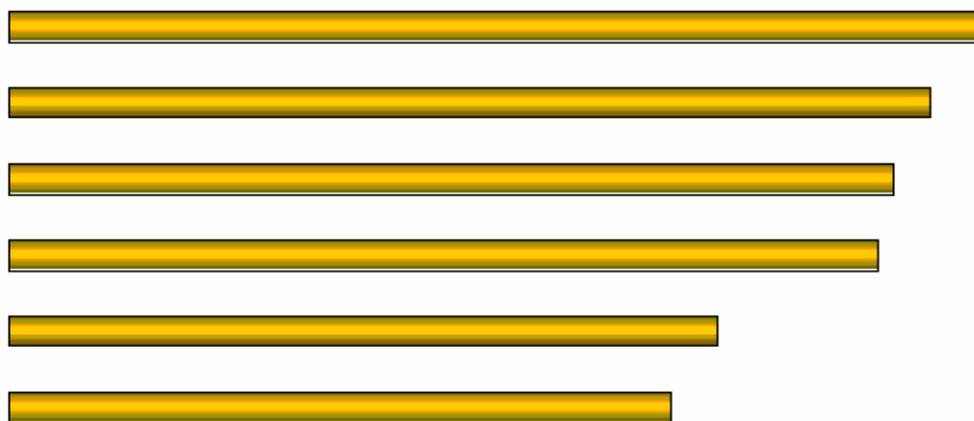
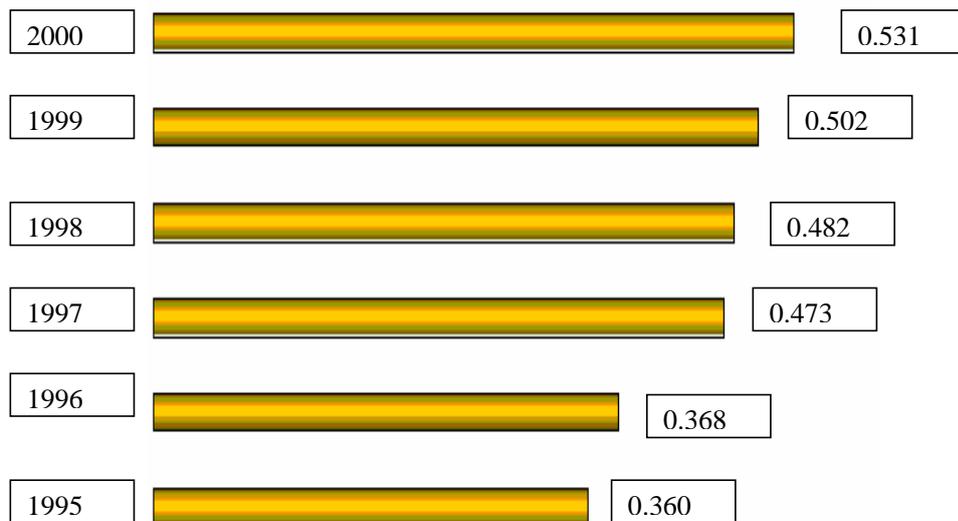


Rapport National sur le Développement Humain Durable 2002



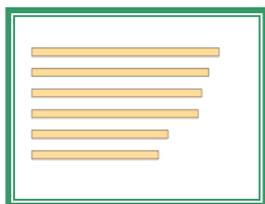
REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE



Note explicative de la page de couverture

Le graphique de la page de couverture est une figuration de l'évolution de l'indicateur sexospécifique de développement humain (ISDH) de 1995 à 2000.

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE



**RAPPORT NATIONAL
SUR LE DEVELOPPEMENT
HUMAIN DURABLE 2002**

**MINISTERE DES AFFAIRES
ECONOMIQUES ET DU
DEVELOPPEMENT**

**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT
EN MAURITANIE**



PREFACE

Le rapport national sur le développement humain durable 2002 est le quatrième du genre à être publié par l'Observatoire du Développement Humain Durable créé par le gouvernement mauritanien en 1997 avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement, du Département des Affaires Economiques et Sociales (DAES) des Nations Unies et de l'UNESCO.

Chaque rapport national sur le développement humain durable comporte une présentation et une analyse de la situation du pays du point de vue du Développement Humain Durable et une étude d'un thème spécifique choisi en fonction de sa pertinence pour la promotion du DHD et de son actualité.

C'est ainsi que les rapports nationaux sur le DHD, relatifs aux années 1996, 1997 et 2000, ont permis d'analyser des thèmes centraux portant respectivement sur les liens entre « habitat et indicateurs sociaux, « pauvreté monétaire et pauvreté humaine » et « activités productives et environnement en milieu rural ».

Ces trois rapports ont constitué un important vecteur d'analyse, d'évaluation et de suivi des progrès et de mise en évidence des insuffisances en matière de DHD. En plus de la mesure des progrès du DHD, les analyses développées dans ces rapports ont introduit une dimension de comparabilité internationale.

Les rapports sont des outils essentiels qui assurent un plaidoyer en faveur de la démarche DHD dont ils sont les principaux instruments d'analyse et de diffusion dans le pays. Ils jouent par là même un rôle capital dans l'évaluation des progrès réalisés en direction des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la lutte contre la pauvreté, de la gouvernance....

Le présent rapport qui a pour thème spécifique les « activités féminines organisées et leur contribution à la lutte contre la pauvreté » s'inscrit dans cette perspective.

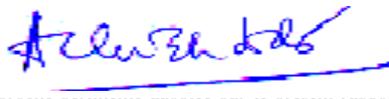
La lutte contre la pauvreté constitue comme le genre une composante essentielle du développement humain durable. Elle est devenue une priorité nationale absolue, depuis l'adoption par la Mauritanie en 2001 d'un Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) à travers une loi d'orientation votée par le Parlement, traduisant ainsi l'importance accordée à ce thème au niveau international et consacrée, d'une part, par le choix de la réduction de la pauvreté comme objectif numéro 1 parmi les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) issus de la Déclaration du Millénaire, et d'autre part, par la mise en œuvre du processus PPTE.

Quant à la promotion féminine, la Mauritanie en a fait une priorité dès 1985, accompagnant ainsi la dynamique à l'œuvre dans le monde autour de ce thème.

Dès lors, il serait judicieux de se demander en particulier dans quelle mesure l'implication de la femme dans la phère

*Abdellah Ould Souleymane Ould Cheikh Sidia
Ministre des Affaires Economiques et du
Développement*

*du g
aux
preu
Tell*



dont il ressort que le pays continue à réaliser des progrès notables dans les différents domaines du développement humain durable et de la lutte contre la pauvreté comme l'ont montré les résultats des différentes enquêtes (EPCV, EDSM..) lancées au cours de l'année 2000.

Les performances réalisées concernent surtout l'accès aux services sociaux essentiels tels que l'éducation, l'alphabétisation, la santé qui rentrent dans la composition des indicateurs composites de développement humain.

Le succès que continue d'enregistrer la Mauritanie dans la lutte contre la pauvreté ne doit pas, cependant, faire oublier que la pauvreté qui touche 43,6% (en 2000) de la population reste toujours un défi majeur que le CSLP cherche à relever.

Par le choix du thème du présent rapport, l'Observatoire du Développement Humain Durable a voulu mettre en exergue le rôle des activités féminines organisées dans la lutte contre la pauvreté et montrer l'importance de la participation de la femme dans le développement en particulier comme agent d'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables.

Par ailleurs, au moment où le gouvernement envisage la préparation des programmes régionaux de lutte contre la pauvreté (PRLP) dans le cadre du CSLP, les activités menées par l'Observatoire du Développement Humain Durable à l'intérieur du pays selon une approche DHD axée sur la participation et la bonne gouvernance locale trouvent toute leur signification. Celles-ci se concrétisent à travers la capitalisation des initiatives communautaires probantes et les échanges d'expériences intercommunautaires.

La régionalisation prévue des rapports nationaux sur le DHD permettra d'apporter une contribution à l'analyse des situations de développement des Wilayas (régions) et des zones les plus défavorisées, ce qui renforcera les efforts de lutte contre la pauvreté au niveau régional et local.

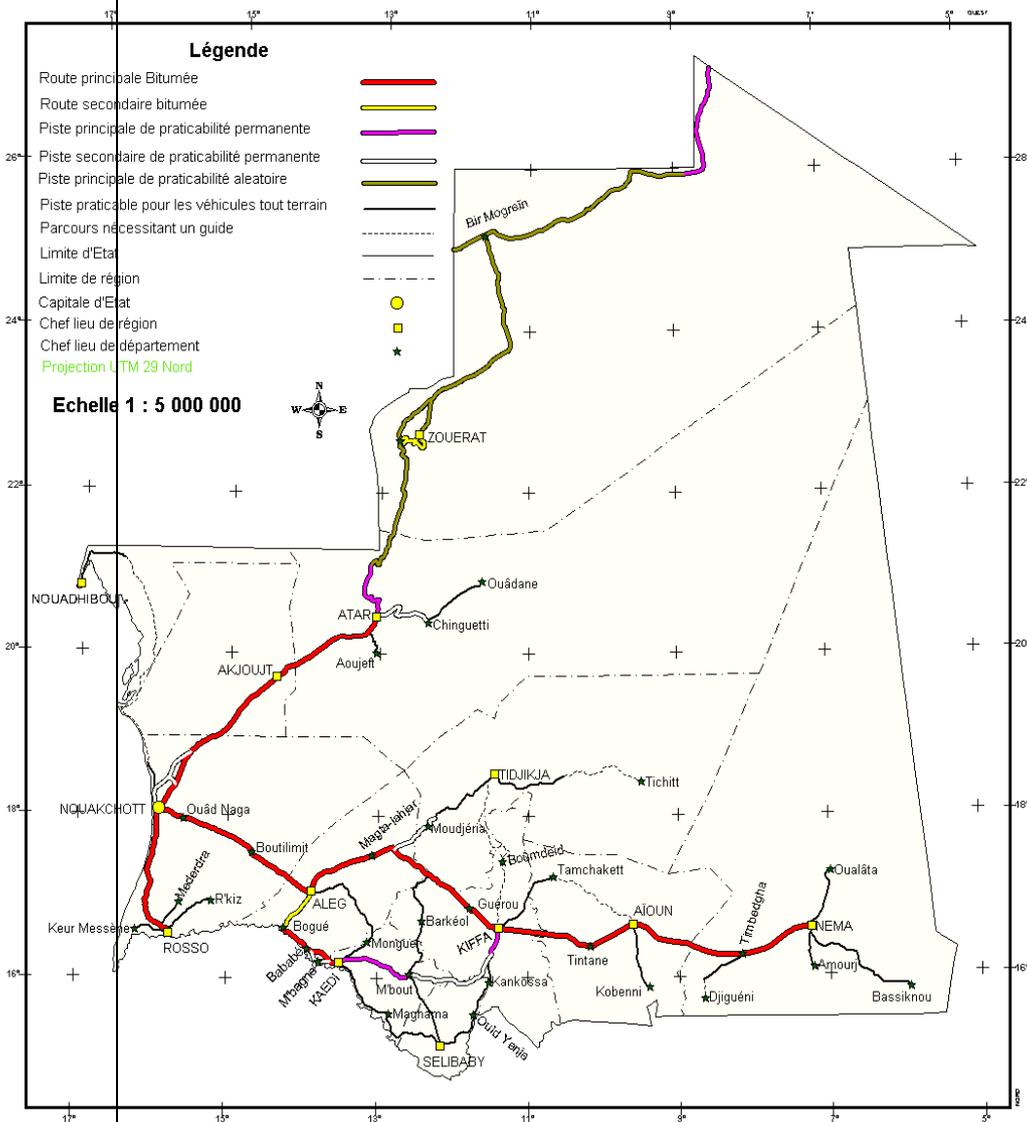
La préparation de ce rapport a été assurée avec l'appui du Département des Affaires Economiques et Sociales des Nations Unies auquel nous adressons nos vifs remerciements pour le soutien au processus de promotion et d'opérationnalisation de la démarche DHD dans notre pays. Nous remercions également la Représentation du Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP) en Mauritanie pour avoir pris en charge l'édition de la version française du rapport DHD 2002.

*Cécile MOLINIER Représentante Résidente du
PNUD*



Deleted: ¶
¶
¶

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE



T A B L E D E S M A T I E R E S

PREFACE	4
INTRODUCTION	18
Chapitre 1: La Mauritanie, Présentation générale	21
1.1. Eléments du milieu physique	22
1.1.1. Le relief et le climat	22
1.1.2. Les ressources en eau	22
1.2. Aspects démographiques	23
1.3. Aspects économiques	25
1.3.1. La politique économique	25
1.3.2. La situation des secteurs économiques.....	27
Chapitre 2 : Le Développement Humain Durable en Mauritanie : principales dimensions, démarche et indicateurs composites	35
2.1. Les principales dimensions du DHD : des avancées et des faiblesses persistantes 35	
2.1.1. L'éducation	35
2.1.1.1. Caractéristiques et évolution du système éducatif.....	35
2.1.1.2. Les politiques et stratégies en matière d'éducation.....	40
2.1.1.3. Les principales contraintes au développement du secteur éducatif	41
2.1.2. La santé	41
2.1.2.1. La situation socio- sanitaire : évolution des principaux indicateurs.....	41
2.1.2.2. Politiques et stratégies en matière de santé	44
2.1.2.3. Les contraintes dans le domaine de la santé.....	46
2.1.2.3.1. Les contraintes internes.....	46
2.1.2.3.2. Les contraintes externes	47
2.1.3. La pauvreté.....	47
2.1.3.1. La pauvreté monétaire.....	47
2.1.3.2. La pauvreté humaine	49
2.1.3.3. Programmes et Stratégies de lutte contre la Pauvreté.....	50
2.1.3.4. Les contraintes à la réduction de la pauvreté.....	52
2.1.3.4.1. Les obstacles en milieu rural.....	52
2.1.3.4.2. Les obstacles en milieu urbain	53
2.1.4. L'habitat	53
2.1.4.1. Composantes et caractéristiques de l'habitat	53
2.1.4.2. Stratégies en matière d'habitat.....	56
2.1.4.3. Les contraintes dans le domaine de l'habitat.....	57
2.1.5. L'environnement.....	57
2.1.5.1. Aspects majeurs de la dégradation de l'environnement	58
2.1.5.2. Stratégie de Gestion et de Préservation de l'Environnement	60
2.1.5.2.1. Cadres stratégiques nationaux de gestion et de préservation de l'environnement..	60
2.1.5.2.2. Cadres institutionnels et juridiques de préservation de l'environnement	61
2.1.5.2.3. Contraintes à la préservation de l'environnement	62
2.1.6. L'emploi.....	62
2.1.6.1. L'emploi en Mauritanie: caractéristiques et évolution	63
2.1.6.2. Politiques et stratégies en matière d'emploi	65
2.1.6.3. Contraintes à la promotion et à l'élargissement de l'emploi	67
2.1.7. La promotion de la bonne gouvernance : une condition pour le Développement Humain Durable.....	67
2.1.7.1. Etat des lieux des principales composantes.....	68
2.1.7.1.1. La réforme du cadre administratif : acquis et contraintes.....	68
2.1.7.1.2. Cadre juridique et judiciaire : Des progrès et des insuffisances	69
2.1.7.1.3. Processus de décentralisation : impact sur les collectivités locales et faiblesses... 70	
2.1.7.1.4. La promotion de la société civile et du secteur privé	73
2.1.7.1.4.1. La société civile.....	73
2.1.7.1.4.2. Le développement du secteur privé.....	74

2.1.7.2. Politiques mises en oeuvre pour promouvoir la bonne gouvernance.....	75
2.1.7.2.1. La Déclaration d'orientation sur la bonne gouvernance et le Programme National de Bonne Gouvernance.....	75
2.1.7.2.2. Le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté et la bonne gouvernance.....	75
2.2. La promotion de la démarche Développement Humain Durable en Mauritanie..	76
2.2.1. Rappel du contenu et apports de l'approche de Développement Humain Durable	76
2.2.2. L'initiative du Développement Humain Durable en Mauritanie : résultats et perspectives	76
2.2.2.1. Le réseau et le rapport national annuel sur le DHD.....	76
2.2.2.2. La capitalisation des initiatives de type DHD	77
2.2.2.3. Les ateliers régionaux.....	78
2.2.2.4. Les échanges d'expériences intercommunautaires: un moyen adéquat pour la promotion de la démarche DHD au niveau local.....	79
2.3. Les indicateurs composites du développement humain : un moyen d'évaluation du bien-être.....	80
2.3.1. L'indicateur de développement humain (IDH).....	81
2.3.2. L'indicateur de participation des femmes (IPF)	83
2.3.3. L'indicateur sexospécifique de développement humain.....	85
2.3.4. L'indicateur de pauvreté humaine (IPH)	87
Chapitre 3 : Thème spécifique : Les activités féminines organisées et leur contribution à la lutte contre la pauvreté en Mauritanie	88
3.1. Les femmes en Mauritanie: Situation et évolution.....	89
3.2. La diversité des formes d'organisations féminines	91
3.2.1. Les groupements d'entraide et de solidarité traditionnelles.....	92
3.2.1.1. La Twiza.....	92
3.2.1.2. Les Tontines	92
3.2.2. Les groupements féminins structurés	92
3.2.2.1. Les coopératives	93
3.2.2.2. Les comités de gestion des projets communautaires	95
3.2.2.3. Les Organisations Non Gouvernementales (ONGs).....	95
3.3. La multiplicité des secteurs d'activités féminines organisées et leur répartition géographique	97
3.3.1. Des domaines d'activités variés	98
3.3.1.1. Le maraîchage	98
3.3.1.2. Le commerce à caractère communautaire	99
3.3.1.3. La couture et la broderie.....	99
3.3.1.4. Les travaux de cuir et la confection des nattes	100
3.3.1.5. La confection des tentes en toile et la teinture.....	100
3.3.1.6. La production de couscous et des pâtes.....	101
3.3.1.7. L'élevage et la pêche artisanale.....	101
3.3.1.8. La restauration et l'artisanat à vocation touristique.....	102
3.3.2. Localisation des activités féminines organisées	102
3.3.2.1. La répartition régionale	102
3.3.2.1.1. Les coopératives	102
3.3.2.1.2. Les Organisations Non Gouvernementales.....	106
3.3.2.2. Répartition des organisations féminines selon les milieux	106
3.4. Gestion, organisation et moyens des activités féminines organisées.....	107
3.4.1. Les coopératives	107
3.4.1.1. Organisation du travail	107
3.4.1.2. Gestion, approvisionnement et commercialisation de la production des groupements féminins.....	107
3.4.2. Les organisations Non Gouvernementales	109
3.4.3. Ressources humaines, moyens matériels et sources de financement des activités féminines organisées :	109
3.4.3.1. La faiblesse des ressources humaines : un handicap majeur	109
3.4.3.2. Les moyens matériels	111
3.4.3.3. Sources de financement des activités féminines organisées	111

3.5. Principales contributions des activités féminines organisées à la lutte contre la pauvreté	114
3.5.1. La promotion du statut socio institutionnel de la femme	115
3.5.2. La création d'emplois et de revenus féminins	116
3.5.3. L'accès aux services sociaux de base	119
3.5.4. La sécurité alimentaire	120
3.5.4.1.1. Le rôle de l'activité maraîchère/approvisionnement en produits alimentaires	120
3.5.4.1.2. L'approvisionnement en produits laitiers et avicoles	124
3.5.4.1.3. L'amélioration de la nutrition.....	125
3.5.5. L'initiation et l'exécution des projets de lutte contre la pauvreté	126
3.6. Les activités féminines organisées et la démarche DHD : Les principaux enseignements	127
3.6.1. Le caractère endogène et participatif des initiatives féminines organisées	127
3.6.2. La bonne gouvernance locale : les formes d'organisation et de gestion et la participation des membres	128
3.6.3. Le renforcement des capacités d'auto prise en charge par l'acquisition des compétences.....	128
3.6.4. Le développement d'un partenariat positif.....	129
3.6.5. Effets induits et impacts sur les bénéficiaires.....	129
3.6.6. Les facteurs de pérennisation des activités féminines organisées	130
3.7. Contraintes, limites et perspectives des activités féminines organisées.....	130
3.7.1. Contraintes et limites.....	130
3.7.1.1. Problèmes juridiques et institutionnels.....	130
3.7.1.2. Manque de ressources financières et matérielles.....	131
3.7.1.2.1. Manque de ressources financières.....	131
3.7.1.2.2. Manque de moyens matériels	132
3.7.1.3. La faiblesse des capacités d'organisation et de gestion.....	132
3.7.1.4. Le faible niveau d'adoption de la démarche DHD	133
3.7.2. Les perspectives de développement des activités féminines organisées	134
CONCLUSION.....	136
RECOMMANDATIONS.....	137
Recommandations spécifiques :	137
Recommandations générales :.....	138
BIBLIOGRAPHIE.....	139
Liste des abréviations	142

LISTE DES TABLEAUX

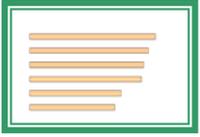
<i>Tableau 1.1 : Evolution de la population totale et de la population urbaine de 1977 à 2000.....</i>	<i>23</i>
<i>Tableau 1.2 : Taux de croissance de l'économie de 1996 à 2001. ... Error! Bookmark not defined.</i>	
<i>Tableau 2.1: Ecart des taux de réussite Garçons/Filles au Bac 1999 (dans certaines Wilayas).....</i>	<i>37</i>
<i>Tableau 2.4: Evolution de l'Indicateur de Développement Humain en Mauritanie 1997 – 2000.....</i>	<i>82</i>
<i>Tableau 2.5: Situation de l'indicateur de développement humain de la Mauritanie, de l'Afrique subsaharienne et des pays arabes dans le rapport mondial sur le développement 2001.....</i>	<i>83</i>
<i>Tableau 2..6 : Indicateur de participation des femmes – Mauritanie</i>	<i>84</i>
<i>Tableau 2..7 : Indicateur sexospécifique de développement humain de la Mauritanie de 1996-2000.....</i>	<i>85</i>
<i>Tableau 2..8 : Indicateur de Pauvreté Humaine en Mauritanie 1996-2000.....</i>	<i>85</i>
<i>Tableau 3.1 : Répartition des ONGs par secteurs d'intervention en 2001.....</i>	<i>105</i>
<i>Tableau 3.2: Bilan des Groupements Féminins D'épargne et de Crédit pour les Wilayas de Nouakchott, Gorgol et Hodh El Gharbi en 2001</i>	<i>113</i>
<i>Propos recueillis par l'ODHD à M'bout/Gorgol, le 13 Janvier 2003.</i>	<i>122</i>

LISTE DES GRAPHIQUES

<i>Graphique 1.1 Répartition de la population totale par Wilayas (%)</i>	25
<i>Graphique 1.2 : Evolution de la production de la pêche de 1995 à 2001</i>	28
<i>Graphique 1.3 : Evolution de la production du fer de 1995 à 2001</i>	29
<i>Graphique 1.4: Evolution de la production et des superficies agricoles de 1986 à 2001(production en tonnes et superficies en hectares)</i>	31
<i>Graphique 1.5 Importations de produits alimentaires de 1997 à 2001 (en tonnes)</i>	31
<i>Graphique 1.6: Structures des importations alimentaires en 2001 (en tonnes)</i>	32
<i>Graphique 2.1: évolution du taux brut de scolarisation de 1992/1993 à 2000/2001.</i>	36
<i>Graphique 2.2: Evolution du taux d’alphabétisation des adultes de 1995 à 2000..</i>	39
<i>Graphique 2.3: Répartition des enfants de moins de 5 ans accusant un retard de croissance</i>	43
<i>Graphique 2.4: Taux de couverture sanitaire selon les Wilayas(hors Trarza et Nouadhibou) en 2001 (%)</i>	44
<i>Graphique 2.5: Evolution de la part de santé dans le PIB de 1996 à 2001</i>	45
<i>Graphique 2.6: Incidence de la pauvreté selon le milieu de résidence (%)</i>	48
<i>Graphique 2.7:Indice de la Pauvreté selon les wilayas (en %)</i>	48
<i>Graphique 2.8: Incidence de l’extrême pauvreté selon les wilayas (%)</i>	49
<i>Graphique 2.9: Répartition de l’habitat selon le type en 2000 (%)</i>	54
<i>Graphique 2.10: Principales sources d’énergie utilisées pour la cuisine (%)</i>	55
<i>Graphique 2.11: Répartition du type de toilettes selon le lieu de résidence (%)</i>	55
<i>Graphique 2.12: Débarrasement des ordures ménagères selon le lieu de résidence (%)</i>	56
<i>Graphique 3.1: Répartition des coopératives par type d’activités à l’échelle nationale</i>	97
<i>Graphique 3.2: Nombre d’activités féminines génératrices</i>	104
<i>Graphique 3.3 : Volume des financements du CDHLPI pour les AGR féminines de 1999 à 2002 (en millions d’Ouguiyas)</i>	113
<i>Graphique 3.4 : Domaines d’utilisation des revenus des coopératives féminines.</i>	119
<i>Graphique 3.5 : Contraintes financières des coopératives:</i>	131
<i>Graphique 3.6 : Principaux problèmes des coopératives</i>	133

LISTE DES ENCADRES

<i>Encadré : 2.1 : Objectifs du millénaire pour le Développement (OMD).....</i>	<i>35</i>
<i>Encadré 2.2: Définition des taux brut et net de scolarisation et d'admission.....</i>	<i>36</i>
<i>Encadré 2.3 :Santé de la mère et de l'enfant.....</i>	<i>43</i>
<i>Encadré 2.4 : Le fonds Mauritanie-Canada de lutte contre la pauvreté.....</i>	<i>52</i>
<i>Encadré 2.5 : Préservation de l'environnement et sécurité maritime</i>	<i>58</i>
<i>Encadré 2.6 : Les enjeux de la zone côtière mauritanienne</i>	<i>59</i>
<i>Encadré 2.7: Emploi concepts et définitions Population en âge d'activité :.....</i>	<i>63</i>
<i>Encadré 2.8: Les textes et les pratiques.....</i>	<i>72</i>
<i>Encadré 2.9 : Principaux résultats des ateliers régionaux.....</i>	<i>78</i>
<i>Encadré 2.10: Note technique–Calcul de l'Indicateur de Développement Humain (IDH).....</i>	<i>81</i>
<i>Encadré 2.11 : Note technique – Calcul de l'Indicateur de Pauvreté Humaine (IPH) :.....</i>	<i>86</i>
<i>Encadré 3.1 : Place et rôle des femmes dans la société traditionnelle</i>	<i>89</i>
<i>Encadré 3.2 : Situation de la femme</i>	<i>90</i>
<i>Encadré 3.3 : La coopérative d'Inimich de Seyv I (Kiffa).....</i>	<i>93</i>
<i>Encadré 3.4 : La féminisation de l'agriculture</i>	<i>98</i>
<i>Encadré 3.5: La coopérative de Takadoum Adabaye M'bout.....</i>	<i>99</i>
<i>Encadré 3.7 : La Nissan Banque le micro-crédit en faveur des femmes pauvres..</i>	<i>114</i>
<i>Encadré 3.8 : Coopérative “emel wa najah” à Arafat à Nouakchott - “seule la persévérance paie”</i>	<i>118</i>
<i>Encadré 3.9 : Jokkéré Endam</i>	<i>118</i>
<i>Encadré 3.10: La Coopérative des femmes de Ganki : Rôle dans la lutte contre la pauvreté.....</i>	<i>121</i>
<i>Encadré 3.11: La coopérative de Saada, M'bout</i>	<i>122</i>
<i>Encadré :3. 12 : La coopérative de Veth El Bari.....</i>	<i>124</i>
<i>Encadré 3.13: La coopérative maraîchère des femmes de Nioly Boghé</i>	<i>125</i>



RESUME



- Pays sahélien aux ¾ désertique, la Mauritanie a connu au cours des dernières décennies un déséquilibre très marqué entre l'homme et son milieu à travers une détérioration accentuée des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux à la suite des déficits pluviométriques répétés combinés à des modes d'exploitation inadéquats des ressources naturelles.

Cette situation a été à l'origine d'un puissant mouvement de sédentarisation et d'urbanisation des populations qui a fortement réduit la proportion des ruraux nomades jadis importante (4,8% en 2000 contre 73% en 1965) et plus que doublé le taux d'urbanisation de 1977 (23%) à 2000 (53%).

▪ La conjugaison d'une forte croissance démographique de la population (2,4% par an entre 1988 et 2000) et d'un rapide exode rural a été à l'origine de la fixation des populations le long des axes routiers et dans les banlieues urbaines où se sont développés des quartiers à habitat précaire notamment à Nouakchott la capitale qui abritait en 2000, 22% de la population du pays et 42% de la population urbaine.

▪ Depuis près de deux décennies, le pays s'est engagé dans une nouvelle politique économique qui a abouti au rétablissement des grands équilibres macro-économiques et de la croissance (4,8% en 2001) à la maîtrise de l'inflation, la libéralisation des principaux secteurs d'activités à travers un désengagement progressif de l'Etat des activités productives et la création d'un environnement institutionnel et juridique favorable à un développement harmonieux et durable. Néanmoins le pays reste soumis à des contraintes telles que le niveau élevé de pauvreté, la faiblesse de la base productive du secteur primaire et la faible intégration de l'économie dans le commerce mondial.

▪ Le développement humain durable est une option de développement ayant pour objectifs de créer un environnement permettant aux êtres humains d'exploiter au mieux et d'accroître leur potentiel économique, social, culturel et politique à travers l'élimination de la pauvreté, la préservation de l'environnement, la bonne gouvernance, la création d'emplois durables et la promotion féminine.

Cette approche traduit l'intérêt accordé par la communauté internationale à la participation et la responsabilisation des populations et des organisations de la société civile.

▪ Le gouvernement mauritanien, conscient du rôle du DHD dans l'amélioration des conditions de vie des populations notamment les plus
- pauvres, a engagé une initiative DHD qui s'est concrétisée par la création de l'Observatoire du Développement Humain Durable (ODHD) en 1997 avec l'appui du PNUD et des agences du système des Nations Unies (DAES-UNESCO).

▪ Les réalisations de l'ODHD se situent à différents niveaux :

 - la constitution de réseaux locaux, étapes nécessaires à la mise sur pied d'un réseau national DHD ;
 - l'identification et la capitalisation d'expériences communautaires de type DHD ;
 - la tenue d'ateliers régionaux au profit des communautés organisées en vue de la promotion de l'approche DHD ;
 - l'organisation d'échanges d'expériences intercommunautaires ;
 - la publication des rapports nationaux DHD qui représentent des instruments de plaidoyer, de sensibilisation et de promotion du DHD et qui mettent en lumière les progrès accomplis au plan national dans ce domaine ainsi que les insuffisances qui restent à combler. Les trois rapports publiés en 1996, 1997 et 2000 ont traité respectivement les thèmes principaux suivants : habitat et indicateurs sociaux, pauvreté humaine et pauvreté monétaire et activités productives et environnement en milieu rural. Le thème du présent rapport traite des activités féminines organisées et de leur contribution à la lutte contre la pauvreté.

▪ Les indicateurs de développement humain permettent de mesurer le degré de bien être qu'offre l'environnement aux êtres humains. Il s'agit des indicateurs de développement humain (IDH), de participation des femmes (IPF), sexospécifique de développement humain (ISDH) et de pauvreté humaine (IPH).

Dans le domaine de l'éducation, la Mauritanie a enregistré des progrès remarquables en particulier en matière de scolarisation au cours des dernières décennies. Ces avancées se sont traduites par une extension importante de l'éducation de base avec le développement des infrastructures scolaires et la forte augmentation des effectifs scolarisés avec un taux de scolarisation brut passant de 45,8% en 1990 à 87% en 2001 et la multiplication par quatre du nombre d'écoles et de divisions pédagogiques entre 1983 et 2000/ Pour surmonter les principales contraintes du système éducatif en termes d'efficacité, de qualité, de capacité de gestion et de planification, le pays a adopté une nouvelle réforme de l'éducation en 1999 et mis en œuvre un plan décennal intitulé

Plan National de Développement du Système Educatif (PNDSE).

Le secteur de la santé, malgré une situation auparavant préoccupante, a connu des améliorations substantielles suite à l'application par le gouvernement d'un ensemble de politiques et stratégies dans le domaine socio-sanitaire depuis les années 1980. Ces améliorations se sont traduites par des impacts positifs sur la plupart des indicateurs de santé publique suite à l'augmentation de la couverture sanitaire et vaccinale et à l'élargissement de l'accès général aux services de santé.

Les contraintes dans ce secteur restent liées à des insuffisances en matière de prévention, de qualité des soins et d'hygiène.

Le phénomène de la pauvreté est relativement répandu au sein de la population mauritanienne et ce malgré son recul au cours de la décennie 1990 (46,3% de la population en 2000 contre 50,5% en 1996).

L'ampleur de ce phénomène est particulièrement remarquable en milieu rural et dans les périphéries des grandes villes, principales zones d'accueil des populations rurales déshéritées.

Devant la persistance de la pauvreté dans ses différentes formes (monétaire et humaine) la Mauritanie a adopté une stratégie de lutte contre la pauvreté à travers l'élaboration d'un Cadre Stratégie de Lutte contre la Pauvreté (CSPL) dont l'application est en cours.

En Mauritanie, la sédentarisation massive et l'expansion urbaine ont favorisé le développement d'un habitat précaire. Néanmoins une amélioration est constatée dans ce domaine, l'habitat précaire représentant 33% de l'ensemble en 2000 contre 45% en 1990. L'étroite relation entre le type d'habitat et le niveau de vie des habitants explique la persistance de conditions d'habitat difficiles au niveau d'une proportion importante de la population : insuffisance en matière i) d'approvisionnement en eau potable, ii) d'éclairage (70% des ménages utilisant la bougie) , iii) de source d'énergie (le bois constituant le combustible le plus répandu), iv) d'assainissement (taux de couverture inférieur à 20%) et d'installations sanitaires (plus de la moitié des ménages n'en possédant pas). Devant cette situation le gouvernement a mis au point une stratégie en matière d'habitat et de développement urbain intégré.

La détérioration du cadre environnemental en Mauritanie suite à l'action conjuguée de la sécheresse et de l'action anthropique se traduit par l'ensablement, la dégradation de la biodiversité et

la surexploitation des ressources agro-sylvo-pastorales et forestières ; ce qui a conduit les autorités nationales à engager un processus de définition d'une stratégie globale de gestion et de préservation de l'environnement par l'élaboration de cadres stratégiques nationaux (PDLCD, PMLCD, SNC, PAN, PANE) et d'un ensemble d'instruments institutionnels et juridiques en vue d'une intégration de la dimension environnementale dans tous les programmes économiques et sociaux comme dans la politique nationale de développement (CSLP etc...).

La destruction des bases de l'économie rurale, la sédentarisation et l'urbanisation accélérées ont eu de lourdes conséquences sur la problématique de l'emploi en Mauritanie qui se caractérise aujourd'hui par un déséquilibre entre la demande (30 000 emplois/an) et l'offre (3000 à 4000/an dans les villes), la fragmentation du marché de l'emploi, le sous emploi ou chômage déguisé en particulier en milieu rural, l'importance de l'auto-emploi et la féminisation diversifiée du marché de même que le dynamisme du marché informel de l'emploi en milieu urbain.

La politique de l'Etat mauritanien s'est concrétisée dans ce domaine par des actions spécifiques orientées vers l'élargissement de l'emploi (utilisation des techniques HIMO, programmes PNM/VCT), la formulation en 1997 d'une nouvelle politique de l'emploi et l'insertion de celle ci dans le CSLP à travers le développement de programmes HIMO, l'appui à la petite entreprise, le développement de la formation professionnelle et des mesures spécifiques en faveur des femmes et des jeunes.

Dans le cadre de la promotion de la bonne gouvernance, facteur déterminant dans tout processus de développement, la Mauritanie a engagé un ensemble d'actions qui se sont traduites par la réforme du cadre administratif, l'amélioration du cadre juridique et judiciaire, l'engagement d'un processus de décentralisation en faveur des collectivités locales et la promotion de la société civile et du secteur privé. C'est dans ce cadre que s'inscrit l'adoption en 1999 de la déclaration d'orientation sur la bonne gouvernance et du programme national de bonne gouvernance dont l'objet est de combler les insuffisances. Elles se traduisent par l'inadéquation entre les textes et la pratique dans le système judiciaire, l'uniformité du cadre juridique qui ne prend pas suffisamment en compte les disparités entre les communes, les modalités d'application des dispositions sur le transfert des compétences constituant une source

Deleted: ¶

de difficultés entre les autorités déconcentrées de l'Etat et les autorités municipales .

▪ La promotion de la femme mauritanienne qui constitue l'une des priorités des pouvoirs publics, est une condition sine qua non au développement économique et social du pays.

Les femmes en tant que groupe vulnérable ont souffert plus que les hommes de la détérioration des conditions de vie des populations durant les trente dernières années suite à la sécheresse et à la désertification. Cela les a conduits à créer des cadres organisationnels (coopératives féminines, ONGs) pour améliorer leurs conditions d'existence.

Ce mouvement associatif s'est beaucoup développé au cours de la dernière décennie. Cette dynamique coopérative a permis aux femmes de développer une multitude d'activités productives dans les domaines agricole, artisanal et commercial : maraîchage, couture, broderie, travail du cuir et des nattes, tissage, teinture, élevage, pêche artisanale, restauration, artisanat divers.

Le développement du mouvement associatif a été favorisé par la mise en place par les autorités publiques d'un cadre institutionnel et juridique favorisant le développement de la société civile et sa participation au développement du pays .

Les activités féminines organisées sont confrontées à de nombreuses difficultés. Dans le domaine de l'organisation, de la gestion et de la maîtrise des techniques leurs insuffisances ont des incidences négatives sur la productivité du travail et donc sur la rentabilité des activités engagées. Leurs moyens matériels demeurent modestes : les 2/3 des coopératives ne possèdent pas d'équipements suffisants dans les domaines agricole et artisanal. Le manque de personnel qualifié et l'analphabétisme sont des contraintes majeures à la réussite des coopératives et des ONGs. En plus de ses ressources propres très modestes, le mouvement associatif a bénéficié de financements externes avec le développement d'institutions d'épargne et de crédit (Nissa Banque, CAPEC, GFEC) et les interventions du CDHLPI qui ont permis le développement d'activités génératrices de revenus (AGR). Le montant des crédits octroyés correspondent à 11% de ceux octroyés au niveau national.

Malgré les nombreuses difficultés qu'elles rencontrent, les activités féminines organisées participent à la lutte contre la pauvreté dans le pays au niveau de la promotion du statut socio-professionnel de la femme, en matière de création d'emplois et d'augmentation des revenus des

femmes et des ménages par un plus grand accès aux services sociaux, l'amélioration de la situation alimentaire et nutritionnelle (produits maraîchers, lait, viandes...). Les activités des femmes organisées contribuent aussi à l'acquisition d'une plus grande expérience en matière d'initiation et d'exécution des projets de lutte contre la pauvreté et d'accès de femmes au travail organisé.

Toutefois des contraintes au développement de ces activités demeurent : problèmes juridiques et institutionnels au niveau des textes législatifs, difficultés d'accès des femmes à la propriété foncière, complexité des mécanismes d'agréments, insuffisance des ressources financières et des moyens matériels et faiblesse des capacités d'organisation et de gestion.

En dépit de nombreux obstacles, l'originalité et l'intérêt des activités féminines résident dans le fait que certaines d'entre elles intègrent des dimensions essentielles de l'approche DHD à travers leur caractère endogène et participatif, l'application d'une bonne gouvernance locale au niveau de la forme d'organisation et de gestion et de la participation des membres, le renforcement des capacités, le développemet d'un partenariat positif et la génération d'effets induits et d'impacts positifs sur les bénéficiaires.

La généralisation et la vulgarisation de ces initiatives probantes en matière de DHD par l'intermédiaire d'échanges d'expériences intercommunautaires constituera une contribution importante à la promotion d'un DHD au niveau du pays.

Deleted: ¶



INTRODUCTION

Deleted: •

L'Observatoire du Développement Humain Durable publie depuis 1996 des rapports nationaux sur le développement humain durable dans le cadre de l'initiative en la matière entreprise par le gouvernement mauritanien avec l'appui du PNUD et des agences coopérantes du Système des Nations Unies (DAES et UNESCO). Ces rapports qui constituent la principale source d'informations dans le domaine du DHD au niveau national ont pour objectifs d'analyser et évaluer la situation du pays en mettant en lumière les progrès réalisés et les insuffisances qui demeurent.

Le rapport national DHD comporte en général (i) un diagnostic de la situation sociale et économique du pays (ii) une évaluation des indicateurs composites au niveau national (IDH, ISDH, IPF, IPH), (ii) une analyse des différentes dimensions du DHD et (iv) l'étude d'un thème spécifique pertinent pour la promotion du DHD.

Les contenus de ces publications par l'approche développée visent à promouvoir la démarche DHD dont la mise en œuvre constitue un facteur essentiel pour l'amélioration durable des conditions de vie des populations notamment les plus déshéritées.

Les thèmes spécifiques ayant fait l'objet d'étude dans les trois rapports précédents ont porté sur les questions cruciales telles que les liens entre « habitat et indicateurs sociaux », « la pauvreté monétaire et la pauvreté humaine » et la relation entre « environnement et activités productives en milieu rural ».

Le choix du thème spécifique du rapport actuel, intitulé « activités féminines organisées et leur contribution à la lutte contre la pauvreté » s'explique par l'intérêt de plus en plus grand accordé par la communauté internationale et les pouvoirs publics mauritaniens à la promotion des femmes et leur participation au développement économique, politique et social du pays.

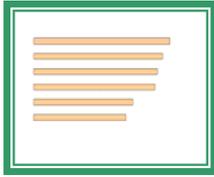
Il se justifie également dans le contexte actuel où le gouvernement entreprend, avec l'appui de ses partenaires, un vaste programme de lutte contre la pauvreté à travers la mise en œuvre du CSLP en conformité avec les objectifs du millénaire pour le Développement (OMD).

Dans ce cadre, apparaît l'intérêt de savoir dans quelle mesure et jusqu'à quel degré, les organisations féminines par leurs activités contribuent -elles à la lutte contre la pauvreté dans le pays.

Par ailleurs, parallèlement à la réalisation et la publication des rapports nationaux sur le DHD, l'Observatoire du Développement Humain

Durable poursuit ses objectifs de promotion du DHD par la capitalisation des expériences probantes dans ce domaine et l'organisation d'échanges d'expériences intercommunautaires, inscrivant, ainsi, son action dans les axes prioritaires définis par le gouvernement en particulier la promotion de la bonne gouvernance et la lutte contre la pauvreté.

Le présent rapport est articulé autour de trois principaux chapitres dont le premier est consacré à une présentation de la Mauritanie au plan physique, humain et économique tandis que le second traite des dimensions, des indicateurs composites et de la démarche DHD en Mauritanie. Le troisième chapitre, thème spécifique du rapport analyse les activités féminines organisées et leur contribution à la lutte contre la pauvreté.



Chapitre 1: La Mauritanie, Présentation générale

Deleted: C

Les conditions climatiques particulièrement défavorables au cours des trente dernières années et les modes d'exploitation inadéquats des ressources naturelles ont provoqué un déséquilibre fatal entre l'homme et son milieu par la détérioration des systèmes productifs agro-sylvo-pastoraux

Le taux d'urbanisation a enregistré une progression notable passant de 3% en 1962 à 23% en 1977, 41% en 1988 pour atteindre 53% en 2000.

Située entre 14° et 27° 10' de latitude Nord et entre 5° 20' et 17° 30' de longitude Ouest, la Mauritanie est un vaste pays de 1.030.700 km². En position charnière entre l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique du Nord, le pays est limité au Nord par l'Algérie et le Sahara Occidental, à l'Est et au Sud-Est par le Mali, au Sud-Ouest par le Sénégal et à l'Ouest par l'Océan Atlantique.

1.1. Eléments du milieu physique

Le milieu physique mauritanien est profondément marqué par la sécheresse qui sévit dans le pays depuis les années 1970. Les conséquences de cette sécheresse ajoutées aux effets de l'action anthropique, ont provoqué une détérioration de l'environnement en général qui a eu un impact évident sur les conditions de vie des populations et leur répartition dans l'espace.

1.1.1. Le relief et le climat

La majeure partie du territoire mauritanien est occupée par des plaines et des plateaux tabulaires. Ces derniers représentent les formes les plus élevées du relief. On les rencontre essentiellement dans le Tiris Zemmour où se situe la Kédiat d'Idjil culminant à 915 m, en Adrar, en Assaba, dans le Hodh et au Tagant où leur altitude tourne autour de 500 m.

Le reste du pays est généralement plat avec de grandes étendues désertiques (la Majabat El Koubra, Aouker...).

Dans le littoral atlantique, rocheux dans sa partie Nord et ensablé dans sa partie méridionale, alternent dépressions salées (Sebkhas) et dunes vives.

Au plan climatique, les deux tiers de la superficie totale du pays sont désertiques. Seule une faible portion du territoire (11%) reçoit une pluviométrie supérieure à 200 mm/an.

Ailleurs, les précipitations annuelles varient de 0 à 100 mm (Centre et

nord du pays). Les températures sont généralement élevées avec des moyennes maximales allant de 28°C dans le Nord-Ouest à 36°C dans le Sud-Est.

Les déficits pluviométriques répétés à la suite des sécheresses des années 1970 et 1980 ont entraîné le glissement vers le sud de 100 à 120 km de l'isohyète 100 mm, transformant ainsi 150 000 km² en zone désertique. Ce décalage important vers le Sud des isohyètes est à l'origine du décapage des sols et de la disparition d'une bonne partie de la végétation herbacée, arbustive et arborée.

Les conditions climatiques particulièrement défavorables au cours des trente dernières années et les modes d'exploitation inadéquats des ressources naturelles ont provoqué un déséquilibre fatal entre l'homme et son milieu par la détérioration des systèmes productifs agro-sylvo-pastoraux et la paupérisation des populations rurales.

1.1.2. Les ressources en eau

Le pays ne possède pas de cours d'eau permanent, à l'exception du fleuve Sénégal qu'il partage avec le Mali et le Sénégal voisins.

Le reste des eaux superficielles est représenté par les affluents et défluent du fleuve Sénégal tels que le Karakoro, le Gorgol et le Koundi, des lacs, mares et marigots plus ou moins temporaires : lac d'Aleg, lac R'kiz, Tamourt Ennaj.

Les eaux superficielles sont strictement dépendantes de la pluviométrie annuelle. La régularisation du fleuve Sénégal s'est concrétisée par la construction des barrages de Manantali et de Diama dans le cadre de L'OMVS (Organisation de la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal).

L'essentiel des eaux souterraines connues se situe dans le Sud et le Sud-Ouest du pays. Les aquifères les plus importants sont les nappes du Trarza, Bénichab, Tirhersioum

Deleted: ¶
Deleted: ¶
Deleted: <sp>
Deleted: ¶
Deleted: ¶
Deleted: ¶
Deleted: ¶

Deleted: <sp>

(Boulenouar) et la nappe alluviale de la vallée du fleuve Sénégal. Ces aquifères sont en grande partie fossiles et donc non renouvelables à l'exception de la nappe alluviale du fleuve Sénégal qui est réalimentée annuellement par la crue du fleuve. D'autre part, étant donné la proximité de l'océan et l'aridité de la région, ces aquifères sont menacés par invasion saline en profondeur, le front salé se situant à une cinquantaine de km à l'Est de Nouakchott.

1.2. Aspects démographiques

La population mauritanienne est passée de près de 500 000 environ

Le phénomène migratoire a connu une grande ampleur à la suite de la sécheresse et la désertification qui ont entraîné un exode rural massif provoquant la sédentarisation des nomades et une urbanisation accélérée. Ainsi, la proportion des ruraux nomades à l'origine très importante, est devenue extrêmement réduite : 73% en 1965; 32,9% en 1977, 11,4% en 1988 et 4,8% en 2000.

Le taux d'urbanisation a également enregistré une progression notable : de 3% en 1962, il est passé à 23% en 1977, 41% en 1988 pour atteindre 53% en 2000 (tableau 1.1)

Nouakchott, la capitale abritait 22% de la population totale et 42% de la population urbaine en 2000.

Tableau 1.1 : Evolution de la population totale et de la population urbaine de 1977 à 2000			
Populations	1977	1988	2000
Population totale	1 338 800	1 864 200	2 508 159
Population urbaine	304 000	764 000	1 323 039
Population de Nouakchott	134 704	393 325	558 195
Population de Nouakchott en % de la population totale	10	21	22
Population de Nouakchott en % de la population urbaine	44	51	42
Taux d'urbanisation	23	41	53
Source : Office National de la statistique 2002			

en 1944 à 1 097 800 en 1965, 1 338 800 en 1977 à 1 864 200 en 1988 et à 2 508 159 en 2000 selon les données du Recensement de la Population et de l'Habitat organisé en 2000.

Cette augmentation rapide de la population résulte d'un taux d'accroissement annuel élevé (2,9% entre 1977 et 1988 et 2,4% entre 1988 et 2000). Ceci s'explique par l'existence d'un taux de natalité élevé (50‰ en 1970, 43,3‰ à la fin des années 1990 et 43,9‰ en 2000) au moment où le taux de mortalité connaît une diminution notable (21,2‰ entre 1982 et 1986 et 13,4‰ en 2000) en rapport avec l'amélioration de la couverture sanitaire et des conditions de vie en général.

Les puissants mouvements de sédentarisation et d'urbanisation que le pays a connus ont abouti à une installation anarchique des populations avec la multiplication de "microvillages" en milieu rural et le long des axes routiers et la prolifération de quartiers périphériques urbains à habitat précaire dans les banlieues des villes en particulier Nouadhibou et Nouakchott, la capitale qui abritait 22% de la population totale et 42% de la population urbaine en 2000.

Dans ces quartiers sous-intégrés d'occupation illégale communément appelés Gazra ou Kébés où habitent des populations pauvres d'origine rurale, pour la plupart, existe une forte proportion de femmes chefs de ménages.

Deleted: ¶

Deleted: ¶

Deleted: ¶
Tableau 1.1 : Evolution de la population totale et de la population urbaine de 1977 à 2000 ... [1]

Deleted: ¶

Deleted: <sp>

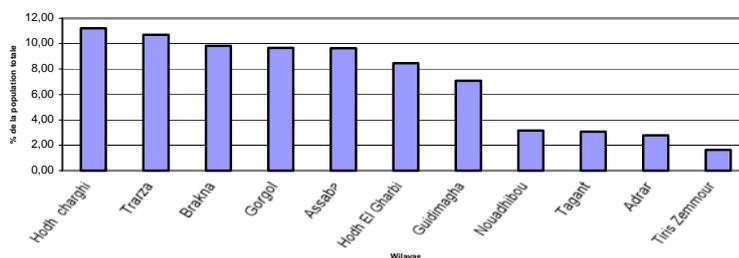
Deleted: <sp>

Les occupants de ces espaces périphériques font face à des problèmes de santé, d'éducation, d'alphabétisation, d'eau potable, d'électricité, d'environnement et de sécurité. Ces quartiers où s'est développé le phénomène des enfants de la rue et des bandes de délinquants en rupture avec la société, sont les principaux lieux de recrutement des mendiants dont le nombre s'est accru au cours des dernières années dans les grandes villes en particulier Nouakchott. Le flux migratoire qui s'est amplifié suite à la détérioration des conditions de vie dans les campagnes n'a pas manqué d'accentuer l'inégale répartition de la population sur le territoire national avec d'immenses zones (Nord et centre) très peu habitées et des zones où la densité de la population dépasse les 40 habitants au km² (région du fleuve). La distribution de la population par Wilayas montre, après Nouakchott, le poids démographique important des Wilayas du Hodh charghi et du Trarza qui abritent respectivement 11,2% et 10,6% de la population totale du pays, suivies des Wilayas du Brakna (9,8%), du Gorgol (9,68%), de l'Assaba (9,66%) du Hodh El Gharbi (8,45%). Les Wilayas les moins peuplées sont l'Inchiri (0,4%) et le Tiris Zemmour (1,6 %) (graphique 1.1).

Deleted:

Deleted: ¶

Graphique 1.1 Répartition de la population totale par Wilayas (%)



Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2000 / ONS, 2002

D'autre part, la sédentarisation anarchique des populations (obéissant à des critères variés) se traduit par la multiplication des petites agglomérations dispersées dans l'espace en particulier au sud de la route de l'Espoir (Nouakchott - Néma). Cette situation rend difficile leur couverture par les services sociaux de base : éducation, santé, accès à l'eau potable...

1.3. Aspects économiques

La Mauritanie est un pays à faible revenu par habitant avec un PIB per capita de 386 dollars US en 2001. Elle appartient au groupe des Pays les Moins Avancés (PMA). Néanmoins, elle possède d'importantes potentialités économiques qui offrent de réelles possibilités de développement.

1.3.1. La politique économique

La Mauritanie s'est engagée depuis près de deux décennies dans une nouvelle politique

les grands équilibres macro-économiques. La poursuite de cette politique a abouti en 1995 à la signature avec la communauté internationale d'un programme au titre de la Facilité d'Ajustement Structurel Renforcée (FASR) centré sur le rétablissement des grands équilibres macro-économiques, la maîtrise du niveau d'endettement, la réforme du cadre général de l'investissement et la libéralisation de l'économie.

C'est dans cette optique que les actions menées par le Gouvernement ont permis la maîtrise des équilibres financiers, le redressement budgétaire à partir d'une plus grande maîtrise des dépenses, l'amélioration de comptes extérieurs et la refonte du cadre de l'investissement dans un sens favorisant l'investissement

Deleted: ¶

Deleted: <sp>

Deleted: ¶

¶

Tableau 1.2 : Taux de croissance de l'économie de 1996 à 2001.

(monnaie constante)

Années	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Taux de croissance	3,2	3,7	4	4,2	5	4,8

Source : MAED/ONS, 2002

économique en vue de rétablir privé.

La mise en œuvre de cette politique a permis au pays d'accomplir, au cours de ces dernières années, des progrès importants en matière de développement.

Ainsi, la croissance économique qui a été de 1,7% en 1992 a enregistré une nette amélioration depuis 1999 en raison de la consolidation des efforts et en particulier de la mise en œuvre des réformes complémentaires de réglementation (tableau 1.2). Des succès ont été également obtenus en matière de lutte contre la pauvreté et de l'inflation. Pour l'année 2001, le taux de croissance en terme réel a atteint 4,8%, même s'il reste cependant légèrement inférieur à celui de l'année 2000 où il était de l'ordre de 5%.

Ce léger ralentissement de la croissance observée pour l'année 2001 s'explique tout d'abord par le tassement de la demande de minerai de fer au niveau international qui a eu pour conséquence le recul de la croissance du secteur minier (-7%) et ensuite par les contre-performances enregistrées par le secteur agricole (-10%). Malgré cela la performance de l'année 2001 reste supérieure à la moyenne observée au cours des années 1995-99 où elle était de l'ordre de 4,2%. Les résultats obtenus dans certains secteurs moteurs de l'économie -en particulier dans l'élevage (3,9%), la pêche industrielle (7,4%), les transports et les télécommunications (15,5%)- expliquent le bon niveau de croissance enregistré au cours de l'année 2001 et ce malgré la mauvaise conjoncture internationale qui s'est traduite par une baisse des exportations du minerai de fer de 8,8% en 2001

L'inflation est demeurée stable et au dessous de la barre des 5% en 2001 et le déficit du compte courant (balance des paiements) hors transferts officiels est resté autour de 2% du PIB. Les réserves de change en mois d'importation ont atteint quant à elles 7 mois en 2001.

Les investissements directs privés qui étaient presque nuls en 1999 ont atteints 3,6 milliards d'Ouguiyas en 2001 après un record de 9,6 milliards au cours de l'année 2000. Les réformes engagées par les pouvoirs publics (amélioration du cadre législatif et réglementaire des affaires, le code de commerce, le code de procédures civiles, pénales et administratives, le code d'arbitrage etc) la réforme du système financier et les programmes de privatisation et de façon plus globale l'amélioration de la bonne gouvernance ont largement contribué à attirer les investisseurs privés dans le pays. La stabilité macroéconomique observée encore au cours de l'année 2001 s'explique par la poursuite de la gestion prudente au niveau des finances publiques et de la politique monétaire. Les dépenses publiques ont été réorientées vers les secteurs sociaux et la réduction de la pauvreté. Les efforts de collecte des recettes publiques se sont poursuivis et améliorés. Néanmoins, l'année 2001 a été caractérisée par un net recul des recettes de l'Etat (-7,5% passant de 58 milliards UM en 2000 à 51,8 milliards en 2001) et une forte progression des dépenses (+12% passant de 58,7 milliards en 2000 à 65,7 en 2001) entraînant ainsi un déficit du solde des opérations financières consolidées de l'Etat de 5,8% du PIB alors que ce déficit était de moins de 1% du PIB durant l'année 2000. Dans un contexte

de faible niveau d'inflation, la Banque Centrale de Mauritanie a entrepris des mesures pour assouplir les conditions de crédit afin d'encourager le secteur privé. C'est ainsi, que le taux d'escompte est passé de 18% en 2000 à 11% en 2001 entraînant une baisse des taux d'intérêt appliqué par les banques commerciales.

En dépit de cette bonne croissance le pays souffre encore de plusieurs contraintes dont le niveau encore élevé de pauvreté, la faiblesse de la base productive, la faible productivité de certains secteurs en particulier du secteur primaire (moteur de l'économie, pourvoyeur d'emplois et occupant une bonne partie de la population active du pays) des ressources humaines insuffisantes, la faible intégration de l'économie dans le commerce mondial. Le Cadre Intégré d'Assistance aux PMA et la récente atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTTE renforcée augurent bien des possibilités réelles de développement national en desserrant au fur et à mesure toutes ces contraintes.

En matière de commerce extérieur, l'évolution récente montre que le degré d'ouverture de l'économie a tendance à s'accroître passant de 87% du PIB en 1999 à 97% en 2001. Cette évolution est due principalement, à la progression des importations (53% en 2001 contre 49% en 1999). Les exportations des biens ont enregistré une faible progression en valeur (3,4 % en moyenne) entre 1999 et 2001, passant de 333,1 millions de dollars en 1999 à 356,2 millions en 2001. Il convient de noter que la contribution des secteurs d'exportation à la croissance

économique a été négative au cours de l'année 2001. Après environ une dizaine d'années de soldes excédentaires, la balance commerciale a enregistré en 2001 un déficit de 2,2 milliards d'ouguiya (-0,9% du PIB)

La balance globale des paiements est devenue déficitaire en 2001 (-12 milliards UM), soit 4,6% du PIB en raison de la poursuite de la détérioration du solde des transactions courantes et du fardeau de la dette extérieure.

Le programme de privatisation a connu une avancée significative. C'est ainsi qu'après Air Mauritanie en juillet 2000, l'Office National des Postes et des Télécommunications (OPT) a été privatisé en avril 2001.

1.3.2. La situation des secteurs économiques

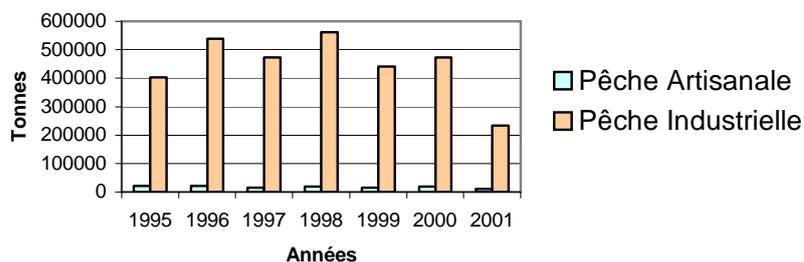
La situation au niveau des principaux secteurs économiques est la suivante :

Le secteur secondaire qui intègre les activités minières, la pêche industrielle et les industries manufacturières (industries agro-alimentaires et autres), a fourni 27% du PIB en 2000. Les deux composantes pêche et mines par leur importance dans l'économie nationale constituent les activités prédominantes du secteur secondaire.

La pêche est l'une des principales sources de devises du pays. Sa contribution moyenne au PIB est estimée à 14%. L'activité de pêche apporte 27% des recettes budgétaires de l'Etat et 54% de celles d'exportation. La production contrôlée de poissons est estimée à 600.000 tonnes/an. Elle est irrégulière d'une année à l'autre (Graphique 1.2).

La pêche est l'une des principales sources de devises du pays. Sa contribution moyenne au PIB est estimée à 14%.

Graphique 1.2 : Evolution de la production de la pêche de 1995 à 2001



Source : Direction des Etudes et de l'Aménagement des Ressources halieutiques (DEARH)/Direction Générale des Douanes

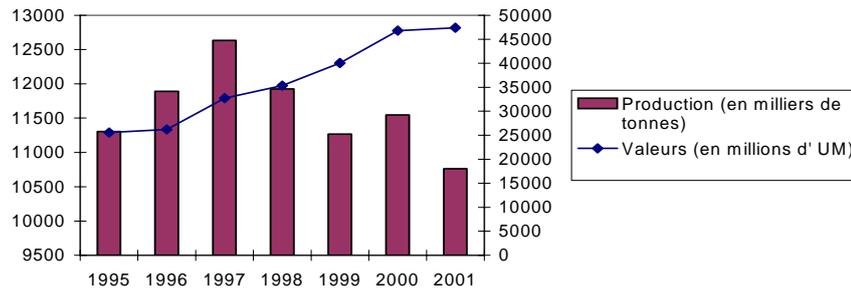
La diminution constatée de la production des espèces de fond constitue un indicateur de surexploitation de la ressource. Pour faire face à cette situation un repos biologique annuel de deux mois a été institué ces dernières années en vue de permettre la reproduction des espèces.

Les exportations en valeur de la SMCP sont passées de 90 à 115 millions dollars de 2000 à 2001. Ce secteur a bénéficié d'un certain nombre de mesures qui sont : i) l'adoption d'un cadre légal et réglementaire qui améliore la gestion de la ressource et favorise le développement des pêches artisanales et côtières ; ii) la création de plusieurs usines de transformation qui devraient permettre d'accroître la valeur ajoutée ; iii) l'allocation de

ressources importantes dans le cadre de l'accord avec l'Union Européenne pour le développement des infrastructures de pêche artisanale, le renforcement de la surveillance maritime et de la recherche, iv) la réalisation d'études portant sur la fiscalité, sur la stratégie de développement de la pêche artisanale, sur le plan d'aménagement de la ressource, et v) le renforcement de la coopération régionale.

Les mines représentent un sous-secteur clé de l'économie du pays, en particulier le fer exploité par la Société Nationale Industrielle et Minière (SNIM) principal opérateur dans le secteur. La production annuelle de fer dépasse les 10 millions de tonnes (graphique 1.3)

Graphique 1.3 : Evolution de la production du fer de 1995 à 2001



Source : MMI

Le sous-secteur des mines contribue pour près de 12% au PIB et fournit une bonne part des recettes d'exportations avoisinant les 50%.

Il a connu en 2001 un ralentissement de la demande mondiale. La production de fer est passée de 10,4 millions de tonnes en 1999 à 11,3 millions de tonnes en 2000 et 10,3 en 2001, soit une baisse de 9% par rapport à l'année 2000. Les exportations en volume ont aussi enregistré une baisse (8,8%) à cause de la crise de l'industrie sidérurgique dans les principaux pays partenaires. Les exportations en valeur ont accusé également une baisse de 4,3% passant de 186 millions de dollars en 2000 à 178 millions en 2001 et ce malgré l'amélioration des prix nominaux de 5% en 2001.

Les prospections du sous-sol mauritanien ont révélé l'existence de ressources minières variées (fer, cuivre, gypse, phosphates, sel, or, diamant) dont l'exploitation future donnera à ce secteur un poids plus important encore dans l'économie nationale.

Le secteur primaire (l'élevage et l'agriculture) joue un rôle important dans l'économie du pays. Les activités rurales constituent la première source d'emplois au niveau national

avec 53% de la population occupée. Le secteur rural a contribué pour 22 % dans la formation du Produit Intérieur Brut (PIB) en 2000. Près de ¼ de cette part proviennent de l'agriculture et environ ¾ de l'élevage dont la participation demeure prépondérante dans le développement du secteur rural. L'élevage représente également une source de revenus pour une bonne partie des ménages ruraux et contribue effectivement à la réduction de la pauvreté.

Malgré, la succession de plusieurs années de sécheresse qui ont décimé une bonne partie du cheptel, le stock de bétail s'est reconstitué. Ainsi, le nombre de têtes de bétail est passé en Mauritanie de 11 080 000 en 1995 à 16 724 000 en 2001. La répartition du bétail entre les espèces au cours de cette dernière année est la suivante : 1620 000 bovins, 13 775 000 ovins/caprins et 1 329 000 camélins. Avec ce nombre le cheptel mauritanien est parmi les plus importants de la sous région.

L'élevage connaît, en dépit de l'augmentation du nombre de têtes, une série de problèmes liés à (i) la prédominance de l'élevage extensif et la mauvaise gestion des espaces pastoraux, la rareté des pâturages et de l'eau ; (ii) la faiblesse des circuits de

Le sous-secteur des mines contribue pour près de 12% au PIB et fournit une bonne part des recettes d'exportations avoisinant les 50%.

collecte et de commercialisation des produits, et de la productivité (iii) le manque d'intégration avec l'agriculture. Le développement des cultures irriguées au cours des dernières années au niveau de la vallée du fleuve Sénégal est en rapport avec l'accroissement du déficit vivrier qui pouvait, pour les pouvoirs publics, être résorbé par l'accélération du rythme d'aménagement des unités hydro-agricoles. Cette volonté s'inspire du vaste programme de l'OMVS dont les objectifs visent, en somme le développement intégré du bassin du fleuve sénégal.

C'est dans ce cadre et suite au désengagement de la Société Nationale pour le Développement Rural (SONADER) des tâches de production et de transformation que des hommes d'affaires bénéficiant de conditions favorables (accès au crédit agricole, à la terre..) ont entamé une ruée vers la riziculture, ce qui a entraîné la multiplication des périmètres privés notamment dans le Trarza en plus des périmètres villageois qui existaient depuis plusieurs années.

Ainsi, les superficies irriguées sont passées de 6600 ha en 1986/1987 pour le riz à 17 983 ha en 2000/2001 et de 1200 à 3385 ha pour le sorgho et le maïs au cours de la même période.

La production des cultures irriguées a atteint 76 200 tonnes pour le riz en 2000 et 5656 tonnes pour le sorgho et le maïs avec des rendements respectifs de 4,2 et 1,7 tonnes/hectare.

La comparaison de la superficie totale irriguable mise en valeur en 2000/2001, soit 21 386 hectares avec les superficies aménagées (plus de 40 000 hectares) montre une importante

sous-exploitation des potentialités disponibles pour les cultures irriguées. Il y a également un écart important entre les superficies mises en valeur et le potentiel agricole national exploitable depuis la création du barrage de Diama estimé à près de 137 000 ha.

Les faibles performances de la culture irriguée sont liées à plusieurs entraves dont notamment. (i) la mauvaise conception et la réalisation sommaire des périmètres irrigués qui provoquent une dégradation rapide des aménagements et le sous-emploi des infrastructures existantes, (ii) le mauvais entretien des périmètres et équipements d'irrigation ainsi que de fréquentes pannes des groupes motopompes (GMP), (iii) l'endettement des paysans, l'enclavement des périmètres, le problème de la compétitivité et de commercialisation et les coûts élevés du transport, (iv) les déficiences de l'encadrement qui se traduisent par une mauvaise organisation des paysans qui défavorise la maîtrise des itinéraires techniques (v) la forte dépendance vis-à-vis de la riziculture et la négligence des autres spéculations (vi) la dégradation environnementale des périmètres : engorgement des axes hydrauliques, la salinisation, la recrudescence des maladies hydriques, l'invasion

des végétations adventices...;

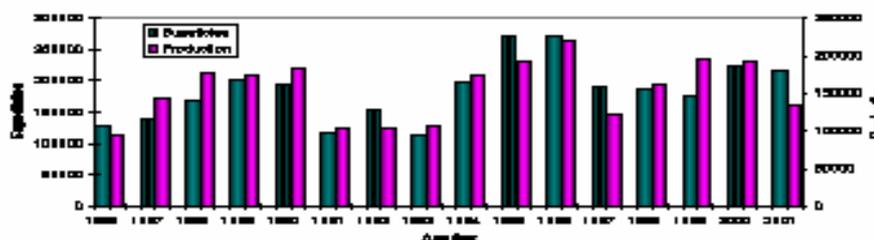
La phéniculture occupe une superficie totale de 4751 hectares répartie entre les Wilayas de l'Adrar (1876 ha), du Tagant (913 ha), de l'Assaba (1073

La comparaison de la superficie totale irrigable mise en valeur en 2000/2001, soit 21 386 hectares avec les superficies aménagées (plus de 40 000 hectares) montre une importante sous-exploitation des potentialités disponibles pour les cultures irriguées.

ha), Hodh El Gharbi (34 ha) et Hodh Charghi (11 ha). Sur cette superficie se développent 218 oasis avec près de 1 900 000 palmiers sous lesquels se pratique souvent la culture irriguée notamment en Adrar et au Tagant.. La production par palmier (11 à 15 kg) est faible comparativement aux pays de la sous région où elle varie de 150 à 200 kg. La faible production des palmiers est en rapport avec leur mauvais état sanitaire qui s'ajoute au manque d'eau lié aux conditions naturelles difficiles et à la surexploitation des nappes suite à multiplication du nombre de moto-pompes ces dernières années.

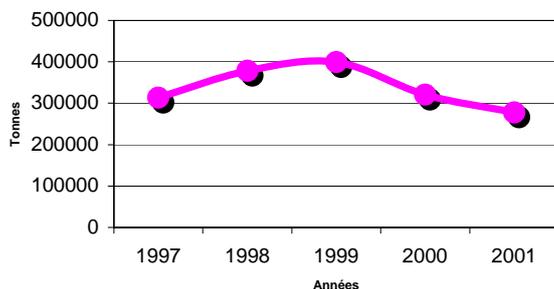
Les productions agricoles très variables (graphique 1.4) et composées pour l'essentiel de céréales locales ne permettent pas la satisfaction de la demande nationale en produits alimentaires, ce qui a généré un déficit alimentaire croissant. Le pays est ainsi, conduit chaque année à l'importation de grandes quantités de produits alimentaires pour couvrir les besoins de la population (Graphique 1.5). Les superficies cultivées connaissent de grandes fluctuations d'une année à l'autre (graphique 1.4).

Graphique 1.4: Evolution de la production et des superficies agricoles de 1986 à 2001 (production en tonnes et superficies en hectares).



Source : MDRE 2002

Graphique 1.5 Importations de produits alimentaires de 1997 à 2001 (en tonnes)



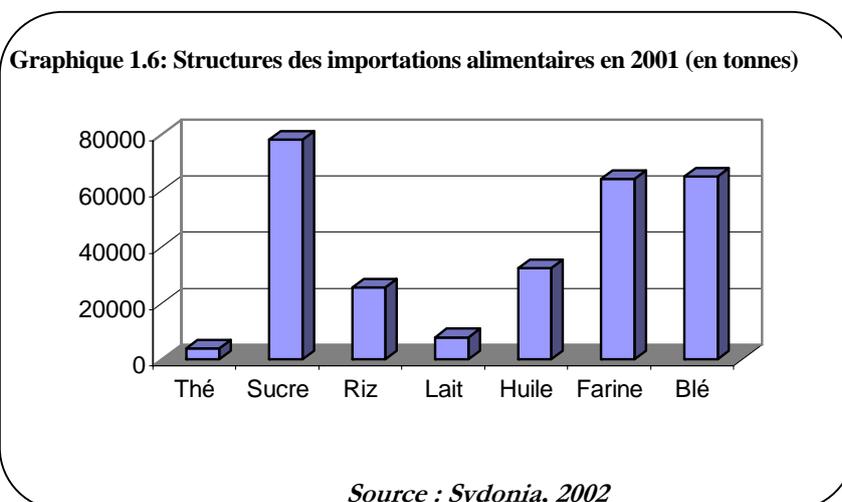
Source : Sydonia, 2002

La structure des importations alimentaires se caractérise par la

primauté du blé et de la farine (graphique 1.6).

La faiblesse de la production céréalière est liée à la vulnérabilité des activités agricoles aux conditions

climatiques et la prépondérance des cultures pluviales par rapport aux cultures irriguées.



Le secteur primaire a été globalement marqué au cours de la période 1999-2001 par une stagnation. La valeur ajoutée en termes réels du secteur rural a crû seulement de 1,9% par an en moyenne, et les taux de croissance ont été en général positifs sauf pour l'année 2001(-2%) en raison des mauvaises performances de l'agriculture (-10%) et dans une certaine mesure de la pêche artisanale (-12%). Dans le domaine de l'agriculture, elle a été négative entre 1999 et 2001... Cette faible performance trouve sa raison dans plusieurs facteurs dont les impacts des sécheresses et les chutes de production observées au niveau des campagnes agricoles (2000-2001 par exemple). C'est ainsi, que la production céréalière brute est passée de 192 800 tonnes en 1999 à 100 400 tonnes en 2001, soit une baisse de 16% en moyenne par an.

Malgré son rôle et son poids dans l'économie, l'élevage a une croissance qui demeure encore en deçà de son potentiel. Sur la période 1999-2001, la valeur

ajoutée du secteur a connu une croissance de 4% en terme réel.

Quant à la pêche artisanale sa valeur ajoutée réelle au cours de la période 1999-2001 a enregistré une hausse de 0,7% en moyenne par an, avec cependant, pour l'année 2001 une contre performance qui s'est traduite par une baisse de 12%.

Avec l'accroissement du nombre de pirogues (nationales et affrétées) passant de 763 en 1990 et 2790 en 2000, ce qui représente 3433 emplois pour la première année et 12 555 pour la deuxième, la pêche artisanale connaît des problèmes qui expliquent dans une certaine mesure ses contre performances. On peut citer notamment au niveau :

(i) des infrastructures : à l'exception du port de pêche artisanal de Nouadhibou, du marché de poissons de Nouakchott et de quatre villages de pêcheurs, beaucoup d'infrastructures restent à créer, il s'agit notamment de sites de débarquement équipés, de nouveaux villages de pêcheurs le

long du littoral et des voies de désenclavement..

(ii) physique : le phénomène de la barre entrave souvent la pratique de la pêche artisanale dans la partie sud du littoral.

(iii) Social : à part les pêcheurs Imraguens et ceux de N'diogo, la plupart des pêcheurs n'ont pas de tradition de pêcheurs. Le département de la pêche artisanale s'efforce d'encourager la formation de pêcheurs pour favoriser l'émergence de pôles de développement intégré le long du littoral et la sédentarisation des pêches.

(iv) financier : certes, il existe un crédit maritime mais il reste encore limité et très souvent n'atteint pas ceux qui en ont le plus besoin. Par ailleurs, il est encore inaccessible pour beaucoup de pêcheurs à cause du taux d'intérêt considéré comme

élevé. Le secteur tertiaire a connu ces dernières années, un développement important, devenant le principal contributeur à la formation du PIB (50,3% en 2000). Il devient, par conséquent, la principale richesse du pays avec le développement du commerce, du tourisme et des services en général.

Les dernières années ont été également marquées par l'émergence d'un secteur privé dynamique grâce aux réformes menées par le Gouvernement qui visent la libéralisation de l'Economie, la levée des contraintes à l'initiative privée et la promotion du commerce et de l'investissement privé. Ainsi, le Secteur a vu sa participation à l'effort de développement s'améliorer et son dynamisme augmenter, situation qui lui a permis de jouer un rôle de plus en plus important dans le développement du pays.

Une importance particulière a été, aussi, accordée au secteur du tourisme auquel d'importants moyens ont été consacrés afin de valoriser les potentialités touristiques du pays et faire jouer à cette activité un rôle significatif en matière de création d'emplois, de lutte contre la pauvreté et d'apport de recettes en devises.

La nouvelle stratégie économique vise à assurer une croissance forte (7,5 à 10%) tirée par le secteur privé, l'Etat devant se charger des infrastructures sociales et de lever les obstacles susceptibles de freiner la compétitivité de l'économie.

En matière d'ajustement macro-économique, les actions entreprises sont axées sur la consolidation des acquis, l'amélioration de la situation des comptes extérieurs et le renforcement des recettes budgétaires par une augmentation de la fiscalité et ce en vue du relèvement de la contribution nationale au budget d'investissement à hauteur de 20%.

Parmi les objectifs fixés par les pouvoirs publics, il y a lieu de noter l'amélioration de la qualité des services de base tels que les télécommunications, l'énergie, l'eau et les transports et l'abaissement de leurs coûts par un désengagement de l'Etat et par la mise en concession de leur production et de leur gestion au secteur privé.

Les avancées positives réalisées par le pays en matière économique ont été appréciées par les partenaires et bailleurs de fonds qui ont répondu positivement aux doléances du gouvernement pour le financement de ses programmes de développement et ce d'autant plus que dans le cadre de l'initiative de réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE) le pays a été déclaré éligible en mars 1999.

Le 4^e Groupe consultatif pour la Mauritanie, organisé à Paris en Décembre 2001, a été l'occasion de présenter aux partenaires du pays son programme de développement pour les prochaines années. Ces derniers se sont engagés à mobiliser les ressources financières et l'assistance technique nécessaire à la mise en œuvre de ce programme.

Globalement, l'économie mauritanienne reste, en dépit des progrès réalisés au cours des dernières années, confrontée à des problèmes qui sont liés :

(1) au niveau interne à (i) la persistance des effets de la sécheresse et leur corollaire la détérioration de l'environnement qui réduit les bases productives du secteur rural lequel représente la principale source de revenus pour une bonne partie de la population et contribue à la sécurité alimentaire du pays, (ii) la pauvreté qui touche plus de 2/5 des mauritaniens et dont l'éradication nécessite la mobilisation d'importantes ressources financières, (iii) la faiblesse des capacités d'administration et de gestion de l'économie nationale (iv) le faible niveau d'accès aux nouvelles technologies de l'information et de communication.

(2) Au niveau extérieur, on peut citer (i) la dépendance de l'économie de deux produits d'exportation (le fer et le poisson), (ii) le poids de la dette extérieure et (iii) la dépendance du pays des appuis financiers externes pour le financement de ses programmes de développement.

La poursuite des stratégies en cours est de nature à atténuer ou à lever les contraintes au développement économique en Mauritanie. Il s'agit, entre autres, du Programme National de Bonne gouvernance, du CSLP et

de la stratégie de développement des nouvelles technologies centrée sur 8 axes définis dans le cadre du CSLP ; à savoir (i) le développement des moyens d'accès pour tous à la société de l'information, (ii) la valorisation des ressources humaines, (iii) la modernisation de l'Etat par l'outil informatique, (iv) l'adaptation du cadre juridique et institutionnel au contexte des technologies nouvelles, (v) le développement de l'utilisation des technologies nouvelles dans le secteur privé, (vi) le développement de contenus numériques et visibilité de la Mauritanie sur le Web (vii) les appuis technologiques sectoriels et (viii) la gouvernance générale du secteur des technologies nouvelles.

Deleted: ¶



Chapitre 2 : Le Développement Humain Durable en Mauritanie : principales dimensions, démarche et indicateurs composites

2.1. Les principales dimensions du DHD : des avancées et des faiblesses persistantes

Le système éducatif mauritanien dans son ensemble a enregistré des progrès notables, mais ces derniers sont variables d'un ordre d'enseignement à l'autre.

La mise en œuvre des politiques publiques dans le cadre des différentes dimensions du DHD a permis de réaliser d'importants progrès au niveau de la santé, de l'éducation, de l'habitat, de la lutte contre la pauvreté, cependant des insuffisances demeurent et des efforts importants doivent être faits pour atteindre les objectifs du millénaire pour le développement (Encadré 2.1).

Deleted: <sp>

Deleted: ¶
2.1 : Les principales dimensions du DHD : des avancées et des faiblesses persistantes

Encadré : 2.1 : Objectifs du millénaire pour le Développement (OMD)

(i) éliminer l'extrême pauvreté et la faim (ii) assurer une éducation primaire pour tous (iii) promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomie des femmes (iv) réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans (v) améliorer la santé maternelle (vi) combattre le VIH/Sida, le paludisme et d'autres maladies (vii) assurer la durabilité des ressources écologiques et (viii) mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

Source : Rapport Mondial sur le Développement Humain 2002

L'examen des différentes dimensions du DHD, qui contribuent sans doute à la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement, met en lumière l'évolution qu'elles ont connue au cours des dernières années et les manques à combler.

2.1.1. L'éducation

Lors de l'indépendance de la Mauritanie en 1960, l'éducation formelle dans le pays n'accueillait que 17% des garçons et 5% des filles en âge de scolarisation au fondamental. Mais le système éducatif va connaître un développement progressif substantiel lié à la mise en œuvre d'importantes réformes et au

changement d'attitude vis à vis de l'école moderne et aux impératifs et mutations socio-économiques en rapport avec la sédentarisation et le recul du mode de vie traditionnel.

Aujourd'hui des progrès remarquables ont été réalisés notamment dans le domaine de l'éducation de base.

2.1.1.1. Caractéristiques et évolution du système éducatif

Le système éducatif mauritanien dans son ensemble a enregistré des progrès

notables, mais ces derniers sont variables d'un ordre d'enseignement à l'autre.

C'est au niveau de l'enseignement fondamental que les performances les plus remarquables ont été constatées à travers une augmentation importante des effectifs. Ainsi, dans cet ordre d'enseignement le taux brut de scolarisation (Encadré 2.2)

est passé de 45,8% en 1989-1990 à 87% en 2000-2001; soit une progression de 41,2 points due pour l'essentiel à l'amélioration de l'accès à la première année du fondamental (Graphique 2.1)

Encadré 2.2: Définition des taux brut et net de scolarisation et d'admission

Le taux brut de scolarisation : C'est le rapport entre les élèves scolarisés au fondamental tous âges confondus avec la population scolarisable de 6-11 ans x 100.

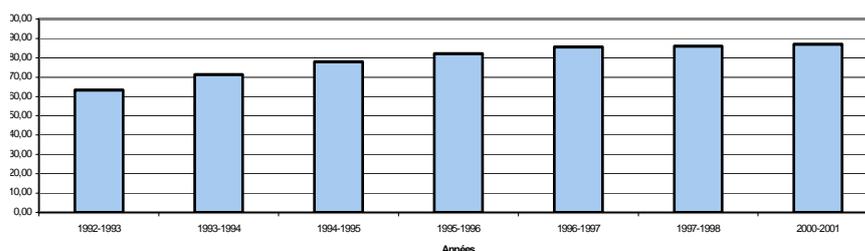
Le taux net de scolarisation : C'est le rapport des élèves scolarisés de 6-11 ans sur la population scolarisable de 6-11 ans x 100

Le taux brut d'admission : C'est le rapport des nouveaux admis tous âges confondus sur la population âgée de 6 ans x 100.

Le taux net d'admission : C'est le rapport des nouveaux admis en 1ère AF âgés de 6 ans sur la population de 6 ans

Source : Ministère de l'Éducation Nationale 2002

Graphique 2.1: évolution du taux brut de scolarisation de 1992/1993 à 2000/2001.



Source : Données sur l'Éducation, MEN

L'augmentation significative du taux brut de scolarisation ne reflète pas de façon précise la situation au niveau des différentes wilayas du pays entre lesquelles des disparités existent.

En 2001-2002, il était de 88,7%.

Les disparités constatées en matière de taux brut de scolarisation entre garçons et filles ont connu une diminution en raison du changement des mentalités et des efforts consentis par les pouvoirs publics en faveur de la scolarisation des filles : en 1990/1991, le taux brut de scolarisation était de 62,4% pour les garçons et 49,5% pour les filles (différence de 12,9 points) contre respectivement 87,4 et 85,5% en 2000-2001, soit un écart de 1,9 points.

Le taux d'admission en première année du fondamental, en évolution rapide est passé de 90% en 1999-2000 à 98,3% en 2000-2001.

Le nombre d'écoles et de divisions pédagogiques a été multiplié par 4 entre 1982/83 et 1999/2000.

Cette situation place la Mauritanie au-dessus de la plupart des pays de la région ouest-africaine en matière de taux brut de scolarisation.

Mais il y a lieu de signaler que cette augmentation significative du taux brut de scolarisation ne reflète pas de façon précise la situation au niveau des différentes wilayas du pays entre lesquelles des disparités existent. C'est ainsi que le taux brut de scolarisation qui dépasse largement les 90% dans les wilayas du Trarza, du Tagant, du Tiris Zemmour, de Nouadhibou et Nouakchott, baisse en deçà des 80% dans celles du Guidimaka, du Hodh Echargui, Hodh El Gharbi et de l'Assaba et du Gorgol.

Concernant le taux net de scolarisation, sa progression a été moins importante:

L'augmentation significative du taux brut de scolarisation ne reflète pas de façon précise la situation au niveau des différentes wilayas du pays entre lesquelles des disparités existent.

de 50,1% en 1993 à 61,8% en 2000; soit une augmentation de 11 points.

Globalement les effectifs de l'enseignement fondamental sont passés de 166 036 en 1990 à 360 677 en 2001. Les filles représentent 48,17% de ces effectifs pour cette dernière année.

Toutefois pour des raisons liées à la faiblesse de l'efficacité interne du système, les déperditions demeurent importantes avec des taux de redoublement et d'abandons élevés, qui sont, à titre d'exemple, pour les garçons et les filles respectivement de 14,4% et 23,3% pour la 5^oAF et 25

et 36,2% pour la 6AF en 2000-2001.

L'évolution des indicateurs entre 1990 et 2001 fait apparaître une augmentation rapide du nombre de classes et d'enseignants. Le ratio élèves/maîtres qui était de 51 en 1992-1993, a atteint 42 en 2000-2001.

Quant à l'Enseignement secondaire général qui constitue le principal débouché de l'enseignement fondamental, il a connu une évolution modérée du taux brut de scolarisation. En 2000, le taux de scolarisation était de 19% pour les garçons contre 10% seulement pour les filles. Ces dernières connaissent une forte déperdition dans le secondaire, pouvant être résumée ainsi: sur une cohorte de 1000 filles admises en 1^{er}e année secondaire, seules 574 passent au 2^ee cycle, 441 parmi elles arrivent en 6^ee année (Terminale) et 73 parmi ces dernières obtiennent le baccalauréat, soit un total de 927 abandons dans une cohorte de 1000 filles ayant atteint l'enseignement secondaire.

La déperdition des filles scolarisées est beaucoup plus marquée à travers le taux de leur réussite au baccalauréat

dans les wilayas de l'Assaba, du Gorgol, du Brakna et du Guidimakha en comparaison avec la moyenne nationale (tableau 2.1)

La scolarisation des filles pose un réel problème; une situation qui peut être résumée dans le fait que les filles mauritaniennes vont à l'école mais n'y restent pas étant donné que :

Deleted: <sp>

Tableau 2.1: Ecart des taux de réussite Garçons/Filles au Bac 1999 (dans certaines Wilayas)	
Fillles admises/Filles inscrites (%)	Garçons admis/Garçons inscrits (%)
Assaba 0,8	15,9
Gorgol 6,9	22,1
Brakna 2,8	18,0
Guidimakha 4,2	32,0
National 9,9	21,0

Source: M.E.N.

4 filles sur 5 sont inscrites au fondamental; 3 filles sur 10 arrivent au secondaire; Parmi les facteurs constituant des obstacles à la scolarisation des filles dans le pays, on peut citer entre autres: (i) la pauvreté des parents; (ii) l'éloignement des établissements d'enseignement des lieux de résidence; (iii) les travaux domestiques confiés aux filles;

(iv) les mariages et maternités précoces: une femme sur deux est mariée dès l'âge de 14 ans; (v) les représentations sociales discriminatoires de l'identité et du rôle de la femme et l'ancrage dans la mentalité traditionnelle de la dévalorisation des études des filles.

Les effectifs de l'enseignement secondaire sont passés de 60069 élèves en 1998 à 74742 en 2000-2001.

L'accès au secondaire est conditionné par la réussite au concours d'entrée en 6^{ème} qui est régulé par un quota par wilaya qui dépend du nombre de places disponibles. Cette situation, ajoutée à la déperdition au niveau du fondamental, explique, pour une large part, la faible augmentation que connaît le nombre d'élèves du secondaire.

Le taux de réussite au BEPC de 35,9% est faible et le taux de redoublement est élevé (cf. ci-dessus). Les séries scientifiques accueillent 74,9% des effectifs du secondaire général en raison de la politique en matière d'éducation qui favorise l'orientation des élèves dans ces séries. L'Enseignement technique pour ce qui le concerne est en mutation depuis les années 1990 du fait de l'intérêt qui lui a été accordé par les pouvoirs publics ; compte tenu de son rôle dans le développement du pays.

Le nombre d'élèves y est passé de 1426 en 1992 à 2700 en 2000/2001 avec un taux de participation des filles de 30% en 2000/2001 contre 14% en 1990.

Depuis 1999, 7 unités mobiles de formation ont été créées, dont la mission est d'assurer une formation qualifiante et rapide au niveau régional et local. Ainsi, 2047 personnes sont déjà formées par ces unités dont l'intervention a répondu aux besoins des localités bénéficiaires.

L'enseignement privé est très peu développé et ne représente que 3,2% de l'offre éducative en 2000/2001 au niveau du fondamental contre 10% dans le secondaire.

L'Enseignement supérieur a connu une progression mesurée avec un taux brut de scolarisation qui a progressé de 5,1% en 1990 à 6,8% en 1998, année pour laquelle les effectifs étaient de 12912 étudiants contre 7 527 en 1990. En 2000-2001, les effectifs des étudiants de l'enseignement supérieur étaient de 11112 étudiants ainsi répartis : 9033 poursuivant leurs études à l'intérieur du pays et 2.079 à l'étranger.

Le nombre d'étudiants inscrits au niveau de l'enseignement supérieur est en régression à l'étranger.

La réduction du nombre d'étudiants à l'étranger (2.500 en 1999-2000 et de 2.079 en 2000-2001) est en rapport avec la création d'établissements nationaux et la diminution des bourses qui s'en est suivie.

Au niveau de l'enseignement préscolaire, les jardins d'enfants et les garderies ont connu une évolution rapide, passant respectivement de 15 à 72 et de 3 à 67 de 1996 à 2000. Ces établissements d'accueil de la petite enfance sont généralement concentrés à Nouakchott et dans les capitales régionales. Il s'agit pour leur quasi-totalité de structures privées.

La population en âge préscolaire est estimée à 330000 personnes, soit 13,2% de la population totale. Mais le nombre d'enfants accueillis dans les établissements préscolaires demeure réduit et avec un taux de couverture estimé à 3,7%.

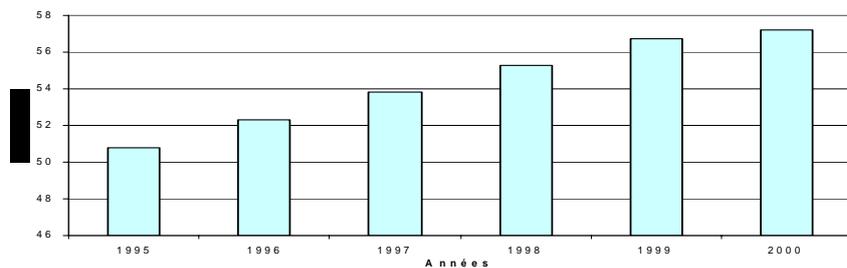
En 2000/2001, 3566 des élèves inscrits en première année du fondamental ont fait l'enseignement originel et 1429 seulement proviennent des établissements préscolaires.

La stratégie de la petite enfance préparée par le gouvernement est de nature à améliorer cette situation en élargissant l'accès des enfants à cet ordre d'enseignement et favoriser la formation des monitrices et des femmes travaillant dans les garderies communautaires qui souffrent du manque de qualification.

Dans le domaine de l'alphabétisation des adultes des progrès importants ont été réalisés. Ainsi le taux d'analphabétisme est passé de 61,5% en 1988 à 44% en 1998. En 2000, le taux d'alphabétisation était de 57% avec d'importantes disparités entre hommes(63%) et femmes (52%) (Graphique 2.2.)

L'enseignement privé est très peu développé et ne représente que 3,2% de l'offre éducative en 2000/2001 au niveau du fondamental et 10% dans le secondaire.

Graphique 2.2: Evolution du taux d'alphabétisation des adultes de 1995 à 2000



Source : Office National de la Statistique

Ces avancées ont été réalisées depuis la création du Secrétariat d'Etat à la lutte contre l'Analphabétisme et à l'Enseignement Originel (SEAE0) qui a mené plus de 20 campagnes de 1987 à 1997 qui ont touché 150815 personnes. Le nombre de centres d'alphabétisation est passé de 227 en 1986/87 à 960 en 1998/1999.

L'enseignement originel avec environ 2000 Mahadras identifiées (regroupant 88920 élèves) a joué un rôle important en matière d'alphabétisation en particulier dans les zones les plus reculées.

La création d'un Centre de Formation Professionnel des Mahadras destiné à accueillir les sortants de l'enseignement originel contribue à leur l'insertion dans la vie active après avoir reçu une formation professionnelle qualifiée.

Néanmoins, le taux d'analphabétisme demeure encore élevé et de grandes différences existent entre les wilayas du pays. Ainsi, en 2000, le taux d'alphabétisation était de 75% à Nouadhibou, à Nouakchott, au Trarza et Inchiri contre moins de 50% au Guidimakha, Gorgol, Hodh El Gharbi, Brakna et Assaba. Le taux d'alphabétisation reste toujours plus élevé en milieu urbain (75%) par rapport au milieu rural où il ne dépasse guère 45%..

2.1.1.2. Les politiques et stratégies en matière d'éducation

Le système éducatif mauritanien a connu des réformes successives depuis les années 1970.

La dernière réforme en date du 26 Avril 1999 (présentée en loi 99012 portant sur la réforme du système éducatif mauritanien), prend acte des progrès réalisés en matière d'éducation, mais souligne les insuffisances constatées dans le fonctionnement du système et notamment :

- Le coût élevé en moyens humains et financiers d'un système organisé en deux filières;
- Les faibles performances des élèves en particulier dans les domaines scientifiques et de la maîtrise des langues;

- L'inadéquation des formations dispensées par rapport aux impératifs du développement économique et social du pays.

La rénovation du système est engagée en vue de :

- Constituer un système éducatif unifié avec une seule filière d'enseignement;
- Créer des centres de formation professionnelle dans les wilayas en tenant compte de la vocation économique de chacune d'elles pour les élèves qui n'ont pas accès au secondaire;
- Renforcer l'enseignement de l'instruction civique et poursuivre la promotion des langues nationales;

La loi prévoit également des dispositions permettant la limitation des effectifs par classe, la mise en place de mécanismes de régulation entre cycles d'enseignement et la participation accrue de parents d'élèves aux différents échelons administratifs du pays.

A l'heure actuelle, un plan décennal de développement du système éducatif (PNDSE) est en train de se mettre en place.

Quant à la lutte contre l'analphabétisme, elle a été et demeure l'une des priorités de l'action gouvernementale qui à travers le Secrétariat d'Etat à l'Alphabétisation et à l'Enseignement Originel (SEAE0) se fixe, à long terme, les objectifs suivants :

- L'élimination totale de l'analphabétisme et l'avènement d'une société lettrée
- La contribution à l'effort national de développement économique, social et culturel du pays par une participation active de l'ensemble de la population;
- La promotion du rôle et la participation effective de la femme aux efforts collectifs du développement et de la modernisation du pays.

Dans ce cadre le SEAE0 a entrepris un certain nombre d'actions dont les principales sont :

- la création de coordinations départementales et régionales d'alphabétisation et leur dotation en outil informatique au profit des mahadras;
- l'organisation de campagnes d'alphabétisation qui ont touché pour

Deleted: ¶

¶
<sp>¶
¶

Deleted: <sp>

Deleted: :

Deleted: ¶

l'année 2002 près de 100.000 personnes ;
 -l'ouverture d'un millier de centres permanents d'alphabétisation ;
 -l'édition et la distribution de manuels d'alphabétisation de base et de post alphabétisation (514.000 exemplaires tirés en 2002) ;
 -l'organisation de sessions de formation à l'intention des cadres (400 en 2002 dont 300 diplômés chômeurs) mis à la disposition du SEAE0 par le CDHLCPI et le recensement et la classification des mahadras et la dotation de 150 d'entre elles en énergie solaire. Dans le cadre de ces réformes d'importants moyens ont été consacrés pour le développement du secteur de l'éducation dont la part en pourcentage du PIB a été de 4,6% en 2001.

2.1.1.3. Les principales contraintes au développement du secteur éducatif

Malgré les efforts fournis par les pouvoirs publics, des insuffisances demeurent.

Il s'agit notamment de :l'accroissement des déperditions et la baisse du taux de survie. Cette situation est corroborée par le fait que sur 1000 élèves nouveaux inscrits en première année du fondamental, seuls 560 arrivent en dernière année dont seulement 210 réussissent au Certificat d'Etudes Primaires Elémentaires.

L'absentéisme des enseignants en particulier dans les zones difficiles (enclavement, problèmes d'approvisionnement) et le problème de la qualité de l'enseignement;

La pauvreté des ménages qui souvent n'ont pas la possibilité matérielle de faire face aux dépenses d'éducation (fournitures scolaires). Cette situation est particulièrement remarquable dans les milieux pauvres des centres urbains; Le manque d'équipements de base (tables, bancs, matériel didactique) dans les écoles;

La configuration de l'habitat dans les zones rurales constitue également une entrave à l'amélioration de l'accès à l'éducation. La multiplication de petites localités rurales faiblement peuplées,

le taux d'accès géographique aux structures de santé est désormais supérieur à 70%

au niveau national que ce soit pour une distance de 10 km (79%) ou de 5 km (73%), malgré

fruit d'une sédentarisation anarchique a abouti à la création d'écoles devenues non viables à cause de l'insuffisance des aires de recrutement, des conditions de vie très difficiles pour les enseignants et de la concurrence entre l'école et les travaux domestiques qui surchargent les enfants : les travaux champêtres, le gardiennage des troupeaux et petits travaux pour les garçons et les travaux ménagers pour les filles.

En conséquence, cette configuration de l'habitat dans les zones rurales diminue l'accessibilité en particulier dans les zones où il existe de très nombreuses petites localités.

L'amélioration substantielle du système éducatif dans une perspective de développement humain durable passe par l'augmentation de l'efficacité interne et externe, la promotion de la qualité de l'enseignement et le renforcement des capacités de gestion, de pilotage et de planification du système;

2.1.2. La santé

La situation sanitaire de la Mauritanie était caractérisée au début de la décennie 1980 par des insuffisances majeures qui la rendaient particulièrement préoccupante et qui se traduisaient par une forte pression sur les services de santé des villes à la suite d'un exode rural massif, des déficits importants en matière d'équipements sanitaires, de médicaments, de moyens financiers et humains et de grandes disparités entre les régions du pays. Mais depuis une vingtaine d'années, la situation a enregistré une évolution positive.

Deleted: <sp>

2.1.2.1. La situation socio-sanitaire : évolution des principaux indicateurs

L'intérêt porté par l'Etat à l'amélioration de la santé qui s'est concrétisé par un ensemble de politiques et stratégies nécessitant des investissements importants a eu des impacts positifs sur la plupart des indicateurs de santé publique.

Mais, c'est au niveau de la couverture sanitaire que les progrès les plus importants ont été réalisés. Ainsi, le taux d'accès géographique aux structures de

Deleted: <sp>

santé est désormais supérieur à 70% au niveau national que ce soit pour une distance de 10 km (79%) ou de 5 km (73%), malgré des disparités existant selon les milieux et les wilayas. Ce taux n'était que de 30% en 1990.

Ainsi entre 1990 et 2000 l'espérance de vie à la naissance est passée de 47 ans à 53,8 ans. Le taux de mortalité infantile a baissé de 43 points passant de 117‰ à 74‰ au cours de la même période.

De même le taux de mortalité infanto-juvenile (TMIJ) a connu lui aussi un recul de 170‰ à 116‰ entre les deux années. Le taux de mortalité maternelle a baissé de 930 pour 100.000 naissances vivantes en 1990 à 747 en 2000.

Parmi les facteurs qui ont favorisé l'amélioration de l'état sanitaire des populations, il y a lieu de noter la généralisation du système de recouvrement des coûts (SRC) qui a permis une baisse importante du coût moyen d'un traitement estimé aujourd'hui à 175 Ouguiyas.

En matière de couverture vaccinale la situation s'est améliorée puisque en 1996 son taux était de 88% contre 97% en 2000, ce qui représente un gain de 9 points.

Les maladies représentant les causes majeures de mortalité et de morbidité sont : les infections respiratoires aiguës (IRA), le paludisme, les maladies diarrhéiques et la tuberculose. En l'an 2000 dans les centre urbains, plus de 50% de la mortalité infanto-juvenile (enfants de moins de 5 ans) sont dus aux trois affections suivantes: infections respiratoires aiguës (21%), paludisme (15,5%) et maladies diarrhéiques (13,5%). La prévalence de la diarrhée se situerait autour de 24% en milieu urbain et de 34,5% en milieu rural toujours pour les enfants de moins de 5 ans.

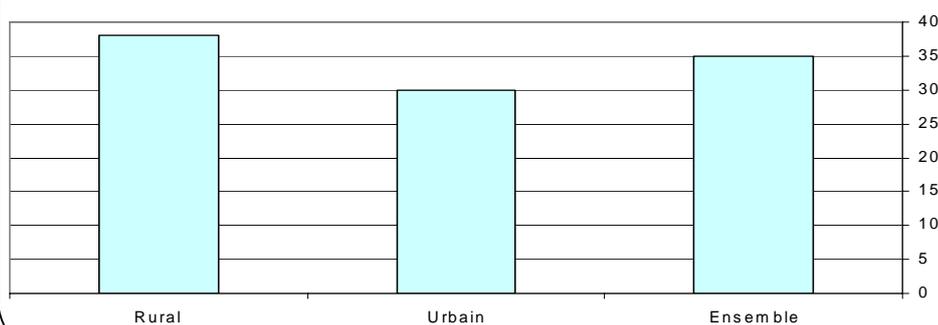
La malnutrition constitue elle, aussi, une cause importante sous-jacente de mortalité et de morbidité avec un taux de malnutrition globale qui se situe en 1998 autour de 44% et une malnutrition infantile particulièrement élevée. Les enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale représentent 32% et ceux atteints d'émaciation 13 %.

Le pourcentage des enfants de moins de 5 ans accusant un retard de croissance était de 35% en 2000 pour l'ensemble du pays, 30% en milieu urbain et 38% pour le milieu rural (Graphique 2.3.).

L'amélioration substantielle du système éducatif dans une perspective de développement humain durable passe par l'augmentation de l'efficacité interne et externe, la promotion de la qualité de l'enseignement et le renforcement des capacités de gestion, de pilotage et de planification.

La malnutrition constitue une cause importante sous-jacente de mortalité et de morbidité avec un taux de malnutrition globale qui se situe en 1998 autour de 44%.

Graphique 2.3: Répartition des enfants de moins de 5 ans accusant un retard de croissance



Source: EDSM 2000

Le pourcentage élevé de femmes enceintes anémiées (60%) représente un autre indicateur de l'extension de la malnutrition dans le pays avec ses différentes formes: malnutrition protéino-énergétique, carence en micronutriments.

La situation des femmes et des enfants a incité les pouvoirs publics à privilégier l'amélioration des indicateurs relatifs à

ces deux catégories. Néanmoins, des insuffisances persistent (Encadré 2.3.). Globalement la situation socio-sanitaire du pays reste caractérisée par des insuffisances dans divers domaines. La comparaison des situations régionales met en lumière, à travers les indicateurs de santé les écarts qui existent entre les différentes wilayas du pays en termes de

Encadré 2.3 :Santé de la mère et de l'enfant

Dans le domaine de la santé maternelle et infantile, les résultats montrent que le niveau des consultations prénatales et postnatales auprès du personnel de santé qualifié reste faible. L'assistance des mères à l'accouchement et la couverture vaccinale des enfants de moins de 5 ans contre les maladies du PEV ne sont pas, non plus, satisfaisantes. Par ailleurs, la prévalence toujours élevée de la diarrhée, de la fièvre et des infections respiratoires aiguës qui, dans la plupart des cas, sont peu ou pas traitées témoignent que des efforts restent à faire dans ce domaine. Les niveaux élevés de la mortalité des enfants de moins de cinq ans sont également la conséquence de la prévalence des maladies infantiles, conjuguée au manque de traitement approprié et un mauvais état nutritionnel.

Pour améliorer la santé maternelle et infantile, des efforts doivent être entrepris dans le domaine de l'information et de la sensibilisation des populations en général, et des mères en particulier, sur la nécessité de se rendre à des consultations prénatales; d'être assistées à l'accouchement par du personnel de santé qualifié; de faire vacciner complètement les enfants.

L'amélioration de la santé maternelle et infantile passe donc par:

l'amélioration de la couverture vaccinale contre les maladies du PEV;

l'intensification de la lutte contre les maladies qui affectent les enfants;

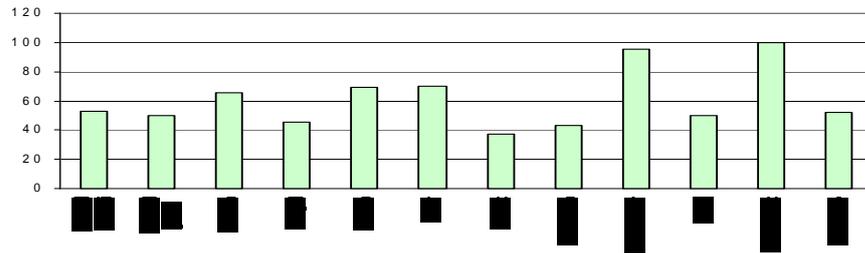
la sensibilisation et l'éducation des mères en ce qui concerne les pratiques alimentaires des enfants, afin que l'introduction des aliments nécessaires à leur bonne croissance soit effectuée au moment approprié;

l'encouragement de l'utilisation des différentes thérapies de réhydratation par voie orale (TRO).

Source: EDSM 2000

couverture sanitaire(Graphique 2.4).

Graphique 2.4: Taux de couverture sanitaire selon les Wilayas(hors Trarza et Nouadhibou) en 2001 (%)



Source : DPCS/MSAS , 2002

2.1.2.2. Politiques et stratégies en matière de santé

Les progrès réalisés dans le domaine de la santé s'expliquent par l'intérêt accordé à ce secteur et qui s'est concrétisé par un ensemble de politiques et stratégies adoptées et appliquées par le gouvernement dès le début des années 1980.

Plus récemment, le Plan Directeur de la Santé et des Affaires Sociales adopté pour la période 1998-2002 doit par sa mise en œuvre permettre la disponibilité et l'accessibilité des soins essentiels à la majorité de la population, tout en ciblant les groupes les plus vulnérables tels que les femmes, les enfants, les handicapés et les personnes et familles en situation de grande précarité. Partant des priorités fixées par les pouvoirs publics à savoir le renforcement de la couverture sanitaire, l'amélioration des performances du système de santé, la lutte intégrée contre les maladies et les handicaps et la disponibilisation d'un financement satisfaisant du système socio-sanitaire, les objectifs définis dans ce plan directeur à l'horizon 2002 sont les suivants :

- La mise à la disposition de la majorité des citoyens des services de

santé de base géographiquement et financièrement accessibles, La réduction de 50% de la mortalité et de la morbidité infantile et infanto – juvénile.

- La disponibilisation de médicaments de qualité financièrement accessibles dans toutes les régions du pays.

D'autre part, un programme national de lutte contre le SIDA et les MST a été mis sur pied depuis quelques années et est en train d'être mis en œuvre. Enfin dans le cadre de l'élaboration du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), un réexamen de la politique, des programmes et des coûts de la santé a été fait en vue de garantir à tout citoyen l'accès à la médecine préventive et à des soins de qualité. En matière d'infrastructures sanitaires les objectifs globaux à l'horizon 2015 visent à doter chaque village (de plus de 1 500 habitants) d'un poste de santé, chaque arrondissement de plus de 10 000 habitants d'un centre de santé de catégorie B, chaque Moughataa de plus de 20 000 habitants d'un centre de santé de catégorie A et chaque Moughataa de plus de 40 000 habitants d'un hôpital de Moughataa.

En termes d'indicateurs de santé, les objectifs spécifiques fixés sont de nature à contribuer l'amélioration de la situation sanitaire (tableau 2.2).

Tableau 2.2 : Indicateurs de santé : objectifs horizon 2010 et 2015		
Indicateurs	Objectifs chiffrés	
Années	2010	2015
Réduction du taux de mortalité infantile	50‰	40‰
Baisse de la mortalité infanto-juvénile	103‰	55‰
Mortalité maternelle (pour 100.000)	450	250
Taux de séropositivité	1%	1%

La réalisation des objectifs en matière de santé nécessite la mise en place d'une stratégie s'articulant autour des trois axes suivants :

(i) L'amélioration de l'état de santé des populations en particulier les plus pauvres et la réduction de la morbidité et de la mortalité liées aux principales maladies.

(ii) Le renforcement de l'équité, de l'efficacité et de l'accessibilité durables aux soins essentiels, par la limitation de l'impact du paiement des soins sur les revenus des ménages les plus démunis.

(iii). La création d'un environnement favorable à la santé qui se fera notamment à travers la participation des usagers et des communautés dans la gestion et le développement des activités de santé. Dans le domaine nutritionnel, le Gouvernement a réactualisé le Plan National d'Action pour le Nutrition (PNAN) adopté en 1995 par la régionalisation des activités

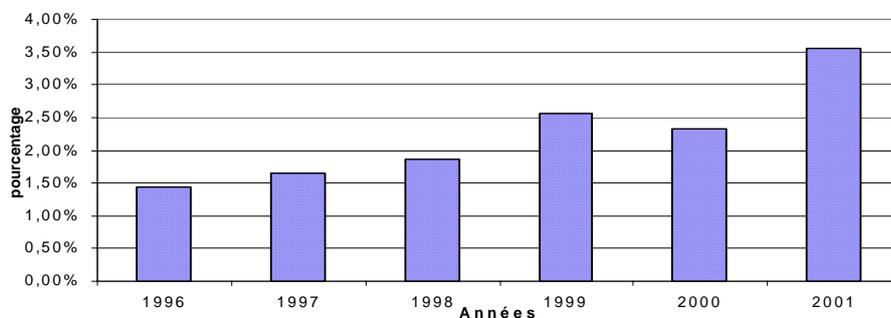
nutritionnelles et la mise en place d'un système de suivi opérationnel du PNAN.

Dans ce cadre les objectifs spécifiques porteront sur le développement des capacités nationales d'évaluation et de surveillance de la situation nutritionnelle à travers la réalisation d'enquêtes de prévalence et de suivi de la croissance des enfants, la prévention et la prise en charge des personnes pauvres et vulnérables sur le plan nutritionnel, la formation des intervenants à tous les niveaux et l'intensification de l'IEC en faveur des populations en vue de promouvoir les habitudes alimentaires

adéquates (allaitement maternel, consommation d'aliments locaux riches en micro-nutriments).

La mise en œuvre de ces politiques a nécessité la mobilisation d'importants moyens financiers par les pouvoirs publics. La part du budget accordée à la santé a plus que doublé de 1996 à 2001 passant de 1,44% à 3,56% du PIB (Graphique 2.5)

Graphique 2.5: Evolution de la part de santé dans le PIB de 1996 à 2001



Source : Direction du Budget

L'allocation des dépenses de santé montre qu'une part non négligeable du budget est absorbée par le niveau tertiaire représenté par les établissements de référence et les administrations centrales au détriment des centres, des postes et des unités de santé de base. Cette situation fait apparaître la nécessité d'actions allant dans le sens d'une plus grande décentralisation des services de santé pour pallier les disparités constatées dans ce domaine.

2.1.2.3. Les contraintes dans le domaine de la santé

La situation sanitaire, demeure, malgré les efforts importants consentis par l'Etat, préoccupante et se caractérise par un certain nombre de contraintes dont les principales sont les suivantes :

2.1.2.3.1. Les contraintes internes

Les contraintes internes au secteur de la santé peuvent être ainsi synthétisées :

(i) La faiblesse de la prévention:

Les formations sanitaires dans le pays n'offrent que des prestations curatives, alors que les principales maladies dont le taux de prévalence est très élevé, sont liées à l'environnement et par conséquent à l'insuffisance de la prévention.

Ces maladies sont le paludisme, les infections respiratoires aiguës (IRA) et les maladies diarrhéiques.

(ii) L'insuffisance de la qualité des soins.

Cette insuffisance est liée à la faiblesse des activités exécutées par les formations sanitaires primaires et secondaires (centre et postes de santé, hôpitaux régionaux), les formations du niveau secondaire ne jouant pas leur rôle en l'absence ou l'insuffisance de spécialités essentielles (stomatologie, obstétrique, chirurgie, laboratoire, radio) et de personnel qualifié.

Cette situation entraîne une sous-utilisation des formations sanitaires de base et un engorgement des formations sanitaires centrales (CHN par exemple).

(iii) La fréquence des ruptures de stocks en médicaments du Système de

Recouvrement des Coûts (SRC) :Malgré l'introduction du Système de Recouvrement des Coûts (SRC) au niveau des postes et centres de santé, ce qui a favorisé une amélioration de la disponibilité des médicaments essentiels, le système actuel d'acquisition et de distribution des médicaments ne permet pas d'éviter les ruptures de stocks fréquentes notamment dans les zones enclavées et ne comporte pas de mécanisme de protection des pauvres. (vi) Les insuffisances relatives au système de gestion et d'organisation du MSAS.

Ce dysfonctionnement dans la gestion et l'organisation du département de la santé se manifeste par des services centraux affectés par l'insuffisance quantitative et qualitative des ressources humaines et par le manque de moyens logistiques. De même au niveau régional, les DRASS ne sont pas suffisamment opérationnelles. A cela s'ajoute la mauvaise répartition du personnel; à titre d'exemple, les postes de santé sont pour la plupart dirigés par des infirmiers médico-sociaux (IMS) au lieu des infirmiers diplômés d'Etat (IDE) et les sections de santé maternelle et infantile sont rarement dirigées par des sages femmes dans les postes de santé.

(v) L'insuffisance du système actuel de collecte et d'analyse des données :

Le Système National d'Information Sanitaire (SNIS) n'assure pas de façon complète la mission qui lui est confiée. Les statistiques sanitaires sont publiées avec un retard de deux à trois ans. Les pré-dépouillements des données au niveau, des centres de santé et des DRASS font l'objet de rapports difficilement exploitables. Le SNIS ne recouvre que 64% des rapports attendus d'où les incidences néfastes qui s'en suivent sur la qualité des données et sur la capacité d'identification des problèmes majeurs de santé. De même l'absence d'enquêtes épidémiologiques ciblées permettant de mieux cerner les problèmes sanitaires du pays représente une autre insuffisance.

2.1.2.3.2. Les contraintes externes

Globalement ces contraintes sont représentées par les trois facteurs suivants

(i) La répartition de la population :

La multiplication de petites localités influe négativement sur l'accessibilité des services de santé aux habitants. Elle est le résultat de la sédentarisation anarchique des populations nomades.

(ii) Les conditions générales d'hygiène : L'hygiène de vie des populations rurales et urbaines déshéritées génère un certain nombre de problèmes liés à l'environnement sanitaire : insuffisance et manque de potabilité de l'eau, carences nutritionnelles particulièrement protéino-énergétiques et en micro-nutriments.

(iii) L'incidence de la pauvreté

Les maladies à haute prévalence, répertoriées à partir des consultations sont à mettre en relation avec des conditions de vie difficiles des populations nécessiteuses (hygiène, qualité de l'eau, nutrition etc). Malgré la baisse significative du coût moyen d'un traitement, il n'en demeure pas moins que les frais de santé posent un problème d'accessibilité financière pour les individus et ménages pauvres, frais auxquels s'ajoutent parfois ceux engendrés par les déplacements des malades et de leurs accompagnants vers les centres de santé.

2.1.3. La pauvreté

La pauvreté reste un phénomène multidimensionnel et complexe. Elle est considérée comme une limitation en matière de ressources, à laquelle s'associe souvent un sentiment de malaise, de frustration et de marginalisation. La pauvreté peut revêtir plusieurs formes dont notamment :

- La pauvreté monétaire qui se manifeste par l'absence ou l'insuffisance de sources de revenus monétaires. Cette forme de pauvreté est mesurée à partir d'indicateurs monétaires de niveau de vie ou de bien être, basés sur la consommation courante et les dépenses des individus ;
- La pauvreté des conditions de vie dite aussi pauvreté humaine qui est en

relation avec le niveau de satisfaction des besoins essentiels tels que l'éducation, la santé, l'habitat, l'eau potable etc... Cette forme de pauvreté est définie à partir d'une série d'indicateurs liés à l'accès à l'éducation, la santé, au logement, à l'eau potable et à l'alimentation.

Toutes ces formes de pauvreté sont cernées par le système national de statistiques à travers des enquêtes périodiques et l'exploitation de documents administratifs.

Dans ce cadre l'année 2000 a été marquée par l'organisation d'un recensement général de la population et de l'habitat, d'une enquête démographie et de santé (EDSM), d'une enquête permanente sur les conditions de vie de ménages (EPCV)) qui ont fourni des informations quantitatives utiles pour apprécier le niveau et les conditions de vie des populations.

En 1990, la proportion de la population souffrant de la pauvreté était de 56,6%. Cette proportion est passée à 50,5% en 1996 pour baisser ensuite jusqu'à 46,3% en 2000. S'agissant de l'extrême pauvreté, elle a enregistré une très faible baisse au niveau national puisque le pourcentage des individus qui en souffrent a évolué de 32,6% en 1996 à 31,4% en 2000 soit une baisse de 1,2 points. Cette évolution se caractérise par un recul de la pauvreté dans toutes les wilayas à l'exception de Nouakchott, du Trarza et du Guidimaka où l'incidence de la pauvreté a augmenté respectivement de 4,5 ; 3,2 et 4 points.

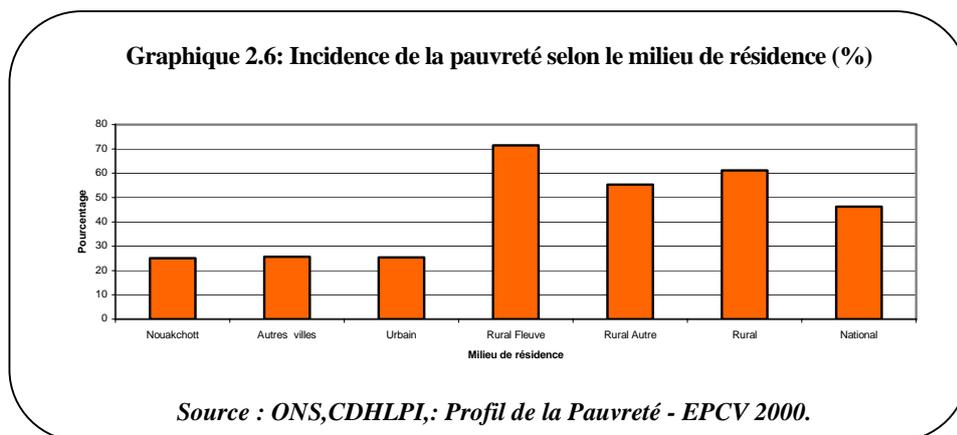
2.1.3.1. La pauvreté monétaire

- Les développements qui précèdent démontrent que la pauvreté (seuil 67 316 UM) et l'extrême pauvreté (seuil 50 895 UM) demeurent répandus en Mauritanie.
- D'autre part, il s'est avéré que des écarts importants en termes de pauvreté et d'extrême pauvreté existent selon le milieu de résidence, les wilayas et les groupes socio-économiques.

La pauvreté reste un phénomène multidimensionnel et complexe. Elle est considérée comme une limitation en matière de ressources, à laquelle s'associe souvent un sentiment de malaise, de frustration et de marginalisation

En effet, en milieu rural le taux de pauvreté est de 61,2% contre 25,4% en milieu urbain : Cela démontre que

le phénomène de la pauvreté est d'abord rural (Graphique 2.6).



L'analyse de la pauvreté démontre aussi qu'en dehors de Nouakchott où on assiste à une augmentation de son incidence passant de 21,1% à 25,1% de 1996 à 2000, la pauvreté a reculé dans tous les centres urbains où ces taux ont évolué de 38,7% à 25,7% pour la même période. A l'intérieur de Nouakchott la pauvreté touche plus les habitants des zones non loties où son taux est de 33,4%, que ceux des zones loties où les pauvres ne représentent que 22,4% de la population.

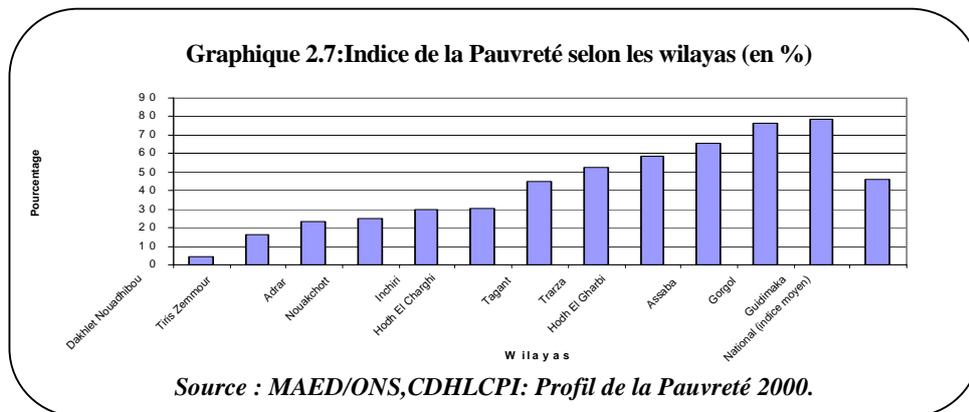
L'incidence de la pauvreté n'est pas uniforme en milieu rural où il existe d'importantes disparités entre le rural fleuve où elle est estimée à 71,5% et le rural autre (que le fleuve) où elle est de 55,3%.

L'ampleur de la pauvreté en milieu rural est due au fait que l'agriculture et l'élevage qui constituent les

principales sources de revenus et d'emplois pour les ruraux sont soumis à une multitude de contraintes d'ordre naturel, foncier, technique (Section 1), financier... A cela s'ajoute la faible diversification des sources de revenus. Selon l'incidence de la pauvreté, les wilayas peuvent être classées en quatre groupes:

- Les wilayas où le pourcentage des pauvres est supérieur à 50% : Guidimaka, Gorgol, Assaba, Hodh El Gharbi, Brakna et Trarza.
- Celles où ce taux est compris entre 30 et 45% : Hodh Echargui et Tagant.
- Les wilayas où le taux se situe entre 20 et 30% : Nouakchott, Adrar, Inchiri.
- Celles dont le taux d'incidence de la pauvreté est en deçà de 20% : Dakhlet Nouadhibou et Tiris Zemmour (Graphique 2.7).

Deleted: >



Les taux les plus élevés de pauvreté sont enregistrés dans les wilayas du Guidimaka (78,6%), du Gorgol (76,2%) et de l'Assaba (65,5%). Par contre les wilayas qui enregistrent les plus faibles taux sont celles du Tiris Zemmour (16,4%) et Dakhlet Nouadhibou (4,2%); une situation liée à l'existence importantes activités économiques dans ces deux wilayas à savoir l'industrie minière et la pêche.

L'examen des indices de contribution des wilayas à l'étendue de la pauvreté met en lumière la primauté des wilayas du Gorgol(15,8%) du Trarza (13,7%), du Brakhna (13,0%) et du Guidimaka (12,8%).

L'analyse de l'incidence de la pauvreté sur la base des groupes socio-économiques auxquels appartiennent les chefs de ménages montre que les indépendants agricoles sont les plus touchés par la pauvreté avec un taux d'incidence de 70,5%. Ils sont suivis par les chômeurs (48,3%) et les inactifs (42,3%). Les salariés représentent la catégorie la plus favorisée avec des incidences de 18,6% pour les salariés du secteur

public et 27,1% pour ceux du secteur privé.

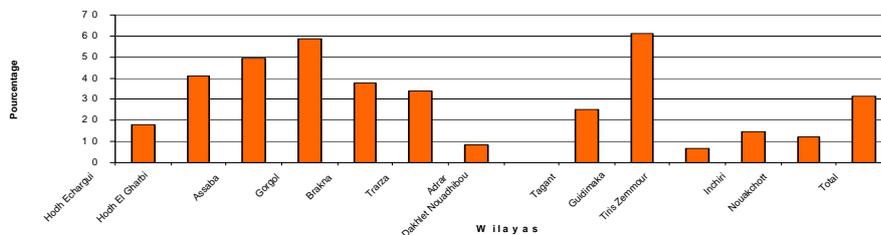
Quant à l'extrême pauvreté (50 897 UM par tête et par an), qui demeure un phénomène d'une ampleur significative au niveau national, elle est très inégalement répartie et les taux sont très variables selon les milieux : 44,1% en milieu rural et 12,7% en milieu urbain. Les zones rurales contribuent pour 85,6% à l'incidence de l'extrême pauvreté, ce qui révèle d'importantes disparités en terme de niveau de vie entre le monde rural et les zones urbaines (tableau 2.3).

Ainsi, se dégage l'immense contribution des zones rurales à l'incidence de l'extrême pauvreté faisant apparaître un grand déséquilibre en termes de niveau de vie entre le monde rural et les zones urbaines.

Comme pour la pauvreté, les wilayas où l'extrême pauvreté est la plus répandue sont le Guidimaka (61%), le Gorgol (58,7%), l'Assaba (49,5%), le Hodh El Gharbi (41,0%), le Brakna (37,8%) et le Trarza (34,0%) (Graphique 2.8).

Deleted: <sp>

Graphique 2.8: Incidence de l'extrême pauvreté selon les wilayas (%)



Source : MAED/ONS, CDHLCPI: Profil de la Pauvreté 2000.

Analysée au niveau des groupes socio-économiques, l'extrême pauvreté touche la moitié des indépendants agricoles, le tiers des chômeurs et le quart des inactifs, ce qui corrobore la situation de ces groupes sur la base du seuil de pauvreté.

Les salariés sont la catégorie la moins affectée avec pour les salariés du secteur public et ceux du secteur privé des taux d'incidence d'extrême

pauvreté respectivement de 8,9% et 19,4%.

Deleted: <sp>

2.1.3.2. La pauvreté humaine

Les analyses de la pauvreté monétaire basées sur les revenus et les dépenses ont démontré leurs limites quant à l'appréciation du bien-être des individus qui est par essence multidimensionnel et complexe. C'est dans ce contexte qu'apparaît la pauvreté des conditions de vie fondée

sur l'évaluation du niveau de vie à partir des indicateurs sociaux (liés à l'alphabétisation, l'éducation, l'accès à l'eau potable.). L'évolution de ces indicateurs a souvent des liens très forts avec le revenu.

importants existent encore dans ce domaine entre les wilayas et entre le milieu rural et le milieu urbain.

2.1.3.3. Programmes et Stratégies de lutte contre la Pauvreté

Tableau 2.3: Incidence et contribution des milieux de résidence pour l'extrême pauvreté		
Milieu de résidence	PO (%)	CO(%)
Nouakchott	12,3	8,6
Autre villes	13,2	5,7
Urbain	12,7	14,4
Rural Fleuve	53,7	38,3
Rural Autre	38,5	47,3
Rural	44,1	85,6
National	31,4	100,00

Source : MAED/ONS, CDHLCPI: Profil de la Pauvreté 2000.

(1) PO= Incidence de l'extrême pauvreté (%).

(2) CO= Contribution à l'incidence de l'extrême pauvreté (%).

Ainsi, le taux d'alphabétisation au niveau national qui a connu une augmentation continue au cours des dernières années avec un écart remarquable entre les hommes et les femmes est toujours plus élevé chez les hommes qu'au niveau des femmes et ce quel que soit le groupe socio-économique considéré.

Au niveau de l'éducation, de la santé et de l'accès à l'eau potable, des progrès notables ont été enregistrés au cours des dernières années. Mais, des disparités en termes de scolarisation demeurent entre milieux, entre garçons et filles et entre Wilayas.

Dans le domaine nutritionnel, les indicateurs de malnutrition des enfants restent élevés. La malnutrition demeure une cause importante sous-jacente de mortalité et de morbidité.

L'analyse comparative des indices de la pauvreté (EPCV) fait apparaître une baisse générale de celle-ci au niveau national.

Le recul de la pauvreté monétaire s'est accompagné d'une diminution de la pauvreté des conditions de vie due principalement à une accessibilité plus grande aux services sociaux pour les populations. Toutefois des écarts

Devant l'extension de la pauvreté, les pouvoirs publics ont élaboré et engagé une Stratégie Nationale de Lutte Contre la Pauvreté et de Développement à la Base à partir de 1992.

Cette stratégie a été suivie par l'adoption d'un Programme National de Lutte Contre la Pauvreté (PNLCP) en 1998 avec la perspective d'une réduction importante du phénomène par la mise en œuvre de réformes dont la finalité est de faire reculer la pauvreté de façon significative tout en consolidant les acquis en matière d'équilibre macro-économique et de maintien de la croissance.

Depuis 2000, le CSLP a été élaboré par le gouvernement. Il représente, désormais, la stratégie du pays en matière de lutte contre la pauvreté qui poursuit, complète et élargit toutes les actions menées dans ce domaine.

Le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté est articulé autour des quatre principaux axes qui sont :

(i) L'accélération de la croissance économique, l'amélioration de la compétitivité de l'économie et la réduction de la dépendance de celle-ci vis à vis des facteurs exogènes.

(ii) La valorisation du potentiel de croissance et de productivité des pauvres par la promotion des secteurs

qui leurs profitent directement dans leurs zones de concentration.

(iii) Le développement des ressources humaines et l'accès aux infrastructures essentielles; ce qui devra, à long terme améliorer la productivité et par conséquent les conditions de vie des pauvres en réduisant leur vulnérabilité. Les secteurs sociaux visés sont l'éducation (alphabétisation, pré-scolaire, fondamental, secondaire, professionnel et supérieur), la santé, la nutrition, l'eau potable, l'électricité et l'assainissement.

(iv) Enfin, la promotion du cadre institutionnel par la consolidation de l'Etat de droit, le renforcement des capacités de l'administration, la décentralisation, la gestion efficace et transparente des biens publics et l'adoption d'une approche participative et de renforcement des capacités de la société civile.

Les objectifs du CSLP seront réalisés par séquences. Pour une première phase représentant le premier terme et s'étalant de 2001 à 2004, les principaux objectifs sont :

▪ le maintien sur la période d'un taux annuel moyen de croissance supérieur à 6%,

▪ la réduction de l'incidence de la pauvreté à moins de 39% et celle de l'extrême pauvreté à moins de 22% en ramenant cette incidence à moins de 53% en milieu rural,

▪ le développement urbain intégré des quartiers périphériques précaires des agglomérations urbaines.

Les objectifs généraux à long terme de cette stratégie sont:

▪ la réduction de la proportion de mauritaniens pauvres à moins de 27% à l'horizon 2010 et à moins de 17% à l'horizon 2015 et la diminution de 50% de l'incidence de pauvreté en milieu rural,

▪ la réalisation des objectifs sociaux définis sur la base des recommandations des différents sommets mondiaux en matière d'éducation, de santé, d'eau potable, d'habitat etc.

▪ la réduction des disparités sociales et spatiales.

Dans le domaine de l'Education il s'agit de résorber les disparités entre genres et entre régions et d'éliminer l'analphabétisme à l'horizon 2015.

▪ En matière d'approvisionnement en eau potable (AEP), le cadre stratégique se fixe comme objectifs la dotation à l'horizon 2010 de tous les villages de plus de 500 habitants d'un réseau d'adduction d'eau et de porter le taux de desserte par branchements à 85% en milieu urbain à l'horizon 2015.

▪ Selon le rapport de mise en œuvre du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) pour l'année 2001, des actions significatives de lutte contre la pauvreté ont été menées. Il s'agit principalement de (i) la finalisation de l'étude sur la contribution de l'élevage dans l'économie nationale et dans la lutte contre la pauvreté, permettant ainsi de lancer des grandes réformes dans ce sous-secteur vital pour le pays, (ii) la réalisation des programmes ciblés au profit des zones les plus pauvres en particulier en milieu rural, (iii) l'élaboration d'un programme décennal de l'éducation qui intègre tous les niveaux éducatifs (iv) l'amélioration de l'état sanitaire et nutritionnel des populations par la création des centres de santé et nutrition et la réalisation d'un vaste programme de mobilisation sociale (v) la poursuite de l'amélioration de l'accès des populations à l'eau potable dans plusieurs centres secondaires et zones rurales (vi) le renforcement des capacités de la société civile et de l'administration : transfert des compétences aux communes, formulation d'une lettre de politique de développement urbain.

Le rapport d'activités du Commissariat aux Droits de l'Homme, à la lutte contre la pauvreté et à l'Insertion (CDHLCPI) au titre de 2001, note un ensemble de programmes d'intervention prioritaires et complémentaires des actions des autres départements qui ont été mis en œuvre avec un ciblage particulier des populations les plus pauvres. Les actions les plus importantes ont été

réalisées à travers (i) les programmes ciblés de lutte contre la pauvreté (aménagement hydro-agricoles, le désenclavement, l'eau potable, l'éducation, la santé, la sécurité alimentaire, l'élevage) (ii) les programmes urbains, l'habitat social..(iii) les programmes transversaux (appui aux coopératives agricoles en difficultés, insertion des diplômés-chômeurs, formation professionnelle, lutte contre la mendicité etc..),(iv) le programme de micro-finance et micro-entreprise et (v) le programme de développement participatif, la coordination, l'analyse et le suivi de la pauvreté.

Dans ce cadre, il y a lieu de signaler la mise sur pied de fonds spéciaux destinés au financement d'actions de lutte contre la pauvreté c'est le cas du Fonds Mauritano-Canadien de Lutte Contre la Pauvreté (FMCLP) initié par le CDHLCPI et l'Agence Canadienne de Développement International

et variées. Globalement on peut distinguer des contraintes liées au milieu rural, d'autres spécifiques au milieu urbain et des contraintes générales à caractère national.

2.1.3.4.1. Les obstacles en milieu rural

Le milieu rural en Mauritanie abrite la majorité de la population vivant en deçà du seuil de pauvreté puisque six ruraux sur dix sont pauvres.

L'agriculture et l'élevage représentent les deux principaux pourvoyeurs du monde rural en matière d'emplois à hauteur de 78% pour l'agriculture et 8% pour l'élevage. Or ces deux secteurs sont vulnérables en lien avec leur dépendance de la pluviométrie et par conséquent la vulnérabilité de l'emploi qu'ils génèrent.

Cette faible productivité agricole explique pour l'essentiel la forte incidence de la pauvreté en milieu rural dont les déterminants constituent des contraintes au développement

Encadré 2.4 : Le Fonds Mauritano-Canadien de Lutte Contre la Pauvreté

Le Fonds Mauritano-Canadien de Lutte Contre la Pauvreté est un projet bilatéral de coopération issu d'un protocole d'entente conclu en 1996 entre la Mauritanie et le Canada. Son but est de contribuer à la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté en appuyant la réalisation de projets visant la satisfaction des besoins humains fondamentaux des groupes les plus démunis de la population mauritanienne.

Le FMCLP intervient dans quatre secteurs : santé materno-infantile, éducation de base, alimentation et nutrition, eau potable et assainissement. Dans son plan d'action 2002, le FMCLP a choisi de limiter ses interventions aux wilayas de Nouakchott, Inchiri, Gorgol, Brakna et Guidimakha. Cette politique de concentration géographique est revue annuellement par le comité de gestion. Le FMCLP n'exécute pas lui-même les projets, il répond aux requêtes qui lui sont soumises en apportant un soutien financier aux projets qui sont approuvés. Les requêtes peuvent être soumises soit par un service public, une collectivité locale ou une organisation de la société civile (ONG, Associations, coopératives, GIE).

Source : Le Fonds Mauritano-Canadien de Lutte Contre la Pauvreté

(ACDI) (Encadré 2.4).

La mise en œuvre des programmes ciblés de lutte contre la pauvreté a coûté 1 428 727 246 Ouguiyas en 2001.

2.1.3.4. Les contraintes à la réduction de la pauvreté

Les contraintes à la réduction de la pauvreté en Mauritanie sont multiples

agricole.

A ces contraintes, s'ajoutent l'insuffisance des ressources en eau, des infrastructures, les problèmes d'accès à la terre (fonciers), le manque de ressources financières, la surexploitation et la gestion inadaptée des ressources naturelles.

2.1.3.4.2. Les obstacles en milieu urbain

Les centres urbains du pays et en particulier la capitale Nouakchott constituent depuis quelques décennies la destination principale des migrants ruraux à la suite des sécheresses successives et de la dégradation des conditions dans les zones rurales qui l'a accompagné.

Ces flux migratoires de grande ampleur, constitués principalement par les personnes les plus démunies du monde rural ont provoqué une croissance rapide de la population urbaine en particulier à Nouakchott et Nouadhibou où se sont développés des quartiers d'habitat précaire (bidonvilles) dans lesquels vit une population souvent en situation d'extrême pauvreté.

Les contraintes à la réduction de la pauvreté en milieu urbain sont liées à l'accès aux services sociaux de base, au financement, à la sécurisation foncière, au manque de qualification et à la faiblesse du niveau technique.

En plus des contraintes inhérentes aux milieux rural et urbain, existent d'autres contraintes qui sont en général en rapport avec le contexte naturel du pays, le poids de la dette, la croissance accélérée de la population et la capacité limitée de gestion de l'administration.

2.1.4. L'habitat

Les caractéristiques et le type d'habitat dans un pays dépendent d'un certain nombre de facteurs tels que les spécificités physiques et les particularités sociologiques et institutionnelles d'une part et le niveau de vie des habitants d'autre part.

La Mauritanie a subi de profonds bouleversements socio-économiques au cours des dernières décennies.

En effet, la sédentarisation massive et l'explosion urbaine des trente dernières années se sont accompagnées d'une modification notable de l'habitat avec l'apparition de nouvelles catégories d'habitations.

2.1.4.1. Composantes et caractéristiques de l'habitat

Dès les premières années qui ont suivi la sécheresse des années 1970, s'est développé dans les centres urbains un habitat précaire à la périphérie des villes où s'est logée la masse d'immigrants ruraux démunis.

Le développement de l'habitat précaire a été favorisé par l'absence de contrôle de l'urbanisation et le non respect des règles existantes, le manque d'équipements et d'infrastructures, le prix élevé des parcelles viabilisées et l'insuffisance des opérations d'habitat social ou de rénovation urbaine.

La précarité de l'habitat est révélée par le pourcentage élevé (45%) des ménages habitant dans les tentes, cases et baraques au niveau de l'ensemble du pays en 1990 et particulièrement à Nouakchott.

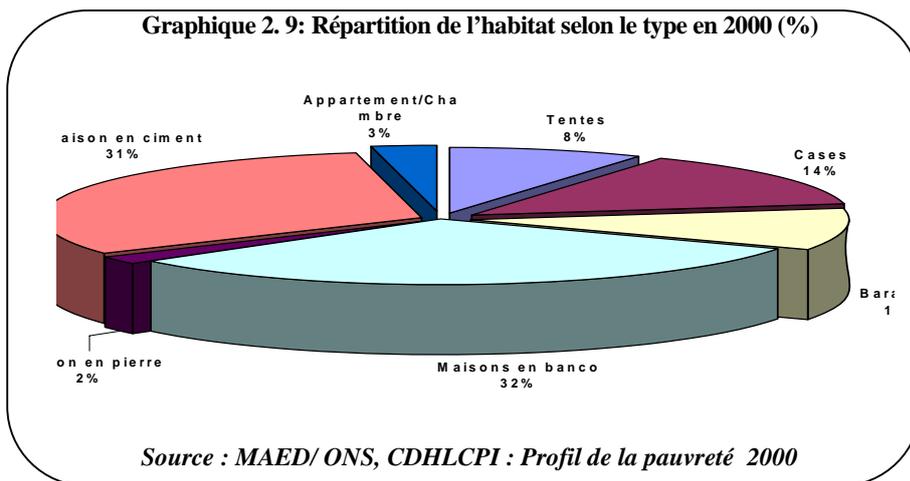
Les types d'habitat connaissent, toutefois, une légère amélioration liée à celle des conditions de vie:

Néanmoins, l'habitat précaire (tentes, cases, baraques) occupe toujours une place importante représentant 33% de l'habitat au niveau national, les maisons en dur constituant une proportion presque semblable (34%) contre 1/3 restant pour les maisons en banco et en pierre (Graphique 2.9).

L'habitat précaire (tentes, cases, baraques) occupe toujours une place importante de l'habitat au niveau national

Deleted: ¶
<sp>¶
¶

Graphique 2. 9: Répartition de l'habitat selon le type en 2000 (%)



Il existe une étroite relation entre le type d'habitat et le niveau de vie des habitants. En effet, 43% des ménages très pauvres habitent dans des logements du type précaire (tente, case, baraque) contre moins de 27% chez les ménages non pauvres.

En milieu urbain, il y a lieu de signaler une extension de l'habitat précaire 16,8% et 10% en 1996 du total des ménages respectivement à Nouakchott et dans les autres villes contre 24,3% en l'an 2000.

Par contre en milieu rural on assiste à une progression des logements en ciment entre 1996 et 2000 de 7 à 14% dans le Rural Fleuve et de 7 à 10% dans le Rural Autre.

Il existe une étroite relation entre le type d'habitat et le niveau de vie des habitants.

En effet, 43% des ménages très pauvres habitent dans des logements du type précaire (tente, case, baraque) contre moins de 27% chez les ménages non pauvres. De même la proportion de non pauvres habitant dans des domiciles en dur dépasse les 45% alors que cette proportion n'est que de 12% chez les "extrêmes pauvres".

S'agissant des conditions d'habitat, les résultats de l'Enquête Démographique et de Santé (2000) permettent de constater que 64% des ménages au niveau national habitent dans un logement au sol de sable ou de terre battue, 30% logent dans une habitation au sol en ciment et 6% seulement de ces ménages occupent un domicile à sol à carreaux.

Les puits et forages constituent la principale source d'approvisionnement en eau des populations urbaines (45%) contre 24% des ménages s'alimentant auprès de revendeurs d'eau et 15% s'approvisionnant à partir des robinets

En matière d'éclairage, la principale source d'éclairage reste la bougie et la torche étant donné que 71% des ménages continuent à les utiliser : 70% dans le Rural Fleuve et 92% dans le Rural Autre.

Le taux d'utilisation de l'électricité est de 18% au niveau national, avec une proportion faible en milieu rural mais relativement importante en milieu urbain : 36,1% des ménages à Nouakchott et 49% dans les autres villes.

En matière de source d'énergie pour la cuisine, le combustible le plus répandu demeure le bois utilisé par 48% des ménages nationaux, suivi par le gaz en bouteille (28%), le charbon de bois (23%) et l'électricité (moins de 1%).

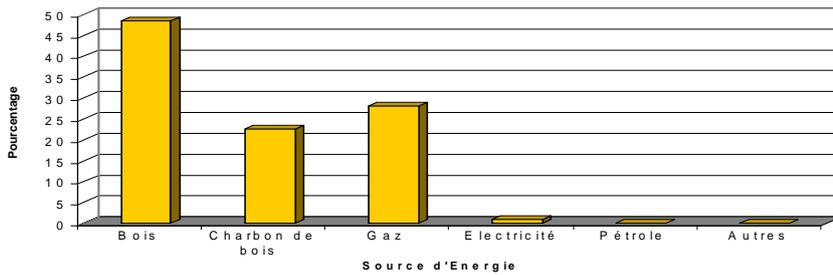
Mais, c'est en milieu rural que le bois est le plus utilisé comme combustible de cuisine puisque plus de 70% des ruraux continuent à l'utiliser comme source d'énergie.

Le bois et le charbon de bois sont presque exclusivement utilisés en milieu rural, alors qu'en milieu urbain le combustible de cuisine gaz en bouteille fait des progrès importants puisque près d'un ménage sur deux l'utilise comme source d'énergie domestique.

On constate que 80,3% des ménages extrêmement pauvres utilisent le bois et le charbon de bois comme combustible de cuisine. 9,3% de ces ménages emploient le gaz et 0,1% seulement l'électricité. Le gaz est surtout utilisé par les non pauvres dont 27,7% emploient le charbon de bois (Graphique 2.10)

Deleted: <sp>

Graphique 2.10: Principales sources d'énergie utilisées pour la cuisine (%)



Source : MAED/ONS, CDHLCPI : Profil de la pauvreté 2000

Le bois et son dérivé le charbon de bois sont utilisés comme combustibles de cuisine chez les pauvres et les très pauvres pour des raisons d'accessibilité géographique (en milieu rural) et financière. Le combustible gaz vient en 3e position chez les populations démunies, mais en première position pour son utilisation chez les ménages non pauvres. Cette situation caractérisée par une sur consommation de bois et de charbon constitue un facteur important de destruction de la couverture végétale et par conséquent

de dégradation de l'environnement naturel.

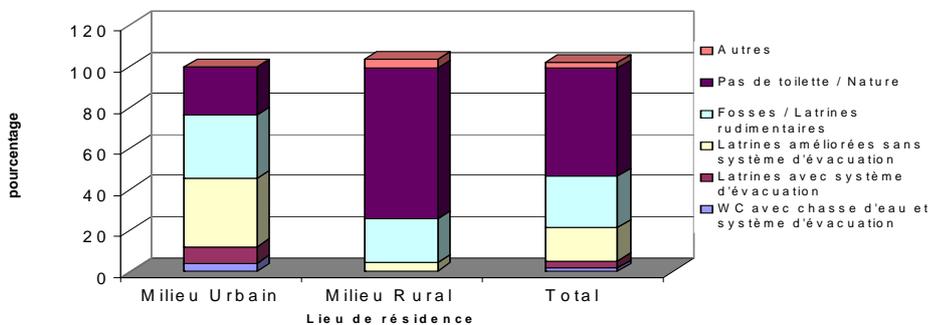
Dans le domaine de l'assainissement, la situation reste préoccupante avec un taux de couverture faible (inférieur à 20%), constituant un véritable problème d'environnement, surtout dans les villes, et générant une forte pollution vecteur de nombreuses maladies.

La situation en matière d'installations sanitaires est caractérisée par des insuffisances notoires (Graphique 2.11).

Deleted: ¶
<sp>

Deleted: ¶
<sp>¶
¶

Graphique 2.11: Répartition du type de toilettes selon le lieu de résidence (%)



Source : MAED/ONS, CDHLCPI, Profil 2000

Plus de la moitié des ménages (52,6%) n'ont aucune installation sanitaire dans leur logement avec des écarts importants entre le milieu rural et milieu urbain puisque près de 3/4 des ménages ruraux (73,4%) n'ont aucun type de toilette contre 23% des ménages en milieu urbain. On constate, d'autre part, que 25% des ménages n'ont que des latrines rudimentaires.

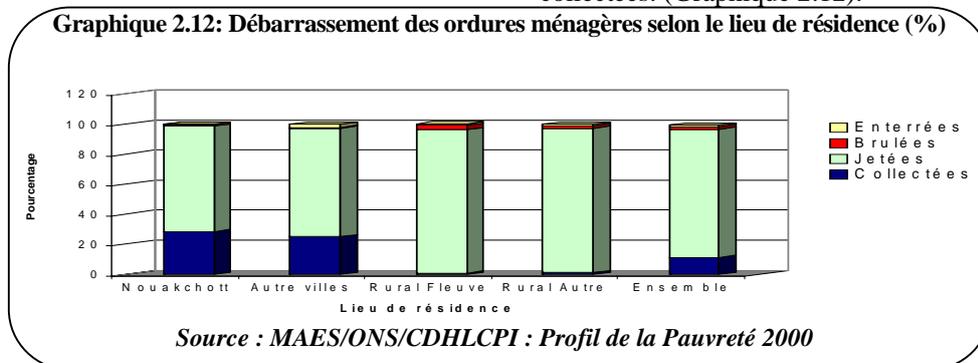
Au sujet de l'évacuation des excréments et des eaux usées domestiques, les systèmes existants les plus répandus sont les latrines à fosse utilisées par 39% des ménages urbains en 2000 et qui sont habituellement vidangées dans des trous à proximité des habitations.

En matière d'évacuation des eaux usées, il existe quelques réseaux rudimentaires d'évacuation des eaux domestiques à Nouakchott,

85% des ménages jettent leurs ordures dans la rue avec des variations selon le lieu de résidence : 95% en milieu rural et 75% en milieu urbain. Seuls 12% des ordures sont collectées.

Nouadhibou et Zouérate; mais les insuffisances dans ce domaine sont telles qu'on peut parler de quasi-inexistence des réseaux. A titre d'illustration, la station d'épuration de Nouakchott ne traite que 6% des effluents produits par les ménages.

Concernant le débarrassement des ordures ménagères les enquêtes révèlent que 85% des ménages jettent leurs ordures dans la rue avec des variations selon le lieu de résidence : 95% en milieu rural et 75% en milieu urbain. Seuls 12% de ces ordures sont collectées. (Graphique 2.12).



La gestion des déchets solides pose un problème sérieux étant donné le caractère inerte de ces déchets le plus souvent non biodégradables et dont une grande partie n'est pas traitée en milieu urbain (64%). Cet état des choses résulte d'un certain nombre de facteurs d'ordre technologique (absence de moyens de ramassage moderne); financiers (les municipalités ne recouvrant pas les frais nécessaires) et organisationnels et institutionnels (multiplicité des intervenants dont les rôles et les responsabilités ne sont pas définis).

Pour ce qui est du statut d'occupation des logements, en 2000, 77% des ménages étaient propriétaires de leur logement, 13% locataires et 5% se l'approprient. Néanmoins, le pourcentage des ménages propriétaires de leurs habitations très élevé en milieu rural (93%) est beaucoup plus faible en milieu urbain notamment à Nouakchott où il n'est que de 21%.

2.1.4.2. Stratégies en matière d'habitat

La précarité de l'installation des pauvres dans la périphérie des grandes villes constitue par conséquent un obstacle majeur à l'amélioration de l'habitat, à une meilleure fixation des populations, à l'accès aux services sociaux de base et à la création d'activités stables.

C'est pourquoi les pouvoirs publics ont mis au point une stratégie en matière d'habitat et de développement urbain intégré qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie générale de lutte contre la pauvreté qui s'est traduite par la définition en 2001 d'une politique de développement urbain, d'une stratégie nationale et d'un programme de développement urbain étalé sur dix ans (2001-2010).

Le PDU a pour objectif de:

- Améliorer les infrastructures urbaines ;
- accroître l'offre de service de qualité en milieu urbain ;
- Contribuer à la création d'emploi par la promotion d'AGR et
- Renforcer la politique d'appropriation des programmes de développement par les populations bénéficiaires tout en améliorant les services offerts par les administrations aux administrés.

L'enveloppe financière nécessaire à son exécution (25 milliards d'UM) donne une idée de l'importance du développement des villes dans toutes leurs dimensions et donc de l'ampleur de la tâche.

La stratégie adoptée en matière d'habitat est axée sur l'amélioration des conditions de vie dans les quartiers précaires où se situent les plus grandes poches de pauvreté urbaine et sur

l'intégration de ces quartiers dans le tissu urbain.

Les principaux objectifs de cette politique de développement urbain à l'horizon 2004 visent à :

- Doter les capitales régionales d'un cadre de référence pour leur développement;
- Renforcer les capacités nationales en matière de gestion urbaine;
- Améliorer l'accès des populations et des opérateurs économiques aux équipements et aux services collectifs de base ;
- Lutter contre la spéculation foncière et l'occupation illégale des espaces urbains et Lutter contre le chômage urbain ;

Pour atteindre ces objectifs, un certain nombre d'actions seront mises en œuvre.

Elles concerneront cinq domaines : le cadre institutionnel, le développement des infrastructures et services urbains, le développement économique des villes, l'amélioration de l'habitat et l'environnement.

Il est également prévu la dotation des villes de schémas d'aménagement urbains, le recensement des populations de quartiers précaires et la mise en place d'un programme de régularisation, la poursuite des programmes de construction et de crédit de la Banque de l'Habitat pour les classes moyennes et l'extension des programmes d'habitat social, ainsi que la promotion de l'auto construction dans les quartiers précaires, sur le modèle de l'expérience du programme "TWIZE".

2.1.4.3. Les contraintes dans le domaine de l'habitat

Les principaux obstacles à l'amélioration de l'habitat et de l'assainissement sont en étroite relation avec les facteurs suivants:

- Le facteur économique: la faiblesse du revenu des individus et des ménages explique pour une bonne part la précarité de l'habitat et les insuffisances en matière d'assainissement.

L'ampleur du phénomène de la pauvreté dans le pays est telle que l'essentiel des revenus est consacré à la

satisfaction des premiers besoins tels que l'alimentation, les soins et l'habillement. La relation entre le type d'habitat et le revenu est mis en lumière par les statistiques qui révèlent que la prédominance de l'habitat précaire se rencontre essentiellement chez les pauvres et les extrêmes pauvres.

- Le facteur démographique.

Le caractère élevé du taux d'accroissement naturel de la population sous-tendu par une natalité et une fécondité élevées augmente de façon substantielle les besoins en matière d'habitat. A cela s'ajoute le mouvement migratoire déclenché par la détérioration des conditions de vie en milieu rural et qui a abouti à une forte urbanisation et à une sédentarisation massive de la population. Ce puissant exode est à l'origine de la multiplication et de l'extension de quartiers péri-urbains à habitats précaires installés de façon anarchique dans des zones expropriées. Le développement de ce type d'habitat a été favorisé par le prix élevé des parcelles viabilisées et par les insuffisances en matière de politique d'habitat social. L'intégration de ces quartiers constitue un obstacle majeur à l'amélioration de l'habitat et de l'assainissement.

Les facteurs socioculturels : Il s'agit d'habitudes liées à l'ancien mode de vie rural qui était prédominant dans le pays il y a quelques décennies et qui expliquent l'utilisation de certains types d'habitats tels que la tente et la non collecte des ordures.

2.1.5. L'environnement

L'environnement en Mauritanie est fait d'écosystèmes particulièrement fragiles, qu'il s'agisse d'écosystèmes terrestres ou marins. A l'exception de la frange océanique avec ces écosystèmes côtiers spécifiques, la diversité écologique est intimement liée à l'étagement de la pluviométrie depuis le nord Saharien caractérisé par l'aridité jusqu'au limites sud soudano-sahéliennes du pays.

Aujourd'hui, la situation générale du pays se caractérise par un cadre environnemental fortement détérioré par l'action conjuguée de la péjoration climatique et des effets négatifs de l'action anthropique : une détérioration qui menace dangereusement le

Encadré 2.5 : Préservation de l'environnement et sécurité maritime

Le Gouvernement réaffirme son engagement à faire de la préservation de l'environnement marin l'une de ses préoccupations majeures en raison des conséquences désastreuses qu'aurait une pollution marine sur les ressources halieutiques et le Parc National du Banc d'Arguin. Il est particulièrement conscient que le littoral mauritanien constitue un élément précieux du patrimoine marin universel.

Dans ce cadre, une coordination interministérielle sera instituée pour prévenir tout aménagement anarchique et polluant et un plan d'aménagement du littoral sera conçu. De même le prélèvement du sable sur le domaine public maritime sera réglementé pour éviter la rupture du cordon dunaire.

Des actions de recherche menées par le CNROP en relation avec le Parc National du Banc d'Arguin (PNBA) seront soutenues et la coordination entre l'ensemble des structures impliquées sera assurée pour préserver, notamment, les zones de reproduction. Afin d'éliminer les rejets polluants en mer, en particulier en matière d'hydrocarbures, l'application de la législation sera renforcée parallèlement à la mise en place de structures de récupération de ces déchets. Dans le domaine de la sécurité maritime, le Gouvernement soutiendra fermement les mesures destinées à améliorer la sécurité maritime. Un programme d'enlèvement des épaves sera mis en oeuvre. De même, un plan de lutte contre la pollution marine sera en oeuvre et des structures appropriées seront mises en place pour améliorer les services en mer et prévenir les risques de naufrage.

Source: Stratégie Nationale d'aménagement du secteur des pêche 1998

potentiel biologique et les principales activités humaines

2.1.5.1. Aspects majeurs de la dégradation de l'environnement

La dégradation de l'environnement se manifeste à travers :

- (i) La dégradation de la biodiversité: qui se traduit par l'appauvrissement des écosystèmes: disparition ou raréfaction de certaines espèces végétales (Acacia gommiers, Acacia Nilotica, Commifora africana...), destruction importante du patrimoine faunistique (girafes, crocodiles, grands félins, gazelles, autruches) ;
- (ii) Les effets néfastes des pratiques agricoles et pastorales : Dans le domaine agricole, la diminution des terres cultivables et l'augmentation des besoins des populations ont abouti à une suppression de la jachère et l'extension des terres agricoles au détriment des espaces forestiers (notamment pour le développement de l'irrigué). Dans le domaine pastoral, la diminution de la productivité des zones pastorales a accentué la pression sur les zones Sud et Sud Est du pays dans lesquelles la concentration du bétail a favorisé la surexploitation des ressources fourragères. Le cheptel

national représente plus de 3 millions UBT pour une production de 2,5 millions UBT).

L'impact de l'action anthropique sur les ressources forestières : Cette action risque d'entraîner leur épuisement en raison de la forte pression pour la satisfaction de la consommation en bois et charbon de bois notamment des centres urbains.

(iii) La surexploitation des ressources halieutiques : Malgré un potentiel de prélèvement permmissible très important, ces ressources sont l'objet d'une surexploitation qui se manifeste à travers la baisse importante et régulière des productions annuelles des espèces démersales (poissons de fond) et l'augmentation démesurée de l'effort de pêche. A cela s'ajoutent les dégâts occasionnés par les chaluts de fond aux herbiers marins et les grands prélèvements constitués de poissons juvéniles (Encadré 2.5).

(iv) Les problèmes liés à l'exploitation des eaux : surexploitation des nappes phréatiques oasiennes par l'introduction des motopompes dans le système d'exhaure, l'exploitation excessive des aquifères fossiles pour l'alimentation des grandes villes comme Nouakchott et la consommation des eaux

la diversité écologique est intimement liée à l'étagement de la pluviométrie depuis le nord Saharien caractérisé par l'aridité jusqu'au limites sud soudano-sahéliennes du pays.

superficielles à des fins domestiques en milieu rural (incidences négatives sur la santé des populations)

(v) L'ensablement : L'exposition des sols dénudés à l'action des vents, suite à la sécheresse et à la dégradation du couvert végétal a favorisé l'intensification de l'érosion éolienne et la remobilisation des ensembles dunaires dans le pays. Aujourd'hui, l'ensablement menace la plupart des villes et villages, les surfaces cultivables, les cours d'eau, les ouvrages hydrauliques et les voies de

D'un autre côté, la mortalité importante dans les populations de mammifères marins ces dernières années est significative des menaces réelles qui pèsent sur l'environnement marin.

Il y a également une dégradation de l'environnement immédiat des villes côtières à savoir Nouadhibou et surtout Nouakchott liée à l'extraction des matériaux servant à la construction des bâtiments. Cette pratique favorise la mobilité des composantes du sol et la constitution de dunes (Encadré 2.6).

Encadré 2.6 : Les enjeux de la zone côtière mauritanienne

La ville de Nouakchott est, depuis sa création, un perpétuel chantier de construction. Des villas sortent du sol et poussent du jour au lendemain, comme de véritables champignons. Ce qui entre autres signes, montre tout de même que la santé économique (du moins d'une certaine frange de la population) n'est pas si catastrophique. En réalité l'édification de toutes ces nouvelles infrastructures se fait au détriment de la sécurité des Nouakchottois: l'extraction quasiment anarchique des matériaux de construction a un double effet sur l'environnement urbain. D'une part, les énormes galeries creusées sans aucun suivi et surveillance technique sur la dune côtière pour l'exploitation du sable de construction, affaiblissent dangereusement cette dernière. L'incroyable capacité de reconstitution de la dune côtière n'est pour autant pas illimitée. Et des risques de déferlement de l'eau de mer dans les quartiers peu élevés de Nouakchott ne sont pas à négliger. L'Arrondissement urbain de Sebkhâ et une partie de la belle Tevragh Zeïna sont particulièrement sensibles à ces risques. Une marée exceptionnelle comme celle de 1983 pourrait bien faire de Nouakchott une seconde Chott Boul! Est-il certain que les services de secours aient prévu de telles catastrophes, risques à ne pas négliger au vu des prévisions concernant l'augmentation probable du niveau des océans due au réchauffement du climat.

Autres risques environnementaux liés à l'extraction des matériaux de construction: l'exploitation des coquillages constitue le meilleur moyen de créer de nouvelles dunes. En effet la déstabilisation du sol, l'extraction des matériaux solides, véritables liants entre différents composants du sol côtier, ainsi que la création de petites butes pour le tamisage des coquillages sont des facteurs aggravants de la constitution de nouvelles dunes. Est-il vraiment rationnel, d'un côté, de créer de nouvelles dunes, et de l'autre de dépenser des sommes colossales pour les re-fixer ? Aussi bien pour le cas de l'exploitation des coquillages que pour les risques d'inondation, l'important est de savoir qui a la responsabilité de prévenir la catastrophe, plutôt que d'en chercher ultérieurement les coupables!

Source : Le littoral mauritanien : Vers une planification intégrée, Séminaire sur le littoral mauritanien/DATAR/MINT, Nouakchott du 26 au 29 Novembre, 1994,

communication (routes...).

2.1.5.2. Stratégie de Gestion et de Préservation de l'Environnement

L'évolution du concept de l'environnement et la prise de conscience planétaire de l'interdépendance des phénomènes naturels et surtout des nuisances environnementales induites par le développement (effet de serre, dégradation de la couche d'ozone, appauvrissement des sols du fait des systèmes de production inappropriés, pollutions industrielles, urbanisation, surexploitation, déforestation, ensablement, salinisation des terres...); ont conduit à de nouvelles approches de gestion et de préservation de l'environnement et à la conclusion de nombreux conventions et traités internationaux.

La Mauritanie s'est engagée dans ce processus par la définition d'une stratégie globale de gestion et de préservation de l'environnement, en tenant compte des spécificités du pays, de la multiplicité des intervenants dans le domaine de l'environnement, de la pluralité des approches, des contraintes techniques, financières et sociologiques et des expériences en cours dans de nombreux pays.

2.1.5.2.1. Cadres stratégiques nationaux de gestion et de préservation de l'environnement

Dans ce cadre plusieurs documents stratégiques ont été élaborés et mis en œuvre par le gouvernement, à savoir : (i) le Plan Directeur de Lutte Contre la Désertification (PDLCD) en 1986 (ii) le Programme Multisectoriel de Lutte Contre la Désertification (PMLCD) en 1991 (iii) la Stratégie Nationale de Conservation (SNC) 1986 ; (iv) la Stratégie Nationale d'Aménagement des Forêts Classées ; (v) le Document de Stratégie Environnementale en Mauritanie. S'ajoutent à cela le Programme d'Action National (PAN) et le Plan d'Action National pour l'Environnement en cours d'élaboration .

En matière stratégique, les grands axes retenus dans le PANE concernent

l'information, la sensibilisation, la responsabilisation, l'éducation et la formation des populations sur le processus de développement durable, l'intégration des aspects environnementaux dans tous les programmes de développement, le transfert des responsabilités en matière de gestion et de protection de l'environnement et de ses ressources naturelles aux communautés rurales, l'implication active des partenaires de développement dans le processus d'élaboration et de réalisation des programmes de développement et de protection de l'Environnement, la décentralisation des pouvoirs de décision et d'exécution aux autorités territoriales et aux populations locales et l'adaptation de l'environnement institutionnel, juridique, législatif et réglementaire à cette dynamique de gestion participative et intégrative.

Globalement, selon son document de projet, le PANE, vise «l'intégration de la dimension environnementale dans tous les secteurs du développement économique et social, comme dans la politique nationale de développement, dans le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, et dans les programmes régionaux et locaux.» Parmi les principaux objectifs cibles du PANE figure l'élaboration, pour adoption par le gouvernement, d'une stratégie et d'un Plan National d'Action pour le Développement permettant d'intégrer l'environnement dans les stratégies sectorielles et dans les pratiques locales, et de mobiliser les partenaires financiers extérieurs.

La Mauritanie a également signé et ratifié plusieurs conventions internationales : (i) convention RAMSAR sur les zones humides d'importance internationale, (ii) convention des Nations-Unies sur les Changements Climatiques, (iii) convention sur la Diversité Biologique, (iv) Convention sur la lutte Contre la désertification (v) Convention "Ozone" (vi) Convention Internationale sur la Prévention des Pollutions Marines.

Pour le suivi de la mise en œuvre des recommandations de ces conventions,

plusieurs projets ont été mis en place pour appuyer les administrations en charge des différents dossiers environnementaux. Il s'agit des projets relatifs à: la biodiversité, la couche d'ozone, la lutte contre la désertification (dont le PLEMVASP), et aux changements climatiques dans le cadre duquel la première communication initiale de la Mauritanie sur les changements climatiques a été élaborée en 2001.

2.1.5.2.2. Cadres institutionnels et juridiques de préservation de l'environnement.

La gestion et la préservation de l'environnement en Mauritanie sont assurées par plusieurs départements et à différents niveaux. La définition des approches multisectorielles ne s'est pas traduite dans les faits par la mise en place d'une structure sinon de gestion, du moins de coordination des différents programmes et projets environnementaux en cours.

Le premier cadre de gestion du PMLCD est une structure dénommée le Comité National de Lutte Contre la Désertification (CNLCD) qui a été instituée par décret N°81-148 du 4 juillet 1981. Doté d'un organe technique appelé Secrétariat Permanent, le CNLCD est composé de 15 membres issus des principaux départements concernés par la question de l'environnement.

Le CNLCD avait trois missions essentielles:

- la sélection et la détermination des projets dans le domaine de la gestion de l'environnement;
- la coordination des activités des institutions chargées de la recherche (CNERV, CNRADA)
- le suivi et l'évaluation des projets de protection de l'environnement.

Jusqu'à la tenue de la Table Ronde des Donateurs sur le PMLCD (Nouakchott, mai 1992), soit plus de dix ans après son institutionnalisation, le CNLCD n'a tenu aucune réunion et son organe technique n'a préparé aucun programme de travail.

Le CNLCD a été remplacé par le Conseil National pour l'Environnement et le Développement (CNED).

La création de cette structure a été initiée dans le cadre du projet de Programme d'Appui Institutionnel et Juridique pour la mise en oeuvre du PMLCD et de la SNC. Le schéma retenu et affiné dans le cadre du programme «Assistance Préparatoire au Projet d'Appui» prévoit deux étages, l'un central et l'autre régional. Au niveau central, le CNED définit les grandes orientations, arbitre (rôle politique) et veille à la cohérence des politiques et à la compatibilité des programmes de développement/environnement. Au niveau régional il était prévu la mise en place de Comités Multisectoriels Régionaux pour assurer la concertation et la coordination sur le terrain.

Le CNED ainsi défini a été adopté par le Gouvernement par décret n°95-060 en décembre 1995. Il est coprésidé par le Ministre du Développement Rural et de l'Environnement (MDRE) et celui des Pêches et de l'Economie Maritime (MPEM). Il comprend deux organes centraux: le Secrétariat Permanent, assuré par le Directeur de l'Environnement et de l'Aménagement Rural et le Comité Technique Environnement et Développement (CTED). Présidé par le secrétaire général du MDRE, le CTED est composé de 6 commissions (éducation et sensibilisation sur les problèmes environnementaux, énergie et dégradation des forêts, conservation des eaux et des sols, biodiversité et aires protégées, pollutions et déchets et substances appauvrissant la couche d'ozone).

En matière d'environnement, la Mauritanie dispose d'un ensemble très disparate de cadres juridiques dont l'inventaire et la mise en cohérence n'ont pas encore été réalisés.

En outre, la bonne gestion de cet arsenal juridique implique une mise en synergie de ces textes pour en faciliter de manière rationnelle la mise en oeuvre.

Le dispositif législatif ne couvre pas encore l'ensemble des domaines de l'environnement. Certains textes sont trop anciens pour répondre aux besoins des approches actuelles de gestion durable des ressources naturelles, tandis que d'autres sont inapplicables du fait de l'inexistence de textes réglementaires qui en définissent les conditions d'application..

L'urgence est aujourd'hui à la mise en cohérence de tous ces textes avec les orientations actuelles en matière de gestion et de préservation de l'environnement et la mise en place d'un texte de référence sur l'environnement dans son acception la plus large.

Pour ce qui est des moyens financiers, ils demeurent insuffisants. Ainsi, dans le cadre du Programme d'Investissement Public (1998 - 2001), près de 55 milliards d'ouguiya ont été réservés par l'Etat à des projets de développement/environnement (agriculture, hydraulique villageoise et pastorale, environnement, recherche, formation, vulgarisation, pêche, mines, habitat et urbanisme). Sur ce montant, la part réservée au sous-secteur de l'environnement (définition MDRE) est seulement de 7,2 milliards d'ouguiya.

Il existe, par ailleurs, deux établissements de conservation : Parc National du Banc d'Arguin et Parc National de Diawling (PND).

2.1.5.2.3. Contraintes à la préservation de l'environnement

La gestion et la préservation de l'environnement sont confrontées à plusieurs contraintes. Il s'agit notamment (1) au niveau physique : (i) de la dynamique du mouvement éolien qui se traduit par l'ensablement rapide des terrains de culture, des chenaux d'écoulement, des agglomérations et des infrastructures socio-économiques, (ii) de la dégradation accélérée des terres et du couvert végétal liée aux malfaçons constatées dans les aménagements hydroagricoles surtout privés, aux types de cultures pratiqués, à la coupe du bois (iii) des plantes envahissantes, (typhas, *Salvinia*

Molesta) qui constituent une entrave majeure aux activités productives de la Vallée du fleuve Sénégal : cultures, élevage pêche (2) au niveau humain

(i) l'absence de techniques culturelles adaptées, à la mauvaise répartition temporelle et spatiale des pluies (ii) le manque d'éducation en matière environnementale (iii) la faible implication des populations dans la gestion de leur espace : l'approche participative n'est ni effective, ni systématisée (iv) l'insuffisance des moyens humains et matériels, (3) au niveau institutionnel (i) la faible implication des ONG dans la gestion environnementale (ii) l'administration locale peu soucieuse de la protection de l'environnement (iii) le manque de suivi et de contrôle des phénomènes de dégradation et de désertification (iv) l'absence de décrets d'application des textes destinés à la protection et à la gestion de l'environnement (v) le manque de synergie entre Projets oeuvrant dans le même espace.

2.1.6. L'emploi

L'emploi représente une dimension sociale importante du développement humain durable. Il remplit plusieurs fonctions. D'une part, il contribue à la croissance économique et à la réalisation des principaux équilibres macro-économiques par la production de richesses en termes de biens et services ; d'autre part il génère des revenus pour les individus, constituant ainsi le premier facteur qui gouverne leurs conditions de vie et leur bien-être et les protège de la pauvreté. Son importance réside dans le fait qu'il permet aux personnes de faire valoir leurs potentialités, de se réaliser et de se promouvoir dans la société.

La promotion de l'emploi est d'autant plus une nécessité impérieuse que le développement humain se fait de façon inégale et qu'il désavantage ou laisse de côté des groupes sociaux ou des espaces mal armés pour s'intégrer aux dynamiques économiques. Les vulnérabilités, les inégalités voire les marginalisations qui résultent de cette situation en matière d'emploi doivent être prises en compte et atténuées par

des actions ciblées. Dans ce cadre, la promotion de l'emploi permet par conséquent de donner aux individus des possibilités de valorisation de leurs potentialités et de réhabilitation sociale pour les plus démunis d'entre eux, ce qui correspond bien aux finalités du développement humain durable. La promotion de l'emploi doit être envisagée comme partie intégrante et s'inspirant du DHD dont elle constitue une des dimensions essentielles.

Par le refus de "pérenniser le dénuement" la promotion de l'emploi doit s'inscrire dans la perspective "d'universalité du droit à la vie", d'accroissement des chances offertes et d'élargissement des marges de liberté que défend le DHD. De même, oeuvrer en vue de donner du travail le plus largement possible sur des bases productives stables et solides et non par de simples interventions de redistribution représente une contribution essentielle à la durabilité du développement humain.

2.1.6.1. L'emploi en Mauritanie: caractéristiques et évolution

En Mauritanie, les dernières années

suite aux effets de la sécheresse et de désertification dont les conséquences les plus visibles sont la destruction des bases de l'économie rurale traditionnelle, une sédentarisation massive et une urbanisation accélérée.

L'afflux des migrants du milieu rural vers les villes aux capacités d'accueil très limitées s'est traduit par une forte pression sur les emplois existants et l'exacerbation du phénomène du chômage en milieu urbain.

La croissance démographique rapide de la population mauritanienne (2,93% entre 1977 et 1988 et 2,4% de 1988 à 2000) s'est accompagnée d'une augmentation soutenue de la population active qui est passée de 360000 à 620000 personnes avec un taux de croissance moyen de 2,5%.

Le taux d'activité qui reflète le degré de participation des différents groupes à la vie active est de 59,4% (EPCV 2000) avec des disparités importantes entre les hommes et les femmes (respectivement 78,6% et 42,7%) et entre les Wilayas : 37,7% au Trarza et 83,3% au Guidimakha (Encadré 2.7).

Au niveau de la population active occupée, l'analyse par branches d'activités révèle une prédominance de

Deleted: ¶

Deleted: ¶

Deleted: ¶

¶
¶
¶

Encadré 2.7: Emploi : concepts et définitions

La population en âge d'activité :

La population en âge d'activité se compose de toutes les personnes dans la tranche d'âge 15-65 ans. L'âge d'entrée en activité de 15 ans est conforme à la définition du Bureau International du Travail (BIT) et l'âge limite de 65 ans est celui de la retraite en Mauritanie.

La population active : elle est composée de deux sous-populations :

- Population active occupée : ensemble des personnes âgées de 15 à 65 ans qui ont travaillé au cours de la semaine précédant l'enquête. Cette population comprend également les aide-familiaux.
- **La population active au chômage** : ensemble des personnes âgées de 15 à 65 ans n'exerçant aucune activité et ayant cherché un travail au cours de la semaine précédant l'enquête.
- **La population inactive** : Elle se compose de toutes les personnes ne pouvant être considérées actives : Elle comprend :élèves et étudiants n'exerçant pas d'activités économiques ;
- femmes au foyer ;
- handicapés ;
- retraités ;
- personnes ne voulant pas travailler.

Taux d'activité : il correspond au rapport entre la population active et la population en âge d'activité pour cent individus.

ont été marquées par d'importants bouleversements socio-économiques

l'agriculture et de l'élevage qui occupent 49,4% des occupés suivis par

l'administration publique (17,6%) et le commerce 13%. Cette situation confirme l'importance du secteur rural comme premier bassin d'emplois au niveau national. Le taux de chômage (28,9%) en 2000 est beaucoup plus élevé chez les femmes (33,9%) que chez les hommes (25,7%) avec des écarts selon le degré de pauvreté (42,4% pour les pauvres, 33,2% pour les non pauvres) et selon le lieu de résidence : 37 à 38% en milieu urbain et 18 à 24% en milieu rural.

S'agissant de la demande additionnelle d'emploi qui exprime le nombre d'emplois à créer annuellement, elle se situe autour de 30.000 emplois par an, ce qui constitue un défi de première grandeur. Ce nombre d'ailleurs n'inclut ni les pertes d'occupation sans réemploi en cours d'année, ni la résorption du stock de demandeurs d'emplois qui s'est accumulé au fil des ans faute d'avoir trouvé à s'employer.

Il se dégage de cette situation un déséquilibre entre la demande et l'offre en matière d'emploi, en partant du fait qu'à l'heure actuelle les activités modernes dans les villes n'offrent que 3.000 à 4.000 emplois par an en moyenne.

L'importance de la demande additionnelle est accentuée par la structure peu favorable à l'emploi de la population des nouveaux demandeurs d'emploi annuels puisque la majorité de ces demandeurs d'emploi sont soit sans instruction (21.000 en 1998 soit 63%) soit des sortants sans diplôme du système éducatif (37% en 1998); deux groupes mal placés pour accéder à l'emploi à cause de l'analphabétisme et l'absence de qualification. Ils représentent par conséquent les principaux candidats au marché de l'emploi informel. Néanmoins, il y a lieu de constater une augmentation substantielle des demandeurs d'emplois munis de diplômes: de 1500 en 1995 à 2600 en 1998. On peut remarquer d'autre part une féminisation de la demande additionnelle d'emploi avec l'augmentation du taux d'activité féminine bien que l'employabilité des

femmes reste globalement plus faible que celle des hommes.

Quant au marché de l'emploi dans le pays, il se distingue par les caractéristiques suivantes:

- une répartition de la force de travail occupée très déséquilibrée entre les secteurs d'emplois. C'est ainsi que l'emploi en milieu rural représente plus de la moitié de la population occupée (59% en 1988 et 53% en 1999) faisant du secteur rural le premier bassin d'emploi dans le pays. En milieu urbain, il y a une prédominance de l'emploi informel qui représente 70% de la force de travail occupée dans les villes où l'emploi dans les entreprises modernes ne représente que 8% de l'emploi total. ;

- un sous-emploi ou chômage déguisé qui affecte l'insertion dans la vie active ; à titre d'exemple, en milieu rural, le sous-emploi toucherait plus de 50% de la population occupée ; en conséquence, les efforts de développement en milieu agricole et rural, en général risquent d'améliorer la qualité de l'insertion et les revenus, mais n'aurait qu'un effet limité sur l'élargissement de l'emploi à de nouveaux venus sur le marché. Le sous-emploi est présent aussi dans le milieu urbain, notamment au niveau de l'informel.

- La faiblesse du salariat, qui se concrétise par un taux de salariat global de l'ordre de 16% en 1999 ;

- L'importance de l'auto emploi et du travail pour son propre compte. C'est ce qui se reflète à travers le nombre élevé d'indépendants représentant, une forte proportion de la répartition socioprofessionnelle des occupés: 48% dans l'emploi rural et 66% dans l'informel en 1999 ;

- Une féminisation diversifiée du marché de l'emploi.

Dans le secteur de l'emploi, les femmes ne représentaient que 27% de la population occupée en 1988; dix ans plus tard cette proportion atteint 42% . D'autre part, 70% des femmes occupées sont en milieu rural.

En matière de dynamique de croissance de l'emploi, on remarque

une augmentation de la population occupée au rythme annuel de 2,4%, les effectifs étant passés de 377.000 en 1988 à 490.000 en 1999.

Le système informel urbain a été le plus dynamique en termes de création d'emplois avec un taux annuel de 3,7% entre 1980 et 2000.

Le secteur moderne des entreprises a connu un accroissement annuel de 4% avec une augmentation relative des effectifs de l'ordre de 7.000 agents entre 1988 et 1999.

Le secteur rural s'est caractérisé par un faible taux de croissance des occupés avec un taux de croissance de 1,3% par an, correspondant à une augmentation de 55.000 emplois pour la période de 1988-1999, ce qui n'a pas empêché le secteur de rester le premier bassin d'emploi du pays. La faiblesse de ce taux de croissance est à mettre en relation avec le transfert significatif de l'emploi rural vers l'emploi informel.

Le taux de chômage dans le pays a tendance plutôt à baisser : 23% en 1988 et 21% en 1999. Cette baisse est particulièrement significative en milieu rural : le taux de chômage en milieu rural estimé en 1988 à 20%, ne serait plus que de 7% en 1999, une situation qui serait due à la forte amélioration de l'occupation féminine et à la stagnation en valeur absolue de la population active suite à l'exode rural massif de la population active masculine.

Globalement et en chiffres absolus, le nombre de personnes en quête d'emploi est passé de 110.000 en 1988 à 130.000 en 1999, soit une croissance annuelle du stock de demandeurs d'emploi de 1,4%. Ce nombre important constitue un défi majeur pour le pays.

2.1.6.2. Politiques et stratégies en matière d'emploi

La destruction des bases de l'économie agro-pastorale traditionnelle à la suite de sécheresses successives et l'exode rural massif qui s'en suivit et devant l'ampleur de la demande de l'emploi,

le Gouvernement a bâti au début des années 1990 une politique de l'emploi autour des priorités suivantes:

- le renforcement du cadre institutionnel du secteur de l'emploi;
- l'orientation des investissements publics vers les secteurs prioritaires susceptibles de créer des emplois tels que l'agriculture, la pêche artisanale, l'élevage et le secteur informel;
- l'exécution de programmes de création d'emplois à travers le développement des travaux à haute intensité de main d'œuvre (HIMO), l'appui aux micro-entreprises et le développement de la micro-finance;
- le développement de la formation professionnelle.

Cette politique de l'emploi s'est concrétisée par des actions spécifiques directement orientées vers l'élargissement de l'emploi. C'est dans ce cadre que s'inscrit la mise en oeuvre de l'approche à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) qui a été appliquée à travers deux programmes:

(i) Les programmes lancés par l'AMEXTIPE:

Créé en 1992 le Projet de Développement de l'Industrie, de la Construction et de l'Emploi (DICE) a vu le jour avec l'appui de la Banque Mondiale avec pour objectif la création d'un environnement institutionnel favorable à la fois à la réalisation de marchés publics, au développement et à l'entretien du réseau routier, à la promotion du secteur de la construction et à la création d'emplois par l'utilisation des techniques HIMO. Ce projet qui a été initialement centré sur la ville de Nouakchott a été par la suite étendu à trois autres villes, à savoir: Nouadhibou, Rosso et Kaédi. Il a permis la création de 27.500 hommes-jours de travail entre 1992 et 1996.

Le projet d'Appui à la Décentralisation des Infrastructures Urbaines (DIU) mis en place à partir de 1996 a poursuivi les activités des précédents en élargissant le champ d'action à l'ensemble des capitales régionales

L'élaboration et l'adoption d'un Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté (CSLP) par les Pouvoirs Publics a donné l'occasion d'insérer la politique de l'emploi dans la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Pauvreté

(ii) Le programme initié par le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA).

Il s'agit du Programme National de Micro-réalisations / Vivres contre Travail (PNM / VCT) mis en oeuvre par le CSA en particulier la Direction du Développement Communautaire et de Lutte Contre la Pauvreté (DDCLP) avec l'appui du Programme Alimentaire Mondial (PAM).

Ce programme qui avait pris le relais du Programme Spécial des Travaux Productifs (PSTP) a ciblé les collectivités rurales pauvres, les coopératives féminines et les populations en difficulté.

Les résultats ont été significatifs, les chantiers PNM/VCT ayant mobilisé entre 1992 et 1996, 60.000 hommes/jours de travail. De nouvelles activités HIMO ont été engagées depuis septembre 1998 par le CDHLPI dans le cadre de ses Programmes Régionaux d'Actions Prioritaires (PRAP) et par le CSA. C'est ainsi que celui-ci dans le cadre de son programme « développement rural et sécurité alimentaire/VCT » a financé, au cours de la période 1999-2002, 796 micro-projets correspondant à 3.156.138 H/j avec la fourniture de vivres et d'intrants non alimentaires d'une valeur globale de 1.151.341.883 UM. Ces micro-projets qui ont permis la réalisation d'un certain nombre d'infrastructures (barrages, digues, permimètres maraichers et rizicoles, pistes) ont ciblé les populations rurales dans 8 wilayas du pays : Hodh Echarghi, Hodh El Gharby, Assaba, Gorgol, Brakna, Trarza, Tagant et Guidimakha.

Soucieux des problèmes d'emploi et de pauvreté qui touchent le pays, les Pouvoirs Publics ont formulé en 1997 une nouvelle politique de l'emploi dont les principaux axes d'intervention prioritaire consistent à :

- Développer des entreprises modernes de petite taille;
- Favoriser l'évolution du secteur informel dynamique;
- Susciter l'émergence d'une économie rurale créatrice d'emplois;

- Appuyer la création d'emplois pour les groupes sociaux sensibles;
- Amplifier les formes d'emploi à haute intensité de main d'œuvre (HIMO);
- Améliorer la relation emploi-formation;
- Desserrer les contraintes de financement des activités privées;
- Faire de la décentralisation un levier de création d'emplois;
- Moderniser et adapter le droit des affaires;
- Améliorer progressivement le cadre social de travail.

L'élaboration et l'adoption d'un Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté (CSLP) par les Pouvoirs Publics a donné l'occasion d'insérer la politique de l'emploi dans la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Pauvreté, devenue la grande priorité au niveau du pays, et ce sans remettre en cause les axes de la politique telle qu'elle a été définie en 1997 dans le Document cadre de la politique de l'emploi.

Cette intégration s'est faite dans le cadre d'un grand axe d'intervention de la Stratégie de lutte contre la pauvreté intitulé "Une croissance ancrée dans la sphère économique des pauvres" et sous le libellé "appui à la petite entreprise et à la promotion de l'emploi et l'insertion" avec pour objectifs principaux de i) réduire le chômage notamment des femmes et des jeunes, ii) favoriser le développement d'un tissu de micro-entreprises intégré au secteur moderne, iii) appuyer l'auto emploi et les initiatives privées ou associatives des pauvres et iv) développer la formation professionnelle à tous les niveaux.

La réalisation de ces objectifs repose sur un programme d'actions s'articulant autour des quatre mesures prioritaires qui sont (i) la promotion de l'emploi, (ii) l'appui à la petite entreprise, (iii) le développement de la formation professionnelle et (iv) des mesures spécifiques en faveur des femmes et des jeunes par l'appui aux GIE.

Globalement, on peut dire que la politique de l'emploi, adoptée par les Pouvoirs Publics s'inscrit dans la focalisation des efforts nationaux sur la

lutte contre la pauvreté dans le cadre des objectifs globaux de développement humain durable.

2.1.6.3. Contraintes à la promotion et à l'élargissement de l'emploi

La promotion de l'emploi est soumise à un certain nombre de contraintes.

Certaines de ces contraintes sont liées aux déterminants de l'importance et de la croissance rapide de la demande d'emploi, c'est le cas de l'accroissement rapide de la population qui représente le premier déterminant socio-démographique de l'emploi et qui est à l'origine de l'augmentation accélérée de la population d'âge actif et de la population active.

D'autre part, le phénomène d'exode rural et l'urbanisation accélérée qui s'en est suivie ont eu de lourdes conséquences sur la problématique de l'emploi, l'émigration des campagnes vers les villes étant principalement alimentée par ceux qui sont en âge de travailler.

Cette situation a généré un déséquilibre important entre la demande et l'offre d'emploi avec la nécessité de créer annuellement 30.000 emplois pour faire face uniquement à l'arrivée des jeunes sur le marché de l'emploi.

A cela s'ajoute, la contrainte représentée par la nature de la population des demandeurs d'emplois arrivant sur le marché du travail ; une population composée en majorité de jeunes sans instruction et de sortants sans diplômes des écoles.

A ces difficultés s'ajoute un marché de travail très fragmenté dans l'espace et des systèmes de production très différents, chacun des sous marchés nécessitant une prise en charge de ses spécificités en termes de traitement de l'emploi.

Les autres contraintes en matière de promotion de l'emploi se traduisent par :

-L'inadaptation et le décalage entre l'orientation des formations et les données structurelles de l'économie du pays, avec une pénurie d'encadrement

technique moyen et supérieur et un excédent de diplômés supérieurs au chômage.

-Le manque d'informations opérationnelles sur le marché de l'emploi (par absence de service ou d'agence d'emploi) qui, si elles existaient, pourraient constituer un facteur important d'insertion pour les demandeurs d'emploi .

En conclusion, l'existence au niveau du pays d'un stock de non occupés de 130.000 personnes à résorber, l'arrivée chaque année sur le marché de l'emploi de plus de 30.000 demandeurs potentiels en majorité sans instruction et sans qualification établie et la persistance d'un sous-emploi dépassant les 50% dans le secteur rural constituent les principales contraintes à la promotion et à l'élargissement de l'emploi et donnent une idée de l'ampleur des défis à relever dans ce domaine.

2.1.7. La promotion de la bonne gouvernance : une condition pour le Développement Humain Durable

La gouvernance se réfère à l'exercice et à la conduite des affaires politiques, économiques et à la nature et au fonctionnement de l'administration et du système judiciaire ainsi qu'à l'association et la participation de la société civile et du secteur privé à la prise des décisions dans les pays.

La bonne gouvernance est un facteur déterminant dans tout processus de développement. Elle permet la participation de tous aux affaires publiques, la gestion efficace des ressources disponibles et assure une justice équitable et une administration transparente, responsable et efficace.

Les caractéristiques de la bonne gouvernance sont (i) la participation, (ii) la primauté du droit/Etat de droit (iii) la transparence, (iv) le consensus, (v) l'équité, (v) l'effectivité et l'efficacité (vi) l'imputabilité et (vii) la vision stratégique.

Compte tenu de cette importance, la plupart des pays en voie de développement, sont, aujourd'hui, à pied d'œuvre pour asseoir les bases d'une bonne gouvernance de plus en plus considérée comme une condition

Deleted: <sp>

La bonne gouvernance est un facteur déterminant dans tout processus de développement. Elle permet la participation de tous aux affaires publiques, la gestion efficace des ressources disponibles et assure une justice équitable et une administration transparente, responsable et efficace

pour promouvoir un développement humain durable axé sur la lutte contre la pauvreté et la marginalisation et associant tous les acteurs de développement

Comme beaucoup de pays africains, la Mauritanie a connu successivement depuis son indépendance un régime à parti unique (1960-78), un régime militaire d'exception (1978-1991) et un processus de démocratisation engagé depuis le 20 Juillet 1991 avec l'adoption d'une nouvelle constitution qui garantit les libertés publiques et individuelles, assure les droits fondamentaux des citoyens, établit le multipartisme et met en place un Parlement bicaméral. Cette constitution a, ainsi, instauré les bases du système démocratique. L'événement majeur a été l'élection au suffrage universel direct du Président de la République en janvier 1992 et décembre 1997. Les élections législatives et municipales organisées en octobre 2001 dans un contexte marqué par la généralisation de la nouvelle carte nationale d'identité infalsifiable se sont déroulées dans la transparence, ce qui constitue une avancée notable vers la concrétisation de l'Etat de droit. L'introduction de la proportionnelle et les nouvelles modalités de financement des partis politiques ont consolidé les acquis démocratiques.

Les réformes entreprises en faveur de la bonne gouvernance notamment depuis 1991 ont, aussi, touché le cadre institutionnel et politique, l'administration, la justice, la promotion de la société civile et du secteur privé, la libéralisation de l'économie, l'assainissement de la gestion des finances publiques et le rétablissement des grands équilibres macro-économiques,

Ces réformes ont permis d'enregistrer des progrès notables importants, néanmoins de grandes insuffisances persistent dans les différents domaines de la gouvernance.

2.1.7.1. Etat des lieux des principales composantes

2.1.7.1.1. La réforme du cadre administratif : acquis et contraintes

L'administration est un élément essentiel dans la vie d'un pays. De ses

performances dépendent la fiabilité et la qualité des services et la promotion des valeurs démocratiques car la bonne gouvernance exige l'adhésion à l'Etat de droit, la responsabilisation des cadres de la fonction publique et une éthique de services, l'efficacité, la transparence et l'imputabilité dans la gestion des ressources publiques, dans la prestation des services, et dans l'administration des fonctions de l'Etat.

En Mauritanie, un ensemble d'actions ont été engagées au cours des dernières années en vue d'adapter l'administration à ses nouvelles missions dans un état de droit et de répondre aux exigences du nouveau contexte marqué par d'importantes réformes et récemment par la mise en œuvre du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté.

Ainsi, le gouvernement a réalisé, dans le cadre de la préparation du Programme de Redressement Economique et Financier (1986-1988) un diagnostic de l'administration et de la gestion de ses personnels. Cette analyse a permis de révéler les principales insuffisances de l'administration qui sont liées (i) au cadre institutionnel et la prise de décision, (ii) à la gestion de l'économie, des finances et des agents de l'Etat (iii) au développement municipal. Pour pallier ces insuffisances, le projet de Développement Institutionnel Administratif et de la Réforme (PDIAR) a été créé.

Parmi les résultats de ce projet, on peut citer notamment (i) l'élaboration d'un Statut Général de la Fonction publique (loi du 18 Janvier 1993 portant statut général des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat); (ii) l'organisation d'un recensement des personnels civils et l'inventaire des structures administratives (iii) la création d'une cellule de formation et de perfectionnement à l'Ecole Nationale d'Administration, (iv) l'informatisation de l'administration; (v) la parution régulière du Journal Officiel et (vi) le lancement d'un processus de restructuration des principaux Ministères.

Le Projet de Gestion des Ressources Publiques et de Renforcement des capacités exécuté au cours de la période 1997-1999 avec l'appui du

Deleted: <

PNUD a eu, entre autres, comme résultats : (i) l'amélioration de la concertation entre les principaux acteurs de la gestion macro-économique du pays; (ii) le développement d'instruments d'analyse intégrant les objectifs de réduction de la pauvreté et de DHD; (iii) le renforcement du système d'informations tant économiques que sociales; (iv) l'appui à la gestion et à la valorisation des ressources humaines en particulier au Ministère des Affaires Economiques et du Développement.

La table ronde sur la rénovation de la fonction publique, organisée en Octobre 1999 avait pour objet d'ouvrir un champ de réflexion et d'investigation à un grand nombre de hauts fonctionnaires en vue de parvenir à un schéma stratégique de façon consensuelle.

Elle a porté sur 4 grandes questions : (i) Les missions et les structures de l'administration (ii) La décentralisation (iii) L'information et la communication et (iv) les politiques des personnels de l'Etat.

Par ailleurs, un vaste programme de formation de l'administration centrale et territoriale a été lancé à partir de 1999.

L'assainissement de la gestion économique et financière, l'accès au nouvelles technologies de l'information et de la communication ont aussi représenté des soucis majeurs des autorités nationales au cours des dernières années.

Une Commission Nationale des Concours a été récemment mise en place. Depuis sa création, elle a dirigé toutes les opérations de recrutement pour l'accès à la fonction publique selon des procédures clairement définies; ce qui a eu des résultats positifs en termes d'équité, de transparence et d'égalité des chances. Mais, cette commission souffre du manque de moyens notamment financiers. Les opérations de recrutement qu'elle a effectuées ont été toujours financées par les départements ou établissements bénéficiaires avec des rémunérations des membres du Jury faibles et très variables d'un cas à l'autre. Cela peut être un facteur de démotivation des personnes engagées qui peut ne pas favoriser le déroulement du travail dans les délais et conditions demandés.

D'une manière générale, les différentes actions entreprises dans le cadre des réformes ont permis une amélioration des services publics au plan qualitatif et qualitatif.

2.1.7.1.2. Cadre juridique et judiciaire : Des progrès et des insuffisances

L'environnement juridique et le système judiciaire constituent des éléments essentiels dans la vie d'un pays. L'indépendance et les performances de la justice sont les seuls facteurs qui permettent d'assurer les droits des personnes, la préservation et la diffusion des valeurs démocratiques inhérentes à l'Etat de droit.

La justice mauritanienne est l'objet depuis les années 1990 d'un certain nombre de réformes qui ont concerné à la fois le cadre juridique et judiciaire et visent à le rendre apte à répondre à l'attente des citoyens dans un Etat démocratique.

En effet, pour mettre en œuvre les droits fondamentaux garantis par la constitution de 1991, le système judiciaire a connu d'importantes mesures dont (i) la réorganisation de l'ordonnancement judiciaire et l'institution du Médiateur de la République en 1993 (ii) la formation des magistrats et des auxiliaires de la justice, la réfection et la construction des palais de justice (iii) la mise en place d'un Conseil Constitutionnel dont le rôle est de procéder au contrôle a priori de la constitutionnalité des actes législatifs, (iv) l'introduction d'un code des assurances (1993), d'un code de la marine marchande en 1995, d'un code de l'arbitrage, d'un code de commerce (Janvier 2000) et d'un code du statut personnel (juillet 2001) et la modification du code des obligations et des contrats (février 2001) pour une meilleure adaptation au contexte actuel.

A cela s'ajoute la promulgation de plusieurs lois dont la loi n° 99-039 fixant l'organisation judiciaire, la loi n° 99-035 du 24 juillet 1999 instituant un code de procédure civile, commerciale et administrative et la loi n° 94-012 du 17 février 1994 portant statut de la magistrature qui introduit la règle de l'immovibilité des magistrats du siège et prévoit leur participation au Conseil Supérieur de la Magistrature.

Comme on le constate plusieurs mesures ont été prises et une multitude de textes juridiques ont été élaborés ou ont fait l'objet de révision dans le souci de renforcer l'environnement législatif ou réglementaire et de sécuriser davantage les relations entre personnes physiques et morales.

Néanmoins, la question de l'adéquation entre les textes et la pratique se pose au quotidien et le système judiciaire doit encore subir d'importantes réformes pour assurer les droits fondamentaux tels qu'ils sont garantis par la constitution de 1991.

Le double cursus suivi par les magistrats, les uns initialement formés dans les facultés de droit et les autres à l'ISERI (Institut Supérieur d'Etudes et Recherches Islamiques), ne peut manquer d'entraîner des différences d'appréhension et d'interprétation par des magistrats des différents textes juridiques surtout pour ce qui relève du droit dit moderne.

Pour ce qui est de l'amélioration des conditions matérielles de l'exercice de la justice, l'effort amorcé s'agissant des rémunérations des magistrats demeure insuffisant pour les mettre à l'abri des besoins essentiels. Au niveau des infrastructures et des équipements beaucoup de choses restent à faire et l'accès aux nouvelles technologies demeure faible.

2.1.7.1.3. Processus de décentralisation : impact sur les collectivités locales et faiblesses

Engagé depuis 1986 à la faveur de la création des communes, de chefs lieux de wilayas, la décentralisation a été généralisée en 1988 à l'ensemble du territoire. Les communes sont des collectivités territoriales de droit public dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière (ordonnance 87.289 du 20/10/1987). Elles ont pour mission de contribuer à l'amélioration du cadre et des conditions de vie des populations tout en permettant aux citoyens de participer plus directement aux actions de développement économique et social et de gouvernance au niveau local.

L'élection des maires au scrutin uninominal à deux tours et des conseillers municipaux au scrutin de liste majoritaire à deux tours a permis un apprentissage démocratique au niveau des communes.

Ces dernières jouissent de délégations de pouvoir de l'Etat dans certains domaines (tels que la voirie locale, les établissements scolaires et sanitaires, l'alimentation en eau, etc...) mais leur autonomie financière est limitée et leurs compétences sont soumises à une tutelle plutôt lourde du Ministère de l'Intérieur.

Le projet de Décentralisation des Infrastructures Urbaines (D.I.U), se situe dans la perspective de réforme et de consolidation du processus de décentralisation et de déconcentration.

De même, un autre fait significatif est la création de la Communauté Urbaine de Nouakchott, (comportant 9 communes), administrée par un Conseil, élu par les délégués des communes concernées désignés par leurs Conseils municipaux parmi leurs membres et selon une clé de répartition prenant en considération l'importance démographique respective de ces communes.

Ce qui offre aux communes de notre capitale la possibilité de mettre en commun leur moyens humains, financiers et techniques pour élaborer et conduire ensemble des projets de développement et d'aménagement de leur territoire et favoriser l'accès de leurs citoyens à un service public de qualité. D'autre part pour faciliter l'accès des populations aux services de base (notamment l'eau, l'électricité et les télécommunications) l'Agence d'Accès Universel (AAU) a été créée en 2001 pour favoriser une dynamique de partenariat avec les communes et constituer un levier de mobilisation de la société civile dans le but d'une plus grande prise en charge des projets par les populations bénéficiaires.

Globalement, l'évolution du processus de décentralisation fait apparaître des avancées positives dans les domaines suivants :

- Au niveau politique :
 - (i) l'implication des populations dans la gestion des affaires locales qui s'est accompagnée d'une mutation sociologique marquée par l'atténuation de l'emprise des contraintes tribales traditionnelles
 - (ii) l'émergence d'une élite composée de cadres, hommes d'affaires, retraités attachés au terroir et participant à la vie des collectivités locales ;
- Au plan administratif :

Engagé depuis 1986 à la faveur de la création des communes, de chefs lieux de wilayas, la décentralisation a été généralisée en 1988 à l'ensemble du territoire

un meilleur encadrement des populations et la mise en place d'une administration de proximité pour les citoyens qui a permis l'introduction progressive de méthodes d'organisation modernes.

Dans le domaine financier :

✓L'augmentation du volume de financement des 45 communes urbaines (3,5 milliards d'Ouguiyas en 1998 contre 900 millions en 1986) et ce malgré la faiblesse des recouvrements ;

✓La naissance et le développement d'un important mouvement de coopération entre les bailleurs de fonds et les communes permettant, ainsi la réalisation de projets en complément de l'effort de l'Etat

▪ Au niveau institutionnel :

✓L'amélioration du cadre législatif et réglementaire qui assure, désormais, aux collectivités locales des compétences assez larges ;

✓La transformation des communes en acteurs incontournables du paysage institutionnel du pays (validation des candidatures à la magistrature suprême et élections sénatoriales) .

D'autre part, il faut souligner

l'implication des communes chefs lieux de wilayas dans l'effort de développement notamment en matière d'infrastructures de base et d'actions

sociales (écoles, dispensaires, mosquées, abattoirs, etc...);

En dépit de cette situation, plusieurs difficultés et dysfonctionnements existent et concernent principalement :

✓L'uniformité du cadre juridique qui ne prend pas suffisamment en compte les importantes disparités démographiques, sociologiques et économiques entre les communes, particulièrement les communes rurales;

✓Les modalités d'application des dispositions sur le transfert des compétences qui constituent une source de difficultés entre les autorités déconcentrées de l'Etat et les autorités municipales (Encadré 2.8)

✓La faiblesse des moyens financiers et techniques. La majorité des communes n'ont pas la possibilité d'assurer leur autofinancement. La modestie des allocations du Fonds Régional de Développement (enveloppe globale de près 600 millions d'UM par an) ne permet pas de faire face aux besoins d'investissement des communes (structures de santé de base, eau potable, éducation, environnement, nutrition, infrastructures socio-éducatives, etc...). A ces difficultés liées à la faiblesse des moyens financiers et techniques s'ajoute la grande disparité du niveau de formation des élus locaux;

Encadré 2.8: Les textes et les pratiques

Le code d'administration des collectivités territoriales définit la tutelle et la confie au Ministère chargé de l'intérieur. Celui-ci peut déléguer certains de ses pouvoirs aux autorités administratives locales, à savoir les walis et les Hakems.

Le champ d'application de cette tutelle s'étend à tous les actes des communes, relatifs aux délibérations et aux actes des maires. Le texte laisse penser que le contrôle exercé est un contrôle de simple légalité, puisqu'il ne prévoit que l'annulation des actes contraires à légalité. Dans la pratique, la tutelle déconcentrée est souvent perçue comme dépassant son rôle de contrôle, se substituant aux organes élus, dans la gestion des affaires communales.

Cette tendance s'explique par la persistance des traditions d'administration directe, favorisée par le flou, le chevauchement des compétences ou le plus souvent, le vide entretenu par la coexistence d'un schéma théorique très peu appliqué et d'une situation de faite non codifiée. Au niveau central, régional et départemental, la tutelle exercée sur les communes est à la fois un contrôle de légalité et d'opportunité. Cependant, ces contrôles ne provoquent aucune plainte, puisque certains élus n'ont pas la capacité technique d'affirmer leur autonomie, face au pouvoir de l'Etat. D'autres au contraire, conscients de l'étendue de leurs besoins, ne considérant pas l'autonomie comme une urgence et préfèrent rester liés de près à l'Etat.

Par contre, la tutelle est contraignante, pour les communes émergentes dont les responsables sont d'un niveau d'analyse, d'appréciation et de gestion qui justifie plus de confiance. Quoi qu'il en soit, et compte tenu de l'inexpérience de la très grande majorité de communes, le contrôle paraît indispensable, mais il doit être reformulé, pour tenir compte des spécificités de chaque commune. Aussi, pour que le contrôle devienne profitable, il doit être exercé par des représentants suffisamment qualifiés pour apprécier de manière effective, à la fois la légalité et l'opportunité des actes des communes ; en plus il doit apparaître comme réellement pédagogique. Comme on le sait, les contrôles exercés d'une manière forte sont toujours mal perçus par nos citoyens.

Malgré la rigueur théorique des textes, la tutelle s'exerce peu et ne gêne en réalité personne. Ce qu'on peut dire d'elle, c'est qu'elle est très discrète, ne circule pas beaucoup et n'écrit qu'à l'occasion de l'approbation du budget annuel.

Il faut signaler enfin, que les communes n'utilisent pas les règles d'approbation tacite, soit par « discipline » soit par méconnaissance, soit que les maires ne transmettent pas leurs actes à la tutelle, comme l'exige la réglementation. Les juristes disent « pas de tutelle sans texte ; pas de tutelle au delà des textes »

Source : Programme de formation des autorités administratives et municipales/Ministère de l'Intérieur, des Postes et Télécommunication, Juillet-Octobre 1999

D'une manière générale, on constate l'absence d'un véritable système de financement de développement local, ce qui constitue un handicap à la réussite du transfert des compétences aux communes et à leur autonomie financière.

Les difficultés de fonctionnement des conseils municipaux (faible délégation des fonctions, pouvoir marqué des maires et insuffisances du fonctionnement collégial, dérivées liées à la prépondérance des notabilités traditionnelles locales, etc...);

Le faible niveau d'association des populations à la réalisation et à la gestion des équipements de proximité qui requièrent une participation effective des citoyens à travers des

structures communautaires et associatives de base.

La décentralisation n'est pas soutenue par une déconcentration suffisante des services techniques des Ministères (sectoriels) qui permettent aux administrations régionales et locales de répondre de façon plus efficace à l'attente des communes et des bénéficiaires des programmes de développement de l'Etat.

Néanmoins, de nouvelles perspectives se dessinent pour favoriser la décentralisation et renforcer les communes à travers :

✓ le renforcement de l'institution communale par l'établissement d'un régime spécifique aux communes rurales, une plus grande

déconcentration des services techniques de l'Etat, la transformation des Wilayas en collectivités locales comme relais territorial entre la commune et l'Etat et la reconnaissance de la mission des communes dans le domaine de l'aménagement urbain ;

✓ l'augmentation des ressources des communes par une réforme du Fonds Régional de Développement dont le volume doit connaître une croissance de 500% en 2004.

✓ l'appui au renforcement des capacités de gestion des communes à travers la formation des élus et agents communaux, et l'amélioration des procédures et des techniques de contrôle des finances et de la gestion des dépenses ;

Enfin la mise en place d'un programme de bonne gouvernance locale pour favoriser la participation des populations, gagner la confiance des acteurs locaux, accroître le rôle de la société civile et mettre en œuvre des plans municipaux de développement.

2.1.7.1.4. La promotion de la société civile et du secteur privé

2.1.7.1.4. 1. La société civile

Les organisations de la société civile (ONGs, Associations, Syndicats, presse, groupements, partis politiques...) ont connu un développement rapide au cours des dernières années consécutivement à la mise en œuvre du processus de démocratisation du pays qui a permis l'association progressive des différents acteurs de développement. Les améliorations de l'environnement politique ont permis l'accroissement du nombre de partis politiques, des Organisations Non gouvernementales, la création de trois centrales syndicales et le développement de la presse indépendante. Les Organisations Non Gouvernementales prennent de plus en plus part à l'effort de développement : plusieurs d'entre elles ont été chargées de l'exécution de projets ou d'actions concernant directement les populations : assainissement, enlèvement des ordures à Nouakchott

et à l'intérieur du pays, la nutrition dans le cadre du Projet Nutricom...

La presse indépendante diffuse un message pluraliste et les partis politiques se sont développés au cours des dernières années.

Il convient aussi de souligner la loi N°2001/30 du 07/02/2001, relative au financement des partis politiques qui vient compléter le dispositif juridique permettant la pérennité et la garantie de la liberté de l'exercice des activités des partis politiques. Si les candidatures indépendantes ne sont plus autorisées parce que source d'émiettement de l'encadrement politique (particularisme, tribalisme), le financement par l'Etat des partis politiques renforce la position de ces derniers dans les institutions démocratiques.

C'est ainsi, que l'aide financière de l'Etat inscrite dans la loi de finance est constituée par une aide annuelle fixée proportionnellement au nombre de voix obtenues au 1er tour des élections municipales et une subvention forfaitaire supplémentaire de 5 millions d'ouguiya pour les partis politiques ayant obtenu au moins 1% des suffrages exprimés au plan national au cours des dernières élections municipales.

Un autre fait majeur a été l'organisation des récentes élections municipales et législatives en octobre 2001 qui ont été caractérisées par la transparence et le respect des normes démocratiques.

Cette étape dans la vie politique nationale marque de façon positive le processus démocratique en cours notamment par l'entrée pour la première fois des partis de l'opposition dans l'Assemblée Nationale (avec 11 députés sur un total de 85) et leur participation effective dans la gestion de certaines grandes communes du pays : Nouakchott, Nouadhibou, Rosso..

Néanmoins, la participation de la société civile en général à l'effort de développement reste limitée. Ainsi, les ONGs qui sont des organisations de proximité ne sont pas suffisamment

La presse indépendante diffuse un message pluraliste et les partis politiques se sont développés au cours des dernières années

Un autre fait majeur a été l'organisation des récentes élections municipales et législatives en octobre 2001 qui ont été caractérisées par la transparence et le respect des normes démocratiques

impliquées dans la formulation et la mise en œuvre des programmes de développement.

Toutefois, un certain nombre d'actions ont été entreprises pour le renforcement des capacités des ONGs et leur implication dans le développement économique et social du pays.

Il y a lieu de signaler dans ce cadre la création d'un Cyberforum de la société civile financé par le Programme des Nations Unies pour le Développement et hébergé au CDHLCPI et le Programme de Renforcement des Capacités des ONGs avec l'appui de la Banque Mondiale et du PNUD.

Mais, les associations et les ONGs butent encore sur des contraintes liées aux faiblesses de leurs capacités, à la limitation des ressources financières, et la dépendance des appuis extérieurs pour exécuter leurs programmes. Les opportunités d'accès aux avantages et aux financements notamment restent très inégales et seul un nombre réduit d'ONGs ayant développé des réseaux de partenaires disposent de moyens leur permettant de travailler convenablement : locaux, équipements, personnels. Certaines ONGs souffrent également du manque de vocation et de spécialisation et sont essentiellement concentrées à Nouakchott.

La presse indépendante est surtout confrontée au manque de professionnalisation, à la faiblesse des moyens financiers et humains. Cette situation explique, en partie, la parution irrégulière de certains journaux et le phénomène de parution-disparition pour d'autres.

Les partis politiques connaissent, entre autres, des difficultés d'ordre financier en particulier ceux qui ne répondent pas aux critères leur permettant de bénéficier des aides et subventions de l'Etat suite à la loi relative à leur financement, citée plus haut.

Il est donc utile de prendre les mesures nécessaires pour parachever la mise en place de l'environnement juridique, réglementaire, institutionnel et financier pour assurer des conditions

plus favorables à une meilleure implication des organisations de la société civile (associations et groupes d'intérêt indépendants) pour les rendre plus capables de participer efficacement au processus de développement.

2.1.7.1.4.2. Le développement du secteur privé

Le secteur privé mauritanien se compose d'entreprises structurées et informelles essentiellement commerciales. La promotion d'un secteur privé dynamique et jouant le rôle qui lui incombe dans le développement du pays est un axe central des programmes de développement mis en œuvre au cours des dernières années et ceux en cours. Dans ce cadre les réformes engagées ont abouti à la libéralisation de l'économie, la levée des contraintes aux initiatives privées et la promotion de l'investissement. L'Etat s'est donc retiré des secteurs productifs et marchands au profit du secteur privé.

Parmi les résultats de ces réformes, on peut citer, entre autres, : (i) la suppression des monopoles et la promotion de la concurrence (transport, assurance, télécommunications) (ii) la révision du code des investissements et de la loi bancaire et l'adoption du code de l'électricité et d'un nouveau plan comptable (iii), la création d'une autorité de régulation multi-sectorielle indépendante (iv) la réduction du taux de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux (v) la création d'un Comité National de Concertation Etat/Secteur Privé (Arrêté n°163 du 06/03/2000) avec un secrétariat doté d'un Coordinateur (vi) la mise en place d'un guichet unique pour faciliter aux investisseurs l'accomplissement des formalités administratives

Le développement du secteur privé est confronté à plusieurs contraintes liées à l'insuffisance des moyens de financement pour l'investissement productif, l'inadéquation du mode de financement de l'entreprise, les

La promotion d'un secteur privé dynamique jouant le rôle qui lui incombe dans le développement du pays est un axe central des programmes de développement mis en œuvre au cours des dernières années et ceux en cours.

faiblesses d'ordre managérial et les situations de monopole...

2.1.7.2. Politiques mises en oeuvre pour promouvoir la bonne gouvernance

2.1.7.2.1. La Déclaration d'orientation sur la bonne gouvernance et le Programme National de Bonne Gouvernance

Dans le cadre de la promotion de la bonne gouvernance, la Mauritanie a adopté une déclaration d'orientation sur la bonne gouvernance en décembre 1999.

Cette dernière s'inscrit dans le cadre des nouvelles perspectives stratégiques en matière de développement humain durable, de réduction de la pauvreté et de développement du secteur privé.

La Déclaration stipule que les trois acteurs essentiels que sont l'Etat, le secteur privé et la société civile doivent « contribuer, dans leur rôle respectif, au développement humain en mettant en oeuvre les conditions politiques, juridiques, économiques et sociales visant la réduction de la pauvreté, la création d'emplois, la protection de l'environnement, la saine gestion des affaires publiques, la mise en place d'un système juridique cohérent et prédictible et le respect des droits de la personne ».

Pour promouvoir des synergies positives entre les différents partenaires du développement, le Gouvernement entend orienter ses politiques relatives à la bonne gouvernance en se fondant sur plusieurs principes qui doivent animer toutes ses démarches : la primauté du droit, la participation, la transparence, l'équité, l'efficacité et la responsabilité. Principes que l'on doit aussi retrouver au niveau du secteur privé et la société civile, les partenaires de l'Etat. Les principaux objectifs stratégiques fixés par le gouvernement, dans la déclaration d'orientation sur la bonne gouvernance, sont relatifs à :

- La promotion du cadre juridique et judiciaire, visant à favoriser l'ancrage de l'Etat de droit, notamment par le

renforcement des institutions démocratiques, ainsi que la mise en place d'un environnement juridique stable et cohérent propre, entre autre, à susciter les investissements privés;

- La modernisation et le renforcement des capacités de l'administration publique qui passe par la redéfinition des missions et du rôle de l'Etat, la rationalisation des structures administratives, la coordination administrative, la valorisation des ressources humaines;

- L'amélioration des capacités de contrôle de la gestion des ressources publiques à travers le renforcement des capacités de contrôle de la Cour des Comptes et des autres institutions impliquées dans le cadre de la gestion des ressources publiques;

- L'appui au processus de décentralisation notamment par la poursuite et la consolidation des actions menées dans le cadre de la Déclaration de politique municipale;

- La promotion du secteur privé et le renforcement du partenariat Etat-secteur privé en vue de favoriser un environnement propice au développement économique et social;

- La promotion de la société civile aux fins de développer le mouvement associatif dans un cadre de concertation avec les pouvoirs publics et le secteur privé

2.1.7.2.2. Le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté et la bonne gouvernance

La mise en oeuvre des différents volets du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté doit compter sur une bonne gouvernance et s'appuyer sur des institutions solides et des capacités de gestion efficace à tous les niveaux.

La promotion de la bonne gouvernance dans le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté s'appuiera, entre autres, sur la consolidation de l'Etat de droit à travers le renforcement des capacités des instances parlementaires et du système judiciaire et la promotion des droits de l'homme, le renforcement des capacités de l'administration, le processus de décentralisation, la gestion efficace et

La promotion de la bonne gouvernance dans le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté s'appuiera, entre autres, sur la consolidation de l'Etat de droit

transparente des biens publics et l'implication de la société civile dans l'effort de développement.

2.2. La promotion de la démarche Développement Humain Durable en Mauritanie

2.2.1. Rappel du contenu et apports de l'approche de Développement Humain Durable

Le DHD a pour objectif de créer un environnement dans lequel les êtres humains peuvent accroître leurs capacités et élargir les possibilités qui leur sont offertes.

La dimension humaine du développement découle du droit universel pour chaque individu d'exploiter au mieux et d'accroître son potentiel dans les domaines économique, social, culturel et politique. L'absence de discrimination dans l'exercice de ce droit implique l'accès pour tous à l'éducation et à la santé de base, à l'eau...

Une telle approche se distingue de la conception traditionnelle de développement fondée sur la maximisation de la croissance globale et de la production des richesses dans la mesure où le bien-être économique n'est pas le seul objectif des hommes.

En conséquence, ce qui est décisif, ce n'est pas la richesse elle-même mais c'est l'usage que l'on en fait.

Certes la croissance économique est nécessaire, mais c'est le partage du surplus engendré par cette croissance qui peut jouer un rôle important, en permettant à chaque individu de développer ses potentialités et d'accéder par là même à l'égalité des chances et d'améliorer la qualité de sa vie qui est un objectif essentiel du DHD.

Quant au développement durable, il se base sur l'idée que la gestion des ressources dont dispose l'humanité doit être telle que ces ressources puissent être partagées avec les générations futures en se fondant sur le caractère universel du droit à la vie et à l'exploitation au mieux du potentiel existant dans un cadre, aussi, bien

intragénérationnel qu'inter-générationnel. Autrement dit, il faut instaurer une gestion rationnelle des ressources disponibles de manière à assurer la satisfaction des besoins des générations actuelles sans compromettre celle des générations futures.

La bonne gouvernance est également considérée dans l'approche DHD comme une condition pour promouvoir un développement équitable, durable et assurant la participation réelle des différentes composantes de la société à la gestion des affaires publiques

2.2.2. L'initiative du Développement Humain Durable en Mauritanie : résultats et perspectives

L'initiative du Développement Humain Durable en Mauritanie menée depuis 1995, s'est traduite par la création de l'Observatoire du DHD en 1997, dont les réalisations se situent à plusieurs niveaux.

2.2.2.1. Le réseau et le rapport national annuel sur le DHD

La priorité pour l'ODHD a été de constituer des réseaux locaux DHD à partir desquels pourra sortir à terme un réseau national. Les éléments constitutifs de ces réseaux locaux à former autour des municipalités impliquées ont été ciblés dans les Wilayas du Brakna et de l'Assaba lors des échanges d'expériences intercommunautaires, des ateliers régionaux et des missions organisées par l'ODHD.

Dans ce cadre, l'Observatoire prévoit la mise en place effective des réseaux dans ces deux Wilayas. Ensuite les réseaux seront élargis à d'autres Wilayas.

Quant au rapport national sur le DHD, il s'inscrit dans la mission de l'ODHD en tant que relais d'information et outil de plaidoyer. Il constitue le support principal de diffusion de l'information et comporte une présentation et une analyse de l'évolution des indicateurs et autres données relatives au DHD en plus de l'étude approfondie d'un thème spécifique choisi en fonction de son

Ce qui est décisif, ce n'est pas la richesse elle-même mais c'est l'usage que l'on en fait.

Deleted: <

Deleted: <

intérêt pour la promotion du DHD et de son actualité.

Les trois rapports déjà publiés ont constitué un important moyen d'analyse, d'évaluation et de suivi des progrès ou des insuffisances en matière de DHD en Mauritanie à travers l'analyse des données de base utilisées. Le thème central du premier rapport national sur le DHD (1996) était relatif aux liens entre habitat et indicateurs sociaux, tandis que le second (1997) avait pour thème spécifique "Pauvreté humaine et pauvreté monétaire".

Dans le rapport 2000, le thème spécifique traité est intitulé: "Activités productives et environnement en milieu rural".

Le thème central du présent rapport (le 4 ème) porte sur le thème « activités féminines organisées et leur contribution à la lutte contre la pauvreté ».

Les contenus des différents rapports ont joué un rôle essentiel en matière de plaider, de sensibilisation et d'information relatives au DHD. Une plus large diffusion de ces instruments auprès de l'ensemble des administrations, des membres de la société civile, du secteur privé et des partenaires au développement est de nature à renforcer leur fonction de plaider en faveur de l'adoption et la mise en œuvre de la démarche DHD.

Les rapports nationaux annuels sur le DHD déjà publiés ont aussi permis: d'introduire une dimension de comparabilité internationale et de mesurer les progrès nationaux en matière de DHD.

de constituer un exercice d'entraînement et de formation de cadres nationaux dans le domaine de la collecte des données, de leur analyse et de leur publication et de maîtriser le calcul des indicateurs composites du DHD.

de constater l'ampleur des tâches et des insuffisances à combler dans ce domaine.

L'intégration des dimensions régionales dans l'approche des rapports à venir constituera une avancée significative dans un contexte

national marqué par la mise en œuvre du CSLP et l'avènement des programmes régionaux de lutte contre la pauvreté. Cela permettra de faire connaître, de suivre, d'évaluer et d'orienter les actions menées dans les différents domaines de la lutte contre la pauvreté et du DHD au niveau régional. Cette nouvelle orientation mettra également mieux en évidence la convergence entre les activités de l'ODHD en particulier les rapports nationaux de DHD avec les objectifs du millénaire pour le Développement (OMD).

2.2.2.2. La capitalisation des initiatives de type DHD

La capitalisation des initiatives probantes au regard du DHD est un apport important pour la promotion de la démarche. Ainsi, à partir d'enquêtes sur le terrain avec l'utilisation d'une grille d'analyse, l'ODHD a identifié une quarantaine d'actions communautaires dans les wilayas de l'Assaba, du Brakna, du Trarza et de Nouakchott.

Cette identification a permis de faire un premier inventaire (non exhaustif) des expériences communautaires proches, à un titre variable, des préoccupations du DHD.. Le dépouillement des fiches d'entretiens a permis de sélectionner dix initiatives probantes qui ont été consignées dans un rapport intitulé: "rapport d'analyse des initiatives probantes".

Certaines de ces expériences retenues comme exemplaires ont donné lieu à des supports écrits illustrés pour faciliter la présentation, la compréhension et la diffusion de l'expérience. Deux d'entre elles (Coopérative des Technologies Appropriées de Kiffa et Coopérative féminine de Ganki) ont été exploitées pour la réalisation de films vidéo (supports audiovisuels).

Les premiers bénéficiaires de cette opération sont d'abord les communautés dont les initiatives ont été sélectionnées (Ganki, CTA). Ces communautés ont vu leurs expériences

Les contenus des différents rapports ont joué un rôle essentiel en matière de plaider, de sensibilisation et d'information relatives au DHD.

La bonne gouvernance est considérée dans l'approche DHD comme une condition pour promouvoir un développement équitable, durable

La capitalisation des initiatives probantes au regard du DHD est un apport important pour la promotion de la démarche

Deleted: <sp>

Les communautés dont les expériences ont été utilisées pour l'élaboration des supports de diffusion du DHD (dépliant illustré, film...) s'en trouvent valorisées, légitimées et par conséquent encouragées à poursuivre leurs expériences.

accompagnées et soutenues par leur mise en réseau avec d'autres communautés et leur diffusion auprès des acteurs de développement (bailleurs de fonds, ONGs, autorités locales...) pour favoriser le partenariat et par conséquent la réalisation de leurs activités (accès à la micro-finance, équipements, assistance technique...). Les communautés dont les expériences ont été utilisées pour l'élaboration des supports de diffusion du DHD (dépliant illustré, film...) s'en trouvent valorisées, légitimées et par conséquent encouragées à poursuivre leurs expériences.

D'autre part, elles sont mobilisables pour la promotion d'un développement de type DHD. C'est pourquoi deux des ces communautés (CTA et Ganki) ont été impliquées dans les échanges d'expériences intercommunautaires où

elles ont joué un rôle important dans la diffusion de l'approche DHD auprès d'autres communautés.

Les initiatives probantes ont donc vocation à être appropriées par d'autres communautés demandeuses. Leurs promoteurs sont les principaux acteurs de leur diffusion auprès de celles-ci à travers des formes variées : échanges d'expériences, ateliers, formation sur site, réunions locales...

2.2.2.3. Les ateliers régionaux

Les ateliers régionaux ont permis une assez large diffusion des concepts et de l'approche DHD (Encadré 2.9).

Trois ateliers régionaux ont été organisés (Kiffa (1) en 1998, Boghé en 1999 et Kiffa (2) en 2000. Ils ont regroupé des représentants de communautés (coopératives...), des représentants de services techniques

Encadré 2.9 : Principaux résultats des ateliers régionaux

Les principaux résultats du premier atelier régional (Kiffa 1) peuvent être résumés ainsi : la sensibilisation des participants au concept et à l'approche de DHD, la mise en relief de quelques orientations permettant de surmonter les difficultés et obstacles qu'ils rencontrent dans le cadre de leurs expériences, les rencontres et échanges entre partenaires et entre participants d'une manière générale.

Dans l'atelier de Boghé, la sensibilisation sur le DHD s'est poursuivie à partir des expériences probantes sous forme de films. Cette sensibilisation par l'exemple a été plus efficace pour la communication entre participants et la diffusion des messages DHD.

Les principaux bénéficiaires de l'atelier de Boghé au même titre que les autres ateliers ont été les acteurs nationaux de développement mais surtout la "population" organisée à savoir les groupements communautaires et certains représentants de la société civile (ONG -journalistes) de même qu'un certain nombre d'élus locaux.

Les conclusions essentielles auxquelles a abouti cet atelier sont :

L'amorce d'une approche DHD par les bénéficiaires ce qui a eu des effets positifs incontestables sur l'évolution des mentalités de même que le comportement et la vie matérielle des populations ciblées (dynamique de démocratie, implication des femmes, valorisation des populations locales);

Le développement des compétences, la motivation, la persévérance et l'amélioration des conditions de vie, ces éléments constituant des enseignements tirés des expériences;

Le consensus qui s'est dégagé pour la constitution de réseaux locaux DHD dans le cadre du partenariat et de la concertation régionale;

La mobilisation des groupes cibles par la communication (mass média, radio locale...) et l'accroissement du nombre de missions de contact avec les communautés et ce dans le cadre des réseaux régionaux.

Toutefois, il a été constaté une exploitation insuffisante des mass média de même que certaines limites des projets communautaires qui s'expriment à travers la faible association des jeunes et les contraintes en matière de transposabilité, en cas d'absence d'eau et d'électricité.

Le troisième atelier (Kiffa 2) a permis de renforcer le processus de rencontres, d'appuyer le dynamisme de partenariat et de définir les modalités de mise en place d'un réseau DHD.

Source : Rapport de la mission d'évaluation indépendante du Projet ODHD, Août 2000.

régionaux, des responsables des communes, des intervenants en développement, des journalistes, l'équipe de l'observatoire et les agences Conseils du système des Nations-Unies.

A chaque fois les participants ont été répartis en groupes de travail pour débattre des thèmes allant dans le sens d'une plus grande connaissance de l'approche de DHD et laissant une grande place aux interventions des communautés organisées. (Encadré 2.9).

2.2.2.4. Les échanges d'expériences intercommunautaires: un moyen adéquat pour la promotion de la démarche DHD au niveau local

La première série des échanges d'expériences a été organisée en Août-Septembre 2000. Ces échanges se fondent sur les orientations de l'ODHD qui privilégie la diffusion d'initiatives productives probantes intégrant les principales dimensions du DHD et ayant par conséquent fait leurs preuves. L'idée de base repose sur le fait que les expériences de certaines communautés organisées selon les grands principes du DHD sont susceptibles d'être reproduites au niveau d'autres communautés intéressées en tenant compte d'une certaine adaptation au contexte de ces dernières.

Par cette démarche, les capacités des populations ayant entrepris des initiatives réussies sont valorisées par la diffusion et l'appropriation des leçons tirées de leurs expériences par d'autres communautés demandeuses afin d'en tirer profit pour améliorer ou engager des activités productives contribuant à la création de revenus et par conséquent à la lutte contre la pauvreté au niveau local.

Les échanges d'expériences entre ces communautés dont la mise en oeuvre s'inscrit dans le cadre des activités de promotion de la démarche DHD, ont ciblé un certain nombre de groupements communautaires

organisés dans les wilayas du Brakna et de l'Assaba.

Les échanges d'expériences consistent à mettre en contact des représentants de communautés ayant développé des initiatives probantes par rapport au DHD avec des communautés dites demandeuses qui sont de trois sortes :

- des communautés qui n'ont jamais développé d'expériences ;
- des communautés qui ont échoué dans leurs initiatives ;
- des communautés ayant développé des expériences mais confrontées à des difficultés de divers ordres : élargissement, diversification.

Les objectifs assignés à ces échanges s'articulent autour d'une finalité centrale à savoir l'adoption et l'application d'une approche DHD par les communautés productives organisées, la seule susceptible de leur permettre de surmonter les difficultés qu'elles rencontrent et de s'engager dans la voie d'un développement humain durable. Il s'agit par conséquent, par le biais de ces échanges de permettre à certaines communautés confrontées à des problèmes - notamment organisationnels, de gestion et techniques - de pouvoir surmonter ces obstacles et d'avancer dans leur entreprise en s'inspirant de l'expérience de communautés probantes ayant adopté des solutions appropriées qui constituent la clé de leur réussite.

Dans ce cadre et en fonction du contenu des demandes formulées par les communautés demandeuses (ayant exprimé le besoin d'être appuyées), les membres des coopératives probantes, sur la base de leur expérience dans le domaine, exposent dans les échanges les approches qu'ils ont su développer et qui ont fait leurs preuves dans les actions envisagées. Ensuite, les membres de la communauté demandeuse visitée présentent la situation de leur communauté notamment les problèmes rencontrés.

Les thèmes débattus au cours des échanges ont été définis avec les communautés demandeuses en

Deleted: <sp><sp>

fonction de leurs besoins exprimés par elles-mêmes. Ils ont essentiellement porté sur les formes d'organisation, la prise de décision, le fonctionnement de la communauté, la résolution des conflits et litiges, la répartition et l'organisation du travail, les formes et modalités de gestion, les textes réglementaires, les domaines techniques (maraîchage, artisanat). L'objectif recherché est qu'à l'issue de ces échanges intercommunautaires, les représentants des communautés/coopératives soient capables d'utiliser les savoir-faire qu'ils ont pu acquérir et de pouvoir les transmettre et les diffuser auprès d'autres communautés.

La particularité de ces échanges d'expériences est qu'il s'agit d'une formation sans formateurs professionnels.

Comme son nom l'indique, il s'agit d'un échange ou de partage d'expériences entre les représentants des communautés.

Aux termes de ces échanges, les communautés visitées doivent désigner certains de leurs membres susceptibles de les représenter au sein du réseau local DHD dont la création est envisagée par l'ODHD.

En termes de résultats, les échanges d'expériences ont valorisé les capacités d'initiatives des populations, qui réussissent et en ont assuré la diffusion auprès des communautés demandeuses. Les échanges ont eu un impact important sur les groupements organisés, étant donné qu'ils ont vu leurs capacités renforcées par la formation et la réflexion.

Ils ont également enclenché une dynamique de développement humain durable dans les régions pilotes du Brakna et de l'Assaba. D'autre part, ils ont permis la mise en place d'une ébauche de réseau de groupements qui constitue une base pour la création d'un réseau régional DHD, lequel pourrait s'intégrer dans un réseau plus vaste à l'échelle nationale susceptible d'assurer la promotion de la démarche

partenariale en matière de DHD au niveau du pays.

La poursuite de cette dynamique dans le cadre du nouvel observatoire de développement humain durable et de la pauvreté (2003) est de nature à consolider les acquis en matière de DHD en élargissant les activités à engager dans ce domaine à de nouvelles initiatives probantes et communautés demandeuses. Cela contribuera au renforcement du processus d'opérationnalisation de la démarche entreprise par l'Observatoire de première génération à partir de 1998.

2.3. Les indicateurs composites du développement humain : un moyen d'évaluation du bien-être

Deleted: *

Les indicateurs composites de développement humain permettent de mesurer le niveau du bien-être offert aux individus par l'environnement où ils vivent. Ils renseignent, ainsi, sur les conditions de vie des individus dans la société et sont donc de nature à favoriser une bonne appréciation du degré de bien-être et des situations de pauvreté auxquelles les groupes et les sociétés sont confrontés. Ces indicateurs comprennent l'indicateur du développement humain, l'indicateur de participation des femmes, l'indicateur sexospécifique de développement humain et l'indicateur de pauvreté humaine. Existe également un nouvel indicateur lié à l'accès aux nouvelles technologies dont les variables sont constituées par le nombre pour 1000 habitants (i) d'abonnés aux lignes téléphoniques (ii) d'abonnés à un service de téléphonie mobile, (iii) d'ordinateurs reliés à l'Internet (iv) de brevets délivrés à des résidents (par millions d'habitants) (v) de redevances et droits de licence perçus (en dollars/habitant), (vi) de dépenses de recherche et développement (en % du PNB) et (vii) de scientifiques et ingénieurs travaillant en recherche et développement. Le manque de données sur les différentes composantes de cet indicateur n'a pas

permis de le calculer pour la Mauritanie.

Les indices de ces indicateurs issus de la combinaison des variables qui les constituent sont généralement utilisés pour l'établissement d'un classement des pays au niveau mondial.

Cependant, la valeur de ce classement est très relative du fait du manque et de l'imperfection des statistiques et des écarts parfois très faibles qui séparent certains pays.

En Mauritanie, les indicateurs de développement humain ont connu une évolution globalement positive au

cours des dernières années liée à la mise en œuvre d'importantes politiques visant l'amélioration durable des conditions de vie des populations notamment les plus pauvres.

2.3.1. L'indicateur de développement humain (IDH)

Les composantes de l'indicateur de développement sont relatives à (i) l'espérance de vie ; (ii) l'éducation et (iii) à l'accès aux ressources nécessaires pour mener une vie décente.

Selon les calculs du présent rapport (et

Deleted: ¶

Encadré 2.10: Note technique–Calcul de l'Indicateur de Développement Humain (IDH)

L'IDH est un indicateur composite comportant trois indicateurs : La durée de vie mesurée d'après l'espérance de vie à la naissance, le niveau d'éducation mesuré par un indicateur composite alliant pour deux tiers l'indicateur d'alphabétisation des adultes et pour un tiers l'indicateur de scolarisation tous niveaux confondus et le niveau de vie mesuré par le PIB réel par habitant (exprimé en PPA ou Parité de Pouvoir d'Achat).

Pour la méthode de calcul des deux premiers indicateurs, il n'y a pas de changement (voir rapport DHD 1997, Encadrée 3.1)

$$\text{Indicateur I} = \frac{\text{Valeur de l'indicateur Xi dans le pays considéré} - \text{Valeur Minimale Xi}}{\text{Valeur Maximale Xi} - \text{Valeur Minimale Xi}}$$

Valeurs minimales et maximales.

Espérance de vie à la naissance : 25 ans /85 ans

Taux d'alphabétisation des adultes : 0/100

Taux de scolarisation tous niveaux confondus: 0/100

PIB réel par habitant (exprimé en

PPA) : 100/ 40.000 \$

Par contre pour le troisième indicateur dont la composition est un peu plus complexe, le traitement du revenu qui utilise depuis 1991 une formule d'Atkinson qui consiste à corriger le revenu maximal a été profondément remanié sur la base des travaux d'Arnand et Sen (Voir Rapport Mondial 1999).

Indicateur PIB =

Les avantages de la nouvelle formule sont que sa correction du revenu est moins sévère que la formule précédente ainsi qu'elle peut s'appliquer à tous les pays.

Exemple de calcul de l'IDH pour 1998

Les valeurs de ses sous indicateurs sont:

$$\text{Indicateur espérance de vie à la naissance} = 0,480$$

Indicateur d'éducation = (2*Indicateur d'alphabétisation + Indicateur de scolarisation tous niveaux confondus)/3

$$\text{Indicateur d'alphabétisation} = \frac{53,8 - 25}{85 - 25} = 0,572$$

$$\text{Indicateur de scolarisation tous niveaux confondus} = \frac{57,2 - 0}{100 - 0} = 0,542$$

Indicateur d'éducation = 0,542

$$\text{Indicateur PIB -Dollars/PPA} = \frac{48,26 - 0}{100 - 0} = 0,500$$

La valeur de l'IDH en 2000 est :

$$\frac{2 \times 0,572 + 0,483}{3}$$

$$\frac{\frac{\text{Log}(1904,8) - \text{Log}(100)}{\text{Log}(40000) - \text{Log}(100)}}{3,302 - 2}}{4,602 - 2}$$

$$\frac{\text{Log(PIBPPA dans le pays considéré)} - \text{Log(Valeur Minimale du PIB)}}{\text{Log(Valeur Maximale du PIB)} - \text{Log(Valeur Minimale du PIB)}}$$

des autres rapports nationaux) essentiellement basés sur les données disponibles au niveau officiel et auprès des partenaires au développement, l'indicateur de développement humain mauritanien est passé de 0,485 en 1997 à 0,507 en 2000, soit une progression

de 22 points. Cette évolution est due à l'amélioration de l'ensemble de ses composantes. Ainsi, au cours de la même période (1997-2000), le taux d'alphabétisation des adultes et le taux de scolarisation tous niveaux confondus sont respectivement passés de 54,2% et 44,5% en 1997 et 57,2% et 48,26% en 2000. Quant au PIB réel ajusté par habitant (dollars/PPA), il a connu une importante évolution passant de 1873 à 2004 tandis que

composantes d'un indicateur pour les mêmes années : les variables constituant ces indicateurs sont toujours supérieures dans les sources statistiques nationales disponibles par rapport à celles avec lesquelles se font les calculs de ces indicateurs dans les rapports mondiaux sur le développement humain.

Selon les rapport mondiaux sur le développement humain (PNUD), l'évolution de l'indicateur de développement humain de la Mauritanie liée aux progrès connus par ses différentes composantes a permis de faire progresser le pays de la 161ème place au niveau mondial (sur 173 pays) en 1990 au 152ème rang (sur 173 pays) en 2002, soit un gain de

Tableau 2.4: Evolution de l'Indicateur de Développement Humain en Mauritanie 1996-2000					
Composantes	Années				
	1996	1997	1998	1999	2000
Espérance de vie à la naissance 1	51,8	52,3	52,8	53,30	53,80
Taux d'alphabétisation des adultes 2	52,4	54,2	56,1	56,7	57,2
Taux brut de scolarisation tous niveau 3	42,0	44,5	45,2	46,74	48,26
PIB réel ajusté par habitant - Dollars/PPA 4	1 842	1 873	1 905	1970	2004
Total des indicateurs	1,422	1,454	1,480	1,503	1,522
IDH	0,405	0,485	0,493	0,501	0,507
<i>Sources : 1996-1998, RNDHD 2000, 1999-2000 estimations du présent rapport</i>					

l'espérance de vie à la naissance a enregistré une légère augmentation évoluant de 52,3 ans à 53,8 ans.(tableau 2.4)

Les valeurs de l'IDH, ainsi, obtenues sont supérieures à celles publiées dans les rapports mondiaux sur le Développement Humain. Dans le rapport mondial du PNUD (2002), la valeur de IDH mauritanien est de 0,438.

Ces différences d'indices s'expliquent essentiellement (situation valable pour l'ensemble des autres indicateurs de développement humain) par des écarts parfois importants entre les

9 places.

Néanmoins, la position de la Mauritanie dans le classement mondial a connu une importante régression dans le rapport mondial 2002 puisque le pays occupait la 139ème en 2001.

L'indicateur de développement humain mauritanien publié dans le rapport mondial sur le développement humain 2002 est de 0,438. Il demeure inférieur de 33 points à la moyenne de l'IDH de l'Afrique sub-saharienne (0,471) et très éloigné de celui des Pays arabes (0,653), dont il est séparé par un écart de 215 points (tableau 2.5).

Tableau 2.5: Situation de l'indicateur de développement humain de la Mauritanie, de l'Afrique subsaharienne et des pays arabes dans le rapport mondial sur le développement 2001.

Composantes	Mauritanie	Afrique sub saharienne	Pays arabes
Espérance de vie	51,5	48,7	66,8
Taux d'alphabétisation des adultes	40,2	61,8	62
Taux de scolarisation tous niveaux confondus	40	42	62
PIB réel	1677	1690	4793
IDH	0,438	0,471	0,653

Source : Rapport mondial sur le développement, PNUD 2002

Les retards accusés par l'IDH mauritanien par rapport à la région arabe sont dus aux écarts au niveau de toutes les composantes de cet indicateur. Qu'il s'agisse de la scolarisation, de l'alphabétisation, de l'espérance de vie à la naissance et du PIB réel ajusté, les moyennes des pays arabes sont supérieures à celles de la Mauritanie (Rapport mondial sur le Développement Humain 2002).

Quant aux écarts entre l'IDH de la Mauritanie et celui de l'Afrique Subsaharienne, il s'explique principalement par des différences en termes de taux d'alphabétisation qui sont respectivement de 41,6 % et 59,6%, soit une différence de 18 points (tableau 2.5)

Par contre, l'espérance de vie à la naissance, le taux de scolarisation tous niveaux confondus et le PIB réel ajusté sont supérieurs en Mauritanie comparativement à l'Afrique subsaharienne. Il découle de cette situation que des efforts doivent être encore déployés dans le domaine de l'alphabétisation pour améliorer l'indicateur de développement humain de la Mauritanie et atténuer voire supprimer les disparités, ainsi constatées.

En dépit des disparités observées (dans les rapports mondiaux sur le développement humain) avec l'Indicateur de Développement Humain de l'Afrique sub-saharienne et surtout celui des pays arabes, l'indicateur de Développement Humain de la Mauritanie a enregistré

des avancées significatives au cours des dernières années. Une meilleure prise en compte des données nationales actualisées dans le cadre de la construction des indicateurs de DH dans les rapports mondiaux permettra, sans doute, une amélioration de la position de la Mauritanie dans le classement au niveau mondial.

2.3.2. L'indicateur de participation des femmes (IPF)

Les femmes jouent un rôle de plus en plus important dans le processus de développement économique, politique et social. Compte tenu de cette situation toutes les stratégies de développement comportent une forte composante de promotion féminine sous des appellations différentes. En effet, les dernières années ont été marquées par une participation progressive des femmes dans les circuits économiques, sociaux et politiques grâce à une prise de conscience croissante au niveau mondial de la nécessité d'améliorer leur contribution pour assurer la réussite des actions de développement en particulier celles liées à la lutte contre la pauvreté, l'éducation, la santé, etc.

Cependant de grandes disparités demeurent entre les hommes et les femmes. Cette situation est liée à une faible implication des femmes à plusieurs niveaux en raison de maints obstacles qui se dressent devant leur participation au même titre que les hommes dans la gestion du développement des pays dans ses

En dépit des disparités observées (dans les rapports mondiaux sur le développement humain) avec l'Indicateur de Développement Humain de l'Afrique subsaharienne et surtout celui des pays arabes, l'indicateur de Développement Humain de la Mauritanie a enregistré des avancées significatives au cours des dernières années

aspects économiques, sociaux et politiques.

La contribution des femmes, leur implication et leur participation à différents niveaux sont mesurées par l'indicateur de participation des femmes (IPF) qui permet d'apprécier leur situation réelle dans la société à travers l'accès aux ressources

au sein des pays classés. Les estimations du présent rapport donnent un IPF mauritanien de 0,222 en 2000, soit une progression de 3 points par rapport à 1998 où il était de 0,219. Cette évolution est liée à une légère augmentation du pourcentage des femmes dans les instances parlementaires (tableau 2.6).

Tableau 2.6 : Indicateur de participation des femmes – Mauritanie					
Composante de l'IPF	1996	1997	1998	1999	2000
Proportion des femmes siégeant dans les assemblées parlementaires (%)	3,8	3,8	3,80	3,80	4,0
Proportion des femmes exerçant des fonctions d'encadrement supérieur et de direction (%)	7,7	7,7	7,70	7,70	7,70
Proportion des femmes exerçant des fonctions technique et d'encadrement (%)	20,7	20,7	20,70	20,70	20,70
Part des femmes dans le revenu salarial (%)	18,00	37,00	37,00	37,00	37,00
Total des indicateurs	0,654	0,655	0,656	0,657	0,665
IPF	0,218	0,218	0,219	0,219	0,222
<i>Source : Rapports Mondiaux sur le Développement Humain (PNUD)</i>					

économiques et au pouvoir décisionnel politique.

La comparaison des variables constitutives de l'IPF (contenues dans le rapport mondial sur le développement humain 2002) montre que le degré de participation des femmes est très variable d'un pays à l'autre : Ainsi, la présence des femmes dans les instances parlementaires est de 42,7% en Suède, 10,9% en France, 11,5% en Tunisie, 19,2% au Sénégal, 3,3% au Nigeria, 4,9% au Togo et 12,2% au Mali. La proportion des femmes occupant des postes d'encadrement et des fonctions techniques est également faible comparativement aux hommes.

Dans les rapports mondiaux sur le Développement Humain (PNUD), l'indicateur de participation des femmes mauritaniennes est passé de 0,163 en 1993 à 0,197 en 1997. Cela a permis à la Mauritanie de progresser de la 102ème à la 99ème place entre les deux années sur un total respectif de 104 et 102 pays. Cependant, la Mauritanie est parmi les tous derniers

Il est à noter qu'en dehors de cette proportion les autres composantes de l'IPF n'ont pas pu être actualisées faute de statistiques récentes. Ce qui a conduit au calcul de cet indicateur par les mêmes variables utilisées qu'en 1998. L'actualisation de ces variables permettra, peut être, d'obtenir un IPF plus élevé en raison des progrès enregistrés en matière de promotion féminine et qui se sont traduits par une amélioration de la situation des femmes au niveau politique, culturel, économique et politique. En effet, les dernières années ont été marquées par un important changement de la condition de la femme à travers la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Promotion Féminine qui a permis d'améliorer l'emploi des femmes, augmenter leur niveau culturel (éducation et alphabétisation) et d'assurer leur intégration dans les circuits politiques et dans les sphères administratives et de la décision en général.

Tableau 2.7 : Indicateur sexospécifique de développement humain de la Mauritanie de 1996-2000

Composantes	1996	1997	1998	1999	2000
Espérance de vie à la naissance (année) 1					
Femmes	52,8	53,3	53,8	54,3	54,80
Hommes	50,9	51,3	51,8	52,3	52,8
Taux d'alphabétisation des adultes (%) 2					
Femmes	38,0	39,00	40,0	46,80	51,6
Hommes	50,6	52,0	53,4	55,7	62,9
Taux brut de scolarisation tous niveaux (%) 3					
Femmes	35,7	39,64	43,4	46,43	49,5
Hommes	45,9	46,7	44,6	46,36	48,12
PIB réel ajusté par habitant /Dollars/PPA 4					
Femmes	1 357,9	1 380,6	1 404,1	1 452,3	1 476,9
Hommes	2 330,9	2 371,2	2 411,5	2 494,2	2 536,6
Total des indicateurs	1,388	1,418	1,445	1,507	1,593
ISDH	0,368	0,473	0,482	0,502	0,531

Sources : 1 Office National de la Statistique 2,3 et 4 de 1996 à 1998 Rapport national DHD 2000

2 1999 et 2000 respectivement, estimations et EPCV 2000 3 et 4 1999-2000 Estimation

2.3.3. L'indicateur sexospécifique de développement humain

L'indicateur sexospécifique de développement humain (ISDH) est composé des mêmes variables que l'indicateur de développement humain auxquelles il ajoute le niveau de disparité entre hommes et femmes pour chacune de ses composantes.

La valeur de l'indicateur sexospécifique de développement humain de la Mauritanie était de 0,441

Selon les calculs du présent rapport, elle est passée de 0,368 en 1996 à 0,482 en 1998 et 0,531 en 2000, soit une différence de 90 points par rapport aux données du rapport mondial pour cette dernière année (tableau 2.7).

D'une manière générale, les valeurs de l'ISDH contenues dans les rapports nationaux DHD sont supérieures à celles des rapports mondiaux (Rapport national DHD, 1997 et 2000).

Tableau 2.8 : Indicateur de Pauvreté Humaine en Mauritanie 1996-2000

Composante de l'IPH		1996	1997	1998	1999	2000
Dénuement en termes de survie (% de la population risquant de décéder avant 40 ans- P1)		30,5	30,5	30,5	27,7	26,9
Dénuement en termes d'instruction (Taux d'analphabétisme des adultes %- P2)		47,6	45,8	43,9	43,3	42,8
Dénuement économique P3	Population privée d'eau potable (%) - P31	30,0	30,0	30,0	20,1	10,1
	Population privée de services de santé (%) - P32	25,0	25,0	25,0	22,6	20,2
	Insuffisance pondérale des enfants de moins de 5 ans (%) - P31	23,0	23,0	23,0	23,0	32,0
	Dénuement économique (P3)	26,0	26,0	26,0	21,9	20,8
IPH	Indicateur de Pauvreté Humaine	37,15	36,18	35,17	33,52	32,90

Source : MAED/ONS, CDHLCPI, Profil 2000, données du MEN et estimations

en 2000 et de 0,429 en 2002 (rapports mondiaux du PNUD 2000 et 2002) .

Cette différence est surtout due au fait que les calculs des rapports nationaux

sont basés sur les données nationales dont les valeurs sont souvent largement supérieures à celles des rapports mondiaux.

Les progrès enregistrés par l'ISDH mauritanien sont imputables à l'amélioration de l'ensemble de ses composantes en raison des avancées significatives connues par le pays en matière d'éducation, d'alphabétisation, de santé et au niveau des conditions de vie en général. Ainsi, on constate que le taux d'alphabétisation est passé de 1998 à 2000 de 53,4% à 62,9% pour les hommes et 40% à 51,6% pour les femmes. Quant au taux brut de scolarisation tous niveaux confondus,

il a évolué, au cours de la même période, de 44,6% à 48,1% pour les hommes et 43,4% à 49,5% pour les femmes.

En termes d'alphabétisation, les disparités entre les deux sexes sont importantes et ont connu une légère diminution passant de 13,4 points en 1998 à 11,3 en 2000 (tableau 2.8).

S'agissant des revenus, le PIB réel ajusté (PPA) des hommes était supérieur de 1059,9 points à celui des femmes. Cela dénote encore d'une faible participation de celles-ci en particulier dans les circuits de production économique.

Encadré 2.11 : Note technique – Calcul de l'Indicateur de Pauvreté Humaine (IPH) :

L'indicateur de pauvreté humaine (IPH-1) pour les pays en voie de développement se concentre sur trois aspects essentiels : la longévité, le savoir et les conditions de vie. Mais il envisage ces aspects en terme de manque.

Dans le calcul de l'IPH les insuffisances en termes de longévité sont représentées par le pourcentage des personnes dont la probabilité de décès avant l'âge de 40 ans (P1) et le manque d'instruction par le pourcentage d'adultes analphabètes (P2) - l'analphabétisme est défini comme l'impossibilité de lire et d'écrire une phrase simple -. Quant au manque de condition de vie (P3), il est représenté par un sous indicateur composite comprenant lui même trois variables : le pourcentage d'individus privés de l'accès à l'eau potable (P31), celui des personnes privés d'accès aux services de santé (P32) et celui des enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition (P33). Le sous-indicateur P3 s'obtient en calculant la moyenne arithmétique des trois variables P31, P32 et P33.

La formule de calcul de l'IPH-1 est la suivante :

La formule de calcul de P3 est la suivante

$$IPH - 1 = \left[\frac{P_1^3 + P_2^3 + P_3^3}{3} \right]^{1/3} \quad P_3 = \frac{P_{31} + P_{32} + P_{33}}{3}$$

Exemple de calcul de l'IPH pour 2000

Pourcentage de la population risquant de décéder avant 40 ans- P1 : 26,9%

Taux d'analphabétisme des adultes - P2 : 42,8%

Population privée d'eau potable (%) - P31 : 10,1%

Population privée de services de santé (%) - P32 : 20,2%

Insuffisance pondérale des enfants de moins de 5 ans (%) - P33 : 32,0%

Ainsi, pour la Mauritanie le calcul de l'IPH-1 pour l'année 2000 s'effectue de la manière suivante :

1ère étape le calcul du sous indicateur P3 :

2ème étape le calcul de l'IPH-1 :

P3=20,766

$$\frac{10,1 + 20,2 + 32}{3}$$

2ème étape le calcul de l'IPH-1 :

$$\left[\frac{19.465,11 + 78.402,75 + 8954,85}{3} \right]^{1/3} \left[\frac{26,9^3 + 42,8^3 + 20,76^3}{3} \right]^{1/3}$$

IPH-1=

$$= \left[35.607,571 \right]^{1/3} \left[\frac{106.822}{3} \right]^{1/3} = 32,89$$

2.3.4. L'indicateur de pauvreté humaine (IPH)

L'indicateur de pauvreté humaine est exprimé en pourcentage. Il est un indicateur composite qui prend en considération à la fois les dimensions économiques et sociales. Il a la particularité d'être axé sur des paramètres directement liés aux conditions de vie des individus et qui sont de bons indicateurs pour apprécier de manière globale leur niveau de bien-être individuel et collectif. Il s'agit de l'accès à l'eau potable, à la santé... L'IPH permet de montrer le rôle des indicateurs non monétaires pour mesurer les progrès du développement et met en exergue l'importance des aspects sociaux pour leur meilleure prise en compte dans l'amélioration des conditions de vie des populations. L'IPH démontre ainsi, que les dimensions sociales sont cruciales pour la réalisation du bien-être des individus et remet en cause, d'une certaine manière, le monopole des indicateurs monétaires dans l'évaluation des performances en matière de développement au profit d'une démarche globalisante et couvrant tous les aspects de la vie de l'homme .

Le rapport mondial sur le Développement Humain du PNUD 2002, donne un IPH de 47,9% pour la Mauritanie, soit une progression de 2,5 points par rapport à celui de 2000 où sa valeur était de 49,7%. Selon les calculs contenus dans le présent rapport national sur le DHD, l'indicateur de pauvreté humaine est passé de 37,1% en 1996 à 35, 2% en 1998 à 33,5% en 1999 et 32,9% en 2000 (tableau 2.8).

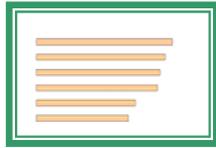
Ces valeurs démontrent un taux de pauvreté moins important et en diminution.

Les progrès enregistrés par l'IPH de la Mauritanie sont liés à la réduction des déficits au niveau de l'ensemble de ses composantes en dehors du pourcentage des enfants de moins de 5 ans souffrant d'insuffisances pondérales qui a tendance à augmenter selon les données de l'EDSM 2000. Ainsi, le dénuement en termes d'instruction cerné à partir du taux d'analphabétisme des adultes a régressé de 4,8 points de 1996 à 2000, les pourcentages de la population privée d'eau potable et de services de santé ont respectivement diminué de 19,9 et 4,8 points et la proportion des habitants en dénuement économique de 5,2 points.

Cette évolution est liée à la mise en oeuvre de la stratégie du gouvernement axée sur la promotion des services sociaux de base et qui ont connu un développement sensible au cours des dernières années.

En dépit des performances réalisées, l'analyse de l'IPH de la Mauritanie démontre l'existence d'une pauvreté humaine encore élevée. La mise en oeuvre en cours du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté est de nature à permettre la poursuite et la consolidation des progrès obtenus en matière de lutte contre ce fléau.

L'analyse des indicateurs composites du DHD montre le rôle fondamental qu'ils jouent dans l'évaluation de l'impact des politiques de développement en général et de la lutte contre la pauvreté en particulier.



Chapitre 3 : Thème spécifique : Les activités féminines organisées et leur contribution à la lutte contre la pauvreté en Mauritanie

Pour améliorer leurs conditions de vie et par là même celles de leurs ménages, beaucoup de femmes ont commencé, en dépit des problèmes qu'elles rencontrent, à mettre en place des cadres organisationnels permettant l'association de leurs efforts en vue de faire face à des conditions d'existence souvent difficiles en particulier en milieu rural.

En Mauritanie plus que dans les autres pays sahéliens, la sédentarisation des populations nomades a entraîné un phénomène de déséquilibre dans l'occupation de l'espace se matérialisant, aujourd'hui, par la multiplication anarchique des agglomérations (de petite taille).

Dans ce contexte d'urbanisation démesurée, on assiste à la concentration des ruraux fuyant les campagnes dans des bidonvilles non viabilisés et non dotés de services minimums de santé, d'éducation, etc. Concrètement, cela s'est traduit au niveau national par le dépeuplement des campagnes d'une part, et par la paupérisation des communautés en milieu périurbain, d'autre part.

Les infrastructures socioéconomiques sont incapables de suivre les flux migratoires en direction des villes où le taux de chômage s'est accru au cours des dernières années en particulier pour les femmes issues du monde rural ou sans qualification face à un marché de travail où la compétition est de plus en plus rude.

Les femmes sont directement impliquées dans les travaux de production (agriculture, élevage...). Elles vivent certaines difficultés liées à la persistance des pesanteurs socioculturelles, à l'ignorance des lois les concernant, au manque de qualification et à la dépendance économique vis à vis des hommes... En raison de leur statut particulier, des fonctions qu'elles occupent au sein du ménage et de leur localisation dans l'espace, les femmes ont souffert plus que les hommes en termes d'insécurité alimentaire et de dégradation du cadre de vie. Elles sont donc plus exposées que les hommes aux différents chocs économiques et aux perturbations écologiques.

En effet l'Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des Ménages (EPCV) de 2000 avait permis d'établir que plus de 2/5 des ménages vivaient en dessous du seuil de pauvreté, et que les femmes constituaient le groupe le plus vulnérable.

Les femmes rurales sont plus exposées à la situation de la pauvreté du fait de leur statut en particulier celles qui sont chef de ménage. Elles sont moins scolarisées et moins qualifiées et ont un accès limité aux soins de santé de base, aux opportunités d'emplois et au crédit. Les femmes sont aussi moins compétitives sur le marché du travail et participent moins que les hommes à la vie politique nationale et locale et à la prise de décision et demeurent encore dominées par les hommes et victimes de préjugés et de pratiques surannées.

Pour améliorer leurs conditions de vie et par là même celles de leurs ménages, beaucoup de femmes ont commencé, en dépit des problèmes qu'elles rencontrent, à mettre en place des cadres organisationnels permettant l'association de leurs efforts en vue de faire face à des conditions d'existence souvent difficiles en particulier en milieu rural.

C'est dans ce cadre et pour répondre aux besoins ressentis par les femmes que plusieurs organisations féminines ont été créées sous différentes formes: associations, ONGs, coopératives.

La volonté des pouvoirs publics de désengager l'Etat des activités économiques ouvre la possibilité pour le mouvement associatif féminin de jouer un rôle important aussi bien dans la vie économique et sociale que dans l'éradication de la pauvreté. C'est à ce titre que la contribution des organisations féminines à la lutte contre la pauvreté suscite chez les

femmes et les pouvoirs publics un grand intérêt.

Face à ce contexte difficile, des réformes et mesures concrètes ont été introduites par les pouvoirs publics. Parmi celles-ci, on peut citer l'élaboration d'une Stratégie Nationale de Promotion Féminine (SNPF) pour l'horizon 1995-2001 qui a eu un impact important en particulier pour ce qui est de la sensibilisation et la mobilisation des femmes autour d'objectifs communs. Cela a favorisé le développement du mouvement associatif féminin en Mauritanie en rapport notamment avec la mise en oeuvre du volet économique de ladite stratégie.

En dépit des efforts fournis jusqu'ici en faveur de la promotion des activités féminines, qui restent, d'ailleurs limités, bon nombre d'organisations féminines vivent en situation de léthargie ou connaissent des contraintes de plusieurs ordres: financiers, institutionnels, organisationnels...

Néanmoins, la réactualisation de cette stratégie en cours pour la période 2002-2005 en liaison avec la mise

oeuvre du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), l'adoption du code du statut personnel et de la circulaire n° 11 du 17/06/2001 ordonnant l'implication des femmes dans tout projet de développement sont de nature à mieux contribuer à organiser et structurer les activités féminines organisées en améliorant leur contribution à la lutte contre la pauvreté et par conséquent à la réalisation des objectifs de DHD.

Cela est d'autant plus important qu'il s'est avéré, aujourd'hui, que la participation et l'épanouissement des femmes sont des aspects fondamentaux pour atteindre les objectifs de développement du millénaire (Section 1) et celui fixé par le sommet mondial de l'alimentation (Rome, 1996), auquel la Mauritanie a adhéré; à savoir réduire de moitié le nombre de personnes souffrant de la faim dans le monde, d'ici 2015.

3.1. Les femmes en Mauritanie: Situation et évolution

Les femmes en Mauritanie, représentent un peu plus de la moitié de la population du pays. Le dernier

Encadré 3.1 : Place et rôle des femmes dans la société traditionnelle

Le statut traditionnel de la femme varie selon les milieux et son incidence est forte aujourd'hui encore, même si de profondes évolutions sont en marche. Dans la société maure, la femme bénéficie d'une vie relativement oisive, sans obligation de travail autre que les tâches domestiques, alors que les femmes des sociétés pulaar, soninké ou wolof sont, en plus des travaux ménagers, directement impliquées dans les tâches de production (travaux agricoles, garde du bétail, approvisionnement en eau...), au prix de longues et laborieuses journées. Si la femme maure ne choisissait guère son époux et était mariée aussi jeune (entre 12 et 16 ans) que ses sœurs des autres ethnies, elle pouvait cependant obtenir plus facilement le divorce et n'était pas soumise à un mariage polygame. La polygamie est par contre fréquente dans les communautés noires mauritaniennes, notamment chez les Soninkés et les Wolofs. Le divorce, soumis à des conditions plus contraignantes, y est par contre beaucoup moins fréquent.

Dans la société maure, la femme possède en propre le patrimoine qu'elle détient au moment de son mariage et tout bien qui lui est personnellement attribué. Elle peut en principe en disposer à sa guise et les récupérer en cas de divorce. La reconnaissance de la propriété est beaucoup plus restreinte dans les autres communautés, où les femmes sont de toute façon invitées à investir dans la recherche des ressources économiques du ménage, en y contribuant par leurs propres ressources et par leur force de travail. Par son mariage en effet, la femme entre dans la famille élargie de son mari, qu'elle est appelée à conforter par son travail et à perpétuer par ses enfants. Le bouleversement des modes de vie des trois dernières décennies a renforcé la place des femmes dans la société, en particulier du fait du rôle économique, s'ajoutant à la gestion domestique, qu'elles ont été appelées à tenir. Dans les campagnes, suite aux migrations des hommes, comme dans les villes, du fait de l'augmentation des familles monoparentales, nombre de ménages sont tenus, au moins temporairement, par des femmes. Ceci a conduit à l'émergence rapide d'un entreprenariat féminin dans le secteur informel et à un engagement croissant des femmes dans de petites activités de commerce. Les progrès de la scolarisation renforcent ce mouvement rapide d'investissement des femmes dans la vie active.

Source: La Mauritanie à l'aube du 21ème siècle, bilan commun de pays (CCA Mauritanie SNU – Nouakchott Avril 2002

Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 2000) donne une proportion de 50,6% pour les femmes contre 49,4% d'hommes. Le poids démographique qu'elles représentent et l'important rôle social qu'elles jouent expliquent tout l'intérêt accordé à cette population particulièrement vulnérable en comparaison avec la population masculine. En milieu rural traditionnel, la femme jouait déjà le rôle qui lui incombait, aussi bien dans le milieu familial (éducation des enfants, travaux domestiques) que dans les activités productives agro-pastorales. Le statut et le rôle des femmes est variable d'une communauté à l'autre (Encadré 3.1).

La femme mauritanienne a toujours joué un rôle déterminant dans la réalisation du bien-être familial quelle

que soit l'ethnie.

Dans la société maure traditionnellement nomade, les femmes, en plus de leurs tâches domestiques, s'occupaient de l'éducation des enfants, la confection des nattes, des tentes à partir du tissage de la laine, du tannage des peaux pour les outres, la préparation des aliments.. Au niveau des sociétés négro-africaines, les femmes qui prenaient en charge les travaux ménagers, s'adonnaient également aux travaux agricoles, le puisage de l'eau, la collecte du bois.

L'urbanisation et la sédentarisation rapides consécutives aux années de sécheresse ont profondément transformé le rôle des femmes. Ainsi, en milieu rural, la forte émigration masculine a contraint les femmes à devenir des exploitantes actives

Encadré 3.2 : Situation de la femme

La place de la femme est en train d'être élargie en raison à la fois d'une pression au niveau mondial et de la volonté des autorités politiques du pays de promouvoir son émancipation.

On sait en effet qu'à l'échelle internationale, la situation de la femme est devenue un sujet de préoccupation et que dans le but de définir une plate-forme d'action et de mettre en place de nouvelles orientations en matière de promotion féminine, des colloques et conférences ont été organisés au Caire, à Dakar, à Addis-Abeba et Beijing.

Les colloques et conférences ont donné l'occasion de constater notamment :

la persistance de la pauvreté qui frappe au premier chef les femmes;

les disparités entre hommes et femmes en matière d'accès aux soins et aux services de santé;

la violence à l'égard des femmes;

les effets négatifs des conflits armés sur la situation des femmes;

l'inégalité devant les structures et politiques économiques, l'accès aux ressources et aux activités productives;

le partage inégal des pouvoirs et des responsabilités décisionnelles;

l'insuffisance des mécanismes de promotion à l'égalité à tous les niveaux;

le non-respect des droits des femmes et les insuffisances en matière de protection de ces droits;

les images stéréotypées des femmes et leur inégale participation à la communication et aux médias;

les disparités entre les hommes et les femmes dans le domaine de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement;

la persistance des mauvais traitements infligés aux petites filles et la violation de leurs droits fondamentaux.

Face à cette situation, des mesures de protection et de promotion de la femme ont été préconisées.

La Mauritanie qui a pris part à ces forums a fait siennes ces conclusions et s'est engagée avec l'aide de ses partenaires au développement dans une politique active de promotion de la femme.

C'est dans ce cadre qu'elle a défini et mis en oeuvre une stratégie nationale de promotion féminine qui couvrait la période 1995-2000 et qui fut l'occasion de faire le diagnostic de la situation de la femme mauritanienne et de fixer des priorités à court et moyen termes. Cette situation de la femme et ses besoins spécifiques ont été également pris en compte lors de l'élaboration du document définissant le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (2000-2004).

Au terme de la mise en oeuvre de cette stratégie, il est important à la fois de présenter le bilan des réalisations, et de faire l'état des lieux dans la perspective d'une nouvelle stratégie à définir.

Source : Stratégie nationale de promotion féminine 2002/2005, SECF, Avril 2002

responsables, désormais, des tâches qui étaient, autrefois, l'apanage des hommes.

En milieu urbain, bon nombre de femmes se sont retrouvées chefs de ménages, et tenues par conséquent de subvenir aux besoins de toute une famille et ce dans un contexte défavorable caractérisé par des disparités importantes entre hommes et femmes.

Cette situation justifie toute l'importance qui doit être accordée à une intégration plus grande des femmes dans tous les domaines afin de favoriser le processus de développement économique et social du pays. C'est dans ce cadre que s'inscrivent les efforts de promotion féminine entrepris par l'Etat en particulier depuis la création du Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine (Encadré 3.2).

En effet, le rôle des femmes mauritaniennes s'est considérablement modifié au cours des dernières années notamment en relation avec la mise en œuvre de la stratégie nationale de promotion féminine (1995-2001) qui vise à améliorer la situation socio-économique des femmes, en conformité avec les valeurs mauritaniennes à travers cinq axes prioritaires : (i) améliorer la rentabilité du travail des femmes, notamment par un appui aux coopératives et associations, le développement des réseaux d'approvisionnement et de commercialisation de la production ; (ii) augmenter la participation des femmes dans les instances de développement à la base par un appui à la création de réseaux de participation ; (iii) adopter une politique de la famille ; (iv) élaborer une stratégie d'information, d'éducation et de communication (IEC) en accompagnement à la mise en œuvre de la stratégie nationale de promotion féminine (v) renforcer les capacités institutionnelles du Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine.

Sans doute, la mise en œuvre de cette stratégie a amélioré la situation des femmes. Ses résultats montrent que la réduction des disparités selon le genre,

notamment en matière d'accès à l'éducation et à l'emploi a diminué la dépendance des femmes, rehaussé leur statut et a engendré des bénéfices sociaux et économiques considérables : diminution de la fécondité, amélioration de la survie et du développement des enfants, élévation du revenu des ménages et hausse de la productivité du travail.

Toutefois des disparités selon le genre sont encore très fortes notamment dans trois domaines : la position sur le marché de travail, les chances d'accès et de réussite dans le système éducatif et la participation à l'exercice du pouvoir et au processus de prise de décision à tous les niveaux.

3.2. La diversité des formes d'organisations féminines

On entend par activités féminines organisées toutes les actions collectives ou communautaires créées par des femmes (coopératives, ONGs, associations...) reconnues ou non et celles dirigées par des femmes ou à dominante féminine.

Il est difficile de faire une présentation exhaustive des activités féminines organisées en raison du manque d'informations les concernant. Celui-ci est essentiellement lié aux déficiences des structures d'encadrement au niveau local et régional et à la prédominance des pesanteurs culturelles (analphabétisme) qui empêchent bon nombre d'organisations féminines de disposer d'informations écrites et évolutives relatives à leurs activités.

Cependant, une chose est sûre : toutes ces formes d'organisations féminines sont une réponse concertée, d'une manière ou d'une autre, à des difficultés posées à un groupe de femmes ayant des affinités.

Dans cette présentation, il sera procédé à la description des différents types d'organisations féminines sur la base de leur mode de fonctionnement, leurs domaines d'intervention ainsi que, la

Des disparités selon genre sont encore très fortes notamment dans trois domaines : la position sur le marché de travail, les chances d'accès et de réussite dans le système éducatif et la participation à l'exercice du pouvoir et au processus de prise de décision à tous les niveaux.

localisation géographique de leurs activités.

Il existe en Mauritanie quatre principaux types d'organisations qui comportent en leur sein des sous groupes.

3.2.1. Les groupements d'entraide et de solidarité traditionnelles

3.2.1.1. La Twiza

La Twiza est une forme d'organisation du travail d'origine nomade qu'on retrouve actuellement en milieu sédentaire. Elle permet de réaliser des travaux collectifs à tour de rôle au profit de chacune des personnes impliquées.

Ainsi, dans les travaux champêtres, la Twiza consiste à faire travailler les membres du groupe concerné toute une journée dans le champ de l'un d'eux (semis, labour, récolte...).

Cette forme d'organisation s'est révélée efficace du fait de l'entraide qu'elle sous-tend. Elle ne tient pas compte des capacités individuelles des associés ou de leurs aptitudes à travailler et constitue par là une forme de soutien aux pauvres.

Traditionnellement, les actions entreprises par les femmes en milieu rural s'inscrivent dans l'entraide et l'assistance mutuelle transmises d'une génération à l'autre. Aujourd'hui, la survivance de ce genre de pratiques ancestrales d'origine nomade dans les quartiers péri-urbains est indicateur de son efficacité sociale.

En milieu rural, la majorité des femmes pratique encore la Twiza qui leur permet d'avoir un espace d'échange, si restreint soit il, en plus des possibilités de travail collectif pour confectionner des nattes ou tisser des tentes par exemple.

Cela est d'autant plus significatif que le CDHLPI a mis en place en 1999 le «programme Twiza» pour la promotion de l'auto construction dans

les quartiers précaires de Nouakchott.

Dans les quartiers périphériques démunis la Twiza a donné naissance à des regroupements informels où les membres partagent leurs savoir faire et préoccupations communes.

3.2.1.2. Les Tontines

Particulièrement nombreuses dans la vallée du Fleuve et à Nouakchott, les tontines sont des regroupements de femmes dont l'objectif est à caractère socio-économique. Il s'agit de mettre en commun les épargnes du groupe et de permettre aux membres d'accéder à tour de rôle au capital ainsi constitué. C'est une forme de crédit rotatif. L'utilisation des fonds peut servir à des investissements pour des activités génératrices de revenus.

En général, ce sont les femmes issues de ménages pauvres qui s'organisent par classe d'âges pour mettre en place des caisses communes dont la gestion non écrite est basée sur l'oralité et la confiance mutuelle entre les associées dans l'informel.

3.2.2. Les groupements féminins structurés

Les conséquences majeures de la sécheresse qui a frappé la Mauritanie depuis 1970 sont : (i) la migration des populations rurales vers les villes qui sont de plus en plus incapables de résoudre les problèmes posés aux migrants qui y arrivent et qui sont souvent victimes du chômage, de la marginalisation et de la pauvreté et (ii) l'appauvrissement des campagnes avec la destruction des bases de l'économie rurale, à savoir l'agriculture et l'élevage. Les femmes étaient les premières à souffrir de cette situation.

Ainsi, le manque et la précarité des activités rurales (consécutifs à cette sécheresse), la prédominance du chômage féminin dans les centres urbains, l'accroissement des besoins familiaux et l'accès, même limité à l'information, ont conduit au changement des mentalités de beaucoup de femmes qui se sont livrées à des activités productives pour

Traditionnellement, les actions entreprises par les femmes en milieu rural s'inscrivent dans l'entraide et l'assistance mutuelle transmises d'une génération à l'autre. Aujourd'hui, la survivance de ce genre de pratiques ancestrales d'origine nomade dans les quartiers péri-urbains est indicateur de son efficacité sociale.

faire face aux difficultés de la vie quotidienne.
Certaines d'entre elles ont, d'abord,

femmes et par le faible niveau d'association des adhérentes
D'autres coopératives localisées dans la périphérie des grandes villes ou dans

Encadré 3.3 : La coopérative d'Inimich de Seyv 1 (Kiffa)

L'idée de créer une coopérative est venue de moi-même. Ensuite, je l'ai proposée à certaines de mes amies qui ne voyaient aucun intérêt à se livrer à une telle activité que quelques femmes jugeaient avilissante, malgré leur pauvreté. J'ai continué à les réunir et à leur expliquer, ce qu'elle peuvent tirer comme avantages du travail en groupe. L'obstacle majeur pour ces femmes résidait dans le fait qu'elles ne sont pas habituées, pour la plupart à travailler et les hommes prenaient tout en charge avant la sécheresse. Enfin nous avons décidé de créer une coopérative en nous adressant à la délégation du MDRE pour accomplir les formalités nécessaires. Le travail de notre coopérative porte sur la fabrication et la vente des boissons. Au moment où nous avons commencé cette activité, les gens ont essayé de minimiser son importance et de nous dissuader car, cela ne servira à rien disent certaines personnes. Nous avons répondu que nous sommes déterminées à engager cette activité. Ainsi, nous avons préparé et transmis un dossier de reconnaissance à la délégation qui l'a fait parvenir à son tour au MDRE à Nouakchott. Au bout de quelques temps, nous avons obtenu la légalisation de notre coopérative. Certaines femmes étaient réticentes prétextant n'avoir pas d'argent. Moi, présidente de cette coopérative, je suis certes analphabète, mais cela n'empêche que j'ai de bonnes idées ce qui est de nature à faire avancer cette entreprise communautaire et par conséquent à améliorer les conditions de vie des adhérentes. Cette coopérative que nous avons mise sur pied nous a beaucoup aidé et nous en avons tiré certains avantages, je peux en citer par exemple pour mon cas, l'achat d'un terrain à usage d'habitation à Nouakchott à 235.000 UM, payables en plusieurs mensualités.

Elle nous a permis également de participer aux dépenses au sein de nos foyers car nous prenons, désormais, en charge à côté de nos maris certains frais de la maison ainsi que les besoins des enfants. A ce propos, je vais illustrer avec mon cas encore : mon fils qui fait actuellement le bac, c'est moi qui prends en charge ses habits et chaussures. Nous sommes moins dépendantes des hommes/nos maris que nous respectons beaucoup.

D'ailleurs, l'homme s'il comprend que l'activité de la femme est nécessaire il n'y verra aucun inconvénient. Les membres ont tiré beaucoup d'avantages de la coopérative, tant sur le plan de la formation que sur celui des moyens financiers. Nous avons ouvert une boutique de vente de produits divers grâce aux revenus de notre travail collectif. Pour ce qui est des insuffisances, il en existe car nous avons besoin de moyens matériels pour améliorer les conditions de préparation et de conservation des boissons. La mise en boîtes ou en bouteilles de ces boissons, pour une longue période permettra leur commercialisation dans les autres villes voire leur exportation à l'extérieur, ce qui deviendra plus important. Nous avons besoin également de machines de broyage des matières à partir desquelles, les boissons sont fabriquées à savoir le pain de singe..

La présidente de la coopérative

Propos recueillis par l'ODHD à Kiffa/Assaba, le 16 Janvier 2003.

exercé des activités individuelles qu'elles ont par la suite jugées insuffisamment rentables, avant d'intégrer ou de créer des groupements coopératifs.

La démarche envisagée pour la mise en place des activités féminines organisées obéit, pour certaines à quelques principes du DHD (participation, décision collective...) alors que pour d'autres les processus restent marqués par le pouvoir excessif de l'initiatrice ou d'un petit noyau de

les centres urbains secondaires, s'écartent souvent des principes du DHD en raison de leur forte dépendance des financements extérieurs (ONGs internationales) dont l'interruption condamne souvent à la disparition ou à la léthargie des activités.

3.2.2.1. Les coopératives

La constitution des groupements de proximité par des femmes trouve son origine dans le système d'entraide traditionnelle dénommée "Twiza" qui

réunit un nombre restreint de femmes pour accomplir un travail collectif.

Quant aux groupements coopératifs proprement dits, ils se sont constitués, généralement, suite à une initiative individuelle d'une femme dynamique (Encadré 3.3)

ou sous l'impulsion extérieure d'un organisme d'appui tel que le Projet Elevage II qui a créé bon nombre d'associations pastorales ayant favorisé par la suite l'émergence de groupements avicoles, des unités laitières,... etc.

Beaucoup d'organisations féminines opérant dans le domaine maraîcher ont été mises sur pied avec l'appui des Délégations Régionales du Ministère du Développement Rural et de l'Environnement tandis que d'autres ont bénéficié du soutien du SECF ou du MCAT pour leur démarrage.

Qu'ils soient de création ancienne ou récente, reconnus ou non par les autorités compétentes (MDRE, SECF, MCAT), ces groupements sont généralement dirigés par un noyau restreint de leaders (présidente, trésorière, secrétaire) jouant un rôle déterminant dans la mobilisation des membres, l'organisation du travail et les contacts avec les partenaires locaux et extérieurs.

En général, les présidentes sont désignées en fonction de leur qualités personnelles : sens de l'intérêt général, prise de décision, capacité de règlement de conflits internes, etc...

La taille des groupements dépend de la nature de l'activité entreprise mais, en moyenne, elle se situe autour de la trentaine. Les affinités familiales (parenté), la proximité géographique (quartier) et le savoir-faire (métier) se trouvent à la base des regroupements qui donnent lieu à la création d'une caisse commune, à la désignation des responsables et au partage des tâches en vue de réaliser l'activité collective.

Le statut juridique des coopératives est régi par la loi 67-171 du 18 juillet 1967 appliquée par décret 67-275 signé le 4 novembre 1967. Ce statut régit tous les aspects de manière détaillée, à savoir les procédures de

constitution des coopératives, les sociétaires et le capital, l'administration, les instances dirigeantes, l'organisation des groupements pré-coopératifs, la tutelle.

Le statut juridique des coopératives instituait également une phase probatoire de 2 ans où l'organisation est considérée comme un groupement pré-coopératif et ne pouvant accéder à certains avantages. C'est à l'issue de la 2ème année que le statut de coopérative peut être accordé par l'autorité de tutelle. Il était appliqué dans tous les domaines y compris ceux où évoluent les coopératives féminines.

Les écarts entre les textes et la pratique, les lourdeurs et le manque de clarté des procédures ont constitué des difficultés énormes pour le développement des activités féminines organisées notamment celles situées en milieu rural.

La première condition à remplir pour qu'une coopérative bénéficie d'un appui donné était sa reconnaissance officielle par arrêté de l'autorité de tutelle. Les coopératives doivent, ainsi, préparer des dossiers, les faire parvenir par le biais de l'inspection du MDRE à l'autorité administrative (chef-lieu de la Moughataa) qui les transmet au Wali en vue de leur expédition au MDRE à Nouakchott. Une fois ces étapes terminées, deux situations peuvent se présenter selon les cas : certaines coopératives commencent à travailler en attendant leur reconnaissance tandis que d'autres continuent à attendre l'agrément officiel qui peut prendre des délais très longs.

Les insuffisances constatées au niveau de ce statut ont conduit les pouvoirs publics à adopter une nouvelle politique en promulguant la loi n° 93-015 du 21 janvier 1993 qui a apporté d'importantes modifications à la loi de 1967 notamment par la suppression de la phase pré ou para coopérative pour les coopératives agro-sylvo-pastorales et l'institution d'un système

de crédit au profit des organisations de type coopératif.

3.2.2.2. Les comités de gestion des projets communautaires

Contrairement aux coopératives qui sont généralement initiées par des femmes partageant les mêmes sentiments et les mêmes activités, les comités de gestion, quant à eux, sont impulsés ou créés par des organismes extérieurs afin de répondre à un impératif de développement impliquant des populations bénéficiaires dans la mise en œuvre des actions suivant une approche participative.

Ainsi, sont mis sur pied des organes appelés par les projets initiateurs « comités de développement villageois », « comités de développement communautaire » ou « associations de développement communautaire », etc. En milieu rural, certaines ONGs ou projets de développement local ont mis en place des comités mixtes de gestion des ressources des terroirs. C'est le cas du Projet de Gestion des Ressources Naturelles des zones Pluviales (PGRNP), la Fédération Luthérienne Mondiale (FLM), du Programme National de Micro réalisations / Vivres Contre Travail (PNM/VCT),...etc.

On peut citer aussi les Nissa Banque dans les wilayas du Brakna, Guidimkha, Nouadhibou et Nouakchott administrés par des comités de gestion.

Dans les centres urbains, certaines institutions comme le CDHLPI ou l'ONG internationale World Vision Mauritanie, par exemple, procèdent à la création de groupements de femmes pour la gestion de micro-projets :

les boutiques communautaires et autres Activités Génératrices de Revenus (AGR) financées sous forme de micro crédit.

La plupart des comités de gestion disparaissent dès le retrait du bailleur de fonds de l'activité.

Dans des cas rares, ils se maintiennent ou se transforment en coopératives ou

associations pour continuer l'activité au delà de l'appui extérieur. C'est le cas des structures communautaires / comités de gestion mis en place dans la Wilaya de l'Assaba avec l'appui du Programme Assaba selon une démarche proche du DHD, ce qui a fortement contribué à leur pérennité après le projet.

Cela démontre une fois de plus, la précarité des actions communautaires impulsées de l'extérieur par rapport à celles émanant des populations elles-mêmes pour régler leurs propres problèmes suivant une optique DHD privilégiant le caractère endogène et participatif pour la mise en œuvre d'activités productives. Ce qui concourt à leur durabilité et en fait un facteur réel d'amélioration des conditions de vie des associées à long terme.

La durabilité comme la réussite des activités féminines organisées demeure, ainsi, tributaires de l'efficacité de l'approche mise en œuvre par les populations avec ou sans soutien extérieur.

3.2.2.3. Les Organisations Non Gouvernementales (ONGs)

Les Organisations Non Gouvernementales (ONGs) et associations se distinguent par le principe de volontariat et le caractère non lucratif de leurs interventions. Leur atout majeur est, de ce fait, fondé sur leurs actions d'utilité publique. Quant aux ONGs féminines, bien qu'elles soient minoritaires au niveau du collectif des ONGs nationales, elles sont rentables, dynamiques et ont une forte présence sur le terrain. C'est le cas en particulier de l'Association Mauritanienne pour la Promotion de la Famille (AMPF), l'Association Féminine pour la Salubrité et l'Hygiène Publiques (AFSHP) et l'ONG Nour à Nouakchott, ainsi, que quelques ONGs opératrices à Aioun El Atrouss et à Kaédi.

Par rapport aux coopératives qui mènent habituellement des actions de proximité, le champ d'intervention des ONGs est généralement plus

La durabilité comme la réussite des activités féminines organisées demeure, ainsi, tributaires de l'efficacité de l'approche mise en œuvre par les populations avec ou sans soutien extérieur.

important. Toutefois, il reste tributaire des moyens dont dispose chaque association ou ONG. Les financements des ONGs nationales proviennent de deux sources : les cotisations des adhérentes et, pour les plus dynamiques, les appuis fournis par les ONGs internationales et autres bailleurs de fonds.

Outre les ONGs, il existe également des syndicats socioprofessionnels féminins. Ce type d'organisations visant la défense des intérêts économiques et politiques de leurs membres sont régies par le code de travail. Parmi ces syndicats on trouve l'Association des sages-femmes mauritaniennes, l'Union des femmes entrepreneuses et commerçantes et l'Union pour la beauté féminine.

En matière de cadre juridique, les modalités de création, de fonctionnement et de gestion des associations et des ONGs étaient définies par le décret 96-015 du 3 mai 1996 qui a également fixé leurs relations avec l'Etat. Ce décret introduit en même temps plusieurs avantages au profit des associations et ONGs dont on peut citer :

- la reconnaissance explicite des associations étrangères ayant pour motivation et objectifs le développement économique, social, humanitaire, etc. ...

- l'ouverture pour les associations nationales de développement du droit de passer des conventions avec les intervenants étrangers.

- La possibilité pour l'administration de passer des conventions avec les associations reconnues d'utilité publique.

Mais, ce décret n'a pu connaître d'application effective sur le terrain. Les ONGs et associations ont durant longtemps, été privées de passer des conventions importantes avec l'Etat pour l'exécution de projets ou de composantes de projet et autres actions de développement où elles peuvent prendre le relais de l'administration qui manifeste toujours des réticences à leur association sous plusieurs prétextes : manque de moyens, faiblesse des capacités des ONGs...

La création d'une Unité de Coordination du Développement à la Base en 1996 par le gouvernement au sein du MAED a contribué à mettre en place un cadre de concertation opérationnel où peuvent être traitées les questions de la participation des ONGs et associations au processus de développement.

Pour pallier les difficultés qu'elles rencontrent, les ONGs et associations ont formé plusieurs réseaux et regroupements qui constituent des cadres d'échanges, d'information et de collaboration visant à promouvoir leur participation.

Mais, il se pose toujours le problème de la distinction entre les ONGs et associations réellement opérationnelles et celles de création individuelle visant avant tout le profit de leurs initiateurs.

Compte tenu de cette situation et pour préparer et assurer la cohérence des interventions des ONGs avec le programme national de lutte contre la pauvreté, le CDHLPI a initié des projets de lois et de décrets relatifs aux statuts juridiques particuliers des associations de développement.

Amendés et validés par tous les partenaires concernés, ces projets se présentent comme suit :

La loi relative au régime juridique particulier des associations de développement (loi 43 2000). Abrogeant les dispositions du décret n° 96-015 fixant les relations entre l'état et certaines associations, cette loi introduit certaines innovations. Elle définit l'association de développement comme celle qui vise un ou plusieurs des objectifs prioritaires fixés par le programme national de lutte contre la pauvreté.

Le projet de décret portant définition de la procédure d'agrément au régime particulier des associations de développement. Il définit la structure de la commission consultative des agréments (CCA), son objet, la périodicité des réunions.

Cette nouvelle législation a pour objectifs d'impliquer les associations dans le processus de développement en les traitant comme des partenaires de

développement capables de prendre le relais de l'Etat dans des activités de production et de service et de jouer un rôle leader dans la mobilisation des ressources humaines.

Au delà des avantages liés à toute organisation ayant pour but de résoudre les difficultés connues par un groupe donné et de la diversité de leurs domaines d'intervention, les groupements coopératifs et associatifs féminins représentent une nouvelle forme d'entraide et de lutte contre la pauvreté et où un certain nombre de problèmes peuvent être réglés au profit des adhérents les plus pauvres: aides pour soins...

Les groupements structurés favorisent, aussi, une dynamique d'auto formation et de renforcement des liens traditionnels de solidarité tout en permettant l'échange d'informations et la mise en commun des ressources.

L'encadrement des activités féminines organisées est assurée par les structures du MDRE, le MCAT et par les antennes régionales du Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine (SECF). Celles-ci appuient les activités féminines à mieux se structurer et s'organiser. Leurs moyens sont insuffisants et leurs activités sont le plus souvent limitées aux capitales régionales et départementales. Cependant, ces antennes régionales ont joué un rôle essentiel dans la sensibilisation et la mobilisation des femmes. Cela a favorisé le développement des activités féminines organisées au niveau de plusieurs domaines, encourageant, ainsi,

l'insertion des femmes dans les circuits de production par l'exercice d'activités génératrices de revenus contribuant à l'amélioration de leur niveau de vie .

Malgré, les progrès constatés, d'importantes améliorations doivent encore être introduites pour mettre en place un environnement juridique adéquat qui permet aux activités féminines organisées de jouer un rôle plus important dans la lutte contre la pauvreté.

Les actions à mener doivent s'orienter en premier lieu vers une meilleure connaissance des activités féminines organisées à travers la réalisation d'enquêtes, de recensements et études au niveau national et régional. Cela permettra une meilleure appréhension des moyens des organisations féminines, leurs problèmes et de cerner avec plus de précision leur contribution à la lutte contre la pauvreté.

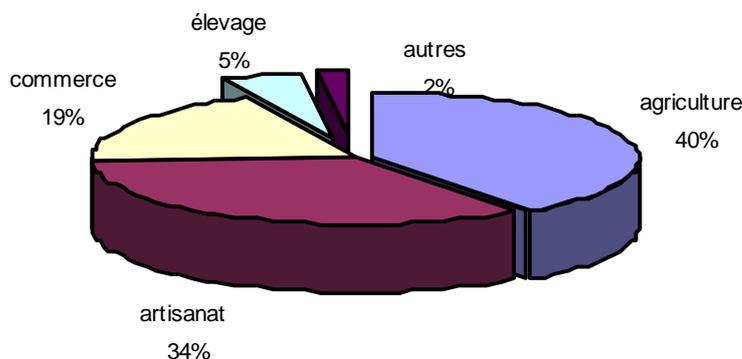
3.3. La multiplicité des secteurs d'activités féminines organisées et leur répartition géographique

Bien qu'il existe beaucoup d'organisations coopératives polyvalentes qui exercent de manière combinée plusieurs activités, on peut identifier les grands domaines d'activités féminines organisées.

La répartition des activités féminines au niveau national selon les domaines d'intervention montre l'importance de l'agriculture (40%) suivie de l'artisanat (34%), du commerce (19%) et de l'élevage (5%) (Graphique 3.1).

Les actions à mener doivent s'orienter en premier lieu vers une meilleure connaissance des activités féminines organisées à travers la réalisation d'enquêtes, de recensements et études au niveau national et régional. Cela permettra une meilleure appréhension des moyens des organisations féminines, leurs problèmes et de cerner avec plus de précision leur contribution à la lutte contre la pauvreté.

Graphique 3.1: Répartition des coopératives par type d'activités à l'échelle nationale



Source : SECF, 2000

Deleted: <sp>

3.3.1. Des domaines d'activités variés

3.3.1.1. Le maraîchage

Exercée un peu partout en Mauritanie, en milieu rural, dans les zones périphériques urbaines sur des superficies variables, cette activité occupe bon nombre de femmes pendant plusieurs mois (octobre - avril).

Le travail du maraîchage se fait dans un cadre familial ou collectif et la production est destinée à l'autoconsommation et partiellement à la vente sur le marché local.

Pratiqué par des centaines de femmes

associées, le maraîchage joue un rôle non négligeable dans l'alimentation communautaire et la promotion de l'auto emploi en milieu sédentaire. La valorisation de cette filière par des milliers de productrices résidentes dans des villages et des centres urbains butent dans beaucoup de cas, sur des difficultés d'accès, au manque ou à l'éloignement de l'eau. Il faut noter que le maraîchage est essentiellement une activité féminine en Mauritanie. Néanmoins la féminisation de cette activité n'est pas spécifique à la Mauritanie (Encadré 3.4)

Encadré 3.4 : La féminisation de l'agriculture

Nombreuses sont les régions du monde où l'on observe un mouvement vers ce que l'on a appelé la féminisation de l'agriculture. L'une des principales causes de ce phénomène est la migration des hommes à la recherche d'emplois rémunérés dans les agglomérations de leur pays ou de l'étranger. A mesure qu'ils quittent leurs foyers ruraux, le rôle des femmes dans la production agricole tend à devenir prépondérant.

Cette tendance, qui varie beaucoup d'une région à l'autre, est très accentuée sur le continent africain, où la population masculine des régions rurales accuse un déclin rapide. Au Malawi, par exemple, elle est tombée de 21,8 pour cent entre 1970 et 1990, alors que la population rurale féminine ne baissait que de 5,4 pour cent. Dans les régions où la migration masculine est très forte, un nombre sans cesse croissant de ménages sont dirigés par des femmes: c'est aujourd'hui le cas pour près d'un tiers des ménages ruraux de l'Afrique. Bien trop souvent, la féminisation de l'agriculture s'accompagne d'une féminisation de la pauvreté. Cela ne s'explique pas seulement par la proportion croissante de femmes dans les régions rurales du monde en développement, où sont concentrés les pauvres et ceux qui souffrent de la faim, mais tient également au pouvoir d'achat et à la façon dont l'argent est utilisé. Les études effectuées révèlent que les femmes utilisent bien davantage que les hommes l'argent dont elles disposent pour nourrir leur famille. Dans le monde en développement, elles consacrent communément la quasi-totalité de leur revenu disponible aux besoins du foyer, alors que les hommes réservent au moins 25 pour cent de leur revenu à des dépenses sans rapport avec le ménage.

Lorsque le revenu féminin fait défaut, c'est toute la famille qui en pâtit. Dans de nombreuses régions rurales, les régimes fonciers privilégient l'homme et restreignent l'accès des femmes aux terres arables de bonne qualité. En outre, on ne leur autorise qu'un accès limité au crédit, et donc au capital nécessaire à l'expansion de leurs capacités productives. Rien d'étonnant, dans ces conditions, à ce que leurs foyers soient les plus durement touchés par la malnutrition et l'insécurité alimentaire. Par ailleurs, les femmes ont beaucoup de mal à diversifier leurs sources de revenus. De nombreuses cultures, en effet, leur interdisent de travailler à l'extérieur du foyer, et même en l'absence d'une telle interdiction, les femmes des campagnes sont tellement surchargées par les tâches de la simple subsistance qu'elles n'ont guère la possibilité de participer à des activités rémunératrices à l'extérieur.

La féminisation de l'agriculture comporte un autre volet, lié à l'environnement: dans leur lutte pour subsister face au manque de main-d'œuvre et de capital, les femmes sont souvent forcées d'adapter leurs méthodes d'agriculture et d'élevage, avec comme conséquence une nouvelle réduction de la production et des dégâts écologiques.

Source : Les femmes nourrissent le monde, journée Mondiale de l'Alimentation FAO, Rome, 16 octobre 1998

L'autoconsommation des produits maraîchers et les revenus qu'on en tire ont largement contribué à l'amélioration du niveau de vie des femmes et celui de leurs familles.

3.3.1.2. Le commerce à caractère communautaire

Le commerce est une activité essentielle, exercée par une forte proportion de femmes actives dans le secteur informel. L'approvisionnement des communautés démunies en produits de première nécessité à des prix constamment accessibles a l'avantage de protéger les ménages défavorisés contre les fluctuations des prix et l'endettement auprès des commerçants usuriers.

Pratiquée par bon nombre des groupement coopératifs (comme activité unique ou cumulativement avec d'autres), cette activité porte sur la vente de produits alimentaires et

3.3.1.3. La couture et la broderie

Elles vont de pair dans la plupart des cas et sont pratiquées à domicile par des brodeuses et couturières professionnelles mais les produits sont exposés dans un local commun.

À la couture des vêtements de femmes (robes et voiles) et à la broderie des tissus de basin pour l'ornement des boubous d'hommes à l'encolure, s'ajoutent le tricotage et la vente des vêtements pour les femmes.

Le métier de couture est très dynamique au niveau de toutes les villes à cause de l'accroissement de la demande et de l'évolution des modes vestimentaires notamment chez les femmes et les enfants. Plusieurs groupements coopératifs se sont orientés vers ce métier en raison de l'importance du marché des voiles, des robes et des vêtements pour enfants.

A cela s'ajoutent les besoins liés à la broderie des pièces de basin destinées à la décoration des poches des boubous (Chebka) portées par

Deleted: <sp>

Encadré 3.5: La coopérative de Takadoum Adabaye M'bout

Nous sommes un groupe de femmes qui vivaient pour la plupart en brousse avant les années de sécheresse qui ont décimé notre bétail et réduit les espaces cultivables. Cette situation a été très difficile pour nous. Ce qui nous a amené à se fixer à M'bout alors qu'on habitait la campagne dont on aimait bien le mode vie.

Arrivées en ville, il fallait bien chercher à gagner sa vie et à nourrir ses enfants. Nos maris se livraient à des activités très précaires. Parfois, ils apportaient avec quoi nourrir la famille et il arrivait souvent qu'il ne trouvaient rien à amener aux ménages. Devant cette situation, j'ai demandé aux femmes de créer une coopérative pour changer notre situation et soutenir les hommes. Mais ce n'était pas simple aucune femme ne savait lire et écrire et il fallait recourir aux services des autres pour accomplir la moindre opération. Finalement, nous avons pu surmonter les difficultés qui se dressaient devant nous et créer la coopérative Takadoum qui regroupe 63 membres, aujourd'hui, et dont les activités sont le maraîchage et le tissage des nattes. Nos activités ont démarré avec des moyens très modestes provenant des cotisations des femmes fixées pour chacune d'elles à 60 Ouguiyas. Notre situation s'est beaucoup améliorée avec cette coopérative. Nous avons acheté un terrain de 50 m x 100 m, des chèvres, des moutons, de l'or, de petits équipements pour nos maisons. Plus important que tout cela certaines parmi nous se sont alphabétisées et d'autres sont inscrites au cours d'alphabétisation.

Les problèmes quotidiens de nos enfants sont en grande partie résolus par cette coopérative. Si une adhérente à la coopérative est malade elle-même ou un membre de sa famille, nous l'aidons aussi à se soigner. Cependant, nous avons besoin d'encadrement technique, de financement, d'un magasin de stockage, d'une salle d'alphabétisation et du grillage...

La présidente de la coopérative

Propos recueillis par l'ODHD à M'bout/Gorgol, 15 Janvier 2003.

de biens de consommation courante: articles ménagers, vêtements de femmes, charbon, objets d'artisanat. La vente se fait à l'étalage dans des aires publiques, à domicile ou dans des boutiques louées à cette fin.

Au delà de leur impact positif sur des consommateurs à faible pouvoir d'achat, les boutiques communautaires ont une incidence importante sur la création d'emplois durables au profit des femmes en milieu rural et péri urbain.

les hommes. Les femmes rurales dans le sud est du pays, par exemple, confectionnent des quantités énormes de Chebkas qu'elles vendent dans les marchés forains à des commerçants qui les exportent vers les villes de Nouakchott et de Nouadhibou.

La demande en matière de couture est considérable notamment pendant les fêtes, les cérémonies sociales, les campagnes politiques. Les problèmes essentiels des couturières concernent en particulier la formation en gestion et l'acquisition des

facteurs de production : intrants, machines à coudre manuelles, machines de broderie, etc..

3.3.1.4. Les travaux de cuir et la confection des nattes

Le travail de cuir porte sur une gamme aussi variée que le tannage des peaux brutes, la confection des nattes et la production de

toutes les catégories animales : petits ruminants, bovins et chameaux. Cependant, ces peaux n'étaient exploitées que d'une manière limitée par les tanneuses depuis quelques années. Des femmes spécialisées dans l'artisanat de cuir ont commencé à valoriser cette matière première dans le cadre des activités organisées (Encadré 3.6)

Encadré 3.6 : Coopérative El Jouloud N°1 de Kiffa

La coopérative artisanale traditionnelle n°1 a été créée vers les années 70, cette coopérative était mixte en ce sens qu'elle était composée aussi bien d'hommes que de femmes.

Les femmes y travaillaient au même titre que les hommes et le produit ou la valeur de la production était partagée entre les différents membres.

Quelques années plus tard nous avons, nous les femmes décidé de créer une nouvelle coopérative féminine. Alors nous avons convoqué une réunion à cet effet, à l'issue de laquelle, la coopérative féminine d'El Jouhoud N°1 fut créée avec 40 membres. Pour démarrer nous avons fixé la contribution ou l'adhésion à 500 UM/membre, soit au total 20.000 UM, ce qui nous a permis d'acheter ce qui était nécessaire au démarrage de notre activité qui, au début, consistait en la fabrication des portefeuilles, des sacs de cuir pour femmes, des corbeilles, porte cigarettes, des étuis pour couteaux, des chaussures etc.... Quelques temps plus tard, l'Unicef nous a apporté un appui d'une valeur de 350.000 UM dont une partie devrait être remboursée une fois la situation de la coopérative améliorée (60.000 UM).

Par la suite la coopérative s'est scindée en deux chacune de 20 membres tout en gardant un lien et en coopérant entre nous. Au début nous avons commencé à travailler toutes ensemble dans la fabrication des objets traditionnels etc... cette activité nous a permis d'améliorer les conditions de vie de nos ménages, nous avons payé des terrains à usage d'habitation, des chèvres....

Par ailleurs, grâce au concours de l'antenne régionale du Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine (SECF), certaines parmi nous ont appris à lire et à écrire dans une classe d'alphabétisation ouverte à cet effet et lorsque les hommes ont refusé que cette alphabétisation soit assurée par des hommes, deux femmes ont été mises à notre disposition par la représentante du SECF pour pallier cet handicap. Par la suite nous avons bénéficié d'une formation et d'un perfectionnement grâce aux équipes mobiles de la formation professionnelle du MFPTJS.

Nous avons diversifié notre activité en ce sens que nous avons payé un réfrigérateur et ouvert une boutique au nom de la coopérative. Quant au travail, nous travaillons à tour de rôle. Chaque équipe de deux femmes, travaille une journée dans la boutique. Une partie du bénéfice de son travail lui revient et une autre est versée dans la boutique. De même chaque groupe de travail à la fin de sa journée verse 50 UM dans la caisse destinée aux charges de transport et autre lors des foires organisées annuellement.

Les résultats de cette coopérative étaient tellement importants que les femmes qui ont voyagé notamment à Nouakchott ont veillé à y rester et ont chargé quelqu'un au niveau local de verser leur contribution à leur place jusqu'à leur retour.

Nous recevons parfois plusieurs commandes et notre activité est florissante. Dieu merci. Bref nous avons une certaine autonomie et nous sommes devenues moins dépendantes de nos maris que nous aidons d'ailleurs beaucoup actuellement.

La secrétaire générale de la coopérative

Propos recueillis par l'ODHD à Kiffa/Assaba, le 16 janvier 2003

coussins et de sacs traditionnels. Le travail de cuir est pratiqué à la fois par des artisanes et des professionnelles n'appartenant pas à la caste des artisans. Quant à la confection des nattes, elle est fondée sur l'utilisation des matières premières d'origine locale : les cordelettes de cuir et les matériaux végétaux (plantes locales et palmes du dattier) (Encadré 3.5)

Les grandes villes se distinguent par l'abondance des peaux en raison du volume considérable des abattages quotidiens de

En termes de création d'emplois et de génération de revenus, la filière peaux et cuirs recèle beaucoup d'opportunités et demeure encore très peu exploitée s'agissant des travaux de tannage, de maroquinerie et deissage des nattes de toutes dimensions et qualités.

3.3.1.5. La confection des tentes en toile et la teinture

La demande en tentes ne cesse d'augmenter et les familles riches utilisent de plus en plus

des tentes importées (Geïtoune) dont le prix s'élève à près de 100 000 Ouguiyas par unité. Dans ce contexte, les tisseuses traditionnelles commencent à s'intéresser à la confection de tentes de qualité pour répondre à la demande d'une clientèle solvable dont le nombre ne cesse de s'accroître au niveau national. Au nombre des difficultés rencontrées par les tisseuses se trouvent le manque d'intrants : machines à coudre manuelles, ciseaux, bobines de fil, etc...S'ajoute à cela le faible niveau d'organisation de cette activité qui procure, pourtant, des revenus importants en raison du coût relativement élevé des tentes. C'est dans les villes en raison de la forte demande qu'on retrouve l'essentiel de l'activité de tissage des tentes.

La teinture qui était monopolisée par un groupe de femmes professionnelles résidentes à Kaédi et Nouakchott est de plus en plus exercée par des groupements dynamiques et entreprenants à l'intérieur du pays.

Aujourd'hui, les voiles et les pagnes ainsi que les vêtements d'hommes (boubous, pantalons, turbans) sont teints selon des tons variés non seulement par une poignée de vieilles professionnelles mais, aussi, par bon nombre de jeunes femmes sans emploi dans des villes moyennes, en particulier celles situées sur la route de l'espoir et à Nouakchott.

La valorisation de cette filière porteuse repose sur l'appui matériel des groupes déjà constitués et qui souffrent du manque de fonds de roulement et d'équipements adéquats et de la concurrence des colorants traditionnels (indigo et autres extraits végétaux) par des substances chimiques importées.

3.3.1.6. La production de couscous et des pâtes

A base de semoule et de céréales locales, le couscous est prisé, en raison de sa qualité, par les consommateurs locaux et ceux de Nouakchott et même par les mauritaniens installés à l'étranger (Afrique...)

La consommation de ce produit alimentaire ne cesse d'augmenter en rapport certainement avec ses prix abordables, sa qualité et la tradition du pays. Ainsi, plusieurs coopératives dont l'activité est la préparation du couscous ont été créées par

des femmes dans différentes villes: Kiffa, Aleg, Néma.

Cette activité contribue non seulement à l'autosuffisance alimentaire et à l'auto emploi au niveau local mais aussi à l'économie de devises dès lors qu'elle pourra constituer une alternative au couscous industriel importé de l'extérieur à un prix très élevé.

On remarque également depuis quelques années la mise en place de coopératives qui se livrent à la pâtisserie. Cette activité a bénéficié dans certains milieux oasiens des appuis du Projet Oasis qui a formé les membres des organisations dans ce domaine (mise à disposition de spécialistes/formateurs en pâtisserie durant plusieurs mois) .

Toutefois, la préparation de ces produits dans des conditions hygiéniques et d'une manière compétitive par rapport aux produits importés, nécessite l'amélioration des moyens de production: outils nécessaires pour la conservation, l'emballage...

3.3.1.7. L'élevage et la pêche artisanale

Pratiqué généralement dans les quartiers péri-urbains, l'élevage semi-intensif comporte plusieurs volets qui ont l'avantage distinctif d'être productifs, rentables et compatibles avec les besoins du marché local en matière de lait, de viande rouge et blanche, d'œufs. Il s'agit notamment :

(i) des projets laitiers : compte tenu de l'importance des produits laitiers dans le régime alimentaire des mauritaniens, les projets de commercialisation de lait commencent à défier la vente tabou du lait, considérée jusqu'à une date récente comme pratique avilissante dans la société maure. Ainsi, pour répondre à la consommation grandissante dans toutes les villes, des groupes de femmes ou mixtes s'adonnent à l'élevage de vaches ou des chamelles laitières entretenues grâce à des apports en fourrage.

(ii) de l'embouche des petits ruminants : l'activité est centrée sur l'achat d'animaux en mauvais état sanitaire (misère physiologique) pour les traiter et les nourrir correctement afin de les engraisser, puis les vendre au moment opportun à des particuliers ou dans les marchés de bétail avec des prix élevés.

(iii) de l'élevage de poulets: la volaille est une activité d'appoint qui porte sur des espèces locales de poulets de chair, de poules

pondeuses ou de poussins importés. La production des poulaillers communautaires est destinée à l'autoconsommation et à la vente aux restaurants et à des particuliers. Cependant beaucoup de tentatives d'élevage de volaille ont échoué à cause du manque d'abris et des prédateurs (chats).

L'élevage péri-urbain représente une source de diversification des revenus qui demeure sous-exploitée malgré son potentiel en termes d'emplois et de sécurité alimentaire. Les promotrices de cette filière sont confrontées à des problèmes liés au manque d'outils de production et à la modestie de leur capital.

S'agissant de la pêche artisanale, les femmes de la communauté des pêcheurs Imraguens sont organisées en groupements coopératifs qui s'adonnent au traitement de poissons à travers toute une gamme d'activités allant du salage jusqu'à la transformation en huile en passant par le fumage, les poutargues et le séchage solaire, etc. le Projet de Développement de la Pêche Artisanale Sud (PDPAS) a permis de former 500 femmes dans le domaine des techniques de traitement, de commercialisation des produits de la pêche et de la gestion

Dans les villes de Nouakchott et Nouadibou, on trouve également des groupements de femmes impliquées dans la commercialisation de poissons. Certaines ONGs dirigées par des femmes interviennent dans des domaines annexes à la pêche tel que la fabrication de filets ou la glace par exemple.

3.3.1.8. La restauration et l'artisanat à vocation touristique

L'activité de restauration s'est développée dans les grandes villes et dans certaines localités situées sur les axes routiers fréquentés par une clientèle régulière constituée par les voyageurs en transit : axe Nouakchott-Nema, Aleg-Kaedi, etc. Avec l'évolution des habitudes alimentaires et l'intensité des flux de transport entre les villes, on constate une augmentation remarquable du nombre de restaurants tenus par des groupes de femmes.

Pour ce qui est de l'artisanat à vocation touristique, certaines villes (Chinguitti, Tichitt, Oualata, Ouadane) possèdent un patrimoine architectural et culturel riche peu valorisé en dehors des activités basées sur l'artisanat d'art pratiqué par des groupements

coopératifs comme ceux de Oualata qui font la poterie, les travaux de céramique pour la création de petits objets (statuettes, maisonnettes, cendriers) en plus de la décoration des murs et des portes de bois.

Les objets en céramique et en argile sont principalement destinés à la vente aux touristes étrangers (Européens...) qui apprécient l'architecture ancienne et le patrimoine culturel de ces anciennes villes.

Outre la formation technique et en gestion, les femmes impliquées dans l'artisanat à vocation touristique souffrent du manque de matériel pour le polissage des objets en argile, des machines de broderie, etc.

Les produits artisanaux fabriqués par les groupements de femmes sont exposés dans les boutiques artisanales des villes fréquentées par les touristes : Nouakchott, Chinguitti, Oualata, etc.

3.3.2. Localisation des activités féminines organisées

La répartition spatiale des activités féminines organisées (coopératives, ONGs et associations) est examinée, ici, à travers leur localisation géographique dans les différentes régions du pays et selon les milieux (rural et urbain).

3.3.2.1. La répartition régionale

Dans ce cadre il y a lieu de distinguer deux catégories d'activités féminines organisées : d'un côté les coopératives et de l'autre les ONGs et autres associations .

3.3.2.1.1. Les coopératives

La multiplication des coopératives féminines en peu partout en Mauritanie n'est pas un phénomène récent. Un premier recensement effectué en 1996 par le PNUD avec l'appui de la Banque Mondiale et de la GTZ au niveau de dix des treize Wilayas que compte le pays avait permis de répertorier 1274 coopératives regroupant 74000 femmes, soit un nombre moyen de 58 femmes par structure organisée.

Le nombre de coopératives féminines a considérablement augmenté depuis cette date puisque le SECF déclare avoir enregistré un total de 2137 coopératives à la date du 15 Juin 2000, ce qui représente un accroissement de 67% en quatre ans. A cela il faudra ajouter un nombre important de coopératives non déclarées. Les recensements partiels effectués en 2000 (SECF, CDHLPI, UNICEF) font apparaître

la présence des coopératives dans toutes les Wilayas du pays. Le nombre des ces coopératives est très variable d'une Wilaya à l'autre en rapport probablement avec les grandes différences en termes de population entre ces Wilayas et avec les possibilités offertes dans les principaux domaines d'activités de ces coopératives (agriculture notamment maraîchère, matières premières pour les produits artisanaux).

Les Wilayas du centre, du Sud, Sud Ouest et Nouakchott renferment le plus grand nombre de coopératives féminines. Ainsi, parmi les coopératives recensées en 2000, le Tagant, le Brakna, le Gorgol, le Trarza et Nouakchott comptaient respectivement 112, 312, 149, 172 et 1142 avec des moyennes se situant entre 20 et 50 membres par coopérative.

Par contre dans les Wilayas du Sud est, de l'Est, du Nord et de Dakhlet Nouadhibou, le mouvement coopératif féminin était moins important en comparaison avec les autres régions. Si le nombre de coopératives recensées au Hodh El Gharbi et en Assaba atteint la centaine par Wilaya, les régions du Guidimakha, Hodh El Gharbi, Adrar, Inchiri, Dakhlet Nouadhibou et Tiris Zemmour ne comptaient respectivement en 2000 que 33, 66, 90, 38, 96 et 24 coopératives.

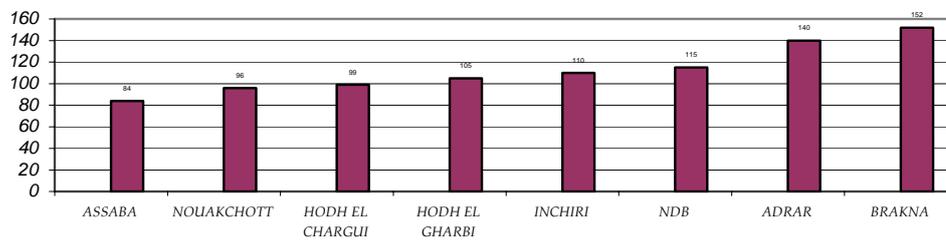
Le nombre d'adhérentes par coopérative est très variable avec des effectifs de 20 à 30 femmes par organisation dans les Wilayas du Hodh Charghi et de l'Inchiri alors qu'au Brakna et au Gorgol, ces structures peuvent atteindre 80 à 90 membres.

Il apparaît clairement, vu le grand nombre des coopératives féminines et leur répartition à travers les différentes régions du pays qu'une bonne partie de la population féminine exerce des activités dans les structures organisées représentées par les coopératives.

Les données statistiques disponibles à l'heure actuelle ne permettent pas de se faire une idée précise du nombre exact des femmes adhérentes dans les coopératives à l'échelle nationale. Néanmoins, certaines enquêtes régionales opérées par l'ONS, le SECF et le CDHLCPI renseignent sur (i) le nombre de femmes impliquées dans les activités organisées au niveau de certaines Wilayas (73350 femmes dans les Wilayas du Guidimakha, Trarza, Dakhlet Nouadhibou, Tiris Zemmour); (ii) le nombre d'activités

génératrices de revenus dans 8 Wilayas des treize Wilayas du territoire national avec des écarts parfois très importants dans ce domaine entre les Wilayas (Graphique 3.2).

Graphique 3.2: Nombre d'activités féminines génératrices de revenus (AGRs) au niveau de 8 Wilayas du pays en 2000



Source: CDHLPI, 2000

Le nombre d'activités féminines génératrices de revenus (AGR) par wilaya (Graphique 3.2) fait ressortir les principales tendances suivantes : Plus de 50% des AGR sont localisés dans les wilayas du Brakna, de l'Adrar, de l'Inchiri et de Nouadhibou qui ne figurent pas selon l'EPCV 2000 parmi les wilayas les plus affectées par la pauvreté. L'Assaba qui est l'une des wilayas les plus touchées par la pauvreté ne renferme environ que 10% des AGR.

L'examen des types d'activités développées par les organisations féminines en particulier les coopératives dans les différentes

possibilités offertes par le milieu et des besoins locaux. Ainsi, dans la Wilaya du Gorgol, région agricole, sur 149 coopératives féminines existantes, 142 s'adonnent à l'agriculture dans ses différentes formes : maraîchage, cultures traditionnelles, riziculture, les autres types

d'activités venant en second lieu : artisanat, commerce, élevage laitier et aviculture.

Des situations semblables peuvent être constatées au Hodh Charghi avec la prédominance des cultures maraîchères (70% des activités) suivies par l'artisanat et l'élevage. Par

Deleted: <sp>

TTableau 3.1 : Répartition des ONGs par secteurs d'intervention en 2001	
Type d'activité	Total / (%)
Santé/IEC	19%
Lutte contre la pauvreté	18%
Formation	15%
Enfance	13%
Environnement	12%
Femmes	10%
Œuvre bienfaisance	4%
Filles	3%
Prestation de services	3%
Famille	2%
Emplois jeunes	1%
Civisme	1%
Total	(100%)
<i>Source : Direction de la planification des Projets/SECF 2001</i>	

Wilayas met en lumière les éléments suivants :

-la diversité des activités auxquelles s'adonnent ces organisations féminines. La plupart des coopératives pratiquent plus d'une activité dans le but de multiplier les chances d'augmenter les revenus et rares sont celles qui se limitent à une activité exclusive. C'est ce qui explique le fait que beaucoup d'organisations féminines pratiquent les mêmes activités au sein d'une même Wilaya.

-La prédominance de certaines activités au niveau de quelques régions en relation avec les

contre dans d'autres Wilayas, les activités artisanales et parfois commerciales prennent le pas sur celles liées à l'agriculture. C'est le cas par exemple des Wilayas de l'Adrar et du Tagant où la production d'un artisanat utilitaire mais, aussi, touristique occupe la majorité des coopératives féminines.

Dans les régions du Brakna et de l'Inchiri, ce sont les activités commerciales qui occupent le plus les coopératives féminines (80% en Inchiri et 60% au Brakna). C'est dans la seule Wilaya du Hodh El Gharbi qu'apparaît un certain équilibre entre

les
Organisations
Non
Gouvernemental
es ont
habituellement
leurs sièges dans
les villes en
particulier à
Nouakchott où
les possibilités
d'accès au
financement et
autres avantages
sont plus
importantes.
Mais, leurs
activités
s'étendent à la
fois au milieu
rural et urbain
(quartiers
périphériques,
Zones rurales,
Oasis...).

les activités agricoles, commerciales et artisanales au sein des coopératives féminines.

3.3.2.1.2. Les Organisations Non Gouvernementales

Les activités liées à la santé, aux campagnes d'Information Education Communication (IEC) et aux actions sociales sont celles qui mobilisent le plus les Organisations Non Gouvernementales féminines, soit 19 % du total.

Les programmes en rapport direct avec la lutte contre la pauvreté intéressent 18 % des ONGS féminines : Il s'agit des activités de développement à la base, de micro crédit, de petites entreprises d'artisanat et de petit commerce qui contribuent à la réduction de la pauvreté. La troisième place est occupée par les activités relatives à l'alphabetisation et la formation avec 15 %.

Les problèmes de santé, de développement socioéconomique et de qualification sont les plus urgents à satisfaire et représentent les besoins que la moitié des activités des ONG se propose de satisfaire. Ainsi, 13 % des ONGs s'occupent de la promotion de l'enfance à travers la nutrition, l'assistance aux enfants en particulier les déshérités, vulgarisation de leurs droits, et l'enseignement préscolaire.

Les problèmes de préservation et de régénération de l'environnement représentent 12 % des activités des ONGs féminines alors que l'amélioration de la condition des femmes constitue le secteur d'intervention de 10 % d'entre elles.

3.3.2.2. Répartition des organisations féminines selon les milieux

Il est difficile de déterminer avec précision la distribution spatiale des activités féminines organisées entre milieux faute de données les concernant. Néanmoins, le constat général est que les Organisations Non Gouvernementales ont habituellement leurs sièges dans les villes en particulier à Nouakchott où les

possibilités d'accès au financement et autres avantages sont plus importantes. Mais, leurs activités s'étendent à la fois au milieu rural et urbain (quartiers périphériques, Zones rurales, Oasis...). Dans le cadre de l'approche développée par certains départements et organismes internationaux privilégiant l'orientation de leurs interventions vers les zones rurales pauvres, les ONGs auxquelles l'exécution de quelques composantes est confiée mènent de plus en plus des activités à l'intérieur du pays y compris en milieu rural. Le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté a consolidé cette orientation de principe que certains projets ont commencé à concrétiser : Programme Assaba, Programme de Gestion des Ressources Naturelles en zones Pluviales.

Il faut signaler que les associations et ONGs nationales féminines ne sont pas forcément créées par des femmes pauvres. Leurs responsables sont souvent des femmes d'un certain niveau matériel et intellectuel animées, entre autres, par des objectifs politiques et économiques qui s'investissent dans des activités qui concourent à l'amélioration de leurs conditions de vie ainsi, qu'à celles des femmes pauvres ou non membres de l'organisation. Malgré, ce constat, on remarque que les ONGs féminines opèrent essentiellement dans les zones déshéritées en milieu rural et urbain : quartiers périphériques des grandes villes notamment Nouakchott où leur nombre ne cesse d'augmenter.

Par contre les coopératives féminines sont la création de femmes pauvres avec des moyens modestes. On les retrouve à la fois dans les marges des villes et en milieu rural où elles se sont multipliées consécutivement à la dégradation des conditions de vie des femmes en rapport avec le déficit pluviométrique dont les conséquences ont entraîné l'appauvrissement des populations rurales. Cette situation qui a provoqué la migration des hommes, a amené bon nombre de femmes devenues oisives et connaissant des difficultés de survie, à mettre en place des organisations productives pour

assurer les besoins essentiels de leurs familles.

Dans les périphéries des villes les coopératives se développent rapidement en raison de la pauvreté des femmes, du manque d'emploi et de l'espoir qu'elles représentent pour les femmes pour améliorer leurs conditions d'existence assez difficiles dans les quartiers pauvres où les besoins s'accroissent chaque jour.

D'une manière générale, les organisations féminines sont localisées un peu partout. Les ONGs se situent essentiellement à Nouakchott et dans les autres villes alors que les coopératives sont très présentes en milieu rural et dans les centres urbains.

3.4. Gestion, organisation et moyens des activités féminines organisées

3.4.1. Les coopératives

3.4.1.1. Organisation du travail

Le paiement des cotisations, la présence régulière et le respect du programme de travail représentent les fondements de la vie associative et la condition de maintien d'une femme dans un groupement coopératif.

Le choix d'une activité quelconque (tissage, tannage...) découle de l'expérience individuelle, des moyens disponibles, des objectifs fixés et des opportunités offertes :

Approvisionnement, écoulement des produits... Les modalités de travail sont, dans la plupart des coopératives définies en Assemblée Générale ou par le bureau. Elles tiennent compte des autres tâches familiales des femmes.

Ainsi, au niveau des groupements féminins, le système de travail rotatif et la gestion à tour de rôle obéissent à un emploi du temps compatible avec les activités parallèles des femmes.

Au niveau de certaines coopératives, les femmes sont réparties en équipes dont chacune est dirigée par un membre choisi en fonction de son âge ou de son expérience professionnelle. Chaque équipe peut travailler un ou

plusieurs jours. Le nombre de jours de travail dépend du nombre d'adhérentes et du volume du travail. Dans le domaine du maraîchage qui est une activité saisonnière et dont les travaux sont parfois assez durs (labours...), chaque groupe de femmes travaille un jour par semaine : Coopératives féminines de Ganki (Boghé), El Baraka (Aleg)..

Dans les coopératives commerciales (boutiques communautaires), chaque groupe de femmes s'occupe de l'activité durant une période allant d'une à deux semaines.

Au niveau de l'artisanat prédomine le travail spécialisé : chaque femme ou groupe de femmes est chargée de la confection des produits plus ou moins spécifiques en fonction de leur expérience et de leur habileté technique.

Le nombre de membres d'un bureau se limite en général à 5 personnes parmi lesquelles on trouve la présidente en plus d'une trésorière et d'une chargée des relations extérieures.

L'amélioration de l'organisation du travail des femmes passe nécessairement par l'intensification de l'encadrement, leur alphabétisation et l'organisation d'échanges d'expériences intercommunautaires pour favoriser le transfert de savoir-faire entre communautés. Cette démarche de type DHD s'est révélée efficace à travers la capitalisation des initiatives probantes dans les wilayas du Brakna et de l'Assaba en 2000 par des échanges d'expériences avec l'appui des agences du système des Nations Unies.

3.4.1.2. Gestion, approvisionnement et commercialisation de la production des groupements féminins

La gestion des coopératives est assurée par les membres des bureaux élus en assemblée en particulier les femmes chargées des finances (trésorières) en collaboration avec les secrétaires générales et sous la supervision des présidentes.

L'amélioration de l'organisation du travail des femmes passe nécessairement par l'intensification de l'encadrement, leur alphabétisation et l'organisation d'échanges intercommunautaires pour favoriser le transfert de savoir-faire entre communautés

La gestion porte sur les matériels et les biens des coopératives en général, les montants rassemblés à partir des cotisations habituelles ou celles instituées à titre exceptionnel pour répondre à une situation d'urgence (maladie) ou des occasions importantes (fêtes, achat exceptionnel,...etc.).

Comme le système bancaire, de crédits et d'épargne demeure encore limité à certaines villes, les coopératives, surtout celles situées en milieu rural, disposent de caisses où leur argent est généralement gardé.

Plusieurs coopératives féminines visitées dans les Wilayas du Trarza, du Brakna, du Gorgol, de l'Assaba, du Hodh El Gharbi et à Nouakchott, au cours de la mission sur le terrain effectuée par l'Observatoire du Développement Humain Durable en Janvier 2003, avaient dans leurs caisses des ressources propres allant de 70 000 à 460 000 Ouguiyas en dehors du matériel et autres équipements et des produits payés et non encore livrés.

Le suivi et l'évaluation des activités, sont souvent assurés par la présidente et la secrétaire générale à travers des mécanismes divers : contrôle du déroulement du travail, des présences, du compte rendu des chefs d'équipes. La plupart des mécanismes de suivi-évaluation mis en place par les organisations féminines comportent d'énormes insuffisances qui sont liées à l'absence de rapports, de compte rendus écrits...

Au niveau de beaucoup d'organisations féminines (coopératives surtout), les bilans trimestriels, semestriels ou annuels sont rarement établis. S'ils existent pour quelques unes, ils restent très limités et renseignent peu sur la situation réelle de la coopérative, ses revenus, sa rentabilité...

Les femmes pratiquant des activités organisées comptabilisent rarement les produits et revenus auto-consommés tirés de leur organisation.

L'approvisionnement des coopératives féminines en matières premières (pour

la fabrication des produits artisanaux), en denrées alimentaires (pour les boutiques) et intrants agricoles se fait directement sur le marché avec des prix parfois assez élevés comparativement à leurs moyens. Il n'existe pas de système d'approvisionnement collectif ou organisé pour protéger ces organisations féminines contre les usuriers et la hausse des prix qui peut considérablement réduire leurs bénéfices. Pour faire face à cette situation, plusieurs coopératives ont commencé avec leurs propres moyens ou avec des appuis extérieurs à acheter les produits dont elles ont besoin à partir de Nouakchott ou d'autres grandes villes. Il arrive que l'enclavement de certaines localités situées en milieu rural rende difficile la communication (hivernage, coût du transport...) de certaines coopératives avec les villes où elles sont susceptibles de pouvoir s'approvisionner et écouler leurs productions coopératives féminines de El Ghabra en Assaba...

L'achat des matières premières est généralement assuré par la présidente dont le rôle peut s'étendre également à la gestion de la caisse si la trésorière est analphabète ou absente. D'habitude, une commande importante doit faire l'objet de discussion dans le cadre d'une réunion du bureau ou d'une Assemblée Générale.

A l'exception de quelques cas, les groupements féminins n'ont pas accès à des fournisseurs auprès desquels ils peuvent acheter à crédit ou avec des facilités de paiement. La répartition des

bénéfices au prorata du travail individuel s'effectue généralement après la vente des produits et la couverture des coûts des matières premières et des dépenses courantes.

La commercialisation des productions des coopératives féminines se fait de plusieurs manières : Les coopératives se trouvant dans les villes comme Nouakchott, Kiffa, Aioun, Aleg, Kaédi sont à proximité des marchés

Deleted: <sp>

importants et sur des axes routiers facilitant l'écoulement de leurs productions. Par contre les productions de celles situées en milieu rural ou dans de petites agglomérations s'écoulent difficilement faute de clientèle et de moyens de transport pour les expédier vers d'autres centres urbains où elles peuvent être commercialisées.

Il y a lieu de souligner que les coopératives féminines ont tendance à se regrouper au sein des unions départementales et régionales pour avoir accès à certains services (information, approvisionnement) et à l'appui extérieur (matériel, intrants). Cela permet aussi de réduire les effets négatifs de l'enclavement et de l'isolement auxquels sont confrontées les coopératives des femmes rurales d'une manière globale et d'assurer un approvisionnement régulier en produits et matériels nécessaires à des prix abordables et de faciliter la commercialisation des productions. C'est l'exemple des unions des coopératives de Kiffa où le regroupement a permis l'organisation et la commercialisation des productions à Nouakchott et dans les autres villes. Les coopératives artisanales regroupées ont participé à plusieurs foires (Nouakchott et autres villes) où elles ont pu exposer et vendre une bonne partie de leurs productions à des prix rémunérateurs.

3.4.2. Les organisations Non Gouvernementales

Le système d'organisation et gestion des ONGs diffère de celui adopté au niveau des coopérative en lien avec la nature des activités menées et des objectifs visés par les deux types d'organisations. Les ONGs se caractérisent par des effectifs humains réduits se limitant souvent à une structure de type administratif (bureau ou comité) dirigée par une responsable, faisant parfois appel à des ressources humaines externes pour l'accomplissement des activités à entreprendre. Par contre les coopératives constituent un espace plus vaste d'échanges, d'association et

de solidarité impliquant de façon régulière un nombre important de membres dans les tâches de production. C'est ce qui explique que les ONGs féminines, à l'image des autres organisations Non Gouvernementales fonctionnent généralement comme des entités réduites d'administration et de gestion intervenant de façon ponctuelle dans leurs domaines d'actions. Si certaines d'entre elles ont réussi à initier, gérer ou exécuter de façon efficace des activités de développement (ONGs Espoir, AFSHP, IMD, Agir Contre la pauvreté -à Nouakchott-, BAFE - Kiffa-), d'autres continuent, la plupart du temps à mener une existence formelle sans implication réelle dans leurs domaines d'intervention. Ceci pourrait être lié à l'inexpérience de ces dernières et à la réduction des opportunités qui leur sont offertes. Néanmoins, ces structures organisées constituent des cadres permettant de faire participer les femmes d'une manière ou d'une autre dans les efforts de développement par le renforcement de leurs capacités et la promotion de la dimension genre.

3.4.3. Ressources humaines, moyens matériels et sources de financement des activités féminines organisées :

3.4.3.1. La faiblesse des ressources humaines : un handicap majeur

Les activités féminines organisées souffrent d'un manque de personnel qualifié et partant d'une faible productivité de leur travail. Le premier constat qui s'impose est que l'auto formation est quasi-inexistante et les programmes de formation au profit des activités féminines organisées sont rares et profitent plus à celles qui se trouvent dans les centres urbains et leur environnement immédiat. S'ajoute à cela l'inexistence d'échanges d'expériences entre organisations féminines et entre celles-ci et les activités organisées menées par les hommes.

Les formations pratiques sont rares, surtout pour les activités féminines organisées situées en milieu rural. Seules quelques coopératives par Wilaya ont bénéficié des formations dans les domaines de l'organisation, de la gestion et des techniques culturelles de conservation et de transformation des produits agricoles. La résultante de cette situation est la faiblesse des capacités des organisations qui se manifeste essentiellement par la prédominance de l'analphabétisme parmi les femmes impliquées dans les activités féminines organisées.

Un rapport sur la situation des coopératives féminines publié conjointement par l'UNICEF et le SECF en 2000 confirme la faiblesse des ressources humaines de celles-ci. Selon ce rapport qui porte sur un échantillon de 310 coopératives comprenant 15 000 adhérentes, seules 3700 femmes étaient alphabétisées, ce qui représente 25 % du nombre total des femmes membres de ces coopératives.

Le taux d'alphabétisation des responsables des coopératives et des adhérentes varie selon les Wilayas.

Ainsi, au niveau des responsables (membres des bureaux des coopératives), le taux d'alphabétisation atteint 55% pour les coopératives touchées dans les wilaya de l'Adrar, du Hodh El Gharbi et du Tagant.

Au Gorgol, sur les 149 coopératives recensées, 27 coopératives féminines n'ont aucun membre alphabétisé dans le bureau, 37 ont chacune un membre alphabétisé et 53 coopératives féminines ont 2 à 4 membres alphabétisés.

Dans la région de l'Inchiri sur les 250 femmes appartenant à des activités féminines organisées, le pourcentage des membres des bureaux alphabétisés est de 71%, et le pourcentage des adhérentes alphabétisées est de 45%.

Dans le Hodh El Gharbi, sur un total de 1207 femmes pratiquant des activités féminines organisées, 51% des membres des bureaux sont alphabétisés et le pourcentage des adhérentes alphabétisées est de 29%.

Enfin dans la presque totalité des activités féminines organisées, il n'y a pas un technicien spécialisé dans les domaines de l'activité.

D'une façon générale, on constate que le nombre de femmes alphabétisées ou formées est réduit qu'il s'agisse de membres des bureaux des coopératives ou de simples adhérentes. C'est cette réalité qui apparaît dans le rapport de la GTZ/SECF publié en 2000 sur les coopératives féminines où plus de 70% des coopératives avaient mis en avant le problème de la carence de l'encadrement et de l'assistance technique.

La mission effectuée par l'ODHD en Janvier 2003 a confirmé cette situation car au niveau de toutes les coopératives visitées, les problèmes de la formation et de la faiblesse des capacités étaient considérés comme obstacles majeurs à la bonne gestion des organisations féminines et l'augmentation de leurs productions. Elle a également montré que bon nombre de coopératives ne se connaissent pas et échangent très peu de compétences et d'informations.

Contrairement aux coopératives, les associations et les Organisations Non Gouvernementales féminines sont souvent créées par des femmes intellectuelles (professeurs, infirmières, sage femmes..) et comprennent en leur sein des membres instruits, dans la plupart des cas. La plupart des membres de leur équipes dirigeantes sont des cadres ou au moins savent lire à écrire.

Les Organisations Non Gouvernementales et les associations sont généralement plus informées et participent plus aux actions de renforcement des capacités : formations, ateliers, séminaires nationaux et régionaux..

Au niveau des Organisations Non Gouvernementales et des associations féminines, tous les responsables rencontrés au cours de la mission effectuée par l'ODHD étaient des cadres.

Dans les wilayas du Brakna et de l'Assaba, les échanges d'expériences intercommunautaires organisées par l'ODHD en 2000, ont permis de renforcer les compétences de bon

Deleted: <sp>

nombre de coopératives à travers un transfert direct de savoir-faire avec des exemples à l'appui.

La poursuite et la généralisation de cette expérience à d'autres régions est de nature à favoriser la résolution des difficultés rencontrées par les activités féminines organisées.

3.4.3.2. Les moyens matériels

Les moyens matériels des coopératives sont relativement modestes. Le recensement effectué par le SECF en 1996 avec l'appui du PNUD révèle qu'au niveau des équipements de base et outils de production, 14% seulement des coopératives pratiquant l'agriculture/maraîchage disposent de motopompes, 30% de puits et du matériel horticole et enfin 70% sont dotées de clôtures de protection des périmètres.

La valeur de ces équipements par coopérative est comprise entre 30000 et 60000 Ouguiyas pour 37% des coopératives féminines opérant dans l'agriculture entre 20000 et 30000 Ouguiyas pour 16 % des coopératives artisanales et 10 000 Ouguiyas pour le commerce.

Au niveau des wilayas de l'Adrar, du Hodh El Gharbi et du Tagant le recensement du matériel détenu par les coopératives féminines et de leur valeur fait ressortir que 26% des coopératives agricoles disposent de motopompes, 27% de puits, 7% de matériel horticole et 23% de clôtures. Pour ce qui est des coopératives artisanales 29% ont des machines à tisser, 19 % des machines à coudre et 16% possèdent des bassins, des réchauds et colorants Plus de 80% des coopératives agricoles sont propriétaires des terrains qu'elles cultivent, quel que soit leur lieu d'implantation . En plus de leurs moyens propres, ces coopératives ont bénéficié d'une assistance extérieure très limitée en termes de matériels.

La situation dans ce domaine ne semble pas connaître des améliorations puisqu'en Janvier 2003, la presque totalité des coopératives situées au bord du fleuve, questionnées au cours des enquêtes menées par l'ODHD ont déclaré ne

pas disposer de motopompes et que le matériel horticole et l'encadrement leur manquent. Beaucoup de femmes pratiquant le maraîchage sont, ainsi, conduites à apporter l'eau à partir du fleuve sur des distances parfois assez longues dans des seaux, ce qui représente un travail très dur pour elles.

Au niveau d'autres coopératives maraîchères, le matériel horticole fait également défaut tandis que les activités féminines opérant dans le domaine de l'artisanat disposent de très peu de matériels de travail.

Une bonne partie des coopératives féminines n'ont pas de locaux (siège) ni de magasins. Ce sont surtout les domiciles des présidentes et des secrétaires générales qui sont souvent utilisés à tour de rôle pour la tenue des réunions et la conservation des dossiers et des biens des coopératives. Par contre les ONGs et les associations qui se trouvent essentiellement dans les villes ont des bureaux constituant leurs sièges. Certaines d'entre elles possèdent des véhicules et des équipements importants.

3.4.3.3. Sources de financement des activités féminines organisées

Habituellement, les financements des activités féminines organisées proviennent de la cotisation des membres, de l'épargne dégagée par les activités et des dons. Les deux premières catégories constituent des ressources propres de la coopérative, par opposition aux ressources extérieures que sont les subventions. Les prêts représentent également une source de financement importante pour les activités féminines depuis quelques années.

Les données collectées par Nissa banque indiquent que la part des ressources extérieures est en général supérieure à celles issues des ressources propres dans la structure du financement des activités des coopératives.

La mission d'évaluation de la Nissa banque sous l'égide de l'UNICEF/SECF, pour plus de 300

Les moyens matériels des coopératives sont relativement modestes.

Habituellement, les financements des activités féminines organisées proviennent de la cotisation des membres, de l'épargne dégagée par les activités et des dons

activités féminines organisées montre une rareté des réserves et un autofinancement modeste.

Les cotisations qui constituent les parts sociales ne sont libérées qu'à la mise sur pied de l'activité. Très variables en valeur (de 40 UM à 2500 UM par membre) elles sont très souvent honorées par la quasi totalité des membres.

Les activités développées par les Groupements Féminins d'Épargne et de Crédit (tableau 3.2)

Tableau 3.2: Bilan des Groupements Féminins D'épargne et de Crédit pour les Wilayas de Nouakchott, Gorgol et Hodh El Gharbi en 2001

Rubriques	Total
Nombre d'adhérentes	1129
Femmes Individuelles	876
Groupements	253
Nombre de projets financés	1433
Montant crédit distribués	121 330 960 Ouguiyas
Taux de remboursement	Plus de 80% en moyenne
Nombre femme bénéficiaires	30 613

Source : SECF 2002

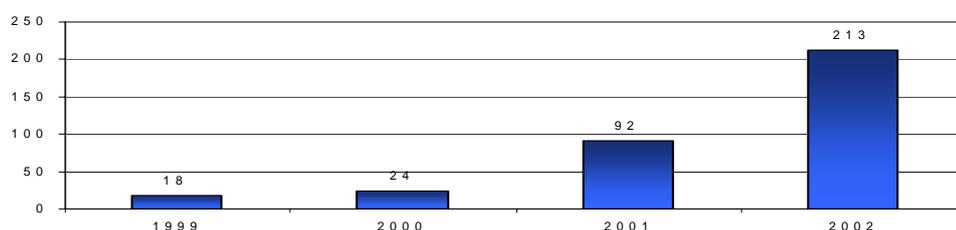
et les Nissa Banque regroupent plus de 28 652 femmes (dont 3495 membres des GFEC et 25 157 membres des Nissa banque) montrent que les caisses d'épargne ont permis le financement de beaucoup d'activités féminines génératrices de revenus.

Le montant des crédits distribués représente près de 11% du volume global des crédits octroyés au niveau national à travers les institutions de

micro-finance en 2001 (1115 millions d'ouguiyas).

Le CDHLPI a accordé en 2001 un financement de 92 millions d'Ouguiyas au profit de plusieurs AGRs féminines réparties dans les Wilayas du pays, soit plus de 5 fois le montant accordé en 1999. En 2002, le volume des financements des AGRs féminines par le CDHLPI a atteint 213 millions (Graphique 3.3)

Graphique 3.3 : Volume des financements du CDHLPI pour les AGR féminines de 1999 à 2002 (en millions d'Ouguiyas)



Source: CDHLPI, 2002

Quant au Programme d'Appui aux Coopératives Agricoles en Difficultés (PACAD) mis en place par le CDHLPI en 1999, il a apporté un appui substantiel à des dizaines de coopératives de femmes situées dans les Wilayas du Brakna (12 coopératives), du Trarza (12 coopératives) et du Gorgol (10 coopératives) en plus des appuis ponctuels dans les zones de Barkéol et de Kankossa (Assaba).

Les activités féminines bénéficient d'autres instruments qui leur permettent d'accéder au crédit à des

taux favorables pour mener des activités génératrices de revenus. C'est le cas du projet NUTRICOM qui a déjà financé 71 projets dans les wilayas du Hodh El Gharbi, Gorgol, Assaba, Nouadhibou et Nouakchott pour un montant de 25 510 000 UM, de la NISSA banque pour un montant de 28 000 000 UM. Ce dernier financement a concerné plus de 350 projets mis en œuvre avec le concours d'autres partenaires au développement comme le Programme Assaba (Encadré :3.7)

Encadré 3.7 : La Nissa Banque le micro-crédit en faveur des femmes pauvres

Les Nissa Banques d'Épargne et de Crédit sont des banques de développement créées par des organisations féminines rurales et péri-urbaines pauvres pour mobiliser les ressources financières locales et pour les redistribuer sous forme de crédits aux coopératives et associations féminines pour financer leurs activités. Leur objectif est de promouvoir le crédit auprès des femmes des couches les plus défavorisées afin qu'elles puissent développer des activités génératrices de revenus susceptibles d'améliorer les conditions de vie de leurs familles, de leurs villages ou de leurs quartiers... La Nissa Banque participe à la création des conditions efficaces de solidarité et d'entraide afin de promouvoir la petite épargne et le crédit. Les mécanismes d'accès et de gestion en sont simplifiés pour permettre aux femmes l'autogestion de leur Nissa Banque. Le champ d'investigation de la Nissa Banque est vaste. Il couvre de nombreux domaines tels que la recherche d'actions (créneaux porteurs), la formation et touche à tous les domaines relatifs à la vie des populations (santé, éducation, nutrition...)... Avant la mise en place de la Nissa Banque, un inventaire des projets potentiellement rentables a été fait. Il s'agit de fours à pain, de moulins à grain, riziculture, maraîchage, sous certaines conditions, gargotes, boucheries, greniers villageois, tissage de grillage, moustiquaires imprégnées, boutiques, mères et enfants... Les coopératives féminines ont bénéficié également des expériences des Nouvelles Initiatives de Développement (NID) : pisciculture, aviculture, multiplication des semences, laiteries (beurre, fromage, crème, yaourt)..

Ces projets novateurs sont des sources d'inspiration pour les femmes. Ils participent à l'accroissement des revenus des femmes et de leur statut social. Dans le choix du financement des projets, la Nissa Banque privilégie, en plus de la rentabilité, les projets favorisant l'accroissement de l'accessibilité des femmes à des produits et services auparavant inexistant dans le village ou la région, la lutte contre la malnutrition et le paludisme, la promotion de l'hygiène alimentaire. Aujourd'hui, des dizaines de milliers de femmes sont bénéficiaires des services de la Nissa Banque dans les différents départements des Wilayas du Brakna, Gorgol, et Guidimakha et dans les quartiers péri-urbains de Nouakchott et de Nouadhibou.

Source : SECF/UNICEF

D'autre part, les ONGs internationales comme la Word Vision et la FLM jouent un rôle important dans le financement des activités féminines organisées en particulier les coopératives au niveau de Nouakchott, dans les Wilayas de l'Assaba, du Brakna, du Tagant, du Gorgol....

C'est ainsi que dans le cadre de son programme de développement intégré de l'Assaba, la Word vision a mis en place un volet micro-finance qui a permis de soutenir la création, le développement et la diversification des activités de plusieurs organisations féminines.

3.5. Principales contributions des activités féminines organisées à la lutte contre la pauvreté

En Mauritanie comme partout ailleurs dans le monde, l'importance des femmes dans le développement

économique et social en particulier la lutte contre la pauvreté n'est plus à démontrer, aujourd'hui.

Néanmoins, l'évaluation quantitative de leur contribution à l'effort de développement est difficile du fait du manque d'informations et du peu d'intérêt accordé, jusqu'à une date récente, aux organisations féminines en tant que facteur de lutte contre la pauvreté, et de développement en général.

L'évaluation de la participation des femmes et de son impact devrait, en conséquence, être surtout faite de manière qualitative (amélioration du bien-être, changement de statut ..).

A ce sujet, l'enquête qualitative réalisée par les Agences du Système des Nations Unies en 2000 a démontré l'importance de l'analyse qualitative pour apprécier la pauvreté qui est un phénomène multidimensionnel et complexe et dont la perception est très

En plus de

Deleted: <

co
d'e
qu
co
or
fé
co
nu
l'a
co
d'e
fer
participent et
leurs ménages.

variable d'une personne à une autre et d'un groupe à l'autre qu'il s'agisse des femmes ou des hommes.

Peu importe le niveau de leur contribution à la production nationale, les activités féminines organisées opérationnelles jouent un rôle essentiel dans l'amélioration des conditions de vie des femmes associées et à travers elles, leurs ménages et par conséquent toute la communauté..

En effet, en plus de l'espace de communication et d'échanges qu'elles constituent, les organisations féminines contribuent, sans nul doute, à l'amélioration des conditions d'existence des femmes qui y participent et leurs ménages.

Partant de ce constat et des objectifs fixés par les groupements féminins, de leurs moyens et de leurs besoins, la contribution des femmes à la lutte contre la pauvreté doit être appréciée en premier lieu en termes d'impacts positifs sur les intéressées elles-mêmes et leur environnement immédiat. Cela n'exclue pas l'existence d'importantes contributions à la satisfaction des besoins nationaux à divers niveaux : produits maraîchers, artisanaux, éducation, formation, santé..

Certaines des activités féminines organisées, développent, ainsi, sans le savoir, quelques dimensions et principes de la démarche DHD qui a pour premier objectif, l'amélioration durable des conditions de vie des groupes les plus pauvres dont les femmes font partie.

La diversité des groupements féminins, leur positionnement sur le terrain et la multiplicité de leurs domaines d'intervention illustrent à bien des égards le rôle actif que jouent les femmes dans la lutte contre l'exclusion, la marginalisation et la pauvreté tant en milieu rural qu'en milieu péri-urbain.

Selon le SECF, il existe en Mauritanie 2137 coopératives féminines et 600 ONGs et réseaux féminins au titre de l'année 2000.

La contribution des organisations féminines à la lutte contre la pauvreté varie d'un groupement à l'autre en fonction des objectifs assignés, des moyens et de la nature des problèmes à

résoudre. Ici, elle sera étudiée à plusieurs niveaux jugés significatifs pour illustrer les impacts et les apports des activités féminines en termes d'amélioration des conditions de vie.

3.5.1. La promotion du statut socio institutionnel de la femme

Les organisations féminines contribuent dans toutes les régions du pays à la promotion de la femme. Ce qui augmente la rentabilité de son travail et par conséquent sa participation à l'effort de développement en général et la lutte contre la pauvreté en particulier.

Les missions sur le terrain effectuées au niveau de plusieurs Wilayas ont démontré que les femmes organisées étaient plus conscientes de leurs droits et participaient plus à la satisfaction des besoins du ménage en matière d'alimentation, d'éducation, de santé.

En effet en termes de promotion du statut social des femmes, les acquis sont indéniables et perceptibles à travers les aspects suivants:

- La participation collective des femmes à la production économique les a amenées à être conscientes de leur importance économique ce qui leur donne un pouvoir social et accroît leur confiance en elles-mêmes et leur niveau de responsabilité ;

- L'implication des groupements coopératifs féminins dans les actions de développement valorise les femmes en améliorant leur situation matérielle, atténue leur dépendance vis-à-vis des ressources extérieures et contribue par conséquent à leur autonomie par rapport aux hommes et à leur auto prise en charge.

- Les structures coopératives constituent pour les adhérentes un espace d'échanges, d'informations, de concertation, d'exercice de démocratie, d'apprentissage des valeurs de la bonne gouvernance à la base et de conquête de leurs propres droits.

Les groupements ayant bénéficié d'une formation en organisation et en gestion sont plus dynamiques et leurs bénéfices dégagés sont réinvestis dans d'autres domaines pour élargir les activités. Ces formations ont été en plus des échanges, d'un apport important pour l'implication des

femmes dans des domaines variés et l'augmentation de la rentabilité de leur travail.

L'afflux des femmes vers les agences bancaires pour l'ouverture de comptes collectifs est un indicateur de prise de conscience et de développement d'une culture bancaire parmi les groupes vulnérables. Ce qui favorisera leur accès au micro-crédit et leur permettra d'obtenir des financements pour lancer, poursuivre ou élargir des activités productives pour subvenir à leurs besoins immédiats et éventuellement générer des revenus supplémentaires.

L'association de femmes ayant des profils techniques différents favorise le transfert des connaissances des femmes techniquement qualifiées vers des femmes débutantes et demandeuses.

D'un autre côté, le regroupement des coopératives en unions, malgré la faiblesse des ressources, constitue effectivement un atout institutionnel majeur. A titre indicatif, les coopératives de la commune de Hssey Tine/Boumdeid/Assaba publient depuis 1985 avec le concours de l'ONG « Terre des Hommes » un Journal à parution trimestrielle d'information et de formation centrées sur les nouvelles techniques agricoles, les informations culturelles, les procédures d'agrément des organisations socioprofessionnelles, etc.

3.5.2. La création d'emplois et de revenus féminins

Les activités féminines organisées sont à l'origine de nombreux emplois aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain.

En effet, le nombre de femmes par coopérative qui peut dépasser 80 femmes dans certains cas montre l'importance des activités féminines en termes de création d'emplois. Cependant, la question de la durabilité et de la rentabilité de certains emplois se pose.

Dans le domaine du maraîchage par exemple, les membres des coopératives sont, dans la plupart des situations, occupés un jour sur deux (travail à tour de rôle) durant une

période de 6 à 7 mois allant d'Octobre à Mars-Avril. Le reste de l'année, l'activité est arrêtée.

Mais, pendant toute la saison du maraîchage, les femmes sont occupées par la préparation des pépinières, le repiquage, l'arrosage, la commercialisation ; ce qui représente à peu près 3 à 4 mois de travail par an et par femme.

Les autres activités comme l'artisanat, la restauration, le commerce... ont un caractère plus permanent et s'étalent sur toute l'année assurant, ainsi, des emplois féminins avec un niveau de rentabilité relativement élevé pour les groupes en question qui sont généralement pauvres ou sans revenus stables

L'activité des ONGs et Associations féminines est plus permanente que celle des coopératives, mais occupe moins de femmes et leur contribution en termes d'emplois est assez faible. Les emplois les plus importants créés par ces types d'organisations féminines se situent au niveau des grandes villes où certaines d'entre elles sont impliquées dans les domaines de l'assainissement (sous forme de sous-traitance et autres modalités), qui permet de créer des emplois à la fois pour les hommes et les femmes durant plusieurs mois voire une année.

Les ONGs opérant dans le domaine de l'assainissement public disposent de moyens humains assez importants et qui sont à même de fournir des prestations de services de qualité par sous-traitance ou d'autres formes au profit des collectivités locales ou d'autres partenaires. C'est le cas par exemple de l'Association des Femmes pour la Salubrité et l'Hygiène Publique (AFSHP) qui intervient dans l'assainissement de la ville de Nouakchott depuis 1991. En effet, cette organisation de la société civile qui possède des performances dans son domaine d'intervention a pu créer des dizaines d'emplois permanents au profit de femmes extrêmement pauvres..

Les appuis extérieurs (ONGs internationales) contribuent également à

la promotion des emplois féminins au niveau des organisations féminines à

l'échelle régionale et nationale. C'est l'exemple de la Word Wision au niveau de Kiffa, de Kankossa et Nouakchott, la Fédération Luthérienne Mondiale en Assaba et Brakna, de l'Oxfam-GB en Affolé (Hodh El Gharbi).

Les micro-réalisations exécutées par les groupements coopératifs et comités de gestion semblent avoir des effets multiplicateurs et des impacts socioéconomiques positifs sur les femmes en termes de:

(i) la création d'emploi pour les femmes pendant les périodes hors travaux agricoles : reboisement, maraîchage

(ii) l'augmentation relative de la sécurité alimentaire et incitation à la fixation des familles dans leurs terroirs

(iii) Amélioration de l'organisation des femmes autour des opérations de production

(iv) la diversification des sources de revenus : maraîchage, artisanat, commerce, tissage..

(v) la libération des énergies et des initiatives individuelles et collectives dans le cadre de la lutte contre la pauvreté par la mise en valeur du potentiel économique local

(vi) la formation-action de bon nombre de filles en échec scolaire , ce qui leur a permis d'acquérir des métiers à revenu économique

(vii) l'opportunité d'établir des rapports de coopération locale par l'achat ou l'emprunt de semences maraîchères auprès d'autres coopératives et par l'échange de compétences entre coopératives à niveaux techniques différents : gestion ; conservation des produits, etc.

(viii) l'accès à l'aide extérieure à caractère communautaire pour la construction de digues, fourniture d'équipements, matériels, etc.

En plus des emplois créés, les organisations féminines génèrent des revenus variables d'une organisation à l'autre sans compter l'autoconsommation qui absorbe une bonne part des productions des coopératives et qui ne rentre pas généralement en ligne de compte dans les bilans ou la comptabilité des organisations féminines. Le constat général est que les revenus tirés des activités féminines ont tendance à s'accroître à la lumière des différents témoignages recueillis auprès des femmes organisées et structures d'encadrement comme le SECF.

En effet, les résultats d'un recensement effectué en 1996 par le SECF montrent que plus de 1271 coopératives ont un revenu global de 148 779 345 UM et que la production moyenne par coopérative est de 117 057 UM, soit alors une production de 2053 UM/femme/an.

Selon les résultats de la mission effectuée par l'ODHD en Janvier 2003, avec un capital initial de 50000 Ouguiyas une coopérative à Kaédi créée en 1984 arrive à procurer à chacun de ses membres un revenu de 20000 UM par mois.

Une autre coopérative créée à Rosso depuis 1997 et regroupant 37 femmes a pu acquérir une parcelle de 15 ha équipée d'une motopompe. Aujourd'hui, le revenu par femme/membre avoisine

L'environnement de la coopérative, l'existence et la taille d'un marché important ainsi que le degré d'organisation des activités féminines, le niveau de pauvreté et de mobilisation, la persévérance des associées sont tout aussi déterminants que le montant du financement

Encadré 3.8 : Coopérative "emel wa najah" à Arafat à Nouakchott - "seule la persévérance paie"

Oumoul Houwly habite le quartier de Arafat à Nouakchott et elle est à la tête d'un groupement appelé "Emel we Najah" qui signifie "l'espoir et la réussite". Divorcée et mère de six (6) enfants dont l'une est muette et une autre malade, cette femme vit avec sa propre mère. C'est en 1995 que Oumoul Houwly a créé une coopérative avec trois autres femmes, elles ont alors bénéficié d'un prêt d'un petit montant. Leurs moyens étaient si insignifiants que c'était la toute modeste cuisine de Oumoul houwly qui servait aussi de boutique pour la coopérative. "Emel we najah" après avoir remboursé sa dette dans les délais impartis, reprend un second prêt qui s'élève à 136 000 UM. Dès lors, les affaires de la coopérative allaient nettement mieux. Ainsi, elle a pu aménager une nouvelle boutique chez la présidente (Oumoul Houwly) et les bénéfices sont devenus plus substantiels. Le 3ème prêt d'un montant de 372 000 UM a permis de renforcer la boutique et d'acquérir un nouveau réfrigérateur. Il convient de signaler que Oumoul Houwly et ses trois (3) amies n'ont que les activités de la coopérative comme unique source de revenu. Aussi, ne vivent-elles et ne font-elles vivre leurs familles qu'avec les seuls bénéfices réalisés par la coopérative.

Source : Monographie Word Vision , Arafat, Nouakchott, 2003

parfois les 40 000 UM par mois. Ces femmes regroupées en coopératives ont grâce aux revenus générés pu quelques fois investir dans la construction de latrines et de salles de

classe d'alphabétisation.

Une coopérative artisanale à Kaédi disposait en Janvier 2003 d'un fonds de 350 000 Ouguiyas épargnés à partir des revenus tirés de ses activités et

Encadré 3.9 : Jokéré Endam

Le groupement Jokéré Endam est une coopérative commerciale (commerce communautaire) qui compte quatre vingt (80) membres environ dans le quartier de Arafat. La préoccupation majeure des adhérentes de la coopérative était de trouver les moyens d'augmenter leurs revenus familiaux lesquels étaient estimés à environ 6.800 UM par membre et par mois. Ce montant était jugé très en de ça de ce qui est nécessaire pour satisfaire les besoins d'une famille moyenne à Nouakchott, compte tenu du coût de la vie.

Grâce à une bonne sensibilisation et une bonne organisation, les membres de la coopérative sont arrivés à atténuer les effets des incessantes hausses des prix que pratiquaient les commerçants du quartier. La part sociale individuelle au démarrage de l'opération, compte tenu de la pauvreté des femmes du quartier, était fixée à six mille huit cents (6800) ouguiya. Cela fait plus de 5 ans que ça dure et les choses vont plutôt bien. C'est ainsi que cette part sociale est passée actuellement à cent trente six mille (136 000) ouguiya. Un véritable exploit selon l'encadrement. La coopérative Jokéré Endam a contracté plusieurs prêts qui ont été intégralement remboursés dans les délais convenus. Du fait de ses performances, la coopérative tend vers son autonomie financière. Un des signes qui ne trompe pas est que cette dernière vient tout juste d'acheter un terrain dans le quartier pour y faire construire le local de la boutique. L'encadrement, comme les adhérentes de la coopérative expliquent la réussite totale des opérations du groupement par la discipline des femmes, la vision globale et claire des objectifs (augmentation des revenus) et par-dessus tout, la bonne organisation et la bonne exécution des tâches.

La réussite de la coopérative Jokéré Endam est l'objet d'une réflexion profonde au niveau aussi bien de l'encadrement qu'au niveau de l'ensemble des coopératives et particulièrement celles qui comptent un nombre élevé de membres.

En effet grâce à leur courage et à leur esprit de sacrifice, ces femmes ont poursuivi la réalisation des objectifs qu'elles s'étaient fixés, et ce malgré leur nombre relativement élevé. D'autre part, il y a une idée reçue qui voudrait que les coopératives ayant un nombre important de membres ne puissent réussir à atteindre leurs objectifs, précisément parce qu'avec un grand nombre, il est impossible de faire quoi que ça soit.

La coopérative Jokéré Endam est en train de démontrer le contraire.

Source: Monographie Word Vision , Arafat, Nouakchott, 2003

procurait à chacun de ses membres 120 000 Ouguiyas par an, sans compter les produits utilisés ou offerts par les membres.

Chaque femme membre de la coopérative artisanale 1 de Kiffa gagne à peu près 150 000 Ouguiyas par an.

Sur le plan financier, même en considérant que les crédits et les subventions qui ont été octroyés sont relativement importants, il s'est avéré qu'il n'existe vraisemblablement pas de corrélation positive évidente entre le montant des financements extérieurs et le revenu individualisé des femmes.

Les observations effectuées au niveau de 310 coopératives révèlent que les déterminants de l'enrichissement économique observé chez les organisations féminines ne peuvent être résumés au seul montant du prêt obtenu. Les revenus les plus importants ont été relevés dans les zones semi-urbaines. L'environnement de la coopérative, l'existence et la taille d'un marché important ainsi que le degré d'organisation des activités féminines,

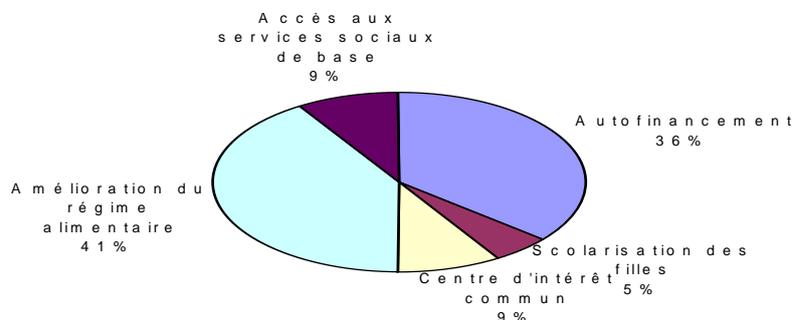
le niveau de pauvreté et de mobilisation, la persévérance des associées sont tout aussi déterminants que le montant du financement (Encadré 3.8)

Plusieurs autres organisations féminines ont développé des activités lucratives et génératrices de retombées positives sur leurs ménages, on peut citer, par exemple, les cas de l'association Jokkere Endam qui possède une boutique communautaire dans la zone d'Arafat à Nouakchott (Encadré 3.9).

C'est ainsi que ce groupement malgré l'importance du nombre de ses membres (80 femmes) a pu réaliser des bénéfices qui ont permis, au delà des gains individuels, l'achat d'un terrain pour construire le local de la boutique communautaire, ce qui constitue un symbole de réussite collective.

L'utilisation des revenus issus des activités des coopératives féminines a eu un impact positif évident sur la vie des familles directement concernées (Graphique 3.4)

Graphique 3.4 : Domaines d'utilisation des revenus des coopératives féminines



Source: Mission d'évaluation UNICEF/SECF, 2000

Les femmes bénéficiaires ont utilisé les revenus pour la satisfaction des besoins de leurs foyers. Ainsi, 50% des bénéfices tirés des activités organisées sont investis à titre individuel dans la scolarisation des filles, l'amélioration du régime alimentaire et l'accès aux services de base : eau, santé...

Un autre exemple est celui d'une femme membre de l'association Emel Wa Najah, chef de ménage qui a pu acheter à son enfant handicapé des

béquilles. Même si le travail à la maison, l'éducation des enfants (surtout pour les veuves et les femmes divorcées) leur prend beaucoup de temps, il a été constaté que lorsque les bienfaits de la coopérative se font sentir, les femmes s'investissent davantage dans le travail organisé.

3.5.3. L'accès aux services sociaux de base

Les activités féminines organisées ont su investir des champs aussi variés que l'éducation, la santé, la formation

et la sensibilisation et bien d'autres domaines sociaux en rapport étroit avec la pauvreté tels que le micro crédit, l'assainissement, les crèches, l'assistance sociale... etc.

La coopérative est un moyen non seulement pour travailler ensemble et s'auto former mais

aussi, l'appartenance à une telle organisation permet dans certains cas de bénéficier de services sociaux de base : école, alphabétisation, unité de santé de base,..etc.

Sur le plan sanitaire, il convient de noter l'implication grandissante des femmes dans les activités organisées et leur degré de conscience de plus en plus élevé. En effet une grande proportion des femmes membres des activités organisées (plus de 80%) affirme respecter les règles d'hygiène élémentaires.

Dans le domaine de la vaccination et de la protection maternelle et infantile, les associations féminines sont très dynamiques. C'est, ainsi, que la majeure partie des femmes membres des activités féminines organisées déclare suivre régulièrement les campagnes de vaccination et améliorer la nutrition de leurs enfants.

De tout ce qui précède on constate que les interventions des coopératives et des ONGs appuient, au niveau du secteur social, les efforts de l'Etat en matière de promotion des services de base : santé maternelle et infantile, alphabétisation, approvisionnement en eau potable,..etc.

Au niveau du secteur humanitaire, les actions communautaires atténuent également les souffrances des populations à risque par le biais du secours d'urgence et l'assistance aux groupes vulnérables : handicapés physiques, enfants de la rue, personnes menacées par le Sida,..etc.

3.5.4. La sécurité alimentaire

L'accent est mis, ici, sur les domaines d'activités qui permettent aux femmes d'améliorer la sécurité alimentaire de leurs familles, de leurs localités, leurs quartiers et des populations en général

3.5.4.1. L'amélioration et la diversification de l'alimentation

3.5.4.1.1. Le rôle de l'activité maraîchère/approvisionnement en produits alimentaires

L'activité maraîchère constitue incontestablement le domaine où évolue le plus grand nombre de d'organisations féminines notamment sous forme de coopératives.

A cet effet, elle est très répandue en Mauritanie. Cette situation est certainement en rapport avec la facilité d'exercice de l'activité par les femmes liée à l'existence d'un certain nombre de facteurs favorables : terre, eau, modestie des moyens à mobiliser pour le démarrage de l'initiative, la tradition agricole..

Ainsi, chaque année d'importantes quantités de légumes sont produites par des femmes à partir de leurs propres périmètres maraîchers.

De l'avis de tous les membres des coopératives maraîchères rencontrés, cette activité leur a permis de satisfaire leurs besoins en produits maraîchers durant plusieurs mois de l'année. Les coopératives où les techniques de transformation et de conservation ont été développées (séchage, mise en boîte..), arrivent à couvrir leurs besoins pendant presque toute l'année.

Cette activité a considérablement amélioré la qualité et la quantité de l'alimentation au niveau des ménages, des villages et des quartiers. L'introduction et la consommation des légumes par les ménages a été un facteur positif dans le changement des habitudes alimentaires favorisant l'équilibre alimentaire des populations et la prévention des carences nutritionnelles (avitaminoses...)

Les membres des coopératives recourent de moins en moins à l'achat de légumes.

En plus, le maraîchage représente une importante source de revenus par la commercialisation de la partie de la production non consommée au niveau des marchés les plus proches ou à Nouakchott ou dans les autres grandes villes où la demande est plus forte.

Encadré 3.10: La Coopérative des femmes de Ganki : Rôle dans la lutte contre la pauvreté

Ganki est un petit village du Brakna situé à six (6) Kilomètres à l'est de la ville de Boghé. Comme les autres ruraux de la région, les habitants de cette localité ont souffert de la détérioration de leurs conditions de vie avec la baisse de la production agricole consécutive aux années de sécheresse.

Devant l'inexistence d'activités génératrices des revenus et d'opportunités de travail un groupe de femmes de cette localité a décidé de créer une coopérative où elles pourraient conjuguer leurs efforts pour surmonter les difficultés de la vie quotidienne. Elles ont décidé de se consacrer à la production légumière en s'adonnant au maraîchage. Mais il a fallu surtout le courage et la persévérance de l'une d'elles, l'initiatrice du projet qui, après deux années d'efforts soutenus, consacrés à la culture maraîchère individuelle et à la sensibilisation des femmes a réussi à convaincre celles-ci de s'organiser et de s'adonner au maraîchage. Alors, ces femmes se sont réunies en assemblée générale au cours de laquelle une coopérative a été créée un bureau élu, des statuts et un règlement intérieur approuvés. Les adhérentes sont tenues de payer un droit d'entrée de cent Ouguiya (100 UM) et une cotisation mensuelle de la même valeur durant les deux premières années.

Les contributions financières, gérées par la trésorière ont constitué le capital initial de la coopérative. Les autres obligations des membres consistent à respecter les statuts et à participer à l'effort collectif. Le suivi financier est assuré par le bureau de la coopérative et les bénéfices générés par l'activité sont en partie répartis entre les membres, le reste étant versé dans la caisse pour couvrir les frais de fonctionnement.

Au démarrage des activités, la plupart des femmes adhérentes se débrouillaient, convenablement dans le domaine du maraîchage et l'acquisition des compétences s'est améliorée progressivement.

Le principal partenaire de la coopérative de Ganki a été l'UNICEF qui lui a fourni une motopompe ; le reste des investissements s'est fait sur le fond propre de l'initiative.

Les activités culturelles ont commencé avec l'exploitation d'une petite parcelle de 1ha arrosée avec une eau remontée à l'énergie humaine à partir du fleuve. Le périmètre s'est agrandi par la suite à 10 ha et la coopérative s'est élargie avec l'augmentation du nombre des adhérentes qui a atteint l'effectif de 80 femmes.

L'initiative a été bénéfique pour les villageois, grâce à la création d'activités pour la plupart des femmes l'approvisionnement de la localité en légumes entraînant l'amélioration de l'état nutritionnel des habitants, l'achat de mobilier pour les ménages et l'acquisition de moyens de transport (charrette) pour l'acheminement et la vente d'une partie de la production à Boghé.

Un certain nombre de facteurs ont permis à cette expérience de se poursuivre et de se développer. Il s'agit notamment de la cohérence du groupe composé de femmes d'une même localité, de la rentabilité économique de l'initiative exprimée à travers l'amélioration du niveau de vie général des membres et de leurs familles et de la maîtrise des techniques de maraîchage.

Néanmoins, certains obstacles peuvent constituer des entraves à la durabilité de cette expérience ; ce sont les difficultés liées à l'insuffisance des moyens financiers et l'absence d'un partenaire pouvant apporter l'appui nécessaire à cette coopérative. D'autre part, le séchage et la conservation de légumes et le planage des terrains de culture sont restés sans solution.

Source: Observatoire du Développement Humain Durable 2002

Cela procure, entre autres, aux groupements féminins l'argent nécessaire à l'acquisition d'autres produits alimentaires de première nécessité indispensables à la vie des ménages.

Plusieurs exemples peuvent illustrer le rôle joué par l'activité maraîchère dans la lutte contre la pauvreté à travers la contribution à la sécurité alimentaire.

Ainsi, en l'an 2000, une production de 265 tonnes de produits maraîchers a

été obtenue dans les jardins féminins des zones enclavées de l'Assaba et des deux Hodhs. 88% de cette production ont été valorisés (soit 243,25 Tonnes) se répartissant ainsi qu'il suit : 39,7 % soit 105,275 tonnes ont été commercialisées, 46,30 % soit 122,75 tonnes auto-consommées par les productrices, et 2,33 % soit 6,225 tonnes ont été conservées sous forme de produits séchés.

La coopérative maraîchère des femmes de Ganki a été d'un apport essentiel

dans l'amélioration des conditions d'existence des femmes organisées, de leurs ménages et du village dans son ensemble: achat d'équipements mobiliers, de petits ruminants, d'habits.. (Encadré 3.10)

C'est également le cas de la coopérative de Saada dans la ville de M'Bout où les membres ont vu leur conditions s'améliorer grâce à l'activité de leur coopérative (Encadré 3.11). Cette coopérative a la particularité d'être située dans la périphérie de la ville de M'bout (qui compte parmi les Moughataa les plus pauvres du pays) dans le quartier de Adabaye où se concentrent des populations déshéritées avec un nombre important des membres qui

ont été à l'origine de son élargissement à la riziculture où elle met en valeur une superficie de 15 ha équipée d'un groupe motopompe, et à l'arboriculture et la production du fourrage. La coopérative pratique également le commerce de poissons et de produits divers pour assurer l'approvisionnement régulier de ses membres à prix abordables en produits de première nécessité et dégager des bénéfices.

Ainsi, les membres de cette coopérative sont parvenus à se faire approvisionner en permanence en produits alimentaires à s'organiser pour faire face à toutes les pénuries en la matière.

Encadré 3.11: La coopérative de Saada, M'bout

Je suis âgée de près de 60 ans et suis présidente de la coopérative de Saada à M'bout. Cette coopérative a depuis 1988 en vue d'améliorer nos conditions de vie car nous sommes des femmes pauvres. La plupart d'entre nous ont des enfants à charge et il y a très peu d'activités créatrices de revenus à M'bout en dehors de l'agriculture une activité saisonnière (hivernage) et aléatoire à cause de sa dépendance des pluies qui deviennent de plus en plus incertaines.

C'est pour ces raisons que nous avons mis en place une coopérative dont l'objectif est de lutter contre notre pauvreté. Notre coopérative pratique le maraîchage (carottes, choux pommés, navet, oignons, menthe..) et nous avons maîtrisé la culture de plusieurs variétés.

Quant aux impacts des activités sur les adhérentes, ils sont nombreux : Nous avons pu acheter des produits que l'on ne pouvait pas acheter, nous avons également pu acquérir de petits ruminants. Ce qui nous évite d'aller acheter du lait. Grâce aux revenus tirés de nos activités nous pratiquons, aujourd'hui, l'aviculture qui nous permet d'avoir de la viande et d'écouler une partie du poulet sur le marché pour trouver l'argent nécessaire pour couvrir d'autres besoins essentiels. Certaines parmi les adhérentes ont aussi, créé des boutiques personnelles à partir des bénéfices de la coopérative. Il faut ajouter à ce qui vient d'être dit, l'achat d'un terrain à 40 000 Ouguiyas pour notre coopérative. On n'a plus besoin de prêter ou de louer un terrain à cultiver. Cette coopérative a beaucoup aidé nos maris à la place desquels nous prenons en charge beaucoup de choses surtout pour les enfants et les besoins quotidiens de la famille.

En conclusion, la coopérative de Saada a bien contribué à l'amélioration des conditions de vie de ses membres et de leurs ménages et nous pensons continuer ce travail. Mais, nous avons besoin des moyens pour approfondir nos puits pour pouvoir disposer de l'eau en quantité suffisante toute l'année. Le grillage pour clôturer notre jardin nous manque. Cela fait que souvent notre jardin est ravagé par les animaux.

La secrétaire générale de la coopérative

Propos recueillis par l'ODHD à M'bout/Gorgol, le 13 Janvier 2003.

sont des femmes âgées et chefs de ménages. Une autre coopérative maraîchère située au PK 10 (de Rosso) sur la route Rosso-Nouakchott, a permis à ses adhérentes de résoudre les problèmes alimentaires de leurs familles en générant des revenus importants qui

La coopérative maraîchère El Wihdé We takadoum (unité et progrès) située à Aleg (carrefour) se livre au maraîchage. Ses membres arrivent à couvrir leurs besoins en produits maraîchers durant plusieurs mois de l'année et à écouler une partie de la production à Aleg pour avoir de

l'argent en espèce pouvant être investi dans d'autres domaines.

D'autres femmes organisées ont également contribué à lutter contre la pauvreté des ménages et des localités sous diverses formes.

On peut, à ce titre, citer le cas des femmes organisées avec l'appui du projet Sécurité alimentaire mis en place par la Fédération Luthérienne Mondiale (FLM) à Magta Lahjar dont la zone d'intervention couvre certaines parties des Moughataas d'Aleg, de Magta Lahjar, de M'bout et de MOUNGUEL.

Grâce au soutien de ce projet, 7 organisations féminines ont été créées dans les zones les plus pauvres sous forme de comités de gestion. Ces femmes organisées qui ont subi une formation en technique de gestion ont de façon remarquable participé à l'amélioration de la sécurité alimentaire de leurs localités à travers :

(i) la mise place et la gestion de plusieurs boutiques villageoises au Brakna financées chacune avec un montant de 300 000 Ouguiyas par le projet de la FLM. Gérées par huit unions des coopératives, ces boutiques ont permis l'approvisionnement régulier des populations des zones éloignées ou enclavées en produits de première nécessité avec la possibilité de prêt et de paiement par traite.

Ces boutiques sont situées dans les localités de Mohamed Zeine (Male), Oueri Diéri (MOUNGUEL), Kra El Khair (Dionaba), Toueigigjit, Chabour, Oued Lebiad...

(ii) L'acquisition et la gestion de 4 moulins à grain, ce qui a allégé le travail et disponibilisé les semoules en réduisant le coût de leur broyage.

(iii) La gestion de 14 banques de céréales améliorées ou banques de céréales multifonctionnelles où les populations locales peuvent trouver des céréales, le matériel horticole, les semences et les intrants agricoles à bas

prix avec possibilité de crédit et de paiement échelonné.

On retrouve ces banques de céréales dans les localités de Legneibé et Bathat Oulad Aid (Moughataa de M'bout), Batha et Azgueilim (MOUNGUEL) Boura El Meden (Male), Leoueija (Sangrafa) Ouad Amour et Dionaba-ville (Dionaba), El Khabra (Barkéwel)....

Comme les boutiques et les moulins, les banques de céréales ont commencé leurs activités à partir de 1999. L'objectif majeur visé par l'appui de la FLM est d'aider les populations de ces localités démunies à mieux assurer leur sécurité alimentaire notamment au cours des années où la production agricole a été très déficitaire voire inexistante dans certaines zones du fait du manque de pluie.

Les témoignages recueillis auprès des responsables de la FLM, des populations concernées et d'autres personnes concordent pour attester que les activités menées par les femmes ont assuré la survie de ces villages situés dans l'Aftout, une zone particulièrement vulnérable et considérée comme une des grandes poches de pauvreté du pays.

Par ailleurs, l'introduction des presses à huile dans le cadre d'un programme d'appui du MDRE aux coopératives féminines a contribué à l'amélioration de l'alimentation des coopératives impliquées, la disponibilisation de l'huile et la valorisation de l'arachide qu'elles produisent..

En effet, les femmes membres des coopératives pratiquant la culture de l'arachide (Ganki) vendaient leurs productions à des prix dérisoires. En même temps, elles achetaient de l'huile pour la préparation culinaire.

Les presses ont permis l'extraction des huiles contenues dans les arachides qui est de plus en plus utilisée pour la cuisine par les ménages. Les huiles extraites reviennent, ainsi, moins cher. Ce qui a généré une économie d'argent et valorisé par là même cette filière que

Bon nombre de coopératives s'adonnent également à l'aviculture. Ce qui permet d'avoir de temps à autre de la viande blanche et d'écouler une partie de la production sur le marché.

les coopératives pratiquent de plus en plus.

En accompagnant cette dynamique, le MDRE est en train d'appuyer les organisations féminines en milieu rural (coopératives) pour favoriser la culture de variétés d'arachides huileuses (Foum Gleita, Rkiz..) dans le cadre d'un programme qui a permis, entre autres, (i) la fabrication de 20 presses et une décortiqueuse au Lycée Professionnel de Boghé, (ii) la formation de 375 femmes dans 162 villages dans les wilaya du Guidimakha, du Gorgol, du Brakna et de l'Assaba et des deux Hodhs sur les méthodes d'extraction de l'huile d'arachide à partir de la presse artisanale, (iii) l'introduction de 22

des quantités d'huile estimées à 170 litres par groupement .

3.5.4.1.2. L'approvisionnement en produits laitiers et avicoles

A côté de l'activité maraîchère, plusieurs coopératives pratiquent l'élevage de petits ruminants pour avoir la quantité de lait nécessaire à l'alimentation du ménage en particulier des enfants en bas âge. C'est le cas de la quasi-totalité des coopératives maraîchères situées en milieu rural. L'élevage de vaches, de chèvres et de chèvrilles, bien que toujours limité, se développe en particulier autour des villes comme Nouakchott, Kiffa, Rosso ou sur les principaux axes routiers où la production laitière peut être écoulee sans grandes difficultés.

Encadré :3. 12 : La coopérative de Veth El Bari

Notre coopérative est située à El Basra dans la périphérie de Nouakchott et s'appelle Veth El Bari. Nous sommes arrivées à Nouakchott suite à la sécheresse qui a décimé nos animaux et réduit les productions agricoles. Ici, il fallait trouver un moyen pour survivre. C'est pourquoi, j'ai proposé à un groupe de femmes venues de différentes Wilayas de Mauritanie de créer une coopérative et elles ont accepté. Mais, notre coopérative n'a été officiellement reconnue qu'en 1994 alors que nos activités ont commencé depuis 1984. Il faut signaler que certaines femmes parmi nous ne savaient pas travailler et que ce sont nos conditions de vie très précaires à Nouakchott qui nous ont poussées à chercher à mettre en place cette coopérative. Nous sommes des femmes dont près de la moitié sont chefs de ménages. C'est une manière de vous dire combien nous sommes vulnérables. Notre coopérative a commencé avec l'élevage de pigeons, de canards et de poulet mauritanien, mais nos résultats étaient très faibles. Cependant, on parvenait à approvisionner de temps à autre nos familles en viande blanche, même si le niveau de production n'était pas élevé à cause du manque de moyens au départ.

Après nous sommes arrivées avec nos moyens propres et les appuis extérieurs (Réseau Afrique 2000) à élargir notre activité en pratiquant l'élevage de lapins et de poulets importés de la France, le tissage, la teinture, la couture et l'artisanat ..

La coopérative nous a permis de nous former et de nous prendre en charge. C'est l'essentiel. Aujourd'hui, pour préparer les repas quotidiens nous n'avons pas besoin de recourir aux autres. C'est à partir des revenus tirés de nos activités qu'on règle ces problèmes. Nous avons mis en place une boutique de vente de produits divers (riz, pâtes, huile, sucre, thé..), ce qui nous permet d'avoir les produits nécessaires en permanence avec des prix raisonnables.

Mais, notre coopérative a besoin de financement pour pouvoir s'élargir et poursuivre ses activités.

La présidente de la coopérative

Propos recueillis par l'ODHD, Juillet 2000

presses à huile au niveau de ces wilaya (20 presses fabriquées et 2 prototypes achetés à l'étranger).

L'utilisation de cette technique a été d'un apport essentiel en termes de sécurité alimentaire pour les adhérentes et leurs ménages et pour des villages entiers. Certaines coopératives sont parvenues à extraire

Cette activité consiste, dans la plupart des cas, à mettre en commun les espèces dont chaque femme dispose qui sont gérées de manière collective. Elle est généralement l'apanage des femmes d'un certain niveau de revenus, mais contribue, tant bien que mal à favoriser la sécurité alimentaire des femmes organisées et à améliorer leurs conditions de vie.

Bon nombre de coopératives s'adonnent également à l'aviculture. Ce qui permet d'avoir de temps à autre de la viande blanche et d'écouler une partie de la production sur le marché. C'est le cas, entre autres, de la coopérative maraîchère El Wihdé We takadoum (carrefour Aleg-Boghé) et de la coopérative de Veth El Bari qui importe les poussins de la France, les élève pendant quelque temps et les vend

3.5.4.1.3. L'amélioration de la nutrition

Plusieurs organisations féminines pratiquent cumulativement avec d'autres tâches ou de manière indépendante des activités liées à la nutrition et au sevrage des enfants, la création de garderies communautaires qui ont une fonction double : (i) constituer un lieu où les enfants des membres des coopératives et autres peuvent rester en sécurité pendant les

Encadré 3.13: La coopérative maraîchère des femmes de Nioly Boghé

Notre coopérative est constituée par un ensemble de femmes, venues de différentes localités et actuellement résidentes à Boghé.

La coopérative a été créée pour subvenir à nos besoins et ceux de nos familles car la vie est devenue difficile et nous sommes des femmes pauvres pour la plupart des veuves ou des divorcées.

Le travail collectif nous a permis de survivre ces dernières années qui ont été difficiles avec la rareté des revenus et des moyens d'y accéder .

Il faut signaler que grâce aux revenus tirés de la coopérative, nous avons pu faire beaucoup de choses. Nous avons aussi inscrit nos enfants dans une garderie communautaire.

Notre coopérative compte 30 femmes qui exploitent un terrain d'une superficie de 2 hectares, ce qui a permis d'améliorer nos conditions de vie. Nous avons acheté un terrain dans lequel nous allons construire une salle d'alphabétisation et payé des équipement pour nos maisons.

Nous avons également créé une garderie communautaire et nous nous occupons au plan nutritionnel des enfants et des femmes pauvres qui sont enceintes ou allaitantes .

Cependant, nous souffrons du manque d'eau, ce qui ne nous permet pas de pratiquer nos activités en été. Les insecticides nous manquent également. Pour faire face à ces différents obstacles nous avons besoin d'un appui.

La coopérative maraîchère de Nioly 1 a été créée en 1985 et a permis de régler beaucoup de problèmes des membres et notamment de lutter contre la pauvreté.

Maraîchère à l'origine, elle est devenue, aussi, commerciale car elle pratique actuellement le commerce de produits divers.

Nous avons acquis une bonne expérience dans le domaine du maraîchage et nos conditions de vie se sont beaucoup améliorées. Nous avons contribué à la lutte contre la malnutrition surtout des enfants et à l'approvisionnement du marché local en légumes. Ce qui a enrichi les repas par des apports en vitamines et avons contribué à améliorer la santé des femmes en état de grossesse et celle des nouveaux nés.

Nous souhaitons avoir une formation en gestion et notamment savoir comment tenir un cahier de production.

La secrétaire générale de la coopérative de Nioly 1

Propos recueillis par l'ODHD à Boghé/Brakna, le 17 janvier 2003

sur le marché avec des prix intéressants (Encadré3.12).

Les femmes organisées dans la localité de El Kharama dans la Moughataa de Magta Lahjar ont créé avec l'appui du Projet Sécurité alimentaire de Magta Lahjar, un poulailler en vue de disposer de la viande blanche.

heures d'occupation de leurs mères. Ce qui permet à celles-ci de se livrer aux activités de leurs organisations ou vaquer à d'autres tâches, (ii) servir aux enfants des repas consistants faits en partie à partir des produits des coopératives pour lutter contre la malnutrition.

C'est le cas de l'ONG Futures Mamans à Kaédi, qui, en plus de l'activité de teinture, a mis en place une garderie

communautaire qui s'occupe du sevrage et de la nutrition communautaire des enfants pauvres. On peut, aussi, citer la coopérative agricole de Nioly qui a créé une garderie communautaire dans le quartier de Nioly à Boghé ce qui a permis d'améliorer l'état nutritionnel des enfants (Encadré 3. 13) L'ONG BAFE (Bureau d'Action pour la Femme et l'Enfant) à Kiffa, prend en charge une quarantaine d'enfants issus des familles pauvres et dont les mères ont bénéficié de la création d'une union des coopératives et d'une boutique communautaire sur financement de l'ONG BAFE. Cette dernière octroie également des soins de santé et des médicaments aux femmes et enfants pauvres. L'objectif de cette ONG est de lutter contre la pauvreté par l'éducation, l'orientation et l'assistance aux femmes et aux enfants déshérités en particulier dans la ville de Kiffa.

Dans le cadre du Projet Nutricom (Nutrition communautaire) mis en œuvre par le SECF, plusieurs coopératives et ONGs ont introduit une composante nutrition au profit des enfants de 0 à 3 ans et des femmes allaitantes dans les zones d'intervention du Projet constituées par les Wilayas du Gorgol, Assaba, Nouadhibou, Nouakchott et Hodh El Gharbi.

Certaines organisations féminines ont pris en charge l'exécution de composantes de ce projet dans les quartiers périphériques de Nouakchott, au Hodh El Gharbi...

D'autres coopératives féminines comme celle de Nejm à El Khadima (Kiffa) et la coopérative agricole d'Irchad (Kiffa) fabriquent du couscous à partir de la semoule de blé et du riz. Une partie de leur production est consommée par leurs ménages tandis que le reste est destiné à la vente à Kiffa et Nouakchott d'où ces coopératives reçoivent souvent des commandes pouvant aller jusqu'à 100 kg.

3.5.5. L'initiation et l'exécution des projets de lutte contre la pauvreté

Au cours des dernières années, plusieurs organisations féminines qui

ont été mises en place ont pour objectifs de contribuer à la réduction de la pauvreté notamment celles des femmes et des enfants. C'est le cas de l'Association Féminine pour la Lutte contre la pauvreté et de l'Organisation de Lutte contre la Pauvreté et la Désertification à Aioun/Hodh El Gharbi.

Certaines ONGs peuvent initier elles-mêmes des projets de lutte contre la pauvreté comprenant une multitude d'aspects au profit des zones déshéritées et chercher les moyens nécessaires pour les mettre en œuvre. Les ONGs exécutent aussi, des projets et composantes de programmes pour le compte d'autres institutions et organismes. C'est le cas des ONGs Agir contre la Pauvreté, Institut Mariame Diallo (IMD) de l'ONG Espoir ...

En définitive, il découle des analyses précédentes que la valorisation des aptitudes des femmes, de leurs connaissances et de leurs compétences leur permet de se prendre progressivement en charge et de contribuer, même parfois plus que les hommes, à la satisfaction des besoins essentiels des ménages en particulier ceux des groupes les plus vulnérables, à savoir les personnes âgées et les enfants. D'autre part, on constate que la génération de revenus et l'amélioration des conditions de vie des femmes par leur propre travail diminue leur dépendance vis-à-vis des hommes en rehaussant leur statut dans le ménage.

A cet effet, l'amélioration des opportunités et de l'accès des femmes au travail organisé a constitué un moyen de lutte contre la pauvreté au sein des groupes féminins organisés.

La participation en général de la femme mauritanienne reste limitée avec un indicateur de participation des femmes (IPF) de 0,222 et un indicateur sexospécifique de développement humain (ISDH) de 0,531 en 2000 et dont la prise en compte des composantes dénote de grandes disparités entre hommes et femmes que seule la mise en œuvre

d'une approche genre s'inspirant des principes du DHD pourra atténuer.

Pour améliorer davantage, la contribution des activités féminines organisées à la lutte contre la pauvreté un encadrement plus intensif et plus efficace devrait être mis en place, ainsi, qu'une meilleure coordination entre les structures concernées au niveau régional et départemental (Moughataa).

Au niveau de l'encadrement, la situation actuelle des activités féminines organisées est marquée par l'existence d'antennes régionales du SECF qui manquent souvent de moyens financiers et matériels et de ressources humaines compétentes et suffisantes pour mettre en œuvre avec cohérence une approche genre respectant les grands principes du DHD pour stimuler les activités féminines organisées.

3.6. Les activités féminines organisées et la démarche DHD : Les principaux enseignements

La démarche DHD est une approche récente centrée sur l'amélioration des conditions de vie de l'homme de manière durable à travers la création et la redistribution des richesses, la préservation de l'environnement, la participation, la bonne gouvernance, la promotion de la femme...

Comme mentionné, plus haut, la Mauritanie entreprend, depuis 1996, une initiative visant à promouvoir le DHD par, entre autres, la publication et la diffusion d'un rapport annuel sur le DHD, la création d'un réseau en la matière et la capitalisation des initiatives de type DHD.

A la lumière de l'étude de plusieurs expériences féminines organisées menées à l'intérieur du pays et à Nouakchott dans le cadre de la préparation du présent thème, il se dégage que certaines des initiatives intègrent quelques dimensions essentielles du DHD.

3.6.1. Le caractère endogène et participatif des initiatives féminines organisées

Certaines activités féminines organisées ont été lancées par les femmes elles-mêmes sans appui extérieur après mobilisation des ressources internes (cotisations) pour résoudre des difficultés posées au groupe. L'idée de mettre en place un cadre organisationnel émane souvent d'une seule femme (leader) ou d'un noyau restreint et finit par être appropriée par les autres femmes. Des réunions et assemblées générales participatives sont toujours tenues pour consacrer le lancement de l'activité dont les modalités d'organisation résultent d'un consensus. Les règles de fonctionnement ont été conçues par les membres des organisations eux-mêmes (avec ou sans appui technique externe) selon une démarche participative. Les membres jouissent sans aucune discrimination des produits de l'activité. L'objectif commun de ces expériences est la lutte contre la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des associées en général. Il s'agit, d'une façon ou d'une autre, d'assurer le bien-être des associées ce qui est un des objectifs du développement humain durable. On peut, à ce titre, citer:

(i) la coopérative maraîchère de Nioly (Boghé) : L'initiative a été engagée par un groupe de femmes veuves issues d'horizons différents pour faire face aux difficultés qu'elles rencontrent depuis la sécheresse des années 1970. Elle vise surtout à lutter contre leur pauvreté. Au départ l'idée est venue d'une seule personne qui a su par la suite mobiliser les autres femmes autour d'objectifs communs notamment la lutte contre la dégradation de leurs conditions de vie. Une Assemblée Générale a été convoquée pour la création d'une coopérative où l'association des efforts devrait se concrétiser. Les domaines d'intervention de la coopérative sont le maraîchage, la commercialisation du poisson et le tissage des nattes. Les membres peuvent également aspirer à

élargir leur activités à tous les domaines susceptibles de contribuer à la création de revenus et à améliorer leur situation.

(ii) la coopérative de Walléré (Boghé) : Les conditions de vie difficiles engendrées par la sécheresse qui a accentué les problèmes quotidiens des habitants de la localité (Bakho/Walléré) ont fait germer l'idée de créer une coopérative chez un groupe d'une dizaine de femmes.

La décision de créer cette coopérative a été prise en vue d'améliorer la situation de ses membres et même de la localité par la satisfaction de certains besoins essentiels et par conséquent contribuer au développement de la Moughataa de Boghé.

(iii) La Coopérative de Seyv 2 (Kiffa) : Cette expérience est le résultat de l'initiative d'un groupe de femmes qui a pour activité de recycler de la matière synthétique pour la fabrication des perles et des bracelets pour femmes. Elle s'inscrit dans une dynamique de professionnalisation ayant pour finalité de générer des revenus permanents.

L'initiative répond à un double souci : (i) création d'une activité de production féminine à partir d'une matière disponible et à bon marché, (ii) générer des revenus permanents permettant à la femme d'être actrice de son auto promotion économique en diminuant la pression de la charge sociale qu'elle supporte.

Au demeurant, l'initiative a été l'œuvre d'une personne puis elle s'est étendue à un groupe de femmes .

L'initiative a pu être débattue lors d'une assemblée générale des femmes ayant adhéré à l'idée et désireuses de rechercher le moyen approprié pour assurer la pleine contribution de la femme à l'effort de développement, tant à l'échelle locale que nationale.

D'autres organisations féminines par contre, ont été initiées par une ou plusieurs personnes pour bénéficier d'un avantage quelconque (aides, subventions) ou par un groupe familial..

Celles-ci se distinguent par leur précarité, leur caractère très individuel et l'absence d'ouverture à toute femme désireuse d'en faire partie. On les retrouve aussi, bien milieu rural qu'au niveau des centres urbains.

3.6.2. La bonne gouvernance locale : les formes d'organisation et de gestion et la participation des membres

Toutes les organisations féminines du même type (ONGs ou coopératives) disposent de formes d'organisations très proches les unes des autres car elles sont régies par les cadres juridiques et institutionnels : statut, règlement qui régissent leur fonctionnement et définissent leurs modalités d'organisation.

Néanmoins, l'efficacité et l'application de ces dispositifs restent tributaires des groupes concernés. Ainsi, nous retrouvons des coopératives où les modalités de fonctionnement et d'organisation assurent la réussite de l'organisation et instaurent une bonne gouvernance locale axée sur la démocratie interne, la gestion transparente des ressources, l'échange, la circulation de l'information. C'est le cas, entre autres, de la coopérative de Ganki.

D'autres organisations féminines par contre s'éloignent des principes du DHD par le pouvoir très marqué d'une ou de plusieurs personnes, l'absence de démocratie et de transparence, le faible niveau de participation des membres et le manque d'ouverture.

Ce type de coopérative est le plus répandu dans le pays en particulier au niveau du milieu rural.

3.6.3. Le renforcement des capacités d'auto prise en charge par l'acquisition des compétences

La plupart des femmes organisées, ne possédaient pas, à l'origine, les compétences techniques nécessaires pour l'exercice de l'activité où elles sont impliquées.

Les activités organisées ont, d'une manière générale, contribué au renforcement des capacités de certaines organisations féminines à des degrés différents par des formations

Les activités organisées ont, d'une manière générale, contribué au renforcement des capacités de certaines organisations féminines à des degrés différents par des formations dans les domaines de l'organisation, de la gestion administrative et financière, des techniques de production maraîchère et artisanale etc..

dans les domaines de l'organisation, de la gestion administrative et financière, des techniques de production maraîchère et artisanale etc...

Mais, le nombre de femmes formées demeure très réduit et l'analphabétisme prédomine au niveau des organisations féminines. Cela constitue une entrave à l'augmentation de la rentabilité de leur travail et par conséquent à la réalisation des objectifs et à la promotion de l'approche DHD.

On remarque que les organisations féminines de type ONGs qui accèdent plus à l'information et profitent plus des appuis ont souvent dans leur rang quelques femmes instruites et le niveau de formation de leurs membres est généralement plus élevé contrairement aux coopératives.

Néanmoins, beaucoup d'ONGs ont été mises en place par une ou plusieurs femmes qui les dominent et se caractérisent par le manque d'ouverture, de démocratie et de transparence dans la gestion des affaires quotidiennes.

Les organisations féminines souffrent du faible niveau d'accès et de circulation de l'information et de l'absence de communication et d'échanges d'expériences communautaires qui permettent aux unes de profiter des initiatives réussies développées par d'autres selon une démarche DHD fondée sur le transfert du savoir-faire à travers la capitalisation des initiatives probantes.

3.6.4. Le développement d'un partenariat positif

Le partenariat a permis à plusieurs organisations féminines (coopératives, ONGs) de disposer de ressources financières et de former certains de leurs membres.

C'est le cas de la coopérative de Nioly qui a bénéficié, en plus de la formation précitée, d'un crédit de 45000 UM consenti par la Coordination des Pays du Sahel, d'un appui de 18000 UM accordé par la Moughataa de Boghé et d'un prêt de la part de Nissa Banque de Boghé, après avoir répondu à toutes les conditions d'éligibilité.

La coopérative de Walléré a, aussi, instauré un partenariat avec le Centre de Formation des Coopératives de Boghé et l'UNICEF. Ce qui a permis à ses membres de bénéficier d'un appui technique qui s'est traduit par une formation aboutissant à l'acquisition de compétences dans différents domaines de son activité.

D'un autre côté, la coopérative est sociétaire dans Nissan Banque de Boghé, qui lui a accordé des prêts pour la réalisation et l'élargissement de ses activités.

Dans ces deux cas, le partenariat a été positif et respecte la dimension DHD car chacune des deux organisations avait engagé les activités avec ses propres moyens et le partenariat est venu renforcer un processus en cours. Ensuite, après ces appuis ponctuels, les activités des deux coopératives ont continué à fonctionner convenablement.

Mais, dans d'autres cas, les organisations féminines ont démarré grâce un appui extérieur dont elles étaient étroitement tributaires sans développer une stratégie d'indépendance dans une perspective DHD. Les activités qu'elles ont développées se sont ralenties ou arrêtées dès la fin de l'intervention extérieure.

Ceci est surtout lié à la méconnaissance ou au faible niveau de sensibilisation sur la démarche DHD et d'information et de communication avec les groupements féminins ayant développé des stratégies assurant la durabilité de leurs activités au delà des soutiens qui devraient être considérés comme un moyen de consolidation de l'activité et non comme une dépendance vis-à-vis d'appui hypothétique.

3.6.5. Effets induits et impacts sur les bénéficiaires

Certaines initiatives féminines organisées ont permis, à des niveaux différents aux associées de : (i) renforcer leur capacité par la formation technique (ii) améliorer leurs conditions de vie et celles de leurs familles (augmentation des revenus,

Les ressources propres des organisations féminines sont très faibles, parce que les femmes sont pauvres et donc sont incapables d'apporter une contribution financière significative. Par conséquent, les activités qu'elles entreprennent sont pour la plupart de taille modeste, ce qui peut que réduire les revenus générés.

amélioration de l'alimentation) (iii) contribuer à la satisfaction des besoins nationaux (produits artisanaux, maraîchers...); (iv) favoriser le regroupement des femmes dans le cadre d'une organisation qui entreprend des activités de production génératrices de revenus permanents et substantiels pouvant contribuer réellement à l'amélioration des conditions de vie de ses membres (v) initier des actions féminines pouvant s'intégrer dans une approche de développement humain durable par la promotion d'une composante de la société souvent victime des préjugés.

3.6.6. Les facteurs de pérennisation des activités féminines organisées

Plusieurs facteurs contribuent, d'une certaine manière, à assurer la pérennisation des activités féminines organisées considérée comme une dimension essentielle du DHD. Il s'agit : (i) du rôle joué par les organisations féminines dans la lutte contre la pauvreté des femmes par l'amélioration sensible de leurs conditions de vie; (ii) l'existence d'importants effets induits touchant d'autres domaines (alphabétisation) (iii) l'existence des partenariats et la volonté de la plupart des membres des organisations féminines de les développer en les élargissant à de nouveaux partenaires (iv) la forte présence des jeunes femmes dont certaines sont instruites et leur solide engagement dans les activités de certaines coopératives (v) l'esprit démocratique qui régit le fonctionnement de quelques initiatives et qui a permis la pratique de l'alternance au niveau des instances dirigeantes dont les responsables sont constamment renouvelés, conformément, aux textes régissant les organisations (vi) la solidarité et la cohésion des membres mobilisés et fortement impliqués dans les initiatives et la décentralisation de certaines institutions de crédit au niveau local ; La plupart des activités menées n'ont pas d'impacts nocifs sur l'environnement qui est plus ou moins

pris en compte par quelques organisations (Ganki...).

3.7. Contraintes, limites et perspectives des activités féminines organisées

Les activités féminines organisées butent sur plusieurs contraintes d'ordre juridique et institutionnel, matériel, financier qui continuent à limiter leur rôle dans la lutte contre la pauvreté et le développement en général.

3.7.1. Contraintes et limites

3.7.1.1. Problèmes juridiques et institutionnels

Au niveau juridique et institutionnel, les principaux problèmes rencontrés par les activités féminines organisées sont liés à :

- L'inadéquation du cadre juridique coopératif car le cadre réglementaire portant application de la loi 93-05 fait défaut.
- Les coopératives régies différemment par plusieurs départements et institutions sont pléthoriques et certaines d'entre elles sont peu fonctionnelles.
- Le manque de suivi des activités féminines organisées représente une entrave fondamentale à leur promotion du fait notamment d'un encadrement technique défaillant parce que mal organisé et peu opérationnel. S'ajoute à cela, le chevauchement des responsabilités et le manque de précision des missions des différentes structures d'encadrement.
- Les insuffisances de l'administration en termes de développement qui n'arrive pas toujours à résoudre les problèmes rencontrés par les activités féminines organisées ;
- Les difficultés d'accès à la terre et la petite taille des exploitations agricoles qui réduit la rentabilité des activités. Dans ce domaine une étude du SECF en collaboration avec la Banque Mondiale révèle que l'accès des femmes à la propriété foncière demeure faible (18,7%) et que la plupart des femmes sont considérées plus comme des employées, exploitantes et locataires que comme des propriétaires. Parmi les difficultés

d'accès à la propriété foncière il y a lieu de signaler le faible niveau d'instruction des femmes et leur difficile accès au crédit d'appui à la propriété de la terre.

- la multiplicité des autorités compétentes en matière de reconnaissance juridique des coopératives (MDRE, SECF, MCAT..)
- l'inadéquation du cadre juridique régissant les organisations coopératives et associatives. Les ONGs cherchent le profit alors que les textes mettent l'accent sur le fait qu'elles sont d'utilité publique et doivent mener des activités non lucratives
- l'absence de rapports institutionnalisés de coopération entre les ONG nationales et les ONG internationales
- la réticence de certaines coopératives à collaborer avec les services à cause des lenteurs des procédures administratives.
- des objectifs vagues et difficilement réalisables (lutte contre la pauvreté, fixation des dunes), et surtout non adéquats avec leurs moyens
- la non reconnaissance officielle de beaucoup de groupements informels à cause de la complexité des mécanismes d'agrément.

3.7.1.2. Manque de ressources financières et matérielles

3.7.1.2.1. Manque de ressources financières

Les ressources propres des organisations féminines sont très

faibles, parce que les femmes sont pauvres et donc sont incapables d'apporter une contribution financière significative. Par conséquent, les activités qu'elles entreprennent sont pour la plupart de taille modeste, ce qui ne peut que réduire les revenus générés.

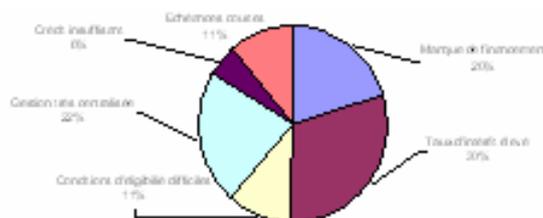
Les activités féminines organisées recourent de plus en plus au crédit. Mais, les conditions d'accès au financement sont contraignantes en particulier pour les organisations les plus pauvres qui n'en bénéficient pas sinon avec de grandes difficultés.

L'insuffisance des moyens financiers entraîne la faiblesse des techniques de production, de la diversification des activités et par conséquent de la rentabilité économique et sociale du travail féminin organisé.

Au niveau des activités féminines organisées liées à l'artisanat et au petit commerce, la faiblesse des moyens limite l'approvisionnement en matières premières et par là même le niveau de production.

Les contraintes financières pour l'accès au financement sont, entre autres, liées (i) au taux d'intérêt élevé (ii), la gestion très centralisée qui défavorise les activités situées en dehors des villes où il n'existe pas d'institutions de micro-crédit notamment dans les zones éloignées ou enclavées (iii) au non financement des activités... (Graphique 3.5).

Graphique 3.5 : Contraintes financières des coopératives:



Source : Mission d'évaluation UNICEF/SECF 2000

Contrairement à ce qu'on aurait pu penser c'est le mécanisme de

financement et ses conditions (40%) qui sont considérés par les femmes

membres des coopératives, comme étant les contraintes les plus importantes qui entravent l'augmentation de leur revenu.

Comparativement à leurs consœurs urbaines, les femmes rurales sont majoritaires en termes de proportion mais leurs principales activités (l'agriculture et l'artisanat) restent les grandes délaissées du financement bancaire. Or, les secteurs agricole et artisanal sont les plus porteurs pour les femmes.

Il se trouve que les banques classiques préfèrent souvent ne pas gérer les petits prêts, les coûts de gestion se révélant trop importants pour une rentabilité aléatoire.

Les risques inhérents à ces petites affaires et la dispersion géographique des bénéficiaires potentiels compromettent la densification des réseaux bancaires qui ne peuvent, par conséquent, offrir les services de proximité adaptés à la petite clientèle.

La question des garanties s'avère difficile à satisfaire pour la majorité des femmes et particulièrement en milieu rural à cause des difficultés d'accès à la terre et aux droits fonciers qui demeurent une contrainte majeure pour les femmes. D'un autre côté, les femmes ont une espèce de crainte vis à vis du système bancaire dont les institutions sont a priori inaccessibles aux plus défavorisés.

S'ajoute à cela la dimension religieuse, qui fait que beaucoup d'organisations féminines refusent de contracter des prêts avec intérêt interdits par la religion musulmane.

Cette situation prive un bon nombre de coopératives de bénéficier des financements/crédit. Une solution adaptée doit être trouvée pour mieux impulser les activités féminines organisées en particulier les coopératives situées en milieu rural.

3.7.1.2.2. Manque de moyens matériels

Dans le domaine agricole, les moyens matériels des coopératives féminines sont dans l'ensemble très modestes et leurs outils de production insuffisants, et rudimentaires : une motopompe pour 14 % des coopératives agricoles,

un puits et du matériel horticole pour 30 % d'entre elles et une clôture pour 70 % des coopératives.

Selon les données disponibles, la valeur de ces équipements varie en moyenne entre 10 000 UM et 60 000 UM. Ce manque criant de moyens explique partiellement la contre performance de ces exploitations agricoles. Il est admis que les petits paysans ont un rendement qui n'atteint qu'environ le tiers du rendement potentiel pouvant être obtenu dans des conditions optimales.

Au niveau des activités artisanales, les productrices particulièrement les tanneuses et les teinturières sont soumises à un travail dangereux du fait qu'elles ne sont pas équipées en moyens de prévention des risques liés à l'utilisation de produits chimiques. La majorité des coopératives n'ont pas de local et n'ont pas d'abris contre les intempéries.

3.7.1.3. La faiblesse des capacités d'organisation et de gestion

Le manque de qualification des activités féminines organisées est général. Les formations sont souvent courtes et discontinues et ne touchent qu'une infime minorité des structures dirigeantes.

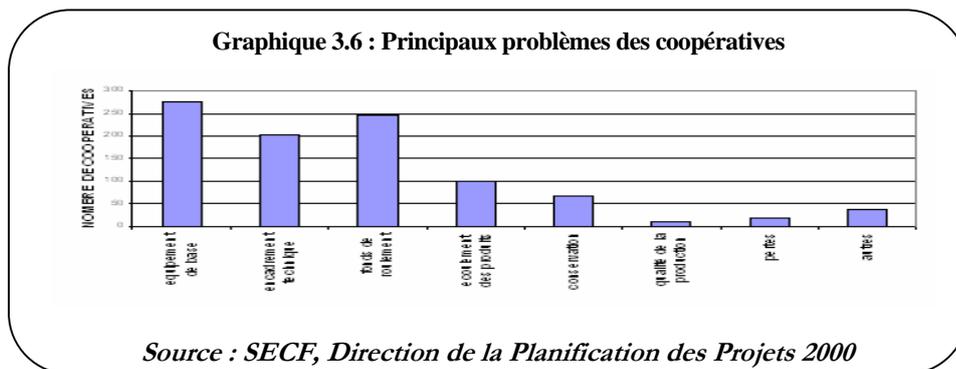
L'analphabétisme très répandu, constitue un frein majeur à la communication, à l'organisation, la gestion des coopératives, à l'information et à l'utilisation de nouvelles technologies.

Au nombre des contraintes les plus importantes se trouvent :

- le manque de professionnalisme, de qualification et de concertation entre les productrices pose les problèmes de compétitivité des produits face aux importations ainsi que ceux liés à la concurrence entre groupements opérant dans le même secteur et visant la même clientèle ;
- les charges courantes sont généralement élevées par rapport à une production peu fournie et destinée principalement à une clientèle à faible pouvoir d'achat.

- l'absence de marketing: panneaux publicitaires, brochures d'information, participation aux expositions régionales et nationales.
- la concentration des ONGs à Nouakchott près des centres de décision et des sources de financement. Bon nombre d'associations ne comptent pas un technicien spécialisé dans leur domaine d'intervention.

- Les faiblesses de l'encadrement et de l'assistance technique. D'une manière générale, les principaux problèmes des coopératives féminines sont par ordre d'importance liés à (i) l'équipement de base ; (ii) les fonds de roulement, (iii) l'encadrement technique, (iv) l'écoulement des produits et leur conservation (Graphique 3.6)



Les problèmes de transport et de commercialisation des productions se posent à la plupart des coopératives en particulier celles situées en milieu rural où une partie de la production est bradée à des prix dérisoires et d'importantes quantités de produits maraîchers pourrissent faute d'acheteurs sur place et de moyens de transport accessibles pour les acheminer vers les villes où des possibilités d'écoulement existent. Les prix de transport souvent élevés rendent parfois non rentable l'exportation de la production vers les marchés proches ou éloignés des lieux de production.

En dehors de certaines activités féminines, le problème de la conservation de la production reste entier du fait de l'absence d'infrastructures et du faible niveau d'appréhension des techniques en la matière par les femmes. Il découle de cette situation que les organisations féminines vendent les produits maraîchers à bas prix (Février, Mars). Quelques mois après ces derniers deviennent très chers et pour y accéder les ménages y compris ceux des femmes impliquées dans les groupements féminins maraîchers

doivent les acheter à des prix très élevés.

Au niveau de l'artisanat, le problème de la mévente des produits pèse sur le développement de bon nombre d'activités féminines organisées. La solution partielle que représente la création des unions des coopératives ne permet pas encore, là où elle est envisagée de régler les problèmes d'écoulement des produits qui doivent bénéficier d'une plus grande attention de la part des pouvoirs publics et des structures d'encadrement régionales et locales.

3.7.1.4. Le faible niveau d'adoption de la démarche DHD

La nature des contraintes auxquelles sont soumises les groupements féminins dans l'exercice de leurs activités est significative du faible niveau d'adoption de la démarche DHD à l'exception d'un nombre réduit d'initiatives ayant réussi à intégrer les dimensions essentielles du DHD.

Cette inadéquation entre les caractéristiques des activités féminines organisées et les principales dimensions de l'approche DHD se

La nature des contraintes auxquelles sont soumises les groupements féminins dans l'exercice de leurs activités est significative du faible niveau d'adoption de la démarche DHD

concrétise par les insuffisances dans les domaines techniques et en matière d'organisation, de gestion et de participation des femmes.

L'enquête menée en 2000 dans le cadre de la mission d'évaluation de la Nissa Banque (l'UNICEF/SECF) au Brakna, Gorgol et Daklet Nouadhibou a révélé au niveau des coopératives les faiblesses suivantes :

l'irrégularité des réunions de bon nombre de coopératives qui ne se tiennent que de façon épisodique et occasionnelle ;

Les insuffisances organisationnelles de beaucoup de coopératives féminines qui se traduisent par l'absence de documents probants en matière de gestion et de suivi des opérations en particulier en milieu rural en lien avec l'analphabétisme prédominant et l'absence d'une formation fonctionnelle adaptée;

Si la participation des femmes membres à l'activité de la coopérative semble importante, (plus de 80 %), celle relative à la gestion et au contrôle reste faible et dans beaucoup de cas le manque de transparence et d'informations relatives aux activités des coopératives est dénoncé par certains membres ;

En effet, selon le rapport de la Mission d'évaluation UNICEF/SECF « Il y a lieu de signaler ici, le caractère souvent personnel et subjectif du choix des dirigeantes. Il s'agit souvent de la femme la plus en vue parce qu'elle est l'épouse ou la fille du chef de la localité, de la personnalité la plus respectée. Cette "légitimité sociale" fait qu'elles ne se sentent pas tenues de rendre compte aux autres » ;

L'absence du caractère coopératif dans la gestion et l'utilisation de certaines ressources telles que les prêts qui, au lieu d'être investis dans un cadre communautaire sont parfois répartis individuellement entre les membres de la coopérative ;

A tous ces éléments s'ajoutent :

(i) La faiblesse des relations intercoopératives qui constitue un obstacle à la mise sur pied de structures de coordination ou de réseaux pouvant résoudre les multiples problèmes à travers, par exemple, les échanges intercommunautaires et l'organisations de circuits de production et de commercialisation ;

(ii) L'insuffisance de la rentabilité de beaucoup d'activités féminines organisées, ce qui limite leurs impacts économiques et sociaux et conduit souvent à leur disparition pure et simple des activités ;

L'absence ou l'insuffisance d'un partenariat efficace allant dans le sens d'un développement autonome des activités féminines organisées au delà de la période d'appui et permettant à celles-ci de pouvoir se prendre en charge de façon durable ;

Le manque d'information sur les opportunités d'appui et les cas de réussite pouvant constituer une source d'inspiration pour élargir les activités ou surmonter des difficultés rencontrées

(v) L'absence ou la faible prise en compte des dimensions environnementales par la plupart des activités féminines organisées

3.7.2. Les perspectives de développement des activités féminines organisées

La plupart des organisations féminines restent soumises à des contraintes multiples. Malgré la réussite de certains groupements ayant pu surmonter leurs difficultés grâce à la persévérance de leurs membres, la majorité des activités féminines organisées souffrent de faiblesse en termes d'organisation et de gestion et d'insuffisances dans les domaines technique, financier et matériel.

Pourtant le mouvement associatif unique en son genre au plan organisationnel et humain de part sa présence un peu partout , dans toutes les wilayas, aussi bien en milieu rural qu'urbain et par le grand nombre des femmes impliquées (plusieurs dizaines de milliers) dans des activités très variées au sein de coopératives et d'ONGs. Ce qui constitue un facteur important de mobilisation des femmes à l'échelle nationale pour la lutte contre la pauvreté et le développement économique et social de pays.

Ces structures féminines organisées peuvent constituer par conséquent un facteur potentiel pour lutter efficacement contre la pauvreté et promouvoir un développement socialement durable et ce pour les raisons suivantes :

-D'a bord, elles peuvent et doivent constituer un cadre privilégié pour la mise en œuvre d'une stratégie IEC dans les domaines très variés tels que l'éducation, la formation, la santé et l'hygiène, les techniques d'organisation et de production. Cela ferait de ces structures de véritables "écoles de développement" favorisant les aspects fondamentaux d'un développement humain durable par l'intégration des femmes et par conséquent l'amélioration de leur contribution à la lutte contre la pauvreté.

-Ensuite, au plan économique et social, les groupements féminins organisés constituent une base pour un développement endogène et participatif et dans lequel les femmes sont engagées massivement dans la production économique, ce qui peut constituer un facteur essentiel d'amélioration des conditions de vie et de promotion des femmes.

De tels impacts positifs se traduisant par l'amélioration de leur statut socio-économique et institutionnel ont des répercussions bénéfiques sur la situation des enfants, des ménages et sur l'ensemble de la population étant donné le rôle essentiel et déterminant des femmes dans la société.

Autant d'éléments qui justifient l'intérêt qui doit être accordé aux activités féminines organisées dans le cadre de la stratégie actuelle mise en œuvre au niveau du pays pour lutter contre la pauvreté.

C'est pourquoi, en termes de perspectives les institutions et organismes impliqués actuellement dans la lutte contre la pauvreté doivent cibler les groupements coopératifs féminins qui sont disséminés un peu partout dans le pays et en particulier ceux qui sont situés dans les zones rurales enclavées et ne disposant pas de moyens pour mettre en valeur leurs ressources naturelles et humaines. Les interventions à mener dans ce cadre ne peuvent être efficaces que si elles se traduisent par des actions régulières de proximité supposant une décentralisation des institutions engagées dans le processus.

Un tel dispositif pourra favoriser la genèse souhaitable de structures de coordination régionales et locales entre les différents intervenants en vue d'une plus grande opérationnalisation des interventions à mener en direction des groupements féminins et la création d'unions et de groupement plus larges à l'échelle départementale et régionale.

Les échanges d'expériences entre communautés organisées doivent s'inspirer de ceux initiés et organisés par l'ODHD dans les wilayas du Brakna et de l'Assaba : caractère endogène des initiatives, participation, démocratie, autogestion, renforcement des capacités, rentabilité/amélioration durable des conditions de vie, respect et préservation de l'environnement, autonomie organisationnelle et technique, valorisation du savoir-faire et des productions locales etc...

C'est à travers une telle approche que les femmes organisées, particulièrement attachées à leur terroir, plus que les hommes qui émigrent massivement vers les grands centres urbains, pourront jouer un rôle d'actrices de premier plan dans la lutte contre la pauvreté et l'impulsion d'un développement humain durable dont elles seront les premières bénéficiaires. C'est pour cette raison que les interventions et programmes à mettre en œuvre (programmes régionaux de lutte contre la pauvreté et autres) doivent s'écarter de la stratégie d'aide humanitaire. Il doit s'agir plutôt d'une approche d'appui et de consolidation (au niveau technique, financier, organisationnel....) des efforts propres entrepris par les organisations féminines. L'objectif devant être recherché n'est pas d'étouffer les initiatives locales ni de se substituer aux activités concernées. Sa finalité est de stimuler les projets productifs initiés par les femmes elles-mêmes dans une dynamique consciente et d'auto prise en charge en vue d'une amélioration de leurs conditions de vie et celles de leurs ménages, s'inscrivant de façon harmonieuse dans la stratégie actuelle de lutte contre la pauvreté au niveau du pays.



CONCLUSION

Le présent rapport national sur le développement humain durable pour l'année 2002, constitue, à l'instar des précédentes publications, un instrument approprié d'analyse et d'évaluation de la situation de développement de la Mauritanie et de sa dynamique évolutive durant les dernières années.

Après avoir rappelé les spécificités du physiques et démographiques du pays, le rapport passe en revue les actions réalisées en vue de la consolidation de l'Etat démocratique et de droit et les avancées économiques accomplies au cours des dernières décennies et ce en dépit d'un contexte national fortement marqué par les effets de la sécheresse et par la nécessaire adaptation à un environnement international difficile. Il revient, par ailleurs sur la nécessité de l'adoption de la démarche DHD comme approche de développement pensée en termes de processus intégré et unitaire, centré sur l'homme, équitable et durable sur le plan social et environnemental.

Dans ce cadre, l'adhésion de la Mauritanie à cette démarche qui s'est traduite par la mise en oeuvre d'une initiative DHD reflète l'importance accordée par les pouvoirs publics aux actions de développement privilégiant la recherche du bien-être des populations.

Cette initiative s'est concrétisée par des actions de sensibilisation, d'animation et de formation menées par l'ODHD pour la diffusion et l'appropriation de cette démarche par les populations organisées, la société civile et les intervenant en développement et ce à travers l'organisation d'ateliers et d'échanges

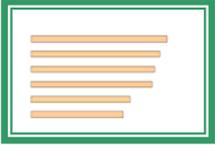
d'expériences entre communautés organisées.

Par ailleurs, la situation du pays en matière de DHD est analysée à travers la mise en évidence de l'évolution positive des indicateurs composites de développement humain tout en mettant l'accent sur les insuffisances et lacunes qui restent à combler dans les différentes dimensions du DHD.

L'étude du thème spécifique intitulé activités féminines organisées et leurs contribution à la lutte contre la pauvreté a permis de mettre en lumière (i) les grands efforts fournis par les femmes organisées pour l'amélioration de leurs conditions de vie, (ii) les principales contraintes humaines, matérielles, financières et organisationnelles qu'elles subissent, (iii) le degré d'adoption de la démarche DHD à partir des activités qu'elles déploient et (iv) les possibilités offertes par les activités féminines organisées en matière de promotion du DHD et de la lutte contre la pauvreté.

Dans ce cadre, le rapport souligne le grand intérêt potentiel représenté par le mouvement associatif féminin au niveau du pays pour la promotion de la femme, la réduction de la pauvreté sur toutes ces formes et la consolidation des bases d'un développement socialement durable.

Les différentes analyses, évaluations et recommandations contenues dans le présent rapport s'inscrivent dans la perspective de réalisation des priorités nationales actuelles à savoir la mise en oeuvre du CSLP, cadre référence de la politique du pays en matière de développement et dans celle des objectifs du millénaire pour le développement fixés par la communauté internationale.



RECOMMANDATIONS

Recommandations spécifiques :

Etant donné le rôle capital que peuvent jouer les activités féminines organisées dans la lutte contre la pauvreté et dans le développement général du pays, il importe de trouver les voies et moyens adéquats pour les impulser en vue d'optimiser leur participation effective au développement économique et social.

Dans ce cadre, les mesures et actions concrètes suivantes sont nécessaires aux activités féminines organisées pour surmonter leurs difficultés et pouvoir mieux se développer:

1) Au plan institutionnel et de l'organisation :

- La création d'une structure de coordination nationale entre les différents départements concernés pouvant avoir des représentations régionales en vue d'opérer un recensement exhaustif des activités féminines organisées, d'identifier leur principaux problèmes et de coordonner les actions d'appui à mener en leur faveur.

-La décentralisation des institutions et organismes opérant dans ce domaine et le renforcement de leurs capacités pour assurer les interventions de proximité nécessaires aux groupements féminins (antennes régionales du SECF , MDRE , ONGS , organismes de micro - crédit.)

-L'adoption et l'application d'une législation souple et claire, simplifiant les procédures de reconnaissance et de légalisation des organisation féminines (coopératives, ONGS) allégeant les charges financières de constitution des dossiers et précisant les organes ou départements de tutelle

.- La création d'unions ou de regroupements de coopératives à l'échelle départementale et régionale pour faciliter les échanges entre organisations et la mise sur pied de circuits commerciaux pour l'écoulement de la production.

- La prise en compte de la dimension genre dans les différents projets de développement.

2) Dans le domaine de l'alphabétisation et de la formation:

-L'organisation d'une alphabétisation systématique générale et fonctionnelle en direction des femmes organisées.

- Le renforcement des capacités des organisations féminines dans les domaines de l'organisation de la gestion et des techniques de fabrication et de production. Dans ce cadre l'organisation des échanges d'expériences entre communautés organisées dans lesquels les groupements féminins ayant réussi dans leurs domaines d'activités peuvent transmettre leurs savoir-faire aux autres doit être mise à profit.

Ce renforcement des capacités doit concerner aussi les ONGS féminines opérant dans le domaine du développement en vue de leur implication effective dans l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de développement.

Etant donné que la plupart des ONGS féminines opèrent dans les domaines sociaux, il serait intéressant de savoir si leurs interventions sont plus appropriées et plus efficaces que celles des autres ONGS.

3) Au plan financier et matériel:

- La nécessité d'apporter les appuis financiers sollicités par les organisations féminines pour compenser la faiblesse actuelle des fonds. Ainsi la micro-finance disponible doit être plus importante et spatialement mieux distribuée ce qui doit se traduire par le renforcement des institutions et organismes de micro-crédit et leur déploiement dans les différentes wilayas du pays ;

- La mise sur pied d'un système de crédit préférentiel et adapté entraînerait une adhésion importante des femmes à ce système de financement dans lequel le micro-crédit sera attribué en fonction des besoins spécifiques des activités féminines et de la qualité des requêtes. Ces financements doivent permettre de renforcer les fonds de roulement nécessaires aux activités notamment de commerce et d'artisanat.

Les appuis nécessaires à la disponibilité des facteurs de production dans les différents domaines d'activités: terre, eau,

matériel agricole, semences etc pour les coopératives agricoles, instruments de production, ateliers, locaux pour l'artisanat et le commerce etc...

Les activités féminines organisées qui sont une émanation et une réponse des femmes à la détérioration de leurs conditions de vie et à celles de leurs ménages constituent un cadre approprié de lutte contre la pauvreté.

La mise en oeuvre des mesures et actions qui viennent d'être proposées contribuent à n'en pas douter au renforcement d'un développement endogène et participatif favorisant l'auto prise en charge des populations de leur propre destin et leur fixation dans leurs terroirs et s'inscrivant dans une optique de développement humain durable.

Recommandations générales :

Le rapport national sur le développement humain durable constitue un outil important de mesure des progrès réalisés par la Mauritanie en matière de DHD et par conséquent vers les objectifs de développement du millénaire pour le développement. Il permet en même temps de souligner les insuffisances dans ce cadre sur lesquelles doivent être focalisés les efforts de développement.

Pour améliorer la qualité des rapports nationaux DHD et renforcer leur efficacité en tant qu'instrument d'analyse et d'évaluation de la situation du pays en matière de DHD et de lutte contre la pauvreté, il est nécessaire de :

- Concevoir un guide méthodologique destiné à l'élaboration du rapport National DHD ;

- Créer un réseau de correspondants au niveau de l'ensemble des départements producteurs de l'information dans le but de fournir à l'ODHD les données pouvant être utilisées dans la conception du rapport

- Mettre en place un système de collecte et de traitement de données sur le DHD actualisables annuellement en vue de disponibiliser à temps les informations nécessaires à la préparation du RNDHD ;

- Favoriser la production régulière et en alternance d'un rapport national et d'un rapport régional sur la situation

du DHD et de la pauvreté dans une Wilaya ou un groupe de Wilayas ;

- Intégrer les variables constituant les indicateurs composites DHD et leur calcul dans les enquêtes et les recensements nationaux à effectuer par l'Office National de la Statistique;

- Accélérer la mise en place de réseaux locaux et régionaux sur le DHD, axés sur les municipalités, pour une plus grande promotion de l'approche DHD, la collecte des informations utiles à la production des rapports et pour mieux prendre en compte les réalités locales ;

- Disponibiliser les ressources humaines et financières suffisantes pour la conception, la production et la publication des rapports dans les délais convenus ;

- Assurer, à travers le rapport national DHD, un plaidoyer en faveur de la promotion des activités productives contribuant à la lutte contre la pauvreté et à la mise en oeuvre de projets communautaires de type DHD

- Organiser chaque année à l'occasion du lancement du RNDHD, une journée de sensibilisation et de réflexion sur son contenu et ses objectifs pour en améliorer de façon constante la publication afin de faire jouer par cet instrument son rôle de plaidoyer en faveur de la promotion du DHD et de la lutte contre la pauvreté ;

- Organiser une série d'échanges d'expériences avec les pays de la sous-région produisant des rapports nationaux similaires ;

- Editer le rapport national DHD (en arabe et en français) en nombres suffisants et

assurer sa diffusion auprès de l'ensemble des départements nationaux, des partenaires au développement, des organisations de la société civile et autres acteurs impliqués dans le développement économique et social du pays au niveau national et régional

- Redynamiser le rôle et l'action du Comité d'Appui à l'élaboration du rapport national DHD et mettre à profit les compétences de ses membres pour la collecte des données.



BIBLIOGRAPHIE

1. Commissariat aux Droits de l'Homme à la Lutte contre la Pauvreté et à l'Insertion : rapport d'activités 2001 ;
2. Commissariat aux Droits de l'Homme à la Lutte contre la Pauvreté et à l'Insertion : propositions d'indicateurs du système de suivi de la pauvreté, Novembre 1999, Nouakchott
3. Commissariat à la Sécurité Alimentaire, Observatoire de la Sécurité Alimentaire : bulletin semestrielle d'information sur la sécurité alimentaire en Mauritanie (n°1) Mai 2001 ;
4. Direction Générale du Développement de la Communauté Européenne : genre et développement, guide pratique Septembre 1991 ;
5. Fédération Luthérienne Mondiale : rapport annuel 2001 – FLM Mauritanie ;
6. Fonds International de Développement Agricole : comment mettre fin à la pauvreté rurale. Rapport 2001 sur la pauvreté rurale – Septembre 2001 ;
7. Fonds des Nations Unies pour la Population : rapport annuel Mauritanie 2000 ;
8. Fonds des Nations Unies pour l'Enfance : Education des adolescents 2000 ;
9. Institut Mariam Diallo : aperçu sur les activités de l'IMD en faveur des femmes novembre 2002 ;
10. Ministère des Affaires Economiques et du Développement/CDHLCPI : profil de la pauvreté en Mauritanie 2000 (EPCV) décembre 2001 ;
11. Ministère des Affaires Economiques et du Développement/ONS : résultats prioritaires du recensement général de la population et de l'habitat 2000 – novembre 2002 ;
12. Ministère des Affaires Economiques et du Développement/ONS : enquête démographique et de santé – Mauritanie 2000-2001 – rapport de synthèse ;
13. Ministère des Affaires Economiques et du Développement/PNUD : rapport national sur le Développement Humain Durable (DHD) 2000 ;
14. Ministère des Affaires Economiques et du Développement/PNUD : rapport de la mission d'évaluation indépendante du projet ODHD – avril 2000 ;
15. Ministère des Affaires Economiques et du Développement/Ministère de la Santé et des Affaires Sociales/ONS/ORC Marco international : rapport préliminaire sur l'enquête démographique et de santé 2000-2001, juillet 2001 ;
16. Ministère des Affaires Economiques et du Développement : le système éducatif mauritanien éléments d'analyse pour instruire des politiques nouvelles 2000
17. Ministère du Commerce de l'Artisanat et du Tourisme, Direction du Tourisme : communication du MCAT – Paris 19 décembre 2001 ;
18. Ministère de l'Education Nationale/Direction de la Planification et de la Coopération : annuaire statistique de l'éducation 1989-1990 à 1998-1999 – Nouakchott
19. Ministère de l'Education Nationale : rapport de présentation du projet de réforme du système éducatif mauritanien – avril 1999 Nouakchott ;
20. Ministère de l'Education Nationale/Direction de la Planification : Education pour tous bilan à l'an 2000 – rapport national novembre 1999 – NOUAKCHOTT
21. Ministère de l'Education Nationale : synthèse provisoire du bilan diagnostic décennal concernant le système éducatif mauritanien juin 2000 NOUAKCHOTT ;
22. Ministère de l'Education Nationale : stratégie décennale pour le développement du secteur de l'éducation ;

23. Ministère de l'Education Nationale/PNUD : éduquer les adolescentes pour soutenir le développement des communautés – NOUAKCHOTT 2001 ;
24. Ministère du Développement Rural et de l'Environnement : plan d'action 2000-2001 ;
25. Ministère du Développement Rural et de l'Environnement : politiques et stratégies générales pour le développement du secteur rural horizon 2010 – janvier 1998 ;
26. Ministère du Développement Rural et de l'Environnement : coordination nationale du PAN/LCD , Ethmane Ould Menane : axes méthodologiques pour la réalisation du document PAN/LCD en Mauritanie – février 2001 ;
27. Ministère de l'Intérieur des Postes et Télécommunications : programme de formation des autorités municipales – juillet – octobre 1999 ;
28. Ministère de l'Intérieur des Postes et Télécommunications /Mission Française de coopération et d'action culturelle , projet FAC, projet d'appui à la décentralisation et au développement communal – février 1999 ;
29. Ministère de l'Intérieur des Postes et Télécommunications/DCL/BM/AMEXTIPE : actes de sensibilisation des walis et des mares sir es outils de gestion municipale – 26-28 juillet 1999
30. Ministère de l'Intérieur des Postes et Télécommunications /DCL : étude sur les reformes municipales en Mauritanie, rapport définitif de la 3ième phase, plan d'action 2000 ;
31. Ministère de l'Intérieur des Postes et Télécommunications/PNUD : état d'avancement du processus de mise en œuvre de la décentralisation en Mauritanie – Juin 2000
32. Ministère des Mines et de l'Industrie : notes sur le secteur minier – décembre 2001 ;
33. Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime : Stratégie d'aménagement et du développement du secteur de la pêche et de l'économie maritime, mars 1998 ;
34. Ministère de la Santé et des Affaires Sociales : actualisation du PNAN 2000 ;
35. Ministère de la Santé et des Affaires Sociales :développement du système national d'information sanitaire (SNIS) 1998-1999 et 2000 ;
36. Mohamed Lemine Ould Selmane : Etude sur les facteurs de succès de la scolarisation des filles en Afrique de l'Ouest : cas de la Mauritanie 1999 ;
37. Mounina Mint Abdellah : rôle de la femme dans la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire – décembre 1999 ;
38. Nations Unies : Plan cadre des NU pour l'aide au développement (UNDAF) Mauritanie – NOUAKCHOTT Avril 2002
39. NU : La Mauritanie à l'aube du 21ième siècle : bilan commun de pays (CCA) Mauritanie – NOUAKCHOTT Avril 2002 ;
40. NU/ONS : faire parler la pauvreté, rapport de l'enquête qualitative sur la pauvreté 2000-2001 NOUAKCHOTT , décembre 2002 ;
41. ONG Agir contre la pauvreté (ACP) : rapport d'évaluation des prestations de service exécutée par l'ONG au profit des couches vulnérables des quartiers péri-urbains de Nouakchott 2001 ;
42. ONG Espoir : rapport d'étape, projet d'appui aux activités féminines dans les quartiers défavorisés de Nouakchott 2001 ;
43. Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation : les femmes nourrissent le monde journée mondiale de l'alimentation - Rome , 16 Octobre 1998 ;
44. Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation : Mauritanie 2000, étude des potentialités de la commercialisation des pélagiques côtiers à Nouakchott au profit des populations nécessiteuses et système de distribution , juillet 1999 ;

45. Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation : Mauritanie 2000 : étude des opportunités d'emploi dans la pêche artisanale et son impact sur la pauvreté, juillet 2000 ;
46. PNUD : rapports mondiaux sur le développement humain 1997 à 2002 ;
47. PNUD/FAO : agriculture et lutte contre la pauvreté en Mauritanie 2000 ;
48. PNUD/FAO : Pêche artisanale et lutte contre la pauvreté 2000 ;
49. PNUD/FAO : élevage, gestion des ressources naturelles et lutte contre la pauvreté en Mauritanie 2000 ;
50. PNUD/FENU : réduction de la pauvreté , participation et meilleure gouvernance locale, le rôle du FENU , cahiers du FENU – 1996
51. PNUD/FENU : les fonds de développement local, promouvoir la planification et le financement du développement rural , cahiers du FENU 1996 ;
52. PNUD : vaincre la pauvreté – rapport sur la pauvreté 2000 ;
53. PNUD : rapport annuel d'activité du réseau Afrique 2000 en Mauritanie, 2000 ;
54. République Islamique de Mauritanie : rapport sur la mise en œuvre du CSLP – mars 2002 ;
55. SECF : Stratégie nationale de promotion féminine 2002-2005, avril 2002 ;
56. SECF : rapport de synthèse de l'atelier sur l'actualisation des orientations stratégiques en matière de promotion féminine , juillet 2001 ;
57. SECF/DCPP : présentation de l'expérience des groupements féminins d'épargne et de crédit (GFEC) et de la banque des femmes du Gorgol (BDFG) ;
58. SECF/DCPP : exécution des programmes d'appui aux activités génératrices de revenus au titre de l'année 2002 ;
59. SECF/DPF : liste à jour des ONGs femmes, familles et enfants ;
60. SECF/OXFAM GB : réactualisation de la stratégie nationale de promotion féminine , rapport de synthèse des ateliers régionaux et ruraux , décembre 2001 ;
61. SECF-OXFAM-GB : atelier sur l'actualisation des orientations stratégiques en matière de promotion féminine rapport de synthèse – Nouakchott, juillet 2001 ;
62. SECF : bilan diagnostic et stratégie pour la promotion de la scolarisation des filles 2001 ;
63. SETEN : stratégie nationale pour le développement des nouvelles technologies de l'information – novembre 2001 ;
64. Union Mondiale pour la Nature (UUCN) : littoral mauritanien vers une planification côtière , communication présentée à l'atelier de la planification côtière 26-29 novembre 1994 – NOUAKCHOTT ;
65. World Vision : synthèse des rapports d'activité , volet micro-crédit 2002.



Liste des abréviations

AEP : Approvisionnement en Eau Potable
AGR : Activité Génératrice de Revenus
AFSHP : Association Féminine pour la Salubrité et l'Hygiène Publique
AMEXTIPE : Agence Mauritanienne d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public pour l'Emploi
AMPF : Association Mauritanienne pour la Promotion de la Famille
BAFE : Bureau d'Action pour la Femme et l'Enfant ;
CAPEC : Caisse Populaire d'Epargne et de Crédit ;
CCA : Commission Consultative des Agréments
CDHLCPI : Commissariat aux Droits de l'Homme, à la Lutte contre la Pauvreté et à l'Insertion ;
CHN : Centre Hospitalier National
CNED : Conseil National pour l'Environnement et le Développement
CNERV : Centre National d'Élevage et de Recherches Vétérinaires
CNLCD : Comité National de Lutte contre la Désertification ;
CNRADA : Centre National pour la Recherche Agronomique et du Développement Agricole
CNROP : Centre National de la Recherche Océanographique et des Pêches ;
CSA : Commissariat à la Sécurité Alimentaire
CSLP : Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté ;
CCA : Coopérative de Technologies Appropriées
CTED : Comité Technique, Environnement et Développement
DAES : Département des Affaires Economiques et sociales des Nations Unies
DATAR : Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Action Régionale
DDCLP : Direction du Développement Communautaire et de la Lutte contre la Pauvreté
DHD : Développement Humain Durable
DICE : Projet de développement de l'industrie de la construction et de l'emploi
DIU : Projet de Décentralisation des Infrastructures Urbaines
DRASS : Direction Régionale de l'Action Sanitaire et Sociale
EDSM : Enquête Démographique et de Santé en Mauritanie
EPCV : Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des Ménages
FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FASR : Facilité d'Ajustement Structurel Renforcé
FLM : Fédération Luthérienne Mondiale
FNUAP : Fonds des Nations Unies pour la Population
GFEC : Groupement Féminin d'Epargne et de Crédit
GIE : Groupement d'Intérêt Economique
GTZ : Agente Allemande pour la Coopération
HIMO : Travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre
IDE : Infirmier Diplômé d'Etat
IDH : Indicateur de Développement Humain
IEC : Information, Education et Communication
IMD : Institut Mariam Diallo
IMS : Infirmier Médico Social
IPF : Indicateur de Participation des Femmes
IPH : Indicateur de Pauvreté Humaine
IRA : Infection Respiratoire Aiguë
ISDH : Indicateur Sexospécifique de développement humain
ISERI : Institut Supérieur des Etudes et de la Recherche Islamique
MAED : Ministère des Affaires Economiques et du Développement
MCAT : Ministère du commerce, de l'Artisanat et du Tourisme
MDRE : Ministère du Développement Rural et de l'Environnement

MEN : Ministère de l'Éducation Nationale
 MFPTJS : Ministère de la Fonction Publique, du Travail, de la Jeunesse et des Sports
 MIPT : Ministère de l'Intérieur des Postes et Télécommunications
 MMI : Ministère des Mines et de l'Industrie
 MPEM : Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime
 MSAS : Ministère de la Santé et des Affaires Sociales
 MST : Maladie Sexuellement Transmissible
 NUTRICOM : Projet Nutrition Communautaire
 ODHD : Observatoire du Développement Humain Durable
 OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement
 OMVS : Organisation de Mise en Valeur du fleuve Sénégal
 ONG : Organisation Non Gouvernementale
 ONS : Office National de la Statistique ;
 PACAD : Programme d'Appui aux Coopératives Agricoles en Difficulté
 PAM : Programme Alimentaire Mondial
 PAN/LCD : Plan d'Action National/ Lutte Contre la Désertification
 PANE : Plan d'Action National pour l'Environnement
 PDIAR : Programme de Développement Institutionnel Administratif et de la Réforme
 PDLCD : Plan Directeur de Lutte contre la désertification
 PEV : Programme Elargi de Vaccination
 PGRNP : Programme de Gestion des Ressources Naturelles en zones Pluviales
 PLEMVASP : Projet de Lutte contre l'Ensemblement et de la Mise en Valeur Agro-Sylvo-Pastorale
 PMA : Pays les Moins avancés
 PMLCD : Plan Multisectoriel de Lutte Contre a Désertification
 PNB : Produit National Brut
 PNBA : Parc National du Banc d'Arguin
 NDSE : Plan National de Développement du Système Educatif
 PNM/VCT : Programme National de Micro-réalisation/Vivres Contre Travail
 PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
 PPA : Parité du Pouvoir d'Achat
 PPTE : Pays Pauvres très Endettés
 PRAP : Programmes Régionaux d'Actions Prioritaires
 PSTC : Programme Spécial de Travaux Collectifs
 RAMSAR : Convention internationale pour la protection des zones humides
 RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat
 RNDHD : Rapport National sur le Développement Humain Durable
 SEAEO : Secrétariat d'Etat à l'Alphabétisation et l'Enseignement Originel
 SECF : Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine
 SMCP : Société Mauritanienne de Commercialisation du Poisson
 SNC : Stratégie Nationale de Conservation
 SNIM : Société Nationale Industrielle et Minière
 SNIS : Système National d'Informations Sanitaires
 SNPF : Stratégie Nationale de Promotion Féminine
 SNU : Système des Nations Unies
 SONADER : Société Nationale pour le Développement Rural
 SONELEC : Société National d'Eau et d'Electricité
 SRC : Système de Recouvrement des Coûts
 TMIJ : Taux de mortalité infanto-juvénile
 TRO : Thérapie de réhydratation par voie orale
 UBT : Unité de Bétail Tropical
 UM : Unité Monétaire (ouguiyas)
 UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
 UNICEF : Organisation des Nations Unies pour l'Enfance
 VIH/Sida : Syndrome Immuno-déficitaire acquis

Tableau 1.1 : Evolution de la population totale et de la population urbaine de 1977 à 2000			
Populations	1977	1988	2000
Population totale	1 338 800	1 864 200	2 508 159
Population urbaine	304 000	764 000	1 323 039
Population de Nouakchott	134 704	393 325	558 195
Population de Nouakchott en % de la population totale	10	21	22
Population de Nouakchott en % de la population urbaine	44	51	42
Taux d'urbanisation	23	41	53

Source : Office National de la statistique 2002